

6. Y. g.
S E R M O N S

S U R

D I V E R S T E X T E S

D E

L'ÉCRITURE SAINTE:

PAR FEU MONSIEUR

CÉSAR DE-MISSY,

U N D E S

Chapelains François de

SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.

T O M E T R O I S I E M E.

Imprimé à Londres en 1780,

Par GALABIN et BAKER, dans Ingram-Court.

Et se vend chez M M.

J. SEWELL, vis-à-vis la Bourse :

Et P. ELMSLY, vis-à-vis Southampton-street dans le Strand.

Item, à la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE, dans
St. James's-street.

Fautes à corriger.

Page 47, ligne 23, pour en plus, lisez plus en.

Page 97, l. 23, pour puisse en, lisez puissent.

Page 292, l. 27, pour blsaphèmes, lisez blasphèmes.

Page 372, l. 3, pour composé, lisez composée.

Page 414, l. 13, pour est, lisez c'est.

Page 465, l. penult. pour veux, lisez vœux.



S E R M O N I.

S U R

T I T E, Chap. III. §. 2.

VOL. III,

B

Ce Discours, et les huit suivans, ont
été faits à BOLDUC en 1727, et
refondus à LONDRES en 1767 &
1768.

T I T E, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

ON est fort sujet à trouver les Prédicateurs trop sévères sur l'article de la Médifance dans leurs Sermons; et ce n'est pas non-plus une chose inouïe de tourner contr'eux cette même sévérité, soit lorsque dans leurs discours plus familiers ils parlent mal de certaines personnes, soit lorsque dans leurs Sermons même ils font des portraits qu'on juge trop ressemblans. Que dire à cela ?

Jé ne prétens justifier, Mes Frères, ni leur morale trop sévère, si elle l'est réellement; ni leurs mauvais exemples, s'ils en donnent réellement de tels. Mais ne les accuse-t-on pas quelquefois, tant sur l'un que sur l'autre chef, un peu trop à la légère.

Quoiqu'il en soit, voici là-dessus un Texte qui doit nous donner du-moins à penser; pour peu que d'abord nous considérons la sévérité de St. Paul dans cette maxime, *Ne médire de personne*; et qu'après cela, sur l'observation littérale de cette

maxime, nous confrontions St. Paul avec lui-même.

CEUX qui se plaisent à médire, sans avoir pourtant dépouillé tout sentiment de respect pour Dieu et pour les hommes, ne peuvent suivre leur goût, ne peuvent au moins s'y livrer tranquillement, qu'à la faveur de quelques illusions, qu'ils doivent naturellement aimer beaucoup ; et dont ils s'entêtent d'autant plus que le monde les leur passe avec la facilité la plus encourageante, quelquefois même lorsqu'il en souffre : car en leur accordant, à l'ombre de leurs illusions, l'usage libre des armes de la Médifance, il s'en assure l'usage libre à lui-même pour user de représailles ; et le consentement de la multitude forme aisément pour tout ce qu'elle approuve, un attachement capable d'aller jusqu'à l'insolence contre ceux qui ne veulent pas y conniver de bonne grace. Telle est la misérable nature de l'homme, que l'attachement même pour de bonnes choses, quand elles ont par accident les suffrages de la multitude, dégénère souvent en arrogance. Il ne faudroit donc pas s'étonner que les illusions qui tendent à mettre la Médifance à couvert, se soutinssent même avec une espèce d'orgueil contre moi, si je les attaquois de front : et ne me fissent rejeter comme un Prédicateur trop sévère, quand je m'affujétirois à ne les combattre que par une enchainure méthodique de raisonnemens bien développés, ou me bornerois même à dire occasionnellement

casionnellement avec St. Paul, *Ne vous abusez point ; ni les Paillards, ni les Idolâtres, ni les Adultères, ni les Efféminés, ni les Sodomites, ni les Voleurs, ni les Avarés, ni les Ivrognes, ni les MEDISANS. . . . n'hériteront le Royaume de Dieu.* Que seroit-ce donc, si pour couper court à toutes ces illusions, qui ne sont au-fonds que des distinctions illusoires entre Médifance criminelle et Médifance innocente, je prononçois un Arrêt général contre *toute espèce de Médifance* ? ou je n'y entens rien, ou c'est alors qu'il y auroit quelque occasion plausible de murmurer. Quoi ? toutes les espèces de Médifance confondues ? Quoi ? nulle différence entre l'exemple d'un Nabal parlant mal de David, et l'exemple d'une Abigaïl parlant mal à son-tour de Nabal ? La vérité seroit néanmoins, que le reproche qu'on me feroit d'un excès de sévérité, tomberoit sur des termes empruntés d'un personnage bien respectable, je pense, dans un Auditoire Chrétien. Prenez la première Epître de St. Pierre, et voyez-y le commencement du second chapitre ; vous y trouverez *toutes les Médifances*, en général et sans distinction, mises au nombre des mauvaises choses auxquelles il faut renoncer.

1 Cor. vi.
7. 9 & 10.

1 Sam.
xxv.
7. 10-25.

Or j'ose dire que les termes de St. Paul dans mon Texte, sont aumoins aussi tranchans que ceux de St. Pierre. Son autorité certainement n'est pas moins tranchante dans un Auditoire Chrétien : et quant à ses paroles, si nous devons,

vons, comme il s'exprime, *Ne médire de personne*, dites-moi de-grace quand et comment nous pourrions jamais médire ? Toute Médifance a besoin d'un objet : on ne médit point, qu'on ne médise de quelqu'un : et St. Paul veut que nous ne médissions de personne. La Médifance est un feu qui met tout en combustion : St. Pierre nous interdit toute liberté de nous en servir : St. Paul nous enlève jusqu'aux matières combustibles sans lesquelles nous ne sçaurions l'allumer.

VOILA ce que j'avois à dire pour montrer par mon Texte que St. Paul même pouvoit employer contre la Médifance, des expressions qui marquent, en apparence au moins, une sévérité portée à l'excès. Voyons à présent, comment cette sévérité se soutiendra, si nous comparons rigoureusement St. Paul avec lui-même.

On est fort sujet en pareil cas (comme je l'ai dit) à relever ce qu'on appelle des portraits trop ressemblans. Je ne sçai pas si même à cet égard les délicats trouveroient St. Paul irrépréhensible. Rappelons-nous, je vous prie, quelques traits de son Epître aux Philipiens, où parlant de certains Docteurs il dit : *Gardez-vous des chiens ; gardez-vous des faux ouvriers car il y en a plusieurs qui vont ça et là, dont je vous ai souvent dit, et dont je vous dis encore avec larmes, que ce sont des ennemis de la Croix du Christ, des gens dont la fin n'est que perdition, qui de leur ventre font leur Dieu, qui*
mettent

Phil. iii.
7. 2, 18, &
19.

mettent leur gloire dans leur infamie, qui n'ont d'esprit ou de sentiment que pour des choses terrestres. Et si cet exemple seul ne suffit pas, joignons y ce qu'il dit à Timothée, lorsqu'après avoir annoncé des tems fâcheux, fertiles en méchans esprits de toute espèce, et particulièrement en Hypocrites revêtus des apparences de la Piété pendant qu'ils en renieront la vertu, non seulement il ordonne à son Disciple de se tenir dans un juste éloignement de ces gens là : ce qui suppose évidemment qu'ils commençoient à paroître, et que son Disciple étoit à portée d'en connoître quelques-uns personnellement : mais lui découvre encore à quels caractères quelques-uns d'entr'eux peuvent être actuellement reconnus : le lui découvre, dis-je, en ajoutant : *Tels sont ceux qui s'insinuent dans les maisons, et tiennent captives des femmelettes chargées de péchés, possédées de diverses passions, qui apprennent toujours sans pouvoir jamais parvenir à la connoissance de la Vérité.* Comment appellerons-nous de semblables portraits ? Je les appellerois presque des *Signemens*. Il n'y manque que des noms. Mais laissons-là les simples portraits. Je n'en avois pas besoin pour procéder.

2 Tim. iii.
v. 1-7.

Dans la Ville d'Antioche, lorsque St. Pierre y étoit, je vois St. Paul mécontent de lui, *lui résistant en face*, et lui faisant avec chaleur, non pas en secret, mais *en présence de tous*, une censure des plus mortifiantes : C'étoit au moins indirectement, dire du mal de son vénérable Collègue à tous ceux qu'il avoit

Gal. ii.
v. 11-14.

avoit pour témoins de la mortifiante censure. Et c'est bien directement qu'il en dit du mal, ainsi que de quelques autres en même tems, lorsqu'il raconte par écrit aux Eglises de Galatie, comment il avoit sçu lui résister; et leur dit sans détour que Pierre *avoit mérité d'être repris*, que Pierre *avoit usé de dissimulation*, que Barnabé même et d'autres Juifs en avoient usé, qu'ils ne marchent pas de droit pied selon la vérité de l'Evangile.

Act. xxiii.
v. 1-5.

Exod.
xxii.
v. 28.

Dans la ville de Jérusalem, lorsque St. Paul s'y trouve forcé de paroître devant le Conseil des Juifs, je le vois en présence du Conseil, traitant de *muraille blanchie*, de *Juge violateur de la Loi*, le Président même, je pense, de l'Assemblée, le Souverain Sacrificateur *Ananias*. Et l'Apôtre convient lui-même que sa vive apostrophe à cet homme pouvoit être prise pour une Médifance; il en convient, dis-je, lorsque repris d'avoir *injuré le Souverain Sacrificateur de Dieu*, *Je ne sçavois pas*, dit-il, *que ce fût le Souverain Sacrificateur*: car il est écrit, *Tu ne diras point de mal du Chef de ton Peuple*: Excuse ironique qu'on pouvoit regarder comme une nouvelle Médifance aussi piquante que la première étoit vive; d'autant mieux encore que ce n'étoit plus au Sacrificateur même que la parole s'adressoit. Il est vrai que les Interprètes ne reconnoissent pas tous cette ironie dans la réponse de St. Paul: Plusieurs au contraire prétendent y reconnoître une excuse réelle, par laquelle avouant qu'il a parlé avec trop de chaleur,

chaleur, puisqu'il a fait une chose que Dieu défend, il cherche à s'excuser sur son ignorance touchant la dignité d'Ananias, ou sur ce qu'il n'avoit pas vu que c'étoit Ananias qu'il offensoit par son discours, ou sur quelque autre raison de ce genre. Mais quelque louable que soit le motif de ces explications, elles doivent paroître peu fondées, et celle que j'admets doit paroître la véritable, si l'on observe que St. Paul dans son apostrophe même a déclaré qu'il voyoit dans la personne d'Ananias un de ses Juges : *Vous êtes assis*, lui dit-il, *pour me juger selon la Loi*. Il importe peu de sçavoir si Ananias étoit Souverain Sacrificateur ou non ; il suffit que St. Paul vît en lui un Juge du Peuple : ceux qui réfléchiront sur le caractère de St. Paul ne croiront pas facilement que par une distinction captieuse, entre le Souverain Sacrificateur et les autres Chefs du Peuple, il ait expliqué en faveur de celui-là seul, à l'exclusion de ceux-ci, la Loi divine qu'il allègue contre lui-même. S'il semble ne s'attacher qu'à cette idée particulière de *Sacrificateur Souverain* lorsqu'il dit, *Je ne sçavois pas que ce fût le Souverain Sacrificateur* ; il est évident que c'est pour continuer le Dialogue comme ses Accusateurs l'ont commencé. Ainsi le parti le plus sûr est de prendre la réponse de St. Paul pour une piquante ironie. Mais suivant cette explication, nous ne pouvons nier que l'Apôtre n'ait dit du mal d'Ananias, puisque son ironie insinue assez clairement qu'Ananias est in-

Vol. III. C digne

digne d'une Autorité dont il abuse jusqu'à rendre son auguste caractère entièrement méconnoissable.

2 Tim. i. *de Phygelle, d'Hermogène, et de quelques autres*
 y. 15 & 16. *Asiatiques, lorsqu'il parle à Timothée de l'action qu'ils ont fait de l'abandonner; car il en parle évidemment pour blâmer leur conduite, à laquelle il oppose avec éloge celle d'Onésiphore, qui n'avoit point eu honte de ses chaînes.*

Ibid. ii. *Et ce Phygelle, cet Hermogène, ne sont pas les*
 y. 16, 17 & 18. *seuls dont il ait dit du mal sans épargner même leurs noms; dans des Epîtres encore, que nous devons regarder comme bien autrement publiques que tous nos Sermons. La même Epître qui nomme nettement Hermogène et Phygelle, ne nomme pas moins nettement un Hyménée, un Philète; et les nomme pour en dire des choses infiniment plus flétrissantes. Après avoir parlé de gens qui tenoient des discours vains et prophanes, qui risquoient de tomber dans une plus grande impiété, et dont la Doctrine devoit ronger comme la gangrène, l'Apôtre ajoute en termes formels, de ce nombre sont Hyménée et Philète, qui se sont égarés de la Vérité.*

Ibid. iv. *Dans la même Epître encore il dit du mal de*
 y. 10 & 14. *Démas, et d'Alexandre le forgeron. Il dit que Démas l'a abandonné, ayant aimé le siècle présent; il dit qu'Alexandre lui a fait beaucoup de maux. Et ce n'est pas même la seule fois qu'il parle mal de cet*
Alexandre,

Alexandre, non-plus que d'Hyménée. Il les avoit déjà nommés dans sa première Epître au même Disciple, et cela pour les mettre au nombre de ceux qui ont banni la foi et la bonne conscience.

1 Tim. i.
v. 19 &
20.

Voilà donc bien des gens dont l'Apôtre a dit du mal nonobstant sa règle sévère, suivant laquelle il ne faut médire de personne.

MAIS en bonne-foi, n'en est-ce pas un peu trop pour qui voudroit le condamner? Car ceux-mêmes qui seroient d'humeur à dire qu'après-tout c'étoit un homme, et qu'il a pu s'oublier, auroient-ils bien le courage de prétendre expliquer par-là tant de récidives dans la même faute? Et quelles récidives encore, si nous y regardons de près? car elles sont accompagnées d'une circonstance qui doit (s'il est coupable) nous paroître bien aggravante, et qui se présente avec cela trop à découvert pour nous échaper: C'est qu'en disant du mal de tant de gens, il paroît avoir agi par principe: ou ce qui revient au même, c'est qu'il va jusqu'à donner des instructions qui sont impraticables si l'on veut absolument ne dire du mal de personne. Telle est, par les conséquences au moins, l'instruction qu'il donne aux Fidèles de Thessalonique: *S'il y a quelqu'un qui n'obéisse pas à ce que nous ordonnons, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il en ait de la confusion.* Tel est plus formellement, l'ordre qu'il donne à Timothée, *de reprendre devant tout le monde ceux qui pèchent, afin que cela donne de la crainte*

2 Theff.
iii. v. 14.

1 Tim. v.
v. 20.

1 Cor. v.
 5.

aux autres. Et la conduite qu'il veut que l'on tienne à l'égard de l'incestueux de Corinthe, n'étoit certainement pas l'observation scrupuleuse d'un charitable silence sur la mauvaise conduite de l'incestueux.

On peut même observer, que si St. Paul en tout cela semble favoriser la liberté de parler mal du Prochain, ce n'est pas de sa part une singularité qui le distingue du reste des Apôtres. Car quelle que soit la disette des mémoires dont nous aurions besoin pour faire là-dessus un juste parallèle de leur ministère et du sien, nous avons au moins quelques traits bien notables à citer, dans les deux dernières Epîtres de St. Jean. C'est dans son Epître à la Dame Elue, qu'après avoir en peu de mots indiqué l'essentiel de la Doctrine Chrétienne, il poursuit en disant : *Si quelqu'un vient parmi vous qui n'apporte pas cette Doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, ne le saluez même pas : car celui qui le salue participe à ses mauvaises œuvres.* Voilà comment, malgré toute sa douceur, St. Jean prescrit une façon d'agir incivile, à laquelle il est impossible de se conformer, sans être prêt à se justifier dans l'occasion, soit par des éclaircissements qui ne feront assurément pas à la louange de l'imposteur éconduit, soit par un silence mystérieux qui prendra peut-être encore mieux un air de médifance. Et c'est dans son Epître à Gaïus que vous le trouverez donnant lui-même un éclaircissement des plus libres aux dépens même d'un homme

homme beaucoup plus respectable ; peignant des traits les moins flatteurs l'homme le plus puissant ou le plus accrédité d'une certaine Eglise ; n'épargnant pas le nom du personnage ; menaçant même de l'humilier quelque jour par une censure de vive voix. C'est, dis-je, dans son Epître à Gaïus que vous le trouverez ne faisant pas scrupule de dire : *j'ai écrit (ou selon d'autres) j'aurois écrit à votre Eglise : mais Diotrèphès, qui affecte d'y dominer, ne nous reçoit pas : c'est pourquoi, si je viens, je me souviendrai de ses œuvres, de ce qu'il fait lorsqu'il babille de nous en mauvais termes, et que nous sommes contents de cela, tandis que lui-même ne reçoit pas les Frères, il empêche ceux qui voudroient les recevoir et les chasse de l'Eglise.*

Je parle des Apôtres ; c'est parler des serviteurs. Parlons du Maître : de ce Maître infail-
 lible qu'on ne peut pas soupçonner pour un instant, et si foiblement que ce soit, de s'être jamais oublié. Vous ne sçauriez douter que tous les traits lancés par lui contre les Scribes, contre les Pharisiens, contre leurs dupes, ne fussent regardés par eux comme des traits furieux de Médisance. Et quelque penchant que l'on ait à nous accuser de médire lorsque nous portons nos plaintes contre un frère à d'autres qu'à ce frère même, vous ne pouvez ignorer que Jésus-Christ en certains cas nous oblige à porter ces plaintes, non-seulement devant quelques personnes choisies, mais devant toute une Congrégation publique : Vous
 comprenez

Matth.
xviii.

✠. 15-17.

comprenez que je pense à l'endroit de l'Évangile où le Seigneur dit : *Si ton frère a péché contre toi, vas et le reprends entre toi et lui seul. Mais s'il ne t'écoute pas prends avec toi une personne ou deux . . . et s'il ne les écoute pas sérieusement, dis-le à l'Eglise.*

A quoi donc nous déterminerons-nous ? Car d'un côté vous sentez bien qu'il n'est pas possible de trouver St. Paul coupable de médifance par cette seule raison, qu'il a dit du mal de certaines gens : et si d'un autre côté l'on vouloit inférer de là qu'il outroit donc au moins la Morale lorsqu'il ordonnoit de *Ne médire de personne*, je me flate que votre répugnance à prendre ce parti seroit égale à la mienne, quand même faire ainsi le procès à St. Paul ne seroit pas le faire en même tems à St. Pierre, qui défendoit, comme nous l'avons vu, *toutes les Médifances* en général. Vous aimeriez mieux sans-doute qu'il y eût quelque bon moyen de concilier sur ce chapitre la Morale des Apôtres et leur Conduite, en établissant quelque principe qui servît à justifier pareillement l'une et l'autre. Je me flate donc aussi que vous m'accorderez volontiers votre attention pour ce qui me reste à dire dans le dessein d'établir ce principe conciliateur.

Je dirai d'abord que pour établir le principe en question, tout se réduit proprement à ne pas équivoquer sur le terme de *Médire*, ou sur tel autre terme que vous voudrez, du nombre de ceux qui sont en usage comme équivalens de celui-là :

car

car il y en a plusieurs : St. Paul et St. Pierre, par exemple, en ont employé deux différens dans les deux leçons que j'ai réunies : et je pense même devoir observer que, ni celui de *Médire* dans la traduction des paroles de St. Paul, ni celui de *Médifance* dans la traduction des paroles de St. Pierre, ne répond littéralement à la signification des paroles de l'Original : Mais comme la traduction ne laisse pas d'être juste quant au sens ; et comme pour en exprimer le sens notre langue n'a point de terme plus généralement reçu que le verbe *Médire*, ou son substantif *Médifance* ; comme enfin les observations que je veux faire sont applicables plus ou moins directement à tous les termes usités dans ce sens ; je compte ne rien risquer si, pour dégager la matière, je m'astreins à n'appliquer mes observations qu'à celui de *Médire*, sans autre exception que la liberté de le confondre avec celui de *Médifance*, qui n'en diffère absolument que par sa forme grammaticale. Encore une fois donc, pour concilier la conduite des Apôtres avec leur morale au sujet de la Médifance, et les concilier par un moyen qui les justifie également l'une et l'autre, tout se réduit proprement comme je l'ai dit, à ne pas équivoquer sur le terme de Médire.

Les *Equivocations* (passez-moi ce terme) ne valent rien : et nous sçavons bien les relever, dès que nous les voyons mises en œuvre par un antagoniste qui dispute contre nous : nous les reprochons

prochons même quelquefois assez durement lorsqu'elles viennent plus d'ignorance ou d'inattention que de mauvaise foi, et n'embarrassent encore que des sujets de peu d'importance pour les grands intérêts de l'humanité : A plus forte raison nous choquent-elles quand elles embrouillent grossièrement des sujets de morale pour lesquels nous avons le bonheur de nous intéresser. Imaginons-nous, par exemple, un Ecolier mal morigéné à qui vous auriez jugé devoir dire : *N'éconduisez jamais un bon-nête-homme ; N'affaillez qui que ce soit ; N'affrontez personne* : De quel œil après cela le regarderiez-vous, s'il vous répondoit d'un air sérieux que cette morale est trop sévère ? que le terme d'*Econduire* signifie originairement *Conduire dehors*, et qu'il n'y a point de mal à conduire d'honnêtes-gens jusques hors de sa maison ? que le terme d'*Affaillir* signifie proprement *Sauter à*, et que l'on saute sans crime à ses amis pour les embrasser ? qu'*Affronter quelqu'un* signifie étimologiquement ou littéralement *Se mettre avec lui front à front*, et que cela se fait tous les jours fort innocemment ? Vous dédaigneriez peut-être de lui repliquer, parceque vous auriez peine à vous persuader qu'il eût parlé sérieusement : mais pour peu que les suites vous découvrirent que ce n'étoit pas un pur jeu d'esprit, je m'assure que vous seriez bien-aïse de lui faire sentir quelle est l'impertinence de prendre vos maximes dans un sens purement physique et simplement possible, pour les violer dans

dans leur sens moral et réel, évidemment déterminé par les circonstances, fixé même plus-ou-moins par l'usage commun des termes. Vous lui diriez qu'*Econduire un bonnête-homme* signifie ; Le renvoyer plus-ou-moins cavalièrement frustré de son attente, lorsqu'il est venu nous demander quelque service : qu'*Assaillir* quelqu'un, c'est L'attaquer dans sa personne par quelque violence : qu'*Affronter* quelqu'un, c'est, dans le stile de plusieurs ; Lui faire sans raison quelque-une de ces insultes qu'on appelle des affronts, et dans l'usage le plus fréquent, Lui faire nommément l'affront de le duper par des tours imposans de friponnerie : que rendre ces termes équivoques en les généralisant par des étymologies, pour généraliser ridiculement vos leçons, c'est se mettre frauduleusement dans le cas de vous reprocher des leçons trop sévères, de vous surprendre vous-mêmes en faute contre vos leçons, de les presser contre vous ou contre vos semblables, et d'en rabattre pour soi-même à discrétion tout ce qu'on voudra. Ainsi j'espère que vous m'approuverez si je dis à-mon-tour quelque-chose de semblable en faveur d'une leçon par laquelle un Apôtre nous oblige à *Ne médire de personne*.

Le cas est parfaitement parallèle. Ceux qui seroient d'humeur à trouver la Morale de St. Paul trop sévère dans cette leçon ; et sa Conduite moins sévère que sa Morale, en ce qu'il dit du mal de telles ou telles personnes ; ne pourroient se donner le plaisir de parler conformément à

VOL. III. D leur

leur humeur, qu'en observant de confondre adroitement (comme je viens de confondre moi-même à meilleur dessein dans tout ce que j'ai dit jusqu'ici) le terme de *Médire*, avec le terme ou la phrase de *Dire-du-mal*: Et s'ils vouloient ensuite faire mine de défendre cette confusion, ils ne le pourroient qu'en se jouant sur le sens étymologique ou grammatical du terme de *Médire*, qui semble en-effet avoir pu, dans sa première origine, ne signifier l'action de *Dire-du-mal*, que d'une manière vague, à laquelle il manquoit quelque chose pour faire prendre le terme en mauvaise part. Je les priois donc volontiers de se tenir pour avertis, que malgré tout le respect qu'on doit sans-doute aux passions qui peuvent donner du poids ou de la conséquence à cette belle subtilité, les deux termes ne sçauroit être regardés que très impertinemment comme deux parfaits Synonymes.

Je conviens qu'ils se trouvent employés tous les jours l'un pour l'autre, par les gens même qui se piquent le plus de bien parler. Mais combien d'autres expressions qui se mettent l'une pour l'autre, sans avoir toutefois la même énergie? On dit d'un homme qui s'est noyé, par-exemple, que né en tel tems, en tel autre tems il est mort, au lieu de dire qu'en tel autre tems il s'est noyé; sans prétendre le moins du monde qu'*être mort* ou *s'être noyé* soit précisément la même chose. On dit d'un homme qui doit à la fureur du Jeu la

ruine

ruïne de sa fortune et de sa santé, que le Jeu l'a perdu, quoique l'on soit prêt à se recrier (peut-être même beaucoup trop vivement) contre qui-conque voudroit en inférer que le *Jeu* et la *fureur du Jeu* sont des expressions parfaitement équivalentes. On dit d'un homme qu'il a bu, pour dire qu'il s'est enivré : s'ensuit-il de là que *Boire* et *S'enivrer* soient des termes bien synonymes ? Ceux de *Dire-du-mal*, et de *Médire* le sont si peu, que suivant l'usage ordinaire du discours, non-seulement *Dire-du-mal* de quelqu'un n'est pas toujours en *Médire* ; mais on pourroit même soutenir que *Médire* de quelqu'un n'est pas toujours absolument en *Dire-du-mal*.

J'ai un ami vertueux, solidement et chrétieusement vertueux : je le vois obsédé de gens que je connois certainement pour des Vicieux, capables d'hypocrisie et de trahison : je voudrois les épargner : la Charité Chrétienne, et quelque motif moins noble peut-être, l'amour de mon repos, et la considération de ma propre sûreté, me retiennent : le danger cependant redouble : je sens que moi-même je trahis mon ami si je ne parle : et vu l'impossibilité bien réelle de l'avertir sans dire des honnêtes-gens qui l'obsèdent, une partie au-moins du mal que j'en sçais, je prens le parti d'en dire du mal. Est-ce Médifance ? Ces honnêtes-gens-là n'en douteront peut-être pas, ou feront semblant de n'en pas douter : mais très-assurément tout le Monde n'en conviendra pas, ou

D 2

n'en

n'en conviendra qu'en ajoutant, que l'on connoît une figure de langage par laquelle on dit, *Un noble orgueil*, *Une sage fierté*: et que comme à la faveur de cette figure il n'est pas impossible qu'un esprit vif (en préparant pourtant la chose ou la modifiant par le ton de la voix) se permette quelquefois d'aller jusqu'à dire *Orgueil* ou *Fierté* tout-court dans un sens honnête, peut-être y auroit-il aussi moyen d'aller quelquefois jusqu'à nommer *Médifance* tout-simplement ce qu'on auroit nommé moins hardiment (quoique hardiment encore) une Médifance légitime ou vertueuse: Après quoi, tout esprit raisonnable soutiendra, qu'à parler sans figure, et suivant le sens propre de chaque parole fixé par l'usage commun, j'ai dit du mal sans être coupable de Médifance. Il est donc vrai, comme je l'ai posé, que dans l'usage ordinaire du discours *Dire du mal* de quelqu'un n'est pas toujours en *Médire*. Et je pourrois illustrer cette observation, si elle en avoit besoin, par des exemples sans nombre, où je n'aurois qu'une chose à désirer: c'est qu'ils fussent tous aussi beaux que celui qui vient d'être mis sous vos yeux, par une fiction que j'aurois peut-être omise, je l'avoue, si je n'avois compté qu'elle plairoit comme édifiante, à ceux même d'entre vous à qui elle déplairoit comme peu nécessaire, puisqu'elle ne venoit proprement ici que pour prouver ce que chacun doit assez connoître par sa propre expérience. Car qui est-ce en-effet qui n'a jamais ouï dire, ou qui n'a
jamais

jamais dit lui-même, tout-haut ou tout bas, que dire du mal de quelqu'un n'est pas toujours *Médisance* ? Ce que j'ai ajouté, que *Médire* de quelqu'un n'est pas toujours absolument en *dire du mal*, a plus besoin peut-être de quelque exemple qui rende la chose sensible : et cela même servira (si rien ne m'abuse) à nous faire concevoir nettement par où dans l'exemple précédent *Dire du mal* n'est pas réputé *Médisance*.

Imaginez-vous donc pour un instant, que dans une assemblée de Beaux-Esprits libertins, de Philosophes à la mode, ou de Catholiques bien romains, bien enivrés du zèle de l'Inquisition, vous êtes annoncé comme un de ces gens qui lisent tous les jours la Bible, qui parlent d'Elle avec une espèce d'enthousiasme, qui la mettent au-dessus de tous les autres livres, et qui voudroient qu'on fit à tous les Chrétiens un devoir de la lire. . . . Ce n'est certainement pas à toute rigueur *Dire du mal* de vous : puisque devant tout bon esprit, comme devant Dieu, c'est faire votre éloge : et tout le monde en conviendrait, si le personnage que ma supposition représente comme parlant ainsi de vous en très-mauvaise compagnie, étoit au-contraire un *Israélite sans fraude*, un Chrétien de la bonne sorte, qui eût dit de vous les mêmes choses dans une compagnie de Beaux-Esprits honnêtes-gens, de Philosophes sages, de Catholiques Chrétiens, animés de l'Esprit du véritable Christianisme. Cependant, et par cela même que ces choses

choses qui font votre éloge auront été dites de vous, soit par un Incrédule à des Incrédules pour vous rendre méprisable, soit par un Cagot à des Cagots pour vous rendre odieux ; tout le Monde conviendra que s'il m'échape d'appeler leur babil sur votre compte une *Médisance*, j'aurai beaucoup mieux trouvé le vrai mot pour désigner suivant mes idées une vilaine petiteesse, que si je les taxois d'avoir *dit du mal* de vous. Je leur puis reprocher d'en avoir *Médisé* ; et je ne sçaurois avouer qu'ils en aient *Dit du mal*, puisqu'ils en ont dit du bien, et qu'aumoins ma supposition ne leur en fait pas dire autre chose. Vous recommandez un homme pour sa libéralité dans une famille où l'Avarice règne, et vous sçavez l'effet qu'une telle recommandation produira : je dis qu'une telle recommandation, si cet homme l'appelle une *Médisance*, sera d'abord avouée telle par quiconque n'aura pas quelque mauvais intérêt à soutenir le contraire.

Je pouvois aller plus loin. Un vieux Poète de l'ancienne Rome, dans un vers conservé par Cicéron, disoit qu'à son avis,

Les bienfaits mal placés sont autant de méfaits.

*Benefacta
male loca-
ta, male-
facta ar-
bitror.*

Ennius,
apud Ci-
cer.de Off.
ii. 18, al.
61.

J'aurois pu dire à-peu-près de même, qu'il y a des cas où les bénédictions mal placées sont autant de malédictions ; les louanges autant de médisances. Et ne pensez pas que je parle de ces éloges purement ironiques ou railleurs, que les gens les plus simples

simples sçavent prendre pour ce qu'ils sont. Je parle d'éloges vrais et sérieux ; parceque je sçais qu'il en est qui peuvent être nommés de la sorte, et qui n'en sont pas moins à la bienséance d'un Médisant habile.

Tels sont, par-exemple, les discours doucereux d'un Scélérat, qui louant en vous des qualités véritablement louables, devant des personnes qui sçavent comment vous vous croyez obligé de démasquer dans l'occasion sa grande scélératesse, vise uniquement, par cet air généreux d'équité, à vous faire passer dans leur esprit pour un méchant homme, capable à son égard d'une noire ingratitude, d'un ressentiment téméraire, d'une injustice criante.

Et tels sont encore (si l'on veut un cas plus historique) les éloges que faisoient d'un homme injustement envié, certains Courtisans dont le caractère se trouve bien noté dans un beau morceau de l'Histoire Romaine. L'Empereur *Domitien*, bassément jaloux de la gloire d'*Agricola*, s'étoit vu réduit à feindre qu'il connoissoit le prix de ses services, qu'il honoroit ses vertus, pendant qu'en effet sa haine pour lui redoubloit à proportion des louanges que lui prodiguoit la voix publique. Les Courtisans du Prince n'en pouvoient pas douter : et ceux qui comme lui n'aimoient pas *Agricola*, prenoient là-dessus leurs mesures diversement, selon la diversité de leurs vues. Les uns, qui ne songeoient proprement qu'à faire leur cour au

lâche

lâche Empereur, se tenant assurés de lui plaire en parlant mal d'Agricola, lui en disoient sans façon tout le mal qu'ils se flatoient d'en pouvoir dire avec quelque ombre de vraisemblance, au risque d'en être démentis à la fin par les amis de l'accusé. Les aûtres, au risque d'être démentis par le Prince même, s'accommodoient au ton de son hypocrisie : ils lui chantoient avec affectation les louanges du personnage : et si le célèbre Historien qui nous apprend ces choses n'en a pas mal jugé, il faudra dire d'après lui, que ces louangeurs d'Agricola étoient la pire engeance d'ennemis qu'il eût à craindre. Ainsi les louanges même qui sont regardées comme telles par celui qui les donne, peuvent être quelquefois l'équivalent des Médifances même les plus cruelles : Et vous sentez, je m'assure, que si vous aviez les deux espèces d'ennemis qu'eut Agricola, vous pourriez les appeler tous des *Médifans*, les taxer tous ensemble de *Médifance*, sans vous éloigner trop du sens ordinaire de ce mot : quoique les louangeurs pussent fort bien vous répondre, *Nous n'avons dit de vous aucun mal*. Tant il est vrai que ces deux expressions, *Dire du mal* et *Médire* ne veulent pas toujours être prises l'une pour l'aûtre indifféremment.

J'avoue au-reste, malgré les derniers exemples cités pour le prouver, que l'on se tromperoit beaucoup si l'on s'imaginait que quand *Médire* n'est pas absolument *Dire du mal*, c'est absolument

Dire

*Tacite
dans sa vie
d'Agricola,
chap.
41. Crebro per
eos dies
apud Domitianum
absens accusatus.
... Causa periculi
non criminulum,
aut querela
læsi cujusquam,
sed infensus
virtutibus
princeps,
et gloria
viri, ac
pessimum
inimicorum
genus, lau-
dantes.*

Dire du bien : car dans l'exacte vérité, quelque réel que soit (ou que nous paroisse) tout le bien qui se dit d'une personne par des Médifans, il faut convenir qu'à leurs yeux dumoins, ou dans leur intention, le bien qu'ils disent est une espèce de mal : soit parceque leurs faux préjugés, leurs passions aveugles, leurs-engagemens téméraires, leur font regarder comme un mal ce qui devant Dieu est un bien ; soit parceque dans le bien même reconnu tel par eux, ils envisagent uniquement ce qu'on pourroit appeler le seul mal du bien, je veux dire, la malheureuse qualité qu'il a par accident, pour un tems, de nuire à son possesseur, en révoltant contre lui les fots et les méchans. Mais qu'est-ce qu'un mal qui n'est mal qu'à leurs yeux ou dans leur intention ? Ce n'est certainement pas la même chose que le mal qui se dit d'un scélerat entre deux amis gens-de-bien. Et si ce n'est rien moins que cela, qu'est-ce donc ? Ou je suis fort trompé, ou voila qui nous conduit directement à la découverte du caractère décisif de ce qu'il faut entendre régulièrement par le terme de *Médire* ou de *Médifance*. Car un homme qui dit sérieusement du bien de vous, ne sauroit être jugé Médifant par cet endroit, qu'à raison de la *malice* qu'il y met : et si la malice de son action le décide Médifant lors même qu'il dit du bien, pourquoi pas pareillement ou plus encore, lorsqu'il dit du mal, dont la malice humaine (toutes choses d'ailleurs égales) s'accommode

beaucoup mieux ? Or qui dit *Malice*, dit un caractère aussi distinctif que celui qui distingue le Noir du Blanc, la Nuit du Jour, les Ténèbres de la Lumière. Autant donc qu'il est possible de fixer par l'usage la signification des termes, j'ai droit de poser, qu'à parler proprement, *Médire* n'est qu'en certain cas *Dire du mal d'autrui*, et que dans tous les cas en général, soit qu'on en dise du mal ou du bien, c'est *en parler malicieusement* : c'est moins en *dire du mal*, qu'en *dire* (si j'ose ainsi m'exprimer) *des malices* : c'est en *dire* (s'il faut m'exprimer plus nettement) *des choses malignes* ou *malignement pensées*, qui tendent plus ou moins à le rendre odieux ou méprisable, sans autre but réel que la satisfaction d'une antipathie déraisonnable, ou de quelque intérêt mal-entendu, moins respectable pour des *cœurs honnêtes et bons* que la tranquillité des personnes dont il met en train de parler malignement. Les exemples que j'ai cités, si l'on daigne les bien examiner, suffisent pour établir cette définition de la Médifance. Ajoutons toutefois, par surabondance de droit, une observation qui ne fera pas inutile. Vous m'avez vu tirer parti de notre vieux nom de *Méfais*, pour vous rendre au-juste le vers sententieux d'un vieux Poète Latin : le vieux verbe de *Méfaire* se présente à-son-tour ici pour confirmer ma définition de la *Médifance*.

Ce verbe et celui de *Médire* ont une apparence d'affinité qui nous fait concevoir aisément, qu'
lorsqu'

lorsqu'ils étoient tous deux en usage on aimoit quelquefois à les unir : et leur union n'est pas encore tellement inusitée qu'elle n'ait lieu dans un cas au moins. Les sentences du Magistrat sur les Procès intentés pour des injures, portent défenses aux deux parties de se *Méfaire ni Médire*. Et ce genre de sentences a certainement pour but unique de prévenir tant les mauvaises paroles que les mauvaises actions qui seroient, sans de pareilles défenses (ou qui sont trop souvent malgré même ces défenses) les effets naturels de la rancune ordinaire en pareil cas entre les deux parties. Ceux qui réglèrent la forme de ces défenses, ne prétendoient assurément pas que si l'une des deux parties voyoit l'autre en mouvement pour assassiner le Magistrat même, et ne pouvoit garantir la vie du Magistrat qu'en faisant du mal à l'assassin, elle seroit jugée coupable de lui avoir *méfait*, sous ombre que *Méfaire* et *Faire du mal* sont à quelque-égard la même chose. Et la forme elle-même seroit une pure absurdité, si elle n'étoit censée excepter, quant à la Médifance, un cas au moins : c'est celui où le mal qu'une partie auroit dit de l'autre, ne seroit précisément que celui qu'elle en auroit reçu par une injure hazardée au mépris de la sentence qui leur défendoit de se *Méfaire ni Médire* : aucun Tribunal ouvert pour écouter des plaintes ou des accusations, ne pouvant être censé traiter de Médifance ce qui ne seroit qu'une simple plainte ou accusation portée en Justice.

*Quod ob-
jectum est
de pudici-
tia, . . . om-
nium accu-
satorum
non crimi-
nibus, sed
vocibus
maledictis-
que cele-
bratum est.
. . . . Sed
aliud est
maledice-
re, aliud
accusare.
Cic. pro
Coelio, c.
3. Vide et
initium c.
13.*

Cicéron disoit dans un de ses Plaidoyers, *Autre chose est une Médifance, autre chose une accusation.* Cela portoit contre des Accusateurs dont les accusations dégénéroient en pures Médifances. Cela pouvoit évidemment se dire avec autant de raison, contre des Juges ou des Avocats qui auroient traité de Médifance une pure et simple accusation. Si la distinction étoit juste, elle portoit également contre les uns et les autres. La plus rigoureuse interprétation dont une sentence comme celle dont j'ai parlé soit susceptible (si tant est qu'elle le soit) ce seroit de dire, que pour plus de sûreté elle impute provisionnellement à *Méfait* ou *Médi-
fance*, tout procédé qui mettra l'une des Parties en état de se plaindre que l'autre *lui a fait du mal*, ou *en a dit du mal*. Mais outre que cela n'aboliroit pas, en cas de nouvelles plaintes portées en Justice, le droit d'absoudre le Défendeur dont le cas bien-examiné paroîtroit gracieux, cela prouveroit tout-au-plus qu'on a pu regarder certains Plaideurs comme on regarde certains Fous, à qui l'on ôte l'usage même innocent des couteaux et du feu, parceque c'est l'unique moyen de leur en épargner le mauvais usage. D'ailleurs une sentence juridique n'est pas un précepte de morale: pas plus, ou moins encore, que ne le seroit un acte de prudence domestique par lequel on défendrait à de jeunes enfans trop rapporteurs, les rapports de toute espèce indifféremment, en attendant qu'ils fussent plus capables de discerner les occasions

sons et les conjonctures où les rapports peuvent être permis. La Jurisprudence a son utilité aux yeux même de la Morale, et ne se règle pas tellement sur les faits qu'elle ne considère, soit le motif des Actions, soit le caractère moral des Acteurs. Cicéron, dans le passage même où il distingue la Médisance de l'Accusation, définit la Médisance par la fin moralement blamable qu'elle se propose. Mais la Jurisprudence, après-tout, par diverses raisons, tant bonnes que mauvaises, ne peut pas approfondir le moral des actions comme le fait la Morale, et moins encore comme le fait la Morale Chrétienne. Ainsi quand le terme de *Méfaire* n'auroit pas même à-beaucoup-près dans une sentence juridique, le sens odieux que je lui donne, et qu'assurément il n'a pas dans un certain stile folâtre, il me suffiroit de pouvoir avancer, que dans l'usage ordinaire et sérieux du vieux tems, et dans l'usage sérieux de la conversation parmi ceux qui n'ont pas la ridicule délicatesse d'éviter superstitieusement tout vieux mot, j'ose défier les plus habiles de le trouver jamais employé pour désigner quelque-chose d'honnête ou d'indifférent, quelque-chose qui ne soit pas plus-ou-moins un acte de malice, une mauvaise action. Un Père certainement ne sera jamais taxé d'avoir *méfait*, pour cette seule raison qu'en châtiant ses enfans il leur aura fait du mal, si ce n'est peut-être qu'il en soit accusé par quelque enfant d'un esprit bien-pervers, digne en bonne morale que son Père

*Maledictio
autem ni-
hil habet
propositi
praeter
contume-
liam.*

Père ou le Magistrat même lui fasse beaucoup plus de mal encore, pour avoir si mal appliqué une parole deshonorante. Et si tel est le terme de *Méfaire*, que dans tout discours sérieux il ne soit employé qu'en mauvaise part, je ne vois certes pas pourquoi son associé *Médire* auroit jamais un emploi plus honorable. Le terme de *Médire* enfin, comme celui de *Méfaire*, a désigné de tems immémorial un acte de malice : et l'usage à cet égard n'a pas changé. *Médire* de quelqu'un signifie, et signifiera toujours (j'espère) non-pas en dire du mal de quelque manière que ce soit, mais en dire quoi-que-ce-soit malicieusement.

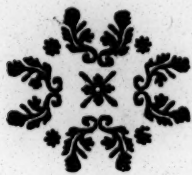
Je n'ignore pas qu'il y a quelquefois des personnes qui ne s'embarassent nullement du motif ou de l'intention, qui s'obstinent à ne juger que par l'effet. En parlant d'eux vous leur avez nui, vous leur avez porté quelque préjudice, causé quelque perte, procuré quelque mortification : cela leur suffit pour crier d'une voix amère à la Médisance. C'est que ces gens-là se trompent ou veulent nous tromper. Car il est possible que vous ayez parlé d'eux, non-seulement à dessein de les servir, mais de manière à leur mériter des services. Tout votre crime sera peut-être (si c'en est un) que par une méprise inévitable vous les aurez loués devant quelque hypocrite dont vous ne pouviez pas deviner l'hypocrisie, ou que vos louanges auront été rapportées à des scélérats, auxquels comme à lui vous auriez peut-être
beaucoup

beaucoup mieux recommandé quelqu'un par une belle énumération de ses vices. Et ces gens eux-mêmes, s'il arrive que ce soit eux qu'on accuse de Médisance parcequ'ils auront dit du mal de quelqu'un, seront les premiers à se disculper, ou par une protestation formelle de l'innocence du motif qui les a fait parler, ou par quelque excuse qui reviendra tacitement à cela. Ils vous diront, *Je n'ai rien avancé de faux* ; et vous comprendrez que cela veut dire, *Je suis incapable de la malice qu'il faudroit avoir pour inventer de pareils mensonges*. Ils vous diront, *J'en ai parlé par manière de conversation* ; et tout le monde sentira que cela veut dire, *Je n'en ai pas parlé par malice*. Ils vous diront, *Je ne songeais qu'à divertir la Compagnie* ; pour vous faire entendre qu'il n'y avoit aucune malice dans leur fait. Ils vous diront, *L'importance de la cause, ou le devoir de ma charge, m'obligeoit de ne pas taire la chose* : et l'on ne doutera nullement que cela ne signifie, *ce n'est pas la malice qui m'a fait rompre le silence*. Imaginez telle autre excuse que vous voudrez : ce sera toujours la même chose dans le fonds.

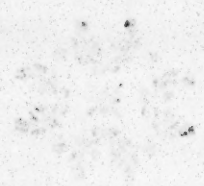
Je conclus donc que pour discerner les cas où *Dire du mal* est la même chose que *Médire*, le motif, ou la malice qui sert de motif à l'action, fait le caractère essentiel. Et qui prétendra jamais sérieusement qu'il soit permis d'avoir de la malice, ou que la malice soit une chose innocente ? Toute malice, proprement ainsi nommée, doit être sévèrement

vèrement défendue : Si ce n'est pas là un principe incontestable de Morale, il faudra soutenir qu'il n'y en a point de tel. Or ce principe admis, et nommément appliqué à la malice que renferme essentiellement la Médifance, qui oseroit souhaiter que St. Pierre n'eût pas condamné toutes les Médifances en général, ou trouver St. Paul trop sévère pour avoir voulu nous astreindre à ne médire de personne ? Et quant à la conduite des Apôtres, vous comprenez je m'assure comment le même principe nous en doit faire juger. Que celui qui voudra les condamner prenne garde à ses paroles. Il ne s'agira plus de prouver qu'ils ont dit du mal de plusieurs personnes ; il faudra prouver qu'ils en ont dit du mal avec malice ; et renverser pour cela quelque-chose de plus que de simples préjugés. Car, autant qu'il est permis de promettre des démonstrations sur de pareils sujets, je me crois en état de démontrer que le motif des Apôtres dans tout le mal qu'ils ont dit d'autrui, étoit aussi différent de la Malice que les ténèbres sont différentes de la lumière : et je m'engagerois à le démontrer dès-à-présent, d'autant plus volontiers que cela me conduiroit à dire des choses qui contribueroient à nous mettre tous mieux en état de juger sainement, soit de la Morale et de la Conduite des Prédicateurs sur l'important sujet de la Médifance, soit de votre propre Morale et de votre propre conduite sur le même sujet. Le tems seul me manque. Mais
j'espère

j'espère que vous suppléerez à mon discours par
votre propre méditation ; et Dieu vous y servira
de guide, si mes vœux sont exaucés.



Je vous prie de m'envoyer par
le prochain courrier, si vous le pouvez,
un exemplaire de votre ouvrage.



Yours truly,
[Signature]

S E R M O N II.

S U R

T I T E, Chap. III. v. 2.

F 2

THE M. O. N. H.

BOOK

THE M. O. N. H.

12

TITE, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

S'IL n'y avoit rien que de très-juste dans les plaintes vagues qui se font quelquefois, soit touchant la sévérité de la Morale des Prédicateurs sur le chapitre de la Médifance, soit touchant leur Conduite en ce qu'elle semble souvent moins sévère sur ce même chapitre que leur Morale ; on pourroit demander si la Morale même des Apôtres sur la Médifance n'est pas trop sévère, et si les Apôtres eux-mêmes ne démentent pas aussi la sévérité de leur Morale par leur Conduite, vu la liberté avec laquelle ils ont dit du mal de diverses personnes. J'ai montré cela dans la première partie de mon dernier discours ; que je n'ai pourtant pas finie sans l'accompagner de quelques observations qui pouvoient suffire, non-seulement pour tenir en respect dans l'examen de ces questions, ceux qui pourroient avoir eu besoin d'être tenus en respect, en cas qu'il y en eût de tels dans mon Auditoire ; mais pour faire entrevoir à ceux qui ne l'auroient pas entrevu d'eux-mêmes, un principe de conciliation qui justifieroit à la fois,

et

et la sévérité de la Morale des Apôtres au-moins, et les traits de leur Conduite qui ont quelque air de ne pas répondre parfaitement à la sévérité de leur morale.——La Médifance consiste proprement, non-pas à dire du mal d'autrui, mais à dire d'autrui avec malice des choses desavantageuses : Voila le principe. Donc la morale des Apôtres n'est pas trop sévère, puisqu'il n'y a point de morale qui ne doive sévèrement défendre toute espèce de malice. Et donc encore, la morale des Apôtres n'est pas plus sévère que leur conduite, ou leur conduite n'est pas moins irrepréhensible que leur morale, si du-moins il est vrai qu'aucune malice ne puisse être raisonnablement reconnue, ou même soupçonnée, dans la liberté qu'ils ont prise de dire du mal des autres en plus d'une occasion. Voila les deux conséquences qui devoient résulter du principe : Et ceux d'entre vous qui se sont trouvés à mon précédent discours, ne peuvent pas avoir oublié, qu'après m'être appliqué sur-tout à l'établissement du principe, j'en ai même formellement tiré ces deux conséquences. Mais comme je ne les en ai tirées qu'en termes fort généraux, susceptibles de quelques éclaircissemens qui ne me paroissent point inutiles, j'ai cru qu'un autre discours qui contiendrait ces éclaircissemens ne vous feroit pas desagréable. Je me suis même flaté qu'il seroit le plus agréable des deux aux Auditeurs d'un goût prédominant pour la véritable Doctrine Evangélique ; et le plus intéressant

tant des deux, pour les Auditeurs même qui
 n'ayant pas encore si bien saisi l'essentiel de cette
 Doctrine, ne peuvent pas encore avoir pour elle
 tout le goût que je voudrois bien, mais dont j'ai-
 me à les croire capables. Il est vrai qu'en me
 flatant de mettre cette espèce d'agrément ou d'in-
 térêt dans ce discours, je me proposois d'y réunir
 les deux sujets sur lesquels j'avois laissé quelque
 éclaircissement à désirer : il est vrai, dis-je, que
 je me préparois à justifier dans un seul discours
 les deux conséquences indiquées : et que cepen-
 dant je me trouve obligé, ne fût-ce que pour
 ménager votre attention, de réserver la seconde
 qui n'est peut-être pas la plus indifférente, pour un
 discours ultérieur, si Dieu me conserve la vie et la
 santé. Quoiqu'il en soit, je ne vous demande au-
 jourd'hui votre attention que pour la première,
 qui telle qu'elle est, mérite bien d'être un peu ap-
 profondie, et qui au-reste découle si clairement
 de son principe, qu'elle ne sçauroit avoir besoin
 d'une bien longue et bien pénible explication : Et
 ensuite pour quelques reflexions préliminaires par
 rapport à la seconde : qui rouleront, les unes sur
 la nature de mon dessein, les autres sur son impor-
 tance, sans en faire pourtant deux articles dis-
 tinctement séparés, soit parcequ'elles ne sont pas
 en assez grand nombre pour avoir besoin d'un ar-
 rangement forcé, soit parceque leur entrelace-
 ment naturel fera peut-être plus agréable que
 leur division artificielle.

et la sévérité de la Morale des Apôtres au-moins, et les traits de leur Conduite qui ont quelque air de ne pas répondre parfaitement à la sévérité de leur morale.——La Médifance consiste proprement, non-pas à dire du mal d'autrui, mais à dire d'autrui avec malice des choses desavantageuses : Voila le principe. Donc la morale des Apôtres n'est pas trop sévère, puisqu'il n'y a point de morale qui ne doive sévèrement défendre toute espèce de malice. Et donc encore, la morale des Apôtres n'est pas plus sévère que leur conduite, ou leur conduite n'est pas moins irrépréhensible que leur morale, si du-moins il est vrai qu'aucune malice ne puisse être raisonnablement reconnue, ou même soupçonnée, dans la liberté qu'ils ont prise de dire du mal des autres en plus d'une occasion. Voila les deux conséquences qui devoient résulter du principe : Et ceux d'entre vous qui se sont trouvés à mon précédent discours, ne peuvent pas avoir oublié, qu'après m'être appliqué sur-tout à l'établissement du principe, j'en ai même formellement tiré ces deux conséquences. Mais comme je ne les en ai tirées qu'en termes fort généraux, susceptibles de quelques éclaircissements qui ne me paroissent point inutiles, j'ai cru qu'un autre discours qui contiendrait ces éclaircissements ne vous feroit pas desagréable. Je me suis même flaté qu'il seroit le plus agréable des deux, aux Auditeurs d'un goût prédominant pour la véritable Doctrine Evangélique ; et le plus intéressant

fant des deux, pour les Auditeurs même qui
 n'ayant pas encore si bien saisi l'essentiel de cette
 Doctrine, ne peuvent pas encore avoir pour elle
 tout le goût que je voudrois bien, mais dont j'ai-
 me à les croire capables. Il est vrai qu'en me
 flatant de mettre cette espèce d'agrément ou d'in-
 térêt dans ce discours, je me proposois d'y réunir
 les deux sujets sur lesquels j'avois laissé quelque
 éclaircissement à désirer : il est vrai, dis-je, que
 je me préparois à justifier dans un seul discours
 les deux conséquences indiquées : et que cepen-
 dant je me trouve obligé, ne fût-ce que pour
 ménager votre attention, de réserver la seconde
 qui n'est peut-être pas la plus indifférente, pour un
 discours ultérieur, si Dieu me conserve la vie et la
 santé. Quoiqu'il en soit, je ne vous demande au-
 jourd'hui votre attention que pour la première,
 qui telle qu'elle est, mérite bien d'être un peu ap-
 profondie ; et qui au-reste découle si clairement
 de son principe, qu'elle ne sçauroit avoir besoin
 d'une bien longue et bien pénible explication : Et
 ensuite pour quelques reflexions préliminaires par
 rapport à la seconde : qui rouleront, les unes sur
 la nature de mon dessein, les autres sur son impor-
 tance, sans en faire pourtant deux articles dis-
 tinctement séparés, soit parcequ'elles ne sont pas
 en assez grand nombre pour avoir besoin d'un ar-
 rangement forcé, soit parceque leur entrelace-
 ment naturel fera peut-être plus agréable que
 leur division artificielle.

Le terme de Médifance emporte essentiellement une idée de Malice : donc la Morale doit défendre sévèrement toute espèce de Médifance : la chose est certainement évidente, si l'on admet qu'en bonne Morale, comme j'ai eu soin de le dire, toute Malice doit être sévèrement défendue. Et qui peut douter que cela ne soit exactement vrai ? La Morale est proprement une Doctrine destinée à régler nos mœurs : elle n'est bonne, elle ne peut l'être, qu'autant qu'elle les régle bien : elle ne peut les bien régler, qu'autant qu'elle les dirige vers le plus grand bien possible : Et ce bien-là certainement ne sçauroit être que celui de la Société considérée dans sa plus grande étendue, ou d'une Société quelconque, si l'on veut, mais considérée comme partie de la Société la plus générale, et comme partie obligée de concourir pour le plus grand bien possible du Tout-ensemble. Toute Morale qui ne vise pas à diriger les mœurs, tant des Sociétés particulières que des individus qui les composent, vers ce plus grand bien possible, est sensiblement une fort mauvaise Morale, soit qu'elle tende volontairement à diviser le monde par des intérêts contraires, soit qu'elle ait simplement le vice très-mauvais de ne s'en pas embarrasser. Mais la Morale même qui dirigeroit le mieux nos mœurs vers ce plus grand bien, par des préceptes, à quoi serviroit-elle, à quelle titre mériteroit-elle le nom de bonne Morale, si avec tous ses beaux préceptes elle étoit

étoit assez mauvaise pour négliger de les fonder tous sur celui de la Bonté ? J'appelle Bonté, le goût ou l'amour de ce plus grand bien possible dont j'ai parlé : j'appelle Bonté, en autres termes, une joyeuse et généreuse disposition du cœur pour embrasser, chacun selon ses forces ou ses talens, tout ce qui se présentera comme un moyen de procurer ce plus grand bien possible, ou d'y contribuer : Et par cette définition de la Bonté, je définis ce que j'entens par la Malice : celle-ci en un-mot est le contraire de l'autre, comme la Nuit est le contraire du Jour, comme la Douleur est le contraire du Plaisir, comme la Guerre est le contraire de la Paix. Il est donc clair qu'une bonne Morale exclut toute Malice, s'il est vrai qu'elle prescrive nécessairement la Bonté, qui tend toujours vers le plus grand bien. Et qui contestera qu'elle ne la prescrive nécessairement ? C'est une sentence ancienne et fameuse dans les Ecoles, que celle qui établit quatre Vertus cardinales. On les appelle ainsi d'un nom Latin qui signifie les gonds d'une porte, pour faire entendre que tout roule ou tourne sur elles en morale, comme une porte tourne sur ses gonds : et plusieurs de vous sçavent sans-doute que ces quatre grandes Vertus sont, La Prudence ; la Justice ; la Force, ou le Courage ; et la Tempérance. Mais ces grandes Vertus elles-mêmes, à quoi se réduiront-elles si la Bonté n'intervient, premièrement pour nous les faire aimer, et puis encore

pour nous diriger dans leur pratique ? Car enfin ce sont des Vertus qui peuvent avoir leur usage, et qui par-conséquent sont de mise, dans une petite société de Brigands, aussi réellement que dans une de ces Sociétés plus nombreuses, qu'on appelle un Peuple, une Nation : Et qu'est-ce que la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance d'un méchant homme, ou, ce qui revient au même, d'un homme dont la Bonté partielle, et dès-lors mauvaise, dès-lors confondue avec la malice, se renferme, au préjudice du bien général, dans la considération du bien de sa Société particulière, ou plutôt dans la considération du bien qu'en retire l'amour propre de son individu, soit pour son avarice, ou pour son luxe, ou pour son ambition, ou pour son goût de vaine gloire, ou pour ses délices, tantôt grossièrement, tantôt délicatement Epicuriennes ? Il n'est assurément pas nécessaire pour en juger, d'aller voir ce qui se passe dans les cavernes des brigands. Quand nous ne parlerions donc de Morale que comme simples Philosophes, mais Philosophes amateurs d'une saine Philosophie, nous devrions nous élever jusqu'à dire, qu'il n'est de bonne Morale que celle qui pose pour fondement de toutes les Vertus dans l'homme, cette Bonté dont je vous ai donné l'idée en termes généraux. Que fera-ce donc si nous parlons de Morale, comme il le faut peut-être pour en venir à une saine Philosophie, et comme certainement

nous

nous le devons en qualité de Chrétiens, d'après les idées du Christianisme, d'après les lumières et selon l'esprit de l'Evangile ? Encore une fois donc, quand je dis qu'en bonne Morale toute Malice doit être sévèrement défendue, qui peut nier que cela ne soit exactement vrai ?

La seule raison qu'on y puisse opposer, me paroît si frivole, que j'ai presque honte d'en faire mention : mais vous trouverez peut-être des gens à qui elle ne paroîtra pas aussi frivole qu'à moi : Ne dédaignons donc pas de voir ce que c'est. C'est, Mes Frères, que le monde parle beaucoup de *petites malices*, et qu'il en parle avec une indulgence qui décide assez nettement qu'une interdiction précise de toute malice, est une de ces hyperboles de Morale dont il y a beaucoup à rabattre. Or le monde est sans-doute un grand maître en fait de Morale ; et l'on ne peut pas disconvenir au moins que ses décisions ne soient des oracles dans son école pour une infinité de disciples, qui sont tous gens d'esprit, si vous voulez bien les en croire sur leur parole. Je leur ferai peut-être pitié, si je dis sérieusement ce que je pense de toutes ces petites malices qu'on appelle des riens, et qu'on regarde même comme de bons signes dans les enfans. Mais les amis du vrai qui ont passé quelques années dans le monde, doivent être accoutumés à lui faire pitié ; et l'on n'est pas obligé pour cela de mentir, ou de se taire. Soyons vrais : *Le vrai seul au-fonds est aimable.*

Il y a de petites ruses ou feintes innocentes, qui ne sont entre amis que des raffinemens d'une bienveillance ingénieuse, inventés uniquement pour donner du relief, par la peine passagère qu'ils vous font, à quelque plaisir qui va la suivre; ou pour ajouter par elle, à ce plaisir, celui d'une agréable surprise : Mais lorsque le monde même donne à de pareils tours le nom de *petites malices*, il ne le donne pas d'un ton sérieux. Les malices de cet ordre sont des bontés réelles : Elles le sont même quelquefois dans des cas si graves qu'on ne peut guères sans indécence les appeler par ironie des malices. Aumoins me semble-t-il qu'on auroit fort mauvaise grace à le faire, soit en parlant des embarras bien ménagés par lesquels un bon père prépareroit, à des enfans coupables et pénitens, une reconciliation qu'il n'auroit voulu rendre difficile que pour la rendre plus douce et plus durable : soit en parlant des peines péniblement ménagées, qui précéderent une reconnoissance aussi touchante que celle de Joseph et de ses Frères. Quoiqu'il en soit, les malices apparentes que je viens de spécifier, n'étant de l'aveu même du monde que des bontés déguisées, il est clair qu'elles ne portent aucune atteinte à la sévérité d'une Morale qui condamne toute Malice. J'en dis autant des petits tours d'adresse qui peuvent être, sans aucun préjudice des droits de la bonté, le pur effet d'une émulation louable dans
des

des exercices honnêtes, considérés comme tels : et j'en dis autant, à plus forte raison, de certaines adresses oratoires, telles, par-exemple, que celle de St. Paul, lorsque plaidant pour sa liberté, ou même pour sa vie, et pour une cause au prix de laquelle sa vie même n'est rien à ses yeux, parce-qu'elle intéresse souverainement la gloire de Dieu, le bonheur du Genre-humain ; et voyant son inique Auditoire composé de Pharisiens et de Saducéens ; il confond habilement, mais sans préjudice de la Vérité, la Cause pour laquelle il souffre, avec celle de la Résurrection, et réveille par ce moyen la division dormante de ses adversaires, pour faire une diversion favorable à sa Cause. Car à moins que d'être à-la-fois l'Iniquité et l'Impudence même, il étoit impossible de trouver là-dedans aucune malice, ni petite ni grande. Mais si par de *petites malices* qui sont des riens ou même de bons signes, vous entendez ce qu'on appelle autrement des *espiégleries* ou des *mièvretés* dans les enfans, et qui ne laisse pas d'être malheureusement trop facile à trouver dans tous les âges de la vie : je m'estimerois prévaricateur si je craignois de dire, soit en autant de termes, soit en termes plus nobles, mais équivalens, *que le meilleur n'en vaut rien*, et doit être soigneusement découragé. Je puis le dire sans prétendre qu'il n'y ait jamais aucune différence à faire entre Malice et Malice : mais je dois le dire, parce-qu'il n'est point de petite Malice, proprement

Act. xxiii.

7.6-10.

ainsi

ainsi nommée, qui ne contienne le germe des plus grandes, et qui n'ait au moins par-là quelque chose d'odieux, qui demande la plus prompte correction possible. Ma conscience me rappelle souvent un de ces petits tours d'écolier qu'on traite de bagatelle ; et que je n'ai pourtant jamais pu me pardonner ; pour lequel actuellement je n'espère grace qu'en faveur de la honte que j'en ai. Si l'on veut qu'une honte semblable dans tous les jeunes gens qui l'ont éprouvée, soit un bon signe, vous jugez bien que j'y dois volontiers consentir. Mais quant aux mièvres même, je crois certes qu'il seroit sage, ou de n'en jamais parler comme d'un bon signe, ou de le faire au moins avec toutes les précautions nécessaires pour écarter tout soupçon d'être capable d'appercevoir avec plaisir, ou même sans regret, dans de jeunes cœurs, des semences de mal ; des marques d'esprit ou de vivacité et de hardiesse, pour autre chose que pour le bien. J'ai déjà dit que ce qu'on appelle des espiègeries dans les enfans, étoit malheureusement trop facile à trouver dans tous les âges de la vie : mais il n'est peut-être pas deux exemples sur mille, de gens qui soient devenus espiègles après leur âge d'adolescence. Ceux qui le sont dans l'âge mûr, ce sont toujours, ou presque toujours, ceux en qui les semences du mal, faute d'avoir été arrachées ou étouffées dans un âge plus tendre par une bonne éducation, se sont graduellement développées : et si je disois *funestement développées*,

développées, dirois-je rien de trop fort ? Il me semble voir des plantes, dont la semence n'avoit peut-être rien d'assez venimeux pour faire un mal sensible, et qui sont devenues en croissant un poison mortel. Qu'on prenne garde à s'y jouer. Tel dont les espiègeries enfantines n'avoient peut-être produit aucun mal considérable sur le théâtre domestique des jeux de l'enfance, pourra s'en permettre de plus grandes sur le grand théâtre des jeux ou des affaires du monde, et s'en permettre (que sçavons-nous ?) qui finiront par des catastrophes tragiques. Il traversera peut-être les meilleurs desseins : fera naître la défiance et la discorde entre les meilleurs amis : déconcertera les talens et les vertus les plus utiles : occasionnera des projets de vengeance ou de désespoir : des divorces, des empoisonnemens, des assassinats, des duels, des suicides, des troubles peut-être dans un Etat, et des guerres entre les Puissances. Que dis-je ? Il ne seroit peut-être pas mal-aisé de citer des exemples de Princes, qui à la faveur de l'impunité des espiègeries de leur adolescence, ont été des espiègles plus hautement et en plus grand sur le trône, au point de devenir (malgré même des qualités estimables, mais qu'ils deshonoreroient) le fléau de leur siècle, l'horreur des gens-de-bien, la terreur de tous, et par-là, pour dire quelque-chose de plus, la proie des adulateurs les plus dangereux. Si l'on me dit après cela d'un air fin, d'un ton sententieux, avec une sourire
plein

plein de suffisance, qu'on a vu des enfans remarquables par leurs miévretés, devenir d'excellens hommes, on me trouvera de bonne composition : je ne demanderai point si c'est pour la guerre, pour la chasse, pour la politique, pour les procès, pour l'inquisition, pour le négoce, pour le jeu, pour la comédie, pour la philosophie du siècle, pour les arts favoris du luxe, pour les sciences purement humaines, qu'ils sont devenus d'excellens hommes : je suis prêt à croire qu'ils sont devenus tels, comme cela devoit toujours s'entendre parmi les Chrétiens, pour les devoirs de la vie, suivant l'esprit du Christianisme. Eh pourquoi pas ? Un Saul même est bien devenu un St. Paul, mais personne, j'espère, ne conclura de là, que c'est un bon signe lorsqu'on voit un jeune homme tel que Saul, capable des miévretés d'un Evêque, ou d'un Moine, ou d'un Prince persécuteur. St. Paul en s'accusant d'avoir été un *Persécuteur*, met ce titre au-milieu de deux autres ; entre celui de *Blasphémateur*, et celui d'*homme outrageux*. Il ne dit point que c'étoit un bon signe. Il allègue son *ignorance*, dont le Seigneur a eu compassion : il pouvoit alléguer comme il le fait ailleurs, sa vie irréprochable quant à la Loi : Et cela même ne l'empêche pas de se nommer le *premier des pécheurs*, quand il songe à quoi l'a conduit dans sa jeunesse, malgré toute la bonté de son cœur, un malheureux mélange de malice, qui l'avoit empêché de sentir la divine beauté de l'Evangile,

1 Tim. i.
3. 13-15.

vangile, et de reconnoître le crime de ses engagements avec une Synagogue méchamment rebelle.

Je pourrois, mais je ne veux pas, m'étendre d'avantage sur un article qui doit certainement n'avoir pas besoin d'une plus ample discussion. Quand je me serois contenté de redire simplement, que si le terme de Médifance emporte une idée de Malice, toute Médifance par-conséquent doit être sévèrement défendue, cela pourroit suffire. La conséquence que cela présente est d'un vrai si facile à saisir, que j'aurois pu, sans risquer beaucoup de laisser dans la tractation de mon sujet principal un vuide choquant, passer tout-de-suite à cette autre conséquence qui regarde plus directement la justification de la conduite des Apôtres ; et dont le vrai, quoique plus agréable, est moins facile à saisir nettement au premier coup d'œil.

Si le terme de Médifance emporte, comme je l'ai fait voir, une idée de malice, les Apôtres par-conséquent, malgré tout le mal qu'ils ont dit de plusieurs personnes, ne peuvent être taxés de Médifance, à moins qu'ils ne puissent être taxés de Malice en même tems. Cela est prouvé. Or ils ne peuvent l'être : voila proprement ce qui nous reste à prouver pour achever la justification promise des Apôtres.

Ma Thèse générale c'est que les Apôtres, dans tout le mal qu'ils ont dit de diverses personnes,

ne peuvent être taxés de malice. Les argumens qui le prouvent ont leur place marquée dans mon plan. Ce que je demande à-présent comme un préalable, c'est qu'on entende bien ce que j'ai dit en posant que les Apôtres ne peuvent être taxés de malice : car je déclare que je ne prétens nullement nier toute possibilité de les en taxer : et ce n'est pas sans raison que je le déclare. Je me suis trouvé plus d'une fois arrêté, sur plus d'un sujet, par des raisonneurs dont les objections se multiplioient à l'infini, toujours introduites par un *Mais on pourra vous dire*, ou par quelque autre formule équivalente. Je dois m'attendre à me voir arrêté de même par des gens de la même trempe, sur la Thèse que je viens d'avancer. Et vous devez, à votre tour, vous attendre à voir leurs semblables essayer contre vous le charme imposant de la fine politesse du tour qu'ils donnent à leurs objections ; en cas que ma thèse (comme je m'en flate) vous paroisse digne d'être adoptée, quand j'en aurai fourni les preuves, ou même plutôt, si (comme j'aime à le croire) vous êtes capables d'y bien penser. Vous ne trouverez donc pas mauvais que je m'explique, en peu de mots, sur l'estime que méritent ces agréables faiseurs d'objections. Je me souviens d'un homme célèbre que j'ai connu, lequel étoit également ferme et par sa patience à faire les plus profonds calculs, et par des vivacités qui ne marquoient rien moins que l'humeur la plus patiente. Un

de ces raisonneurs à qui vainement il prodiguoit, ou pensoit au-moins prodiguer le langage de l'évidence ou de la démonstration, lui répondoit en ma présence, d'un petit air suffisant, *Vous croyez cela, mais il y aura des gens qui vous diront que c'est tout le contraire* : la réplique du vif Géomètre partit comme un éclair : *C'est donc que ces gens-là seront de grands fous*. Je n'approuve ni ne blâme cette vivacité. Je ne me rappelle actuellement pas si elle étoit bien ou mal placée : mais je suis fort trompé si je n'ai raison de prévoir qu'elle pourroit être fort à propos quelquefois vis-à-vis de certains Originaux. La vérité est, et sur des matières de morale ou de religion principalement, qu'il n'y a rien qu'un homme ne puisse dire, s'il en a bien envie, soit par belle folie ou par belle méchanceté. Vous devez connoître, ne fût-ce que par les Pseaumes qui se chantent dans nos Temples, une espèce de gens qui disent, soit en eux-mêmes, soit entr'eux, et soit afin de plaire au Monde, ou par haine pour ceux qui ne sont pas du Monde : *Flatons, mentons ; nos langues sont à nous*. Il est certain qu'on peut soutenir ou nier tout ce qu'on veut, lorsqu'on ne craint ni de flater ni de mentir. Et ceux d'entre vous qui connoissent le Monde par expérience, pour peu que leur expérience ait eu le secours de la réflexion, ne prétendront certainement pas que le caractère odieux, si bien tracé par le Psalmiste, soit une horreur inconnue à notre siècle. Dans

Ps. xii.

v. 4.

ce même siècle, Mes Frères, dans ce siècle heureux si bien éclairé des lumières de la Philosophie, nous voyons des esprits sublimes, disciples illuminés de grands Philosophes, nous dire d'un ton de petit-maître plus tranchant que celui des Oracles de l'Ecole, que Jésus-Christ a bien mérité tout ce qu'il a souffert, qu'il se l'est attiré par ses éternelles invectives contre les Docteurs de la Loi, (quoiqu'eux-mêmes au-reste ne méritent que des remerciemens pour leurs invectives éternelles contre les Docteurs de l'Evangile). Or s'il est de fait qu'on dise ces belles choses, il faut bien qu'il soit possible de les dire. Et s'il y a des gens qui traitent ainsi le Maître, il pourra bien apparemment s'en trouver qui ne traiteront pas mieux les Disciples. Les Apôtres donc, je l'avoue, peuvent être taxés de Malice, et par-conséquent de Médisance. Mais par qui? Mais comment? Mais en-un-mot par quelle espèce de possibilité? La Nature peut produire des Impertinens, des Sots, des Fous, des Méchans, des Vauriens, des Monstres. Je reconnois la grande étendue de la Possibilité naturelle ou physique : je reconnois qu'il est *physiquement possible* que les Apôtres soient taxés de Malice. Je me borne à promettre de prouver que la chose est (comme on parle) *moralement impossible*, c'est-à-dire, en suivant les principes de la Morale, qui veut de la raison, de la sagesse, de la bonne-foi, de l'honnêteté, de la justice, de l'indulgence même *en cas de besoin*.

Mais

Mais ce n'est pas ici le cas : C'est une seconde déclaration que je fais aussi positivement que la première. Je n'ai point de grace à demander pour les Apôtres. Je ne parle point de les excuser, ni même de les disculper simplement. Je leur dois, selon mes promesses, une plus belle Apologie : et si je puis la rendre telle sans blesser la Vérité, je la leur dois pour plus d'une raison.

Je conviens, je suis obligé de convenir, que ces illustres Prédicateurs de l'Evangile, quant à leur intérêt personnel, sont bien au-dessus de toutes mes apologies : cette partie de mon sujet, considérée sous ce point de vue, est peut-être celle de toutes qui demandoit le moins une explication formelle : Et quant à vous, je me persuade aisément que ces saints hommes, pour être justifiés dans votre esprit, n'ont besoin d'autre avocat que du respectable Préjugé qui subsiste encore glorieusement en leur faveur, malgré les vœux et les efforts d'une certaine Philosophie, qui se plaît à parler des Apôtres aussi cavalièrement que des Prédicateurs ordinaires. Mais outre qu'il ne sçauroit être indifférent pour des gens sages de se prémunir (fût-ce uniquement à cause de notre jeunesse) contre la pernicieuse contagion de cette Philosophie ; j'entrevois d'assez bonnes raisons, ce me semble, pour ne nous en pas tenir tout simplement à l'honnête mais vague Préjugé qui plaide ici la cause des Apôtres. Car mettant à part les gens qui pourroient être d'humeur à dire, qu'en

qu'en me prévalant du préjugé vulgaire, j'emploie une adresse de Prédicateur dans laquelle il entre quelque-chose de sophistique, je conçois deux ordres de personnes qui pourroient, en admettant le Préjugé favorable, s'en prévaloir eux-mêmes d'une manière incontestablement sophistique : les uns pour établir un relâchement dangereux, en se permettant aux dépens d'autrui dans leurs discours une imitation peu discrète des exemples de liberté que nous fournit l'histoire des plus grands saints : les autres pour maintenir une sévérité sans bornes, en disant : *les Apôtres ont pris bien des libertés, cela est vrai : mais nous ne sommes plus au tems des Apôtres : ils ont pu faire des choses qu'il nous feroit mal de vouloir imiter : nous n'avons, ni nous ni nos Prédicateurs, la même autorité que ces divins Missionnaires, ni leur infailibilité.* Or afin de prévenir ce double abus, vous sentez bien qu'il faudroit aumoins un peu de raisonnement sur la nature ou sur le mérite intrinsèque de leur exemple. Prenons les choses comme elles sont. Un homme qui voudroit absolument ne jamais dire aucun mal de personne, risqueroit de se taire souvent lorsqu'il faut avoir le courage de parler : et puis je me trompe fort si ce n'est-là littéralement l'homme qui ne se trouve nulle part. Suivant le cours ordinaire de la Nature humaine, on défendra l'imitation des Apôtres sur cet article, dans les momens où pour quelque intérêt on ne s'en accommodera pas :
dans

dans des momens plus commodes on la permettra : et sur le total, on la défendra plus facilement aux autres qu'à soi-même. L'humeur seule peut-être à-la-fin prononcera la défense ou la permission. Ne nous flatons pas : l'homme qui se fait constamment une affaire de tenir sa langue en bride pour ne jamais rien dire aux dépens d'autrui sans une raison suffisante, n'est pas un personnage commun. Et quoiqu'il en soit, nous sommes tous plus ou moins sujets à dire des choses qui, de droit ou de fait, nous exposent à nous entr'accuser de Médifance. Nous sommes sujets par cela même à nous trouver souvent, soit dans le cas de raisonner pour notre propre justification, soit dans le cas de recevoir ou d'écouter la justification des autres, soit dans le cas de la prendre sur nous, soit dans le cas enfin de tenir la balance comme juges entre les deux parties. Et dans tous ces cas, quel est le bon esprit ou le bon cœur qui ne souhaiteroit qu'il y eût un modèle de justification, par lequel pussent être facilement appréciées, ou nos plaintes ou nos apologies ; un modèle raisonné, auquel on pût renvoyer raisonnablement les Accusateurs et les Accusés ; ou en vertu duquel on pût honnêtement les *mettre*, comme on dit, *hors de cour et de procès*, avec une convenable reprimande dans l'occasion, s'ils étoient assez déraisonnables pour ne vouloir pas être absous ou condamnés d'après le modèle ? J'aimerois, je vous l'avoue, que l'on me produisît un pareil modèle tout-fait, et si bien fait

fait qu'il n'eût besoin ni de correction ni même de commentaire, pour les Chrétiens au moins qui se piquent de ne pas ignorer les points essentiels du Christianisme. Mais vous n'auriez certainement pas un pareil modèle, vous n'en auriez pas même une foible ébauche, dans une justification des Apôtres où je me contenterois de soutenir que des hommes si privilégiés, si favorisés de Dieu, si révéérés pour leur extrême sainteté, si glorieusement honorés des suffrages de tant de siècles dans toute l'étendue du Monde Chrétien, ne peuvent être sans témérité soupçonnés de Malice. Que dis-je ? Leur gloire même demande quelque-chose de plus : elle dédaigne de les voir absous, s'ils ne le sont de la manière la plus honorable, si leur justification n'est leur éloge, ou si elle ne l'est aux yeux même de cette Raison qui cherche en tout la plus grande évidence possible.

Vous offrir donc une justification qui réponde à ces belles idées, c'est là proprement la nouvelle tâche que notre plan nous impose : Et je pense qu'elle ne feroit pas mal remplie, si j'étois en état de vous représenter nettement comme je voudrois, tout ce qu'il faut pour établir un pareil modèle de justification, et tout ce que nous fournit le caractère des Apôtres, autant qu'on en peut juger, pour les justifier suivant ce modèle. Si manque de tems pour mettre ces deux points dans leur plus beau jour, ou plutôt si manque de lumières

lumières et de mémoire ou d'habileté, il arrive que je me borne à dégrossir imparfaitement l'ouvrage, vous agréerez ce que j'aurai pu, et tâcherez de suppléer le reste, pour votre usage, par vos propres observations. Je vous mettrai peut-être en goût de le faire. Ce ne seroit pas la première fois qu'une ébauche, par ses imperfections même, auroit fait naître l'idée d'un tableau plus parfait. Je vous invite même formellement à faire d'avance sur le sujet proposé, un essai de vos forces, afin que vous soyez mieux en état de juger de mon ouvrage quand je vous en ferai la lecture, soit en tout ou en partie, d'aujourd'hui en trois semaines, si le Seigneur nous conserve jusques-là, et dirige les choses de manière que vous ne manquiez ni de pouvoir ni de bonne volonté pour approfondir, de concert avec un Prédicateur qui affectionne sincèrement son Auditoire, un sujet qui me paroît d'autant plus intéressant qu'il n'est certainement pas commun, vû surtout la manière bien Chrétienne et non-pas simplement philosophique dont j'espère de le traiter.

S E R M O N I I I .

S U R

T I T E , Chap. I I I . y . 2 .

T I T E, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

LORSQUE sur une parole qu'on aura lâchée au defavantage d'autrui, l'on se trouve accusé de Médifance, rien n'est plus ordinaire que d'avoir quelque excuse toute prête, qui serve à repouffer l'accusation : Et les hommes semblent être à-peu-près convenus, comme je l'ai remarqué dans un autre discours, que leurs excuses en pareil cas tendroient à persuader, de manière ou d'aùtre, qu'ils ont parlé sans malice. Mais à voir l'estime qu'ils font de ces excuses dans l'occasion, vous seriez tentés de croire qu'ils font aussi convenus de ne les juger valables qu'autant qu'elles feroient mises en œuvre pour eux, ou pour leurs amis, ou pour un tiers auquel ils ne prendroient nul intérêt ; prêts à rejeter ces mêmes excuses lorsqu'elles iront à faire tomber leurs propres accusations. Il y auroit de quoi douter, si dans le fond de leurs consciences, ils ne trouvent pas toutes leurs apologies peu satisfaisantes. Et la vérité est qu'il y en a plusieurs qui sont merveilleusement mauvaises. Je crois même ne devoir pas
me

me contenter de l'avoir dit en termes généraux. Toutes mauvaises qu'elles sont, elles ont cours. Elles mériteroient par cela seul mon attention. Elles la méritent d'autant plus que le plan même auquel je me suis assujetti, m'invite naturellement à les examiner. Après toutes les choses que j'ai déjà dites pour établir, ou pour insinuer, qu'il y a des cas où l'on peut très-bien se justifier du reproche d'avoir médit en disant du mal de quelqu'un, la bienséance même demande (ce qu'exige peut-être la prudence) que je ne laisse aucun lieu de confondre avec les mauvais moyens de justification ceux que j'approuve. D'ailleurs, j'ai poussé la matière, vers la fin de mon dernier discours, jusques à vous promettre un modèle de justification suivant lequel je concevois qu'on pouvoit être non-seulement absous, mais absous, comme on dit, honorablement : et je suis fort trompé si l'examen des mauvaises excuses dont je viens de parler, ne servira pas à nous faire connoître ce modèle. Cela me mènera peut-être plus loin que je ne pensois d'abord, et suspendra jusques à quelque autre discours ce qui regarde directement la justification glorieuse des Apôtres. Mais je compte que sur cet article particulier, vous avez l'esprit plus en repos que vous ne l'aurez peut-être sur l'article général de la nature d'une justification honorable, quand je vous aurai déclaré que pour en mieux fixer la nature, j'ai dessein d'examiner, non-seulement les mauvaises excuses des Médisans, mais
celles

celles même qui sans être mauvaises sont pourtant insuffisantes.

Quoiqu'il en soit, je commencerai par observer (1°.) que pour une apologie honorable, soit des Apôtres, soit de toute autre personne, il ne faut rien qui ressemble à certaines mauvaises excuses ; telles, par-exemple, que celle de ces Médifans qui répondent à vos remontrances en vous demandant d'un air étonné, *ce que c'est donc qu'ils ont dit ?* ou en vous assurant qu'*ils n'ont pas lâché le moindre mot* : Pur mensonge bien-souvent, et pis que pur mensonge quand c'est autre chose : moquerie dont ils se moquent peut-être eux-mêmes dans le fond de l'ame, si tant est qu'un air moqueur ne vous annonce pas qu'ils s'en moquent, et qu'ils se moqueront de vous si vous en êtes la duppe. Les bonnes gens ! on les accuse de Médifance, et ils n'ont pas ouvert la bouche ! ils n'ont rien articulé de tout ce qu'on leur fait dire ! Soyez bons à-votre-tour, et retractez vous : vous leur devez sans-doute une réparation dans les formes : ils n'ont rien dit que par un clin d'œil, que par un sourire, que par une grimace, que par un mouvement de la main, que par un lèvement d'épaules : Reconnoissez de bonne grace que parler des yeux, de la main et du geste, ce n'est pas parler. On leur ose reprocher de la malice ! y en a-t-il donc jamais dans un geste, dans une mine, dans une chose aussi innocente qu'un

qu'un regard ? Cherchez bien : et vous trouverez peut-être qu'ils n'ont dit mot, parcequ'ils n'ont rien dit que par écrit : or il est évident que dire les choses par écrit, ce n'est pas les dire : et quant à la Malice, qu'y a-t-il de plus innocent qu'une plume avec un peu d'encre et de papier ? — Il y en a qui s'excusent en *niant que ce qu'ils ont dit soit du mal*. Et en effet de quoi vous plaignez vous ? Ils n'ont fait que chanter vos louanges : ou n'ont parlé de vos fautes et de vos défauts que pour avoir une occasion de rabattre les coups de la Médifance : S'ils ont fait autre chose, on sçait à quoi cela se réduit : ils ne vous ont attribué que des vices aimables qui vous feront des amis ; ou des vertus et des talens pardonnables qui ne vous nuiront qu'après de votre idiote famille et de vos mauffades protecteurs. Ils ont eu le courage de louer devant des avarés les actions généreuses dont votre modestie faisoit mal-à-propos un mystère, comme nous avons vu d'honnêtes Courtisans exalter les services d'un Agricola devant un Domitien. . . . Je crois, Mes Frères, que sans aller plus loin, nous pouvons mettre cette excuse avec la précédente. — *De qui ai-je médit ?* vous demande un autre : *je n'ai nommé personne !* comme si une personne bien désignée étoit moins une personne alors, que lorsqu'elle est bien nommée par son nom. — Et le même homme peut-être vous avertira, qu'on ne médit qu'en parlant d'un tiers à un tiers, pour
ajouter

ajouter tout-de-suite qu'il n'a dit du mal de *Tel* ou *Tel* à qui-que-ce-soit : sous ombre, s'il vous plaît, qu'en en disant du mal il n'a porté directement la parole à personne ; sous ombre qu'il a parlé devant nous sans parler proprement à nous : ou sous ombre qu'il a parlé seul, dans un lieu voisin d'un autre, où nous n'avions pas été placés par lui pour l'entendre. Courage misérable ! Dis que tu n'as parlé qu'en pleine campagne avec toi-même ; dis qu'il n'y avoit là que les coteaux et les valons, les arbres et les rochers, les stupides hôtes des bois, les muets habitans de l'onde, et les autres sourds, pour entendre tes médisantes méditations : mais souviens-toi qu'au milieu de tous ces objets sourds ou muets ou stupides, le Dieu qui les a faits et qui t'a fait, n'étoit pas présent comme une Idole, dont les oreilles n'entendent rien, ne jugent de rien, et ne détestent pas la voix de ta Médifance. ——— Toutes ces excuses-là ne peuvent être de quelque poids que dans un seul sens, et dans un seul cas : c'est-à-dire en supposant qu'elles soient alléguées avec vérité pour nier simplement le fait en vertu duquel on m'auroit traité de Médifant : car il est certain que si je n'ai dit en aucune manière aucune espèce de mal de qui-que-ce-soit à qui-que-ce-soit, je n'aurai pas même fourni la matière à laquelle on voudroit donner la forme de Médifance en y mettant de la Malice. Mais à les prendre ainsi, ces excuses, pour une simple négation du fait, elles sont

VOL. III. K parfaitement

parfaitement étrangères à la présente recherche, dont le but est de trouver ce qu'il faut ou ne faut pas, pour une bonne apologie, dans le cas d'un fait avoué : et considérées dans ce dernier cas, à quoi se réduisent-elles ? comment me purgent-elles du reproche de Médifance ? par où prouvent-elles qu'il n'y avoit nulle malice dans mon fait ? Il est vrai qu'insinuer seulement le mal par de simples signes ou par des louanges équivoques, s'abstenir de nommer les gens, et parler seul ou comme seul, peut quelquefois être une marque de prudence : mais de quelle prudence ? car il y en a plus d'une. La bonté a la sienne :

Matth. x.
v. 16.

Soyez prudens comme des serpens : la Bonté en personne l'a dit : Mais la malice a la sienne aussi : et si vous envisagez la prudence en général, qui est-ce, des bons ou des méchans, qui en ont communément le plus ? ou je m'abuse beaucoup, ou nous avons trop souvent lieu de dire, sans prétendre même blâmer l'infirmité des bons, que *les enfans du siècle sont, dans leur espèce, plus prudens que les enfans de la lumière*. Ils sont certainement plus rusés. Et soit ruse au-reste ou bêtise, car l'un va facilement avec l'autre dans les actions des méchans, toutes ces belles excuses sont remarquables par un endroit, qui dans mon esprit au moins n'est pas à leur honneur : c'est cet air louche, et comme qui diroit, ce double regard, qui vous laisse douter si elles visent à nier le fait même, ou seulement la mauvaise intention du fait.

Luc xvi.
v. 8.

fait. Venons (2°.) à quelques-unes de celles qui n'ont pas ce défaut, et voyons si avec cet avantage elles valent beaucoup mieux.

S'il en est une qui mérite cet éloge, ce n'est pas aumoins celle qui semble s'offrir ici la première pour le revendiquer : je veux dire que ce n'est pas celle qui parle souvent le plus haut ou le plus ferme, en vous répondant, *Je n'ai rien dit que de vrai*. Car il est non-seulement très-possible, mais très-commun, de dire le vrai par belle malice : et ce qu'il y a de pis, c'est que la Malice, quand elle s'en mêle, ne vous livre presque jamais le vrai tout-pur. Elle lui donne presque toujours adroitement, ou par la suppression de quelque circonstance favorable, ou par l'addition de quelque circonstance aggravante, une teinture odieuse de mensonge. La bonté, sans-doute, quand elle se croira dans l'obligation de dire du mal, prendra garde à ne rien dire que de vrai : mais où trouvera-t-on que le vrai ne puisse être dit que par la bonté : ou que la malice, dès qu'elle ne ment pas, ne soit pas plus médisante que la bonté même ? est-il donc de nécessité, que toute Médisance soit une pure calomnie ? Je ne vois pas trop, je l'avoue, à quoi il tient que tous ces gens, dont toute la justification se réduit à soutenir qu'ils n'ont rien dit que de vrai, ne soient rangés dans une même classe avec ceux qui nient simplement que ce qu'ils ont dit à votre desavantage, soit du mal. — Et je ne vois

pas trop non-plus pourquoi nous ne mettrions pas encore dans la même classe, les personnes qui semblent penser qu'il suffit de dire, avec le ton ferme de l'innocence même, *Je n'ai point révélé de secret, je n'ai parlé que de choses publiquement connues*. Car que veut-on dire par une telle excuse ? que la Médifance consiste uniquement à révéler des secrets scandaleux ? que la Médifance n'est plus Médifance dès-qu'elle est publique ? que la publicité des mauvais bruits populaires enlève toute la malice ? que le mal une fois devenu public peut innocemment par nos soins le devenir de plus en plus ? qu'il n'y a point de mal à vous jeter la pierre comme les autres, dès qu'on a pu se mettre dans l'esprit que vous étiez lapidés par la multitude ? J'en appelle à ceux même qui roûlent secrètement et confusément ces belles pensées dans leur esprit : Oseroient-ils soutenir tout-haut qu'elles sont bien-dignes d'une âme bien innocente, bien incapable de malignité ? Une bonne âme, sans-doute, lorsqu'un vif sentiment de son devoir la sollicitera de s'expliquer librement aux dépens de quelqu'un, trouvera la chose moins difficile à mesure qu'elle fera moins gênée par la crainte qu'elle a toujours de commettre une indiscretion : Elle pourra par-conséquent nous alléguer quelquefois la notoriété du mal dont elle risque de parler. Mais qu'y gagneroit-elle si c'étoit-là toute son apologie ? *Vous ne révélez point de secret ! vous parlez*

parlez de choses publiquement connues ! Qu'est-ce que cela prouve ? le plus méchant homme en pourroit dire autant. Si ce n'étoit l'excuse que des bons, je vous garantis bien, Mes Frères, qu'elle ne seroit pas si commune. —

Une excuse plus humble que celles qui font sonner si haut, soit la notoriété des faits, soit la vérité de tout ce qu'on s'est permis d'en dire, c'est celle qui d'un ton plus doux vous représente la *délicatesse avec laquelle on s'y est pris* quand on a dit du mal. Et je conviens volontiers que la délicatesse en pareil cas doit être *quelquefois* reconnue pour une marque de bonté. Mais ce n'est assurément pas un indice décisif : et tout le monde sçait ou doit sçavoir que la bonté la plus réelle, n'y va pas *toujours* si délicatement. Elle n'est ni aveugle, pour ne pas voir des cas où moins de délicatesse lui convient ; ni foible, pour craindre de parler sans façon lorsqu'une raison supérieure le demande. Et d'autre part, qui ne connoît les mignardises hypocrites dont la malice est capable ? *Le mal qu'elle a dit de moi, elle l'a dit si délicatement ! Ses expressions étoient si bien ménagées ! Le jour étoit si fin !* Me voila certes bien consolé ! je ne suis empoisonné qu'avec du parfum : je n'ai le cœur percé qu'avec une éguille : ce n'est rien ! Ce n'est rien pour moi qui le souffre : ne seroit-ce rien non-plus pour toi qui me le fais souffrir ? t'es-tu mis à ma place ? as-tu jugé qu'à ma place tu n'aurois rien senti, ou n'aurois eu qu'à
mettre

mettre humblement le doigt sur la bouche ? Ou montre-moi tout-au-moins que c'est là que ta délicatesse t'a conduit, ou ne m'en parle plus. Je pense que les gens à qui cette leçon peut s'appliquer, nous pouvons les ranger hardiment parmi ceux qui prétendent ne pas médire, parcequ'ils médisent par signes. Ce seront Délicats avec Délicats. — Et ces autres, qui pour toute justification s'étonnent qu'on ose les accuser de Médifance, quand ils n'ont actuellement mal parlé que *d'un domestique subalterne, que d'un gueux, que d'un homme de rien, que de gens obscurs et sans nom* ; où les rangerons-nous ? sont-ils beaucoup mieux excusés avec leurs gens de rien ou sans nom, que celui qui prétend n'avoir médit de personne parcequ'il n'a nommé personne ? Certainement l'*homme sans nom* qui ne laisse pas d'en avoir un, bien ou mal articulé, dans nos discours à son desavantage, est bien autant *quelqu'un* que le *quelqu'un* qui n'est qu'un *anonyme* suffisamment désigné. Et si nous considérons la chose du côté de la malice, à qui ferons-nous accroire qu'il est impossible d'en avoir pour des gens sans nom, pour des gens de rien, pour des pauvres, pour de petits domestiques ? Il faudroit pour en être la dupe, n'avoir vu aucun ménage bourgeois, ni aucune grande maison : il faudroit n'avoir jamais ouï parler des antipathies d'une maitresse pour une servante qui la connoît trop bien, ou pour un valet qui sçait la respecter quelquefois un peu moins

moins que son maître : il faudroit ignorer jusques-où peuvent aller les airs d'un grand Seigneur petit-maître a l'égard d'un Chapelain qui se sent : il faudroit ne s'être jamais trouvé que dans ces demeures de la Grandeur, ou de l'Avarice, dans lesquelles aucun pauvre n'est un objet particulier d'aversion, non-plus que de pitié, par cette seule raison qu'aucun pauvre n'en approche ou n'est admis à s'y montrer. Abregeons. Ce langage même, *Je n'ai mal parlé que d'un pauvre, que d'un homme de rien, que d'un homme sans nom ;* ce langage même qu'annonce-t-il ? L'orgueil dur que décèle ce ton sec de mépris, est-il un signe bien aimable de bonté ? est-ce ainsi que parle un bon cœur, que ne gonfle aucun levain de malice ? La bonté sans-doute est vertueuse, et lorsqu'elle aura lieu de parler d'un mauvais sujet, dont l'indignité lui sera bien connue, l'amour de la vertu pourra lui dicter des discours qui respireront un vertueux mépris pour le caractère de l'homme, malgré toutes les repugnances d'une vertueuse compassion pour sa personne. Montrez moi dans les vôtres cette bonté ; ce sera quelque-chose, ce sera beaucoup : mais m'alléguer sans cela que ce sont des gens de néant, c'est m'alléguer ce que je dois compter, moi, pour néant, si je vous fais la grace de ne le pas compter pour un point qui vous condamne plus qu'il ne vous justifie. — Je vois quelque-chose de moins revoltant, mais qui n'est pas plus décisif,

dans

dans la justification de ceux qui, après avoir parlé des démérites d'un tiers, se disculpent en ajoutant, *Je n'en parle au-reste qu'entre nous* ; ou qui sur vos remontrances vous disent, *Je n'en ai parlé qu'entre amis, je n'en ai parlé qu'en famille*. Car mettant à part ceux qui vont promettre leur *soit-dit-entre-nous* de lieu en lieu, et qui semblent ne vous recommander le secret que pour avoir à eux seuls tout le plaisir d'en faire confidence, ou peut-être même pour exciter d'autant mieux en vous la convoitise de babiller : en vertu de quoi supposons-nous que tout ce qui se dit entre amis ou en famille soit exempt de toute malice ? Le Médiant cesse-t-il d'être malicieux, dès qu'il est avec des amis ou en famille ? Ajoutez qu'il y a de méchantes amitiés, et de méchantes familles, où la malice domine à tel point, que les bonnes choses même s'y font dans un mauvais esprit, qui n'y règle pas moins le silence et la discrétion, quand il y en a, qu'il n'y lâche la bride au babils les plus indiscrets. Tu ne m'as déchiré ou dénigré qu'entre amis ou qu'en famille : je t'en crois : mais si tu n'as rien de mieux à dire, ton rang est marqué d'avance : tu mérites les mêmes honneurs, à-peu-près que ces spirituels qui disent, *Je n'en ai parlé à personne*. — Vous outrez, me répond-il : je ne vous ai ni déchiré ni dénigré ; le mal que j'ai dit de vous est si peu de chose que ce n'est pas la peine d'en faire des plaintes. C'étoit pour lui la peine d'en parler : et ce n'est pas pour moi celle de m'en plaindre.

l'apologie

l'apologie est grave assurément ! Elle peut me faire douter si, au lieu de ranger l'homme auprès de ceux qui disent *Je n'en ai parlé à personne*, il ne mériterait pas qu'on le mît, soit auprès de ceux qui n'ont point dit de mal parcequ'ils ont dit vrai, ou parlé d'un mal connu ; soit auprès de ceux qui prétendent avec autant de raison, que ce qu'ils ont dit à votre desavantage n'étoit pas même un mal. Et puis qui ne sçait qu'une Médifance légère n'est pas une Médifance ? qui ne sçait que la malice ne trouve jamais son compte à vous entamer par de simples égratignûres ? qui ne sçait qu'elle est trop bonne pour soupçonner combien ses égratignûres sont quelquefois venimeuses ? qui ne sçait enfin qu'il est possible après-tout qu'une petite Médifance ne soit qu'une petite malice ? Il est vrai que les petites malices ont été frondées dans un de mes Sermons précédens : mais qu'est-ce que mes Sermons ? On auroit bien à faire, vraiment, s'ils étoient une règle ! Il faudroit pour me plaire, que les hommes devinssent tout-aûtres qu'ils ne sont : et ils sont si aimables ! il n'y a qu'à voir comme ils s'entr'aiment ; et combien leurs amitiés sont vertueuses ; combien les envies, les froideurs, les indifférences, les mépris, les jalousies, les trahisons, les brouilleries, les querelles, les guerres, les haines, les Médifances sur-tout, sont des misères inouïes dans leur commerce. Vous voyez, Mes Frères, que j'accorde bien des choses pour

Vol. III. L faire

faire valoir la justification de ceux qui s'excusent du mal qu'ils ont dit, en alléguant que c'étoit une bagatelle. Mais avec tout cela je m'assure que vous ferez de mon avis si je conclus, que tout cela ne fait pas une très-belle justification : et qu'en général toutes ces excuses du second ordre, lesquelles en admettant le fait, se contentent d'insinuer, plus ou moins adroitement, l'innocence ou le peu de malice du motif, ne sont admirables que par leur impertinence. Or cela posé,

A plus forte raison n'admirerois-je que de la bonne sorte (3°.) les excuses de ceux qui pour se laver du reproche d'avoir mal parlé de vous par malice, tâcheront grossièrement de me donner le change, en m'alléguant nettement comme d'autres motifs de leur action, des motifs où la malice ne fait que se produire sous une forme un peu déguisée, ou sous un masque transparent de sa propre façon. Et tel est certainement cet homme à bons-mots, qui d'un air délibéré nous assure, que ce qu'il en a fait *c'étoit uniquement pour divertir la compagnie*. C'est pour lui sur-tout c'est pour ses pareils, que fut inventé l'emblème d'un méchant fou, qui après avoir jetté des brandons à l'aventure, nous dit avec l'air fin d'un Idiot, *Ne voyez-vous pas que je badinois ?* — Et ceux qui nous disent d'un air plus innocent, plus timide, plus sérieux, *Je n'en ai parlé que par manière de conversation*, ne diffèrent certainement pas

Prov.
xxvi. 19.

assé

assez de cet incendiaire pour avoir sujet de se plaindre si nous les lui donnons pour satellites. — On pourroit même leur donner pour compagnons, ceux qui disent d'un air un peu plus honnête, *Quant à moi je ne pensois point à mal, je n'avois nul dessein de nuire à personne, j'en ai parlé je ne sçai comment, comme on parle de mille autres choses.* Car cette apologie, si l'on veut que c'en soit une, ne signifie apparemment pas que sous la figure humaine on est de méchantes bêtes, qui comme bêtes ne pensent à rien dans des vues de morale, et qui comme méchantes bêtes suivent machinalement le torrent de la Médifance. On veut être regardé sans-doute comme créature humaine, douée d'intelligence et de liberté. On doit être envisagé par-conséquent comme placé sous la double influence du bon Esprit qui dirige tout vers la meilleure fin possible, et du mauvais Esprit, dont l'attribut distinctif est de contrarier le bon, ou ce qui revient au même, de nous soustraire à son influence. Il n'y a point ici de milieu, ni d'accord à choisir. Il faut que nous soyons à Dieu ou au Diable. Il faut au moins que l'un des deux prédomine dans notre cœur, et notre choix ne peut avoir donné la préférence à l'un des deux sans que nous le sçachions. Ceux qui prétendent ne pas sçavoir sous l'influence duquel des deux Esprits ils agissent, et cela sur-tout quand l'action consiste à parler, c'est-à-dire, à ma-

nifester nos pensées et nos affections par la parole qui en est le plus clair interprète ; découvrent par cela même que celui qui prédomine en eux c'est le mauvais, dont il est fort commun de desavouer l'influence par une espèce de honte ou même de ruse ; et non pas le bon, dont il est toujours glorieux d'avouer l'influence, quoiqu'il ne soit peut-être pas toujours prudent de le faire dans les termes le plus formellement Chrétiens. J'avouerai même qu'un Chrétien véritable, bien connu pour tel, peut quelquefois se contenter de dire, *Je ne pensois point à mal*. Son caractère connu doit être censé dire le reste. Mais un bon cœur que sa bonté soumet à l'empire du Dieu tout-bon, et soustrait à l'empire de l'Esprit malin, ira-t-il jamais, quand il aura parlé des démerites de quelqu'un, jusqu'à dire pour sa justification, *J'en ai parlé je ne sçai comment, comme on parle de mille autres choses ?* Ce qu'il y a de bien-certain, c'est que la bonté, non-plus que sa fille ou cette autre elle-même la Charité, *n'est pas considérée*, et n'agit point à l'étourdie. *Comme elle ne cherche pas son avantage propre*, elle peut avoir des distractions à son desavantage : mais elle se dément au-moins et se deshonne, lorsqu'elle en a sur les intérêts d'autrui, au-point de les blesser témérairement par des coup de langue. Le livre des Proverbes nous dit, *Ne témoigne pas contre ton prochain sans nécessité* : c'est une leçon que tout bon cœur se fait à lui-même, et n'oublie pas aisément :

1 Cor.
xiii. ψ. 4.
ὁ περιπε-
ρεύεται.
Ibid. ψ. 5.

Prov.
xxiv.
ψ. 28.

ou s'il a quelquefois le malheur de l'oublier, ce n'est pas au-moins pour faire de cet oubli un moyen de justification lorsqu'on lui fera des reproches ; c'est au-contraire pour se la rappeler bien-vîte en rougissant de l'avoir oubliée. — Ce que tous ces gens auroient de mieux à faire, qui ont mal parlé d'autrui, les uns sans sçavoir comment, les autres par manière de conversation, ou par amusement et pour divertir la compagnie, ce seroit d'avouer de bonne grace qu'ils ont péché. Il y auroit là dequoi les absoudre provisionnellement, en attendant que des preuves suffisantes de leur éloignement habituel pour toute malice en général, nous obligeassent à respecter l'aveu de leur faute comme un effet naturel de leur bonté. Mais une telle absolution même ne seroit-elle pas bien-éloignée encore de ce qu'on appelle une justification honorable ?

Il y en a plusieurs, dont vous ferez (si vous voulez) un ordre à-part, un quatrième genre ; lesquels, sans nous spécifier les *raisons* des discours qu'ils ont tenu à vos dépens, protestent qu'ils *en ont eu de bonnes*. Et l'équité veut certainement qu'ils en soit crus sans beaucoup de peine sur leur parole, si leur bon caractère est d'ailleurs bien établi. Mais hors de là, qu'y a-t-il de plus suspect que ces protestations vagues ? Le plus méchant homme est le plus prêt à les faire. — Quelquefois à la protestation générale de n'avoir agi que par les motifs les plus légitimes, ils ajouteront

rônt une protestation particulière *de n'avoir aucune haine pour votre personne*. Qu'est-ce que cela prouve, lorsqu'il s'agit d'écarter tout soupçon de malice ? Il faudroit être bien-neuf dans le Monde pour ignorer, qu'un esprit d'envie et de satire, qu'un esprit d'avarice ou d'orgueil, qu'un esprit de parti ou même de simple opiniâtreté, qu'un esprit de libertinage ou de superstition, suffit aux hommes pour exercer leur langue, non-seulement aux dépens de personnes avec lesquelles ils n'auront jamais eu le moindre démêlé, lesquelles ils n'ont peut-être jamais vues, et dont ils ne sçavent peut-être rien que d'après les rumeurs les plus confuses : mais aux dépens quelquefois de ceux même qu'ils comptent aux nombre de leurs amis. Et quel homme faudroit-il être, je vous prie, pour s'imaginer sérieusement, ou qu'un esprit de superstition, de libertinage, d'opiniâtreté, de parti, d'orgueil, d'avarice, de satire, d'envie, n'est pas un mauvais esprit ; ou que les coups de langue hazardés dans un mauvais esprit sont bien-exemts de toute malice ? Nous avons déjà reconnu un fonds de malice dans le caractère de ceux qui disent du mal d'autrui, soit pour divertir la compagnie, soit par manière de conversation, soit comme on parle de mille choses sans sçavoir comment : et si nous leur avons fait ainsi leur procès, ce n'étoit certainement pas parcequ'ils découvrent dans leurs excuses une haine personnelle contre les objets de
leurs

leurs jaseries : c'étoit uniquement parceque leurs mauvaises excuses décèlent, soit un mauvais esprit de plaisanterie et de vile complaisance pour des auditeurs malins ; soit un mauvais esprit de fingerie et de vicieuse familiarité ; soit un mauvais esprit de témérité babillarde ; soit un mélange plus ou moins parfait de toutes ces belles choses. Il est donc prouvé d'avance qu'on peut être jugé coupable de Médifance, indépendamment de la question, sçavoir si l'on vous hait, ou ne vous hait pas personnellement.—— Et je dis plus. Mettons qu'on aille jusqu'à protester dans les termes les moins équivoques, les plus formels, qu'en disant du mal de vous on étoit également éloigné de toute haine personelle, et de toute autre espèce de malignité : mettons que l'auteur de la protestation nous la confirme par un serment solennel : mettons que des témoins dignes de foi le garantissent assez homme de probité pour être incapable d'un faux serment. Je dis que dans la supposition même d'un tel cas, si la probité du personnage ne paroît pas avoir sa racine dans un fonds de bonté, si la bonté de son cœur demeure un problème, tout ce que je pourrai faire charitablement en sa faveur, ce sera de le reconnoître innocent de Médifance dans le fait en question, et de l'absoudre sans conséquence, comme le Magistrat absout quelquefois des voleurs, qu'il ne laisse pas d'estimer très-capables de ces mêmes vols qu'ils n'ont peut-être pas commis. On sçait, Mes

Frères,

Frères, ce que vaut la probité du vulgaire des honnêtes-gens, aussi-bien que la vertu du commun des moraliseurs, le zèle du commun des dévots, ou même la charité du commun de ceux qu'on appelle de si bonnes âmes qui sont si charitables. On en voit qui de leur probité, de leur vertu, de leur zèle, de leur charité même, se font un droit, pour-ainsi-dire, d'être méchans, et mauvaises langues en tems et lieu, autant qu'ils se flatteront de pouvoir l'être impunément, ou sans trop de risque ni de peine, suivant le système de conduite qu'adoptèrent leur sagesse de concert avec leurs passions.

Je conçois, Mes Frères, un cinquième genre d'excuses, plus spécieuses que toutes les précédentes, et qui par-conséquent, quoique bien-éloignées encore d'un beau modèle de justification, mériteroient plus qu'elles d'être examinées. Mais j'espère que vous me pardonneriez aisément de les réserver pour un autre discours, sur-tout si certaines réflexions utiles dont j'ai parsemé celui-ci, vous procurent par votre méditation le plaisir de prévoir à quoi elles doivent me conduire, s'il plaît à Dieu, quand le tems sera venu de reprendre avec vous la discussion de mon sujet.

SERMON

S E R M O N IV.

S U R

T I T E, Chap. III. y. 2.

Vol. III.

M

T I T E, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

A récapitulation du plan général de mes discours sur ce Texte, ne seroit peut-être pas inutile : Mais elle n'est pas nécessaire à l'objet particulier du discours pour lequel je vous demande aujourd'hui votre attention. Quelqu'autre plan que j'eusse formé, je ne pouvois me dispenser de toucher l'article intéressant des Apologies ordinaires de ceux qui, pour prévenir ou repousser toute imputation de Médisance, insinuent ou soutiennent, que s'ils vont dire ou s'ils ont dit quelque-chose aux dépens d'autrui, ce n'est pas par le principe odieux de malice qui fait l'essentiel de la Médisance : et mon discours aujourd'hui ne doit être qu'un examen de quelques-unes de ces apologies : c'est-à-dire, de celles que je n'ai pas eu le tems d'examiner dans le discours immédiatement précédent ; et desquelles cependant j'ai dû promettre l'examen, parcequ'elles sont plus spécieuses que toutes celles dont je venois de faire la revue. Vous pouvez vous souvenir que je les ai toutes réduites à cinq Classes ou Genres assez faciles à distinguer.

Les premières ont un air de finesse ou de moquerie qui les trahit ; et avec cela un air louché qui laisse douter si elles ne visent pas plus à nier le fait même, quoique réel, qu'à nier nettement la mauvaise intention du fait, quoiqu'elle soit l'objet capital ou même unique.

Les secondes, en admettant le fait, se contentent d'insinuer, plus ou moins adroitement, l'innocence ou le peu de malice du motif, en alléguant des circonstances accessoires ou des modifications accidentelles qui ne prouvent rien.

Les troisièmes semblent vouloir vous donner grossièrement le change, en vous alléguant comme des motifs exempts de malice, des motifs où la malice ne fait réellement que se produire sous une forme un-peu déguisée, ou sous un masque transparent de sa propre façon.

Les quatrièmes, ou protestent simplement qu'en parlant mal d'autrui l'on a eu des motifs légitimes, et demandent une foi implicite pour cette protestation vague ; ou la soutiennent tout-à-plus par des moyens très équivoques, qui ne répondent aucun jour sur le fond de la question.

Les cinquièmes, je l'ai déjà dit, sont plus spécieuses : elles ne s'arrêtent point comme les quatrièmes à des protestations vagues : elles ont des motifs à spécifier, et ne se rabattent point comme les troisièmes sur des motifs évidemment ridicules : elles en articulent même de respectables : et malgré tous ces avantages elles laissent
quelque-

quelque-chose à désirer, si l'on y cherche le modèle d'une justification bien solide ; ou même *beaucoup*, si l'on y cherche le modèle d'une justification bien honorable.

Mais ce que je viens de dire des quatre premiers genres, je l'ai développé, je l'ai prouvé dans mon précédent discours. Et si le peu que j'ai dit du cinquième genre est véritable, vous sentez, je m'assure, qu'il mérite doublement le soin que j'ai pris pour les autres.

Je comprends sous ce nouveau genre toutes les apologies, ou (si l'on veut) tous les apologistes, qui pour justifier des paroles lâchées aux dépens d'autrui, font valoir comme un bon motif, quelque intérêt ou quelque devoir plus ou moins respectable. Mais vu la diversité des intérêts ou des devoirs qui peuvent nous paroître dignes d'être respectés, ce même genre se subdivise nécessairement en plusieurs espèces, que nous pouvons cependant réduire, si j'en ai bien jugé, à deux principales ; dont la première se forme de ceux qui n'allèguent nettement que leurs propres intérêts, ou en d'autres termes, ce qu'ils se doivent à eux-mêmes. La seconde rassemblent ceux qui nous allèguent les intérêts d'autrui, ou ce qui revient au même, ce qu'ils doivent à la Société. Mais je suis presque effrayé de tout ce que l'examen des deux espèces me présente à dire, et la seconde est certainement trop respectable pour ne pas mériter d'être examinée dans un détail digne d'un

d'un discours à-part. Vous voudrez donc bien que la réservant pour un autre exercice, je me renferme aujourd'hui dans l'examen de la première.

Si dans le cours des conversations ordinaires il vous est souvent arrivé d'observer des discours qui ressemblent à des Médifances, et de presser les auteurs de pareils discours, pour tirer d'eux, ou quelque aveu d'avoir mal fait, ou quelque raison plausible qui les justifie, vous devez être familiarisés avec des justifications telles à-peu-près que celle-ci : *Je souffrois, je me suis plaint : j'étois excédé, j'avois le cœur gros, il avoit besoin du soulagement que je lui ai donné ;* ou telles encore que celles d'un homme qui dit : *Je ne suis point l'agresseur : je ne parle mal que de ceux qui parlent mal de moi : on cherche à me nuire, on me nuit, je dois parer les coups que me portent ces langues de vipère : Mes ennemis ne sont peut-être écoutés que faute d'être mieux connus : c'est à moi de les démasquer : il y va du succès de mes affaires, des profits de mon commerce ; il y va de mon crédit, de mon bonheur, de ma sûreté : On ne s'en tient pas à de simples calomnies, on agit sous-main, on agit même ouvertement pour me supplanter : on m'a fait des torts, on m'en prépare, me laisserai-je ruiner sans ouvrir la bouche ? Je me dois quelque chose à moi-même : chacun pour soi dans ce monde. Je suis honnête-homme, je me borne à de justes représailles, cela me suffit. . . .* Voilà, Mes Frères, quelles sont les apologies

logies dont il s'agit aujourd'hui ; et je ne puis me repentir de les avoir mises au nombre de celles que j'avois annoncées comme spécieuses : sur-tout quand je pense à celle qui dit, *J'avois le cœur gros*. Je suis homme, j'entens le cri de la nature humaine, je l'écoute. Je voudrois pour l'amour de tous les hommes que toute injustice fût bannie de la terre : mais tant qu'il y restera des hommes capables d'en agir injustement avec d'autres hommes, certes je permettrai volontiers à ma compassion pour tous, quelque partialité pour les souffrants : Et quelqu'un souffrît-il par une injustice que j'aurois eû moi-même le malheur de commettre, je ne lui ferois point un crime de s'en plaindre à d'autres qu'à moi, dans le cas du-moins où des plaintes plus discrètes n'auroient pas bien pu me parvenir, et dans le cas sur-tout où j'aurois été assez misérable pour ne les pas respecter. Il me semble à-la-lettre que j'irois alors jusqu'à mettre tout le blâme uniquement de mon côté, et la justice la plus irrepréhensible du côté de mon adversaire ; s'il m'étoit permis de ne juger du mal ou du bien que d'après ces notions vulgaires qui ne considèrent dans la Justice que ce qu'un individu doit à d'autres individus, sans égard à ce qu'un individu quelconque, lors même qu'il a sujet d'être mécontent d'un autre, peut devoir au corps ou au chef de la société : Mais ces notions vulgaires, au-dessus desquelles je pourrois généreusement ne pas m'élever lorsqu'elles justifie-

roient

roient contre moi les murmures peut-être indiscrets d'un frère mécontent, je ne dois certainement pas m'y borner quand j'examine les choses en qualité de moraliste : et fussé-je moi-même le murmurateur, mon devoir est d'examiner comme juge, non comme partie, si mes murmures, encore qu'ils soient bien-naturels, et respectables jusques-là, ne sont pas aussi des murmures indiscrets qui méritent quelque censure. Car de deux choses l'une : Ou nos murmures, aussi purement naturels que les gémissemens qui nous échappent dans les accès d'une douleur aigue, ne sont de notre part ni l'effet d'aucune cause morale, ni l'ouvrage d'aucun dessein moralement bon ou mauvais ; et dans ce cas ils ne sont exemts de blâme que comme ils sont exemts de louange, n'ayant rien de commun avec les actions humaines (c'est-à-dire libres et volontaires) lesquelles seules sont proprement l'objet de la morale : Ou bien nous sommes obligés d'y reconnoître, soit l'effet d'une vicieuse habitude de suivre sans reflexion, sous le nom de nature, un guide toujours aveugle et souvent infidelle, auquel on est blamable de s'abandonner ; soit l'effet d'une volonté actuelle de suivre la nature ; et dans ce dernier cas il reste au moins à sçavoir, si les raisons de cette volonté étoient moralement bonnes ou mauvaises ? Si elles étoient bonnes, dites-les ; vos murmures dès-lors seront justifiées : mais vous ne les dites assurément pas, et dès-lors (à-

moins

moins que votre grande bonté ne soit un point bien prouvé d'avance) vous en laissez entrevoir de mauvaises, quand vous n'alléguez que le mouvement d'un cœur qui se soulage, ou citez simplement l'intérêt que vous avez à ne pas gêner ce mouvement naturel. Car qu'est-ce alors que votre intérêt ? ce mouvement naturel étoit-il si violent que votre vie ou votre santé fût en danger si vous eussiez fait quelque effort de vertu pour le reprimer, pour le suspendre, pour prendre une nuit à conseil ? le mal dont vous aviez le cœur gros, étoit-il pressant à ce point là ? Je sçai qu'il y a des gens à qui une mauvaise parole, lors même qu'elle n'est pas à leurs dépens, pèse horriblement sur le cœur avec toutes les pensées qu'elle y produit par une sorte de fermentation, jusqu'à ce qu'ils puissent dégorger le tout à leur aise. Le fils de Sirac nous représente leur état, et le compare à celui d'une femme en travail dans les douleurs de l'enfantement : mais l'homme qu'il représente dans cet état, il l'appelle un Fou : et parlant de cette même parole, ou de telle autre qui n'est pour les fous qu'un insupportable fardeau, vous sçavez ce qu'il en dit à quiconque veut être sage : *Qu'elle meure avec toi* [qu'à l'article même de la mort elle ne t'échape pas] : ou suivant une autre façon de lire le texte, *Qu'elle meure au-dedans de toi* [qu'elle soit dans ton âme comme dans son tombeau] : et aie bon courage ; elle ne te crèvera pas. L'application de ce passage eut été peut-

Ecclesiast.
xix. 7. 11.

Ibid.
7. 10.

être plus juste, lorsque dans un précédent discours j'examinais l'excuse de ceux qui prétendent médire sans malice, parcequ'ils prétendent médire *sans sçavoir comment* (espèce babillarde, que le stile familier n'appelle pas mal des *bavards*, puisque leurs paroles en-effet semblent couler de leur bouche machinalement, à la façon d'une excrétion naturelle, comme la bave s'échape sans dessein de la bouche des petits enfans et de certains vieillards édentés) : mais l'application du passage n'en est pas moins convenable au cas présent : et peut-être y est-elle plus nécessaire. Car plus une mauvaise parole, ou un mauvais procédé quelconque, vous touche personnellement, plus aussi devez vous être en garde contre votre facilité à suivre le mouvement qui vous sollicite d'en parler. Je n'ai point oublié ce que j'ai dit de ma partialité pour des souffrans qui le sont par des injustices. Je respecte, encore une fois, le cri de la nature : mais je n'ai point oublié non-plus que je dois examiner les choses en moraliste, et la nature, encore une fois aussi, est un guide toujours aveugle, souvent infidelle, auquel on est blamable de s'abandonner. La nature vous dicte des plaintes : n'est-ce pas elle aussi qui nous dicte des projets de vengeance ? La nature vous presse de parler : n'est-ce pas elle aussi qui nous porte à frapper ? vous n'irez pas jusques-là ; je le veux : mais sans aller jusques-là, ne peut-on pas aller trop loin ? Mais la nature qui nous arrache des plaintes, ne

nous les arrache-t-elle pas souvent trop amères, ou même foncièrement déraisonnables? mais ne nous les fait-elle pas souvent répandre devant la foule ou devant les premiers venus, quand il auroit suffi de les répandre devant Dieu, ou dans le sein de quelqu'ami? Mais dans le choix même des amis, la nature est-elle fort délicate? mais ne verse-t-elle ses douleurs que dans le sein de ceux qui sont incapables d'en faire un mauvais usage? Mais dans quelques bornes enfin que vous conteniez vos murmures, est-ce la crainte ou l'amour qui les a réglées? est-ce une bonté vertueuse et circonspecte, ou une vicieuse pusillanimité? La même nature qui pâtit dans le meilleur cœur du monde, ne pâtit-elle pas aussi dans un mauvais cœur? ne faut-il pas même avouer qu'elle y pâtit, si j'ose ainsi dire, beaucoup plus impatiemment; et qu'en général, plus on laisse voir d'impatience, plus aussi laisse-t-on lieu de soupçonner, que si l'on n'a pas lâché la bride à la nature sans aucune raison du-tout, on l'a fait au-moins par quelque-une des mauvaises raisons dont il n'y a que les cœurs mauvais qui se contentent? Quand il s'agit de se plaindre des torts qu'on a soufferts, ne fussent-ils même qu'apparens, un mauvais cœur (uniquement occupé de ses intérêts propres, ou qui n'en connoît d'autres que relativement et subordonnément aux siens) a bientôt pris son parti, pourvu qu'il n'ait rien à craindre des loix humaines, ni du feu de contention qu'il attise par

ses plaintes au-lieu de l'éteindre par son silence; ou pourvu seulement qu'il puisse au-besoin se flatter d'avoir assez d'adresse, de force, de crédit, pour braver tous les inconvéniens, sans passer pour un fou parmi ses pareils. Parlez lui de considérer il vous interrompra brusquement pour vous dire que tout est considéré. Il sçait ce qu'il a souffert, il est outré, il fera face à tout, cela lui suffit. Il n'en est certainement pas de même d'un bon cœur. La Bonté, mais la Bonté surtout qu'éclaire, qu'anime, que guide le flambeau de l'*Evangile du Règne de Dieu par son Fils Jésus-Christ*, ne connoît point ces vivacités qui ne considèrent que la satisfaction d'un cœur navré. Pleine de la ravissante idée d'un Règne de Dieu qui doit s'étendre sur toute la face de la terre, et pour l'avancement ou l'affermissement duquel il s'agit de travailler jusqu'au Jugement final, non-seulement par le pacifique moyen de la parole, mais autant qu'il sera possible par des paroles de douceur, visiblement dignes d'un Règne qui de sa nature est tout *justice*, tout *paix*, tout *joie*, sous la pacifique influence du *Saint Esprit*; Elle voudroit avoir *la paix, s'il étoit possible, avec tous les hommes*, et ne frémit point d'horreur à l'idée des sacrifices au prix desquels il faut quelquefois acheter la paix, ou le plaisir au moins de sçavoir qu'on a sacrifié quelque-chose pour entretenir dans le monde un esprit de paix. Quelle que soit après cela l'indignité de ses ennemis, et quel que soit contre eux le

Rom. xiv.
v. 17.

Ibid. xii.
v. 18.

le bouillonnement de sa juste indignation, ou le ressentiment naturel de leurs injustices ; elle conservera pour eux un reste d'égards, qui suffira seul quelquefois pour suspendre l'éclat de ses plaintes. Oui, Mes Frères, quand les plaintes des mécontents ne feroient pas des coups de langue qui conduisent souvent à d'autres coups, à des conflits de violence, à des bassesses qui mettent l'homme au niveau de la bête ; quand la liberté de parler mal d'autrui ne produiroit pas souvent des dépits furieux, des haines implacables, des vengeances cruelles, des excès de tyrannie et de rebellion ; quand cette liberté ne produiroit pas quelquefois des guerres barbares et ruineuses pour les vainqueurs même, toujours plus ou moins scandaleuses, mais infames sur-tout entre Peuples Chrétiens ; quand cette liberté n'auroit enfin d'autre inconvénient que celui de causer quelque peine ou quelque dommage à la personne aux dépens de laquelle on en fait usage ; je soutiens qu'un bon cœur, quelque ulcéré qu'il fût, se diroit bientôt à lui-même : Ou n'usons point de cette liberté, ou n'en usons que pour quelque intérêt bien évidemment supérieur aux égards même que nous devons à *ceux qui nous ont offensés* : Ne faisons de bruit, ne troublons de nos plaintes ni le Public ni même nos amis, qu'autant que l'intérêt de la Société le demandera : et ne nous hâtons pas de croire qu'il le demande. S'il ne falloit que se plaindre d'un mal pour le guérir, je
ne

ne parlerois point de délibérer : je dirois, Ne gardons rien sur le cœur, pas même pour un moment : car au-fonds il n'y a point de si petit mal pour un membre quelconque du corps, qui ne soit de manière ou d'aître un mal aussi pour le Corps même, dont le Bien-être semble certainement, au premier coup d'œil, demander que chacune de ses parties, à la moindre offense qui l'aura blessée, sonne, pour ainsi dire, l'alarme. Mais pour peu qu'on y réfléchisse, l'on s'aperçoit bientôt que ce qu'exige réellement ce même Bien-être, c'est que les semences de division, de querelles, de procès et de guerres, qui se trouvent dans les moindres offenses d'homme à homme, et qui ne sont que trop sujettes à germer dans nos cœurs, y soient étouffées, autant qu'il est raisonnablement possible, comme de dangereuses étincelles, capables d'exciter de plus dangereux incendies. Un bon cœur sent cela ; et si quelquefois le sentiment actuel du mal qui le tourmente, contrebalance en lui cette généreuse sensibilité, dans les momens où distrait peut-être par son mal, il n'aura considéré la Société qu'en elle-même ; dumoins ne tardera-t-il pas long-tems à profiter du secours que lui fournit contre sa foiblesse, l'habitude où il doit être de considérer la Société dans son Chef, qui nous fait une loi capitale du pardon des offenses, et qui prend sur lui le soin de pourvoir aux inconvéniens de cette loi. Faut-il, hélas ! que notre bonté soit jamais assez foible

foible pour ne pouvoir se soutenir qu'à l'aide d'un si puissant secours ! On a loué la tranquillité, la fermeté, la patience, dirai-je ? ou la fierté philosophique, avec laquelle un *Socrate* assistoit lui-même à des jeux de théâtre où leur Auteur, le fameux *Aristophane*, avoit pris visiblement à tâche de le ridiculiser : et l'on voit tous les jours des glorieux que leur vanité, des poltrons que leur lâcheté, des parasites que l'intérêt de leur ventre, des adulateurs que leur faquinerie ou leur souple et rampante ambition, des coupables que leur mondaine prudence, des traitres et des vindicatifs que leur méchanceté même, rend capables d'étouffer les murmures qu'excitent dans leurs cœurs, de mortifiantes censures, de sanglans affronts, de criantes injustices : Faut-il donc que la bonté seule ne puisse pas avec la même facilité contenir les murmures du ressentiment ? Je n'ai point mis de bonté dans l'exemple de Socrate ; et comme la bonté de ce grand Philosophe est peut-être encore assez problématique, je devrois peut-être en demeurer là pour ne pas incider, si je vous croyois du nombre de ceux qui se plaisent à déprimer rigoureusement toutes les vertus des Payens : mais quoiqu'il en soit, je serois fâché de choquer sans nécessité ceux qui sont d'un autre goût. Je n'ai nulle repugnance à croire qu'il a pu se trouver parmi les Payens, et même parmi leurs Philosophes, non-seulement des exemples de ce qu'on nomme un bon naturel, mais des exemples

Heb. vi.

5 ;

Matth.

xxiv. 14 ;

Luc viii.

11-15 ;

Apoc. i.

5 ; & 1

Cor. xv.

24.

exemples de ce que j'appelle un bon cœur, un cœur animé d'un bon esprit, un cœur qui pour goûter la *bonne parole du Règne de Dieu par son Fils*, n'a besoin que de la connoître, que d'en être bien instruit : car s'il est vrai que cette bonne parole, qui selon Jésus-Christ même *doit être prêchée à toutes les nations*, ne puisse être, selon lui, dignement reçue que par *des cœurs honnêtes et bons* ; il faut bien que sa doctrine au moins, que la mienne par-conséquent, suppose de manière ou d'autre la possibilité de trouver chez les *Peuples Payens* quelques bons cœurs, capables de goût, suivant leurs lumières, pour des vues honnêtes. Mon impartialité là-dessus va si loin, que si vous prétendiez me faire entrevoir un fonds de bonté, ou des vues d'utilité publique, jusques dans les fatires très-payennes d'Aristophane même aux dépens de Socrate, dont la philosophie, à-tout-prendre, lui paroïssoit peut-être actuellement plus dangereuse qu'utile ; vous ne m'effaroucheriez pas. Et cependant j'avoüerois sans peine aussi, que de tous ces anciens Philosophes, autant que j'en puis juger dans ce moment, Socrate est celui de la bonté duquel je répondrois le plus volontiers. Je ne vous disputerai donc pas votre sentiment, si vous voulez qu'il y eût un fonds de bonté dans la patience avec laquelle il souffroit de se voir cruellement joué sur un théâtre public. Mais moi. Dieu ! qu'un tel exemple, s'il est réel, est humiliant pour des Chrétiens, pour des Chré-

tien,

tiens, dis-je, à qui l'éclat de leurs plaintes paroît assez justifié par le seul intérêt de l'aisance qu'elles donnent à la douleur que cause naturellement une offense personnelle. Il me roule dans l'esprit un exemple à quelques égards bien différent, mais qui n'en fera pas moins à-propos. Il ne s'agit plus d'un philosophe ni d'un payen ; il ne s'agit pas même d'un homme fait, ni même d'un enfant parvenu à l'âge d'adolescence : et l'histoire n'est éloignée de nous, ni par la distance des tems, ni par la distance des climats : je parle d'un fait qui s'est passé, pour ainsi dire, sous nos yeux. Un fils de famille, dans une de ces grandes écoles où l'on place de jeunes gens au sortir de la première enfance, paroïsoit être malade : ses parens alarmés le retirent chez eux : les Médecins soupçonnent qu'il faut qu'il ait reçu quelque coup violent : l'enfant ne le nie pas. On veut sçavoir qui l'a frappé : il se tait. On le presse, il prie qu'on le dispense de nommer personne : il n'y a ni prière ni commandement, ni soupirs paternels, ni larmes d'une mère, ni considérations sur le danger de sa vie, qui puisse en tirer de lui le nom du coupable. Il a dit au coupable qu'il lui pardonnoit, il a tenu sa parole et la tiendra ; il a pardonné, il demande qu'on fasse de même ; il mourra si Dieu le veut, mais il mourra sans découvrir son secret ; c'est tout ce qu'il peut dire : Avec ces sentimens il continue à languir, il meurt, et son secret à-la-lettre *meurt avec lui*. On ne

doit certainement pas, après de tels exemples, exagérer d'un ton tragique, moins encore d'un ton sec et résolu, la difficulté de se taire: Je ne dissimulerai pourtant pas une reflexion que l'équité m'a suggérée. La bonté dans les hommes n'agit pas toujours avec la même force. Tous les tempéramens, toutes les imaginations, tous les naturels, en-un-mot, ne sont pas également dociles dans tous les hommes, ni dans tous les âges, ni dans tous les jours ou tous les momens: et la bonté même du cœur, cette bonté qui se forme ou se perfectionne par les lumières de l'esprit, doit naturellement varier selon l'étendue ou la clarté présente de ces lumières. Si donc vous êtes nés très-sensibles: qu'avec cela vous ayez été bien-grièvement offensés; et que malgré toutes les attentions dont votre bon cœur étoit capable, ce même cœur trop ulcéré n'ait pas eu le degré de force requis pour étouffer vos murmures; je me ferai volontiers un devoir de ne vous pas condamner, je vous plaindrai, j'irai, si l'on veut, jusqu'à déclarer votre cas gracieux. Mais nous cherchons ce qu'il faudroit pour vous absoudre honorablement: Et qu'est-ce qu'une justification qui se réduit à dire, *Vous méritez grace*? Cela fait si peu une justification honorable, qu'à la rigueur ce n'est pas même une justification solide.

Voilà, Mes Frères, les observations par lesquelles je répondrais (s'il m'en donnoit le tems) à celui qui ne m'auroit allégué que l'intérêt de sa douleur

douleur pour justifier des paroles suspectes de Médifance : Et vous pouvez juger par-là comment je répondrois à celui qui nous auroit débité d'un ton plus fier cette plus verbeuse apologie, que j'aurois peut-être dû par décence vous représenter moins au naturel que je n'ai fait d'abord, laquelle en stile plus laconique revient à ceci : *Je ne suis point l'agresseur, et je me dois quelque-chose à moi-même, je me dois l'usage du droit naturel de me défendre : c'est l'intérêt de mon repos ou de ma sûreté, c'est l'intérêt de ma bourse ou de ma fortune qui le demande : c'est mon crédit, c'est mon honneur qui l'exige.*

On n'ignore pas qu'un homme de ce caractère en trouve souvent plusieurs qui sont prêts à dire pour lui, *qu'il a très-bien fait* : mais vous concevez bien, je m'affure, que je ne serois pas du nombre de ceux qui le diroient, ou qu'au-moins je n'en viendrois pas là sans examen. Et j'oserois peut-être commencer par lui demander, s'il est bien vrai qu'il ne soit pas de manière ou d'autre l'agresseur ; si les offenses dont il prétend se faire justice en usant de représailles, il ne se les est attirées par aucune espèce de provocation ; si elles sont réellement aussi peu méritées que sa vivacité le suppose : car cette vivacité seule pourroit bien faire soupçonner le contraire, suivant la parole sententieuse d'un Romain célèbre qui di-

soit : *Quand des traits satiriques vous mettent en colère, vous avez l'air d'un homme qui s'y reconnoît.* Et cette même vivacité m'obligeroit peut-être en-

“ Carmi-
 “ na . . .
 “ referta
 “ contu-
 “ meliis
 “ Caesa-

“rum le-
 “guntur
 “
 “spreta
 “exole-
 “sunt : si
 “irasca-
 “re, ad-
 “gnita
 “viden-
 “tur.”

*Cremutius
 Cordus, a-
 pud Tacit.
 Annal. iv,
 34.*

core à lui demander, si les offenses qu'il repousse avec tant de vigueur, soit qu'il les ait ou ne les ait pas méritées, sont bien-réellement aussi grièves, aussi criantes qu'il semble se l'imaginer : car qui ne sçait que les passions humaines sont prodigieusement sujettes à grossir les objets ? et qui n'a pas entendu quelquefois de pompeuses lamentations qui tiroient sur le tragique, pendant qu'il n'y avoit peut-être que du comique ou du burlesque dans le sujet réel des plaintes ?

Mais abrégeons. Je veux croire que vous n'avez été l'agresseur, ni par des attaques proprement ainsi nommées, ni par aucun de ces traits de conduite qu'on peut regarder comme des provocations presque équivalentes à des attaques formelles ; et je n'aurai pas beaucoup de peine non-plus à croire que vous avez été provoqués vous-mêmes par des paroles ou par des actions très-revoltantes, de la part même d'une espèce de gens dont il est un peu difficile de mépriser les malhonnêtetés, parcequ'ils figurent parmi ce qu'on nomme les honnêtes-gens ; car depuis plusieurs années ce n'est plus un paradoxe pour moi que de très-honnêtes-gens, comme on les appelle, soient capables de procédés très-malhonnêtes. Dites-moi que voila précisément le cas de vos adversaires : je ne vous disputerai pas au moins la possibilité du fait : et dans la supposition qu'il soit réel, je conviendrai franchement que vos adversaires ont bien mérité

mérité la honte, le dommage, le chagrin, que leur peuvent causer vos invectives. Vous pouvez aller plus loin : vous pouvez me dire qu'ils ont mérité des soufflets, ou pis encore que des soufflets : et si vous ajoutiez que vous ne leur avez en conséquence épargné ni les soufflets ni d'autres coups plus douloureux encore ou plus humilians, je ne balancerois peut-être pas à reconnoître que vous vous êtes fait bonne justice. Mais étoit-ce à vous à vous la faire ? Je ne vous alléguerai point à ce propos la police des gouvernemens humains, qui autant qu'elle peut, ou croit le pouvoir, dépouille les Individus du droit de se faire justice eux-mêmes ; qui punit autant qu'elle peut, ou croit le pouvoir, les coups donnés sans la plus urgente nécessité ; et qui suppose dans les Citoyens une obligation générale de respecter la tranquillité publique. Nous sommes, en qualité de Chrétiens, le peuple de Jésus-Christ, les sujets du Royaume de Dieu, les Citoyens d'un Etat dont la Police, aussi supérieure à celle des Gouvernemens humains les plus parfaits que Dieu est supérieur à l'homme, va jusqu'à nous mettre dans l'obligation la plus forte en même tems et la plus raisonnable, non-seulement de respecter, mais d'aimer les vues pacifiques du Souverain Maître, mais de suivre ses vues avec joie, mais d'y entrer de cœur et d'affection, mais d'en faire de concert avec lui nos propres vues : nous vivons

vivons en-un-mot sous une police qui coupe jusqu'à la racine de la vengeance, et telle cependant que nous ne pouvons pas, sans être fous, prétendre nous y soustraire impunément : Or sous une telle police que devons-nous penser, je ne dirai pas des coups de main, je n'en parle plus, mais même de ces coups de langue, auxquels je veux croire que vous borneriez la fougue de vos ressentimens, quand elle ne seroit bridée ni par la crainte de l'ennemi, ni par celle du Magistrat ? Il faut certainement que les Chrétiens ne se les permettent pas, ces coups de langue, sans y être déterminés par de bien puissantes considérations. Et quelles considérations nous alléguez vous ?

Vous vous devez quelque-chose à vous-mêmes : je ne le conteste assurément pas, moi qui viens au-contre de le prouver : car si nous ne pouvons pas nous soustraire sans folie au Règne de Dieu, et si la police de son Royaume est conforme, comme elle l'est manifestement, à ce que j'en ai dit, vous vous devez dès-lors une chose au-moins : vous vous devez la plus scrupuleuse attention sur les paroles que la colère vous dicte contre vos ennemis : et par cela même vous vous devez toutes les précautions imaginables pour ne pas encourir, par des témérités vindicatives, la disgrâce de celui qui a dit, *C'est à moi qu'appartient la vengeance* ; pour n'être pas blâmé par vous-mêmes à-la-fin, d'avoir érigé superbement en de-

voir

voir de morale, la complaisance de votre orgueil pour lui-même ou pour vos autres passions.

Vous vous devez, dites vous, l'usage du droit naturel de vous défendre. Dites, si vous voulez, comme St. Paul, *Tout m'est permis* : pourvu que vous nous permettiez à nous d'ajouter comme lui,

1 Cor. vi.

ŷ. 12.

Mais tout n'est pas expédient. Le droit de vous défendre, pris en général, ne vous sera jamais contesté : mais il ne faut certainement pas toujours user de ce droit : mais un bon cœur voudroit n'en avoir jamais besoin : mais un bon cœur sent avec plaisir que dans une infinité de cas on peut se défendre avec douceur, et vous vous défendez avec amertume. Il faut aumoins pour aller jusquelà des considérations plus pressantes que la considération vague du droit de se défendre : et quelles considérations, encore une fois, nous alléguerez vous ?

L'intérêt de votre repos ou de votre sûreté, n'est pas moins un objet pour moi que pour vous-mêmes : et peut-être y a-t-il des cas particuliers où la considération seule de cet intérêt passeroit assez bien pour une espèce d'excuse, compatible même avec un bon cœur : mais pourquoi compatible, si ce n'est à notre honte ? parceque dans l'imperfection de notre état présent, la bonté du cœur n'est pas toujours consultée, ne préside pas à tous nos conseils, n'empêche pas constamment que les sens troublés de *l'homme animal* ne l'emportent sur la raison calme de *l'homme spirituel*.

Car

Car dans le calme de la raison, nous trouverions certainement quelque-chose de plus noble à considérer, que le seul intérêt de ce qu'on appelle communément notre repos ou notre sûreté; et n'admettrions jamais comme une maxime générale, que pour notre repos ou notre sûreté il soit bon de parler contre nos ennemis, avec une rigueur de justice qui tend naturellement à les rendre plus dangereux en les irritant, qui peut refroidir pour nous nos amis même, et qui revolte quelquefois les indifférens. Si les Apôtres n'avoient considéré que le repos ou la sûreté de leurs personnes, si des motifs d'un ordre bien supérieur ne les eussent déterminés, je suis bien assuré qu'ils n'auroient jamais pris aux dépens de leurs indignes adversaires ces grandes libertés, sur lesquelles je dois les justifier quelque jour, s'il plaît à Dieu, plus honorablement encore que je n'ai fait dans mes autres discours. Ils n'ignoroient certainement ni la vérité ni les conséquences de ce qu'un d'eux a si bien dit d'après le Psalmiste : *Quiconque veut aimer la vie et voir des jours heureux, qu'il garde sa langue de dire du mal.*

1 Pier. iii.
v. 10.

Et vous semblez vous-mêmes vouloir alléguer quelque-chose de plus considérable que le seul intérêt de votre repos ou de votre sûreté, quand vous ajoutez avec emphase *l'intérêt de votre bourse ou de votre fortune, et l'intérêt même de votre crédit ou de votre honneur.* Mais avec ce bel assortiment de paroles, qu'alléguez-vous en-effet de si considérable ?

dérable ? car où est, je vous conjure, le méchant homme qui ne parle aussi de son crédit, de son honneur, quand sa méchanceté le demande ? Et quant à l'intérêt pécuniaire, désigné principalement par les termes de bourse ou de fortune, peut-être même seul désigné par le terme de crédit, n'est-ce pas une marque presque décisive de réprobation que de le faire sonner si haut ? Mais ce qu'il y a de plus admirable dans tout cela, c'est assurément la prostitution du *Mon honneur*.

Le faquin le plus méprisable sera quelquefois le noble personnage qui vous dira du ton le plus résolu : oui *Mon honneur* ; et qui, si vous lui demandez ce que c'est donc que son honneur, balancera le moins à vous déclarer que *son honneur lui est plus cher que la vie*. On est tenté de lui répondre, *Vous regardez donc votre VIE comme une bien-vile marchandise ! car il faut qu'elle vaille bien peu, si elle ne vaut pas un HONNEUR comme le vôtre : permettez qu'on la marque à plus haut prix que vous. Si vous pouvez dire sincèrement qu'il a fallu pour la garantir ne pas épargner des gens qui la mettoient en danger, l'on avouera volontiers qu'à prendre la chose précisément sous ce point de vue, il seroit bien dur de prononcer contre vous. Mais quant à votre honneur, vous souffrirez qu'on ose mettre en question s'il valoit la peine que vous en fîssiez du bruit.* Le faux honnête-homme ne risque peut-être jamais plus son honneur que lorsqu'il en fait des éclats qui lui attirent une attention toujours plus ou moins

critique. On découvre alors l'hypocrisie de son honneur prétendu : c'est peut-être la seule utilité de ces éclats : car du reste qu'importe au Public de prendre parti dans des querelles d'honneur où l'honneur est une chimère ? Les bretteurs appellent aussi leur démêlés les plus brutaux, des affaires d'honneur. Et c'est un bel honneur sans doute que celui-là ! Si ma mémoire ne me trompe, un des plus grands hommes qui gouvernèrent la France dans le dernier siècle, passe pour avoir dit, en parlant des ferrailleries de cette vile engeance de Héros, qu'ils n'avoient raison de les appeler des querelles de *point d'honneur*, que parcequ'en effet il n'y a *point d'honneur* dans ces barbares vilenies. Et n'a-t-on pas vu tout-récemment un bourreau, prisonnier pour des faits qui pouvoient le conduire à la potence, remplacé provisionnellement par un aître, puis chargé de fouetter celui-ci pour quelque friponnerie, se vanter de l'avoir fouetté sans miséricorde par un principe d'honneur, pour venger l'honneur de la profession ? L'homme d'honneur qui est bien digne de ce beau titre, n'est certainement pas celui qui parle de son honneur avec le plus d'affectation ; ni celui qui prend le plus aisément l'alarme sur la moindre apparence d'être deshonoré. Il sçait à quoi l'honneur le plus irréprochable est exposé de la part d'une foule d'esprits vains et méchans. Mais un honneur comme le sien peut-il dépendre des airs ou des actes de mépris d'un certain monde ?

de? Le véritable honneur, c'est celui qui dépend du témoignage honorable de notre conscience, du témoignage honorable que Dieu nous y rend, du témoignage honorable que nous rendent les vrais honnêtes-gens qui nous connoissent, et que doivent nous rendre, que nous rendent peut-être tout-bas, malgré qu'ils en aient, les méchans même que leur méchanceté seule empêche de nous le rendre tout-haut. Avec un tel honneur, quoiqu'attentif aux erreurs de l'estime publique, et capable de quelques soins pour les corriger, il sçaura comme St. Paul, si tout le monde ne lui rend pas justice, poursuivre sa course, *fournir sa noble carrière*, sans de honteuses alarmes, *entre la gloire et l'infamie, à travers la bonne et la mauvaise renommée*. Est-ce là votre portrait, est-ce là votre cas, vous qui pour justifier les invectives d'un ressentiment personnel, prétextez si-bien votre honneur? Parlez naïvement: votre honneur ne vous est cher à vous-même que parcequ'il est à vos yeux un moyen de la conservation duquel dépend le succès de votre commerce, de votre jeu, de vos projets quelconque de fortune. Et vous pouvez, je n'en disconviens pas, faire valoir plus ou moins ouvertement cette façon de penser, parmi vos complices, parmi vos pareils, parmi ceux encore que des besoins réels et pressans, ou sentis seulement avec trop de vivacité, rendent incapables d'en juger suivant les principes de la morale.

2 Tim. iv.
v. 7.

1 Cor. vi.
v. 8.

Mais ne comptez pas au-moins sur les applaudissemens de ceux pour qui ces principes sont quelque-chose, et le sont actuellement. Mes intérêts propres fussent-ils attachés de la manière la plus étroite aux succès d'un malhonnête-homme, je dois considérer qu'un homme de son caractère ne gagne pour moi, comme pour lui, qu'aux dépens des autres ou du Public. Je deviens le receleur de ses vols, si je prête l'oreille aux Casuistes commodes qui disent en pareil cas, *Qu'est-ce que cela vous fait ?*

N'en parlons plus. J'en ai dit assez, je pense, pour conclurre, que toutes ces allégations d'intérêts personnels ne formeront jamais une belle apologie. Aussi tout le monde ne s'en tient-il pas à ces sortes d'allégations, que plusieurs même sçavent dédaigner, qui sentent que pour se justifier d'une manière honorable sur des discours accusés ou suspects de Médifance, il faut au moins alléguer des intérêts de société, et des devoirs bien ou mal fondés sur ces intérêts. J'en ai dit un mot en commençant : mais j'ai dit aussi que c'étoit une matière digne d'un nouveau discours. Je finis celui-ci par deux passages dont je vous recommande et vous abandonne la méditation. Le premier, tiré du livre des Proverbes, nous a déjà servi dans une autre occasion, où nous vous en avons cité le commencement : n'en oublions pas la fin : *Ne témoigne pas contre ton prochain sans nécessité :*

Prov.
xxiv. 28
& 29.

cessité: c'est le commencement du passage: les paroles qui le terminent sont: *Ne dis point, je lui ferai comme il m'a fait, je rendrai à chacun selon son œuvre.* Le second, tiré de l'Ecclésiastique, vous aurez peut-être beaucoup de peine à le reconnoître au *ŷ.* 8 du chapitre xix. de ce Livre, si vous n'avez que certaines Interprétations à consulter, dans lesquelles il est même assez difficile à comprendre: seroit-ce que la délicate sévérité du vrai sens auroit étonné les Interprètes? Quoiqu'il en soit, le Texte Grec n'est point obscur, n'a pas été mal rendu ni violenté par tous les Interprètes, et revient à ceci: *Ne glose ni avec ami, ni avec ennemi, sur la vie des aûtres, et garde leur même le secret, à moins qu'il n'y ait pour toi du péché à ne le pas découvrir.* Tel fut, sur l'article de la Médifance, la délicatesse du fils de Sirac: telle fut, dis-je, la délicatesse d'un *Juif*: et nous, Mes Frères, nous sommes *Chrétiens*. Je m'arrête à ce mot; c'est une simple ouverture que je vous donne pour la méditation qu'encore-une-fois je vous recommande; et sur laquelle, comme sur celle qui vient de nous occuper, je prie le Seigneur de répandre sa sainte bénédiction.

SERMON

S E R M O N V.

S U R

T I T E, Chap. III. *ſ. 2.*

C
M
v
q
t
p
S
le
fa
n
m
te
ou
fo
Se
les
de
Fr
fui
plu
po
me
mo
au

TITE, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

SI parmi les diverses apologies de ceux qu'on accuse ou qui craignent d'être accusés de violer cette maxime apostolique, il en est plusieurs qui sont, ou ridicules, ou pitoyables, ou revoltantes, mais à l'examen desquelles il n'étoit pourtant pas inutile que je donnasse, comme je l'ai fait, un Sermon tout entier : et si, considérant après cela les apologies plus respectables dans lesquelles il faut reconnoître quelque-chose de spécieux, je n'ai pas dû m'épargner la peine d'un autre Sermon pour examiner celles de ce genre qui portent uniquement sur ce qu'on se doit à soi-même, ou sur des intérêts purement personnels, à plus forte raison ne dois-je pas plaindre les frais d'un Sermon nouveau pour examiner pareillement celles qui se fondent sur l'intérêt d'autrui, sur des devoirs de Société. Vous ne voudriez pas, Mes Frères, que dans la discussion générale où je me suis engagé, le point le plus intéressant fût traité plus négligemment que les autres : d'ailleurs vous pouvez déjà pressentir, que c'est celui dont l'examen servira le mieux à former dans nos esprits ce modèle d'apologie honorable et glorieuse qui doit au premier jour amener, selon notre plan, la pleine

justification des Apôtres, et préparer la votre même pour les occasions futures, si mon cœur ne juge pas de vous trop favorablement. Ainsi j'ose espérer que vous m'accorderez sans peine, pour ce discours, la même attention vive dont vous m'avez paru capables pour les précédens.

Vous sçavez que dans le dernier, non-content de distinguer deux genres d'apologies spécieuses, les unes tirées de ce qu'on doit à la considération de son intérêt propre, les autres de ce qu'on doit à la considération de l'intérêt d'autrui, j'ai prétendu sous ces deux genres les renfermer toutes, comme sous les deux seuls chefs principaux de mon sujet : Cela peut avoir besoin d'un éclaircissement. Lorsque dans l'examen des divers genres d'apologies qui n'ont rien de spécieux pour un esprit raisonnable, je les ai comme séparés les uns des autres, à force de les distinguer pour plus de netteté, sans me mettre en peine après cela de leur diverses combinaisons, très-possibles sans-doute et peut-être très-communes ; c'est que j'avois une bonne raison de ne m'en pas embarrasser. Je concevois que si leurs diverses combinaisons pouvoient avoir quelque apparence de former des genres nouveaux, ces nouveaux genres au moins ne pouvoient pas sembler dignes d'un nouvel examen. Car en fait de mauvaises apologies une fois reconnues pour ne rien valoir, quand un homme, qu'on accuse ou qu'on soupçonne de mé-

disance,

distance, les mettroit toutes ensemble pour se justifier, qu'y gagneroit-il ? Mais en fait d'apologies spécieuses, je dois avouer qu'il n'en est pas absolument de même. Et je me suis vu sur le point de m'en expliquer dès le discours précédent, lorsque je les y réduisois toutes à deux genres. Si je diffèrai, c'est que la nécessité d'un éclaircissement pouvoit à peine se faire sentir dans ce même discours, du moment que j'eus annoncé qu'il rouleroit uniquement sur les excuses spécieuses qui se bornent à faire valoir les intérêts propres de la personne accusée. Aujourd'hui le cas est différent. Il s'agit désormais de finir l'examen commencé : et si pour cet effet je passois brusquement, des apologies spécieuses qui se fondent sur des intérêts propres ou personnels, à celles qui se fondent sur l'intérêt d'autrui, vous sentez que par là je semblerois séparer deux genres respectables, dont la réunion nous en découvre comme un troisième plus respectable encore. Un homme qui dit simplement, *J'ai agi pour l'intérêt des autres*, mérite d'être écouté : Donc celui qui diroit, *J'ai agi pour l'intérêt des autres, et mon intérêt propre m'en faisoit une loi*, mériteroit doublement mon attention : sur-tout si par son intérêt propre il paroïssoit entendre, l'intérêt qu'il a devant le monde et devant Dieu, de remplir honorablement ses devoirs. Et d'autre-part, si dans notre dernier discours nous avons dû montrer quelques égards pour ceux dont les apologies

reviennent à dire, *Mon intérêt vouloit que je parlasse comme j'ai parlé* ; à plus forte raison serions-nous obligés de prêter l'oreille, si au-lieu de dire simplement *mon intérêt*, ils avoient dit, par exemple, *mon intérêt et celui de mes semblables* ; ou mieux encore, *mon intérêt et celui du Public*. On pourroit donc fort bien me demander, pourquoi du mélange de mes deux genres, je n'en ai pas fait un nouveau, qui comme participant des deux aûtres s'appeloit naturellement le genre mitoyen : et plutôt que de m'engager dans une dispute épineuse là-dessus, peu s'en faut que mon éclaircissement ne commence par donner les mains à la création du nouveau genre. Si je prens un autre tour, qui bien ou mal me paroît plus juste, c'est qu'il me semble ne rien avoir de trop subtil. On dit qu'il ne faut pas multiplier les genres sans nécessité : cette règle n'est certainement pas des plus difficiles à comprendre : et je pense que nous sommes dans le cas de pouvoir la suivre sans beaucoup de peine. Dans le caractère de ceux qui, tout-haut ou tout-bas, attachent leur intérêt personnel à l'intérêt d'autrui, l'un se confond de telle manière avec l'aître, que la généreuse considération de l'intérêt d'autrui fait toujours l'objet principal : c'en est assez pour appartenir au second de mes deux genres. Et si dans le caractère de ceux qui n'allèguent l'intérêt d'autrui qu'après coup, les deux intérêts paroissent au moins comme indépendans l'un de l'aître ; tout

ce qu'un homme de ce caractère peut demander raisonnablement, c'est qu'après avoir été mis dans la classe de ceux qui fondent leurs apologies sur leur intérêt personnel, on examine si l'on ne doit pas aussi l'admettre dans la classe plus noble de ceux qui fondent les leurs sur l'intérêt d'autrui. Or je suis fort trompé si cet examen n'aboutit bientôt à conclurre que nous devons, ou renvoyer cet homme sans flatterie à la première classe, ou l'admettre de plein droit dans la seconde. Mais je conviens au-reste qu'une digression même un peu longue là-dessus ne fera point inutile.

Il y a des gens qui ne manqueroient peut-être pas de dire bien vite à l'homme dont il s'agit ici :
 “ En parlant de l'intérêt des autres, vous don-
 “ nez à vos plaintes un air d'importance qui ne
 “ leur sied pas : cela seroit bon s'il n'étoit ques-
 “ tion que d'autrui : mais on sçait, et vous ne le
 “ cachez pas, que cela vient à l'occasion de votre
 “ intérêt à vous : ainsi vous ferez mieux de vous
 “ taire que de pousser les beaux sentimens, et
 “ de moraliser sur des procédés aussi mauvais
 “ peut-être que vous le dites, mais dans lesquels
 “ vous êtes lèzé personnellement.” Je ne suis pas
 fait pour adopter ce langage : il est dur, il est
 cruel, il est injuste, il est faux, il suppose que l'au-
 teur des plaintes n'est rien dans la société : et
 moi je crois, non-seulement que tout homme qui
 ne s'en est pas rendu tout-à-fait indigne, doit au-
 moins

moins être compté pour un; mais qu'il y en a tel, qui n'auroit pas mauvaise grace à nous en avertir quand nous l'oublions à son égard; et qu'il y a en a même tel, bien-que peut-être méconnu, qui par ses talens et par son zèle pour le service du Public, au-lieu de n'être pas compté pour un, mériterait d'être compté pour plusieurs. Ce n'est donc pas moi qui refuserai de vous écouter sous ombre que vous moralisez dans votre propre cause, et ne parlez actuellement de l'intérêt d'autrui qu'à l'occasion du vôtre. Mais vous m'écouteriez donc pareillement à votre tour: et vous m'avouerez que c'est un malheur au moins pour votre morale, de ne pouvoir pas manifestement paroître desintéressée, d'être venue après des marques de sensibilité pour un intérêt personnel, d'être exposée enfin pour ces raisons à quelque soupçon d'hypocrisie. Vous ne pensez pas qu'on ignore de quoi le monde est capable. *On peut moraliser sans morale et sans mœurs*: c'est un vers qui m'échape: je ne le changerai pas; vous retiendrez d'autant mieux ce qu'il dit: et quoiqu'il y ait peut-être de l'injustice à vous l'appliquer, vous avez à craindre qu'on ne vous l'applique. L'enfance a quelque-chose de bien aimable, elle est si naïve, elle a tant d'innocence! Et vous ne laissez pourtant pas de voir assez clairement quelquefois dans les jeux même de l'enfance, une certaine hypocrisie à laquelle peut-être votre conduite fera penser. Dans les disputes que le jeu fait

naître

naître parmi les enfans, comme parmi les hommes faits, rien n'est plus commun que de leur entendre dire, *Ce n'est pas pour le gain, c'est pour le droit du jeu* : Voila de la morale sans-doute : mais elle n'est pas moins sur les lèvres du trompeur que du trompé. Il y a donc des cas où la morale est suspecte, par cela seul que celui qui la débite n'est pas (comme on parle) hors d'intérêt : et vous en imaginerez même sans peine, dans lesquels il fera très-possible qu'elle excite à-la-fois le rire, la pitié, l'indignation. Représentez-vous un Citoyen riche, voluptueux, débauché, pétulant, libertin par système autant que par goût, présomptueux, téméraire, prodigue, plein de vanité, dans tous les sens du mot, et vain sur-tout de quelques talens naturels, ou plutôt du don qu'il a d'en abuser ; porté par ses vices même à se mêler des affaires publiques, pour avoir un rang, pour soutenir ou pousser sa fortune, pour se faire un nom, pour se distinguer dans un parti, pour monter, s'il peut, à quelqu'un de ces postes où l'on partage l'autorité suprême ; et n'aimant pas les dépositaires actuels de cette autorité ; mais malheureusement trop connu d'eux, et trop haï peut-être, pour n'avoir à craindre aucun mauvais usage de leurs dangereux pouvoirs ; en vertu desquels en-effet il va recevoir d'eux un affront qui le prendra par tous ses endroits sensibles à-la-fois. Au moment de l'affront, c'est une rage que sa colère,

lère, et dans les injures qu'elle vomit il n'y a pas moyen de voir autre chose que les fureurs d'un ressentiment personnel. Bientôt surpris et confus de l'indifférence d'une partie des spectateurs, ou peu-content de n'exciter dans d'autres qu'une compassion basse, vulgaire, puérile ; il sent la nécessité d'ennoblir, pour les justifier, ses invectives trop bourgeoises ; et là-dessus il se détermine à changer de ton : sa cause dès-lors n'est plus la sienne : c'est la cause de la Nation, la cause du Genre-humain, la cause de tous les bons, ennemis de la tyranie : sa voix est celle de la liberté mise aux fers : son stile est presque celui d'un vertueux Tribun du Peuple Romain : Et le succès de la grave comédie est digne de celui qui la joue : Une troupe de Vulgaire duppé s'orne avec lui d'un masque de patriotisme : La mascarade fait sourire les sages qui ne connoissoient l'homme que de réputation : Quelques-uns le consolent par pitié pour lui, ou par égard pour la liaison fortuite de sa cause avec celle de la Liberté : ceux qui passaient pour être de ses amis rougissent et se retirent ; à-peine en conserve-t-il quelques-uns dont il avoit fait ses créatures, et qui avoient appris, de lui peut-être, à ne plus rougir de rien. On voit certainement quelquefois des choses qui ressemblent plus-ou-moins à cette peinture d'imagination : Et quelque foible que fût un rapport véritable de votre cas à celui du principal personnage de la peinture, vous sen-

tez qu'il y auroit lieu de vous dire, *Laissez-là l'intérêt d'autrui, vous n'en parlez que pour vous : L'intérêt public est devenu l'étiquette de vos plaintes, le vôtre en est toujours le motif.* Or le cas ainsi posé, votre apologie bien évidemment n'appartiendrait au genre de celles qui se fondent sur l'intérêt d'autrui, que par un dehors trop méprisable pour la rendre plus spécieuse qu'elle n'étoit sans cela. Mais je vous laisse du reste, à vous-même, le soin de juger si vous êtes dans le cas marqué : car je conçois que vous pouriez n'y pas être.

Il y a des personnes qu'une grande sensibilité pour elles-mêmes, et compatible toutefois avec la bonté du cœur, occupe d'abord si vivement de leur propre mal, qu'elles semblent incapables de crier par un motif plus noble contre de mauvais procédés, et n'en sont pourtant pas incapables. Accoutumées dans le calme, à se considérer comme membres de la société ; formées à se réjouir des procédés honnêtes, autant ou plus pour la Société que pour elles-mêmes ; elles ont dans le trouble une ressource contre cette plénitude d'amour-propre qui ne laisse de sentiment à chacun que pour son individu. Les premières plaintes, dans les premiers momens de la douleur, auront été pour le *Moi* ; les secondes auront trait à la société : Et pour être les secondes elles n'en feront pas moins sincères. Je me représente une situation telle à-peu-près que celle dont un témoin m'a fait le récit. Je m'imagine voir une Mère

avec de jeunes enfans, qui le lendemain d'une bataille rangée va chercher parmi les morts son époux ; et qu'un Dragon furieux vient d'abattre aux pieds de son cheval par un coup de pistolet. *Mon Dieu*, dit-elle, *que cet homme est brutal !* c'est la première plainte que j'entens. *Mon Dieu que vont devenir mes enfans !* c'est une plainte qui ne vient qu'après l'autre. En est-ce moins, ô mon Dieu, le cri de la voix maternelle ? Certainement si votre cas ressemble à celui-là, je ne vous ferai jamais un crime d'avoir commencé par les réflexions les plus naturelles, quoique les moins généreuses. Et je dis plus. Je connois un cas dans lequel il est possible qu'avec un très-bon cœur on fasse valoir son intérêt propre le premier, par un effort de prudence, qui ne fera qu'une souplesse ingénieuse du zèle même le plus désintéressé. C'est qu'il y a des gens (mal élevés peut-être, ou d'un esprit un peu bouché) pour qui le mot d'*intérêt public* n'est, ou qu'un mot inintelligible, de l'Arabe, du langage de Formosa ; ou que l'expression vaine d'un sentiment romanesque ; ou qu'un terme de politique, dont l'usage appartient à des affaires qui ne regardent pas les particuliers. Peut-être que si j'étois actuellement insulté sous leurs propres yeux dans un endroit public, au milieu des fonctions publiques d'un ministère public, ils ne trouveroient pas le terme d'*intérêt public* tout-à-fait déplacé dans les plaintes qui m'échapperoient sur-le-champ. Hors de là, je ferois

peut-

peut-être fort bien, non-seulement de l'éviter d'abord, mais de n'alléguer mon intérêt propre même qu'autant qu'il seroit attaqué par les injustices les plus grossières. Un homme qui pourroit dire devant eux, sans blesser la vérité ni la modestie, *On s'est moqué de mes talens, de mes travaux, de mon zèle, de ma patience, de mes services, de mes bienfaits*; risqueroit de gâter tout s'il touchoit à ces points délicats, devant des Juges qui n'ont aucune délicatesse; à moins qu'il n'y vînt avec une adresse peu commune par de longs détours. Pour attirer l'attention de telles gens il faut leur dire; *On m'a trompé, on m'a volé, on m'a supplanté par des calomnies, on a ruiné mon crédit, on a mis mes protecteurs contre moi, on m'a dit des injures, on m'a bafoué, on a levé le poing sur ma tête, on m'a traité comme le dernier des hommes*. Ce sont là des choses que tout le monde sent; dont tout aître se plaint lorsqu'il en a sujet: et peu de gens, s'ils ne sont d'avance au nombre de nos ennemis, feront assez iniques pour ne rien sentir du-tout avec nous, dans des plaintes qu'à notre place ils feroient eux-mêmes capables de former. C'est une nécessité vis-à-vis d'eux de commencer par là: et si vous ne l'avez fait que par un généreux effort de raison, je n'en serai pas moins prêt à vous écouter respectueusement, lorsqu'après des excuses fondées sur ces griefs d'un ordre vulgaire, vous passerez à celles qui se fondent sur des griefs plus dignes de toucher les ames délicates, sensibles

aux intérêts de la société. C'est à vous de voir si vous êtes dans le cas : mais si vous y êtes, il est clair que vous n'appartenez plus à la classe de ceux dont les apologies ne roulent proprement que sur ce qu'on a coutume d'appeler des intérêts personnels : il est manifeste au-contraire, que vous appartenez à la classe plus noble dont il s'agit aujourd'hui : et par-conséquent, s'il me reste encore quelque-chose à vous dire, vous allez le trouver de vous-même, dans ce que j'annonce comme la seconde et principale partie de mon discours, dans laquelle il s'agira sans équivoque de ma seconde Classe, composée de ceux qui pour justifier ce qu'ils disent au desavantage d'autrui, n'allèguent proprement que des devoirs de Société.

La Classe est nombreuse, et me présente une foule confuse d'objets, qui demande quelque arrangement. Vous voudrez donc bien que je la subdivise en trois Classes nouvelles.

Plusieurs en alléguant ce qu'ils doivent à la Société, ne pensent qu'à ce qu'ils peuvent lui devoir occasionnellement par un principe libre d'honneur, indépendamment de certaines connexions particulières, et de toute obligation légale ou juridique. Ceux-là font la première de mes nouvelles Classes.

Plusieurs autres, ou ceux-là même dans d'autres cas, pensent à ce qui peut être de leur devoir, quoiqu'encore sans obligation légale, en

vertu

vertu seulement de ce qui vient d'être appelé des connexions particulières; par où j'entens, toutes les connexions qui forment des communautés distinctes de la Communauté générale du Public, ou du Genre-humain. Ceux-là, dans l'énumération de mes nouvelles Classes, appartiennent à la seconde.

Je range dans la troisième, ceux qui parlent d'une obligation légale, ou de ce qu'ils doivent aux Offices publics établis par les Loix, soit humaines, soit divines, pour maintenir ou ramener le bon ordre dans la Société.

Mais voilà qui suffit pour mon arrangement général. Hâtons-nous d'en venir au détail : Et si nous ne pouvons pas dans ce discours expédier l'examen des trois Classes indiquées, expédions au moins l'examen de la première. Je prévois qu'elle suffira pour le tems qui nous reste, si nous voulons, je ne dirai pas en approfondir l'examen autant qu'il seroit peut-être à souhaiter, mais ne le pas effleurer trop superficiellement.

A la tête de la Classe en question je retrouve quelques-uns de ceux dont je vous parlois à la tête du premier Sermon que je vous ai donné sur mon Texte; quelques-uns de ces gens qui traitent les Prédicateurs de personages ridicules avec leurs déclamations fulminantes contre la Médifance. Car si plusieurs de ces modestes critiques ne sont ainsi disposés à parler mal des Prédicateurs, qu'à raison de la mauvaise humeur où les met tout ce
qui

qui heurte leurs passions ou leurs habitudes favorites ; il en est aussi qui le font, qui veulent au moins paroître le faire, par un motif plus honnête ; lequel toutefois ils ne font certainement pas obligés de suivre, en vertu de ce qu'on doit positivement aux grands Offices établis par les Loix humaines ou divines, ni même (pour l'ordinaire au moins) en vertu de ce qu'exigent raisonnablement leurs connexions particulières ; et lequel par-conséquent ils peuvent bien être supposés ne suivre, qu'en vertu de ce libre principe d'honneur qui porte certains hommes à saisir généreusement les occasions d'exercer leur langue, de montrer leur esprit, aux dépens de qui ils jugent à-propos, pour l'instruction de ceux qui les écouteront, et par contre-coup pour l'utilité publique : ce qu'annoncent aussi les apologies de ceux dont il s'agit, lesquelles se réduisent à dire d'un petit air fin, *que la Médisance au-fonds n'est pas un si grand mal* : ou en autres termes, *qu'elle a bien son utilité* ! Et pourquoi pas ? les Poisons ont bien la leur ! Et les empoisonnemens même n'ont-ils pas la leur aussi ? Ne tuent-ils pas des animaux nuisibles ? N'ont-ils pas souvent délivré la terre d'un Tyran digne des enfers ; hâté les joyeuses et lucratives occupations des enterreurs ; accéléré le triomphe et l'allégresse des héritiers ; répandu cette allégresse avec de l'argent dans plusieurs familles de marchands ou d'ouvriers en tout genre ; ramené même pour les Peuples quelques beaux jours, quelques

quelques jours d'abondance, de paix, et de liberté? Regardez-y de près, et vous trouverez, que les vols et les assassinats; que la peste et la guerre; que l'ambition des Conquérans et la rage des Persécuteurs; que l'ivrognerie et les débauches de toute espèce; que les indécences domestiques ou publiques devenues communes sous ombre de cultiver des Arts estimables, et l'abus même le plus infâme de ces beaux Arts; que tous les maux enfin, soit de l'ordre physique, soit de l'ordre moral, *ont bien leur utilité!* Que s'ensuit-il de là? qu'il ne faut plus prêcher la différence du bien et du mal? que, comme le chantent certains nouveaux Philosophes, *Tout est bien?* Prenons courage. Si cela est, nous pouvons risquer de les mettre en colère en sifflant leur chanson; il n'y aura qu'à leur dire pour les apaiser, *De quoi vous plaignez-vous? ne chantiez-vous pas que Tout est bien?* Et lorsque pour décrier les déclamations des Prédicateurs contre la Médifance, ils nous chanteront qu'elle a bien son usage, nous n'aurons qu'à leur demander, si les déclamations même les plus puériles n'ont pas bien leur usage aussi; et ce que deviendrait autrement leurs propres déclamations contre les Prédicateurs? Je voudrais que ces Critiques si spirituels missent à côté leurs petits airs fins, qui pourroient aisément se prendre pour un signe, pour un signe même affecté, de malice. Car s'ils veulent parler sans
raillerie

raillerie et sans fraude, ils ne pourront pas plus vanter l'utilité de la Médifance que l'utilité de la Calomnie et du Libelle diffamatoire, qui ne sont que des branches dont la Médifance est le tronc. Et j'aime à croire qu'après y avoir un peu réfléchi, plutôt que de pousser leur pointe, ils se résoudroient à laisser là le terme de Médifance pour ce qu'il est ; le nom d'un vice odieux ; contens de soutenir, que si la liberté de dire quelquefois ce qu'on a pensé au desavantage des autres, est un mal physique, c'en est un qui comme d'autres maux semblables, tel par-exemple qu'en certains cas un coup de lancette, se convertit en un bien moral, par l'usage qu'on en fait à-propos, dans un bon esprit, en vertu d'un bon dessein, dont l'exécution, de droit ou de fait, sera toujours plus-ou-moins louablement utile à la Société. Si c'est là tout ce qu'ils prétendent, nous sommes d'accord : et j'ai supposé d'abord que je pourrois les amener là. Ce n'est au moins que sur ce pied qu'ils peuvent conserver la place que je leur donne dans la classe que j'examine. Et s'ils veulent la conserver sur ce pied, l'application même de leur apologie générale au cas particulier des Prédicateurs, ne m'arrêtera pas. C'est aux Prédicateurs à sentir si la critique les touche ou non : C'est aux Critiques à sçavoir s'ils ont accusé bien-à-propos et bien-juste, d'après ce qu'eux et leurs auditeurs pouvoient sçavoir des règles et du train de la Prédication. Pour en dire d'avantage il me faudroit

l'humeur

Luc xii.
v. 14.

l'humeur fociable d'un moraliste relâché. — J'assignerai, si l'on veut, une place d'honneur à celui qui dit : *J'ai vu le foible opprimé par le fort, j'ai vu l'innocence attaquée : ma voix a dû s'élever contre le médisant, contre l'oppresseur. . . .* Et quoique dans une infinité d'occasions où nous nous trouvons même priés de parler comme arbitres, nous puissions ou devons dire à l'exemple de Jésus-Christ, *Qui m'a établi Juge de vos différends ?* j'accorderai volontiers encore une place d'honneur à ceux qui m'allègueront de-plus qu'ils ont été priés de s'expliquer. Mais je les appellerai tous à ce que j'ai remarqué d'avance pour quelques-uns de leurs pareils : c'est qu'il faut quelque-chose de plus qu'une apologie honnête en elle-même, si l'on en veut faire une apologie honorable pour ceux qui l'allèguent. Et peut-être encore ne dois-je pas les congédier sans les avertir de prendre garde, non-seulement que pour la rendre telle il faudroit d'autres preuves de la bonté de leur cœur, aussi-bien que des lumières de leur esprit ; mais que le Christianisme exige d'eux une preuve de bonté, qui leur laisseroit probablement beaucoup moins de tems et d'attention qu'ils n'en donnent communément, à tous les petits démêlés qui de toutes parts surviennent journellement pour amuser le tapis. La preuve dont je parle, c'est un zèle décidé pour les démêlés qui tiennent au démêlé capital : c'est un zèle déclaré pour le parti des Bons, au-milieu de la guerre qu'allumâ dans le

le monde, par la faute du monde; un Evangile de paix, qui n'avoit pour but que de pacifier l'Univers par le seul moyen paisible d'y réussir, en invitant tous les Peuples à se réunir en un Peuple de Frères sous le Règne de leur Père céleste: C'est un zèle déclaré pour le succès d'un Evangile, qui n'a peut-être jamais été combattu avec une insolence aussi triomphante que celle qui se manifeste aujourd'hui sous le nom de Philosophie: C'est un zèle déclaré pour cette pure et pleine intelligence de l'Evangile, sans laquelle ses progrès même lui font plus de honte en un sens que d'honneur en l'autre, et sans laquelle, malgré la bonne trempe des armes ordinaires, il n'est plus possible de le défendre glorieusement: C'est un zèle actif et judicieux, pour favoriser le meilleur emploi des meilleures *armes de notre Milice spirituelle* dans ces *guerres du Seigneur*, qui sont actuellement, de la manière la plus urgente, l'affaire la plus importante à l'intérêt présent et futur du Public; l'affaire la seule digne d'être appelée en tout sens *la grande affaire*: celle qui est la grande affaire par excellence: la grande affaire sans laquelle toutes les moindres iront toujours mal; avec laquelle toutes les moindres iront toujours aussi bien qu'elles peuvent aller pour le Bien général; et par laquelle, quand elles iroient assez mal pour nous chagriner beaucoup, nous serions dispensés de les honorer d'une surveillance minutieuse, qui après tout ne peut jamais embrasser tout; qui pour se

1 Pier. iv.
7. 15.

guider par un bon choix, n'aura jamais de règle plus sûre que l'intérêt de l'affaire capitale ; et qui ne sçauroit agir au-hazard, ou se conduire au gré d'un zèle vague, sans nous faire passer la vie à de chaudes et d'aigres disputes sur des frivolités ; à des officiosités superflues ; à des tracasseries inutiles ; d'où nous remporterons peut-être pour toute recompence, le reproche d'avoir paru *curieux des affaires d'autrui* ; d'avoir, sous de plus beaux noms, exercé quelquefois un importun cagotisme ; d'avoir quelquefois, sous ombre de ne pas encourager le vice, hazardé des conseils vicieux ; d'avoir médit nous-mêmes quelquefois, en accusant légèrement les autres de Médifance ; et d'avoir été trouvés les Auteurs des torts, en nous mêlant d'en être les Réparateurs. Si nous vantons après cela la noblesse de nos intentions, parceque nous avons servi le Public en qualité de Volontaires, par un pur motif d'honneur, nous ne ferons que donner d'autant mieux à nos empressemens un grand air de Chevalerie errante, qui ne nous méritera pas certainement de grands éloges.

Soyons Chrétiens, Mes Frères, c'est là l'essentiel. Soyons Chrétiens, dis-je, dans le vrai sens de ce beau titre. Nous sommes Chrétiens par notre baptême : Nous ne le sommes encore que de nom, si ce n'est que par un baptême d'eau : Devenons-le (si cela n'est pas fait) par le baptême
de

de l'esprit, par le baptême de cet Esprit saint dont l'effet propre et caractéristique, sur ceux qui ne le rejettent pas, est de les enflamer pour l'Evangile du Règne de Dieu. Que cet Evangile, en-un-mot, soit notre grand objet : qu'il occupe dans nos esprits, dans nos cœurs, dans nos entretiens, la première place qu'il y mérite ; et dès-lors les autres objets rentreront dans les places inférieures qui leur appartiennent : Nous verrons les choses comme il faut les voir : Nous sçaurons quand il faudra se taire ou parler dans les affaires d'autrui, et comment il faudra parler : La même sagesse qui aura délié notre langue dans les occasions convenables, lui servira de guide pour parler convenablement : Et soit que nos paroles deviennent des éloges ou des censures, comme nos éloges ne seront point des flateries, nos censures ne seront point des Médifances. Le même Esprit saint qui nous les aura dictées, nous *rendra témoignage avec notre esprit que nous sommes* *Enfans de Dieu* : Ceux qui sont animés du même Esprit, nous rendront le même témoignage quand ils nous connoîtront : Et si le Monde, animé d'un autre esprit, en juge autrement, nous serons en état au moins d'attendre avec une raisonnable tranquillité, le Jugement final et sans appel de l'homme que Dieu a nommé pour juger le Monde.

Rom.viii.
v. 16.

SERMON

S E R M O N VI.

S U R

T I T E, Chap. III. v. 2.

d
fa
fo
un
ég
fo
est
va
fai
ble
ne
dro
qu
gio
jam
neu
dus
que
l'ini
tés j
V

TITE, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

QUELQUE misérables que soient communément les apologies de ceux qui prétendent avoir parlé mal d'autrui sans médisance, il faut avouer que parmi ces apologies il en est qui sont spécieuses, parcequ'elles ont plus-ou-moins un air d'honnêteté qui mérite toujours quelques égards de la part des honnêtes-gens. Une personne qui m'assure qu'une vive et juste douleur est le seul motif de tout ce qu'elle a dit au désavantage d'une autre, m'établit juge de ce qu'elle a fait, en appelle à mon équité, me suppose capable de compâtrir à son affliction, et paroît d'ailleurs ne fonder la liberté de ses discours, que sur un droit naturel de se plaindre ; lequel, tout limité qu'il est par les loix de la Morale ou de la Religion dans une Société bien réglée, n'est pourtant jamais anéanti. La sûreté, le bien-être, l'honneur même de la Société, demande que des Individus violemment trahis ou maltraités puissent quelquefois, pour un intérêt propre compatible avec l'intérêt public, sans recourir même à des formalités juridiques (dont nous ne pouvons ni ne devons

toujours nous prévaloir) se procurer les secours, les soulagemens, les consolations nécessaires, par un exposé naïf et fidelle de leurs griefs. Et l'on peut certainement en venir là sans malice. Il y a même des cas où ce peut être un acte de bonté; l'acheminement d'une reconciliation, si l'offenseur en est encore capable; ou sur son refus d'écouter les médiateurs, l'équivalent de cette charitable protestation, *Que si la rupture éclate et continue, ce n'est pas manque de dispositions amicales dans l'offensé.* Considérez bien ces principes; et vous y verrez le fondement du mémorable précepte de Jésus-Christ touchant la conduite qu'il faut tenir, lorsqu'on le peut, à l'égard d'un frère contre qui l'on a quelque grave sujet de plainte, mais qui ne veut ni reconnoître son tort ni le réparer, sur des représentations faites d'abord sans témoins. Ou plutôt, considérez bien le précepte, et jugez par lui de mes principes. Car s'ils peuvent l'illustrer par leur évidence, il doit les confirmer par son autorité divine. Jésus-Christ y parle certainement des brouilleries qui peuvent survenir pour quelque intérêt personel entre les personnes d'ailleurs unies de quelque amitié, comme membres au-moins d'une même Eglise; et certainement encore il y parle de brouilleries que l'offensé puisse tâcher de terminer par quelque médiation; laquelle pourtant il n'obtiendrait jamais, ou n'obtiendrait pas telle qu'elle doit être, si pour ne dire aucun mal de personne, il s'obstinoit à ne mettre

Matth.
xviii.
v. 15 & 16.

les médiateurs au fait de rien, relativement aux injustices de l'offenseur. Ainsi donc l'autorité divine, et nos raisonnemens sur la nature des choses, nous annoncent de concert qu'il y a des cas où nous pouvons honnêtement, quoique pour un intérêt personnel, dire quelque-chose au desavantage d'autrui : car si la chose étoit malhonnête de sa nature, quelle apparence que Jésus-Christ l'eût permise, et permise encore sans aucun correctif, dans le cas même où elle auroit quelque tendance à reconcilier les parties ? Au-moins ne l'auroit-il pas ordonnée. Mais après-tout, quelque honnête qu'elle soit, et quelque spécieuse que soit par-conséquent l'apologie d'un homme qui dit que son intérêt l'obligeoit à parler mal d'un autre, il faut avouer que ce qu'elle a d'honnête ou de propre à la rendre spécieuse, et digne des égards avec lesquels nous l'avons discutée, se réduit à bien-peu de chose en comparaison de l'honnête ou du spécieux, qui distingue le nouveau genre d'apologies dont nous avons entamé la discussion dans notre dernier discours, et dont nous devons aujourd'hui continuer la discussion. Vous comprenez qu'il s'agit des apologies plus généreuses de ceux qui n'ayant nul intérêt personnel à soutenir, ou dédaignant d'en faire mention (si ce n'est qu'ils veuillent ainsi nommer leur attachement personnel aux justes intérêts d'autrui) se bornent à vous alléguer ces intérêts distincts des leurs propres ; ou en termes équivalens, les devoirs de so-

ciété qui nous obligent quelquefois d'épouser ces mêmes intérêts, jusques à parler contre telles ou telles personnes en faveur de telles ou telles autres. Et vous pouvez vous souvenir que ceux qui mettent en œuvre ce noble genre d'apologies, nous les avons distribués en trois Classes, dont nous n'avons examiné que la première ; composée uniquement de ceux dont le cas est tel, qu'en alléguant ce qu'ils doivent comme gens d'honneur à la Société, ils ne peuvent être censés avoir en vue actuellement, ni les devoirs qui résultent de certaines connexions ou relations particulières, ni les devoirs d'obligation légale, ou formellement prescrits par les loix : Deux espèces de devoirs hors desquelles ils ne peuvent être censés agir qu'en vertu d'une Loi générale d'honneur, qui laisse entièrement à la discrétion de chacun, le choix des occasions convenables de prendre parti : Loi dont l'usage et les effets sont admirables, sans-doute, lorsque les occasions sont bien choisies et ne font naître aux dépens d'autrui que des paroles d'une utilité supérieure à tous les inconvéniens de leur hardiesse : mais Loi, malheureusement, dont l'usage indiscret ne produit souvent que de fâcheuses témérités, au-milieu desquelles se vanter beaucoup de la suivre, n'est souvent que se donner (comme je l'observois dans mon dernier discours) un certain air de chevalerie errante, qui ne forme assurément pas un caractère des plus honorables : Tellement qu'en un

sens au moins, le principe libre d'honneur qui domine dans les apologies des gens de ma première Classe, pourroit bien céder le pas dans notre esprit au principe moins sublime, ou plus modeste, de ceux qui forment la seconde ; dans laquelle il est question seulement de ce qu'on doit à des connexions particulières ; et laquelle pourtant je ne voudrois pas que vous distinguassiez de la première trop sèchement.

L'honneur ici n'est point exclus. Il ne sçauroit l'être : car il ne s'agit plus que des apologies spécieuses qui visent au titre d'honorables : et qu'est-ce qui pourroit jamais l'être si l'honneur n'y avoit part, soit réellement, soit au moins en apparence ? Ici donc, encore une fois, l'honneur n'est point exclus. Mais il s'y montre sous une forme moins vague, sous des points de vue plus fixes, plus nets, plus faciles à saisir. Il ne voltige plus à l'aventure : il fréquente les routes qu'il trouve tracées par les loix naturelles, soit de l'amitié, soit de divers autres engagements particuliers qui constituent diversement quelque communauté d'intérêt, et par-conséquent de devoirs, plus-ou-moins semblable à celle des amis : Ou si pour des occasions inattendues, qui n'auront nul rapport sensible à ses engagements particuliers, il sort quelquefois de son chemin ; comme des voyageurs qui se détournent un-peu, tantôt pour cueillir une fleur, tantôt pour arracher quelque
herbe

herbe venimeuse, tantôt pour effaroucher l'oiseau de proie qui vient fondre sur un animal plus faible et plus digne d'être épargné ; ce n'est pas de ces écarts libres et passagers que nous nous occupons à présent, ni de ce qu'il pourroit dire afin de justifier la peine ou le plaisir qu'il auroit pris, dans ces écarts, à parler mal de certaines gens pour protéger l'innocence, ou pour défendre les droits de la vérité, de la vertu, de la religion. Nous ne l'envisageons plus enfin, que comme alléguant ce qu'on doit en-tems-et-lieu, à ces liaisons ou relations particulières en vertu desquelles (de manière ou d'autre et plus ou moins) certaines personnes font à certains égards cause commune ; moralement obligées entr'elles, par un accord tacite s'il n'est exprès, soit à s'entr'aider de leur-mieux par des discours d'avis et d'instruction, soit à s'entre-soutenir au besoin par des discours apologétiques, nonobstant de vains scrupules sur la simple impossibilité qu'il y a quelquefois de remplir ces devoirs, sans prendre la liberté de faire des recits ou des raisonnemens qui auront quelque air de médifance. Or il est incontestable, quand on y pense bien, que l'usage de cette liberté se présente ici dans un jour plus avantageux, plus propre à dissiper le soupçon de malice ou de médifance réelle, que dans les cas où l'usage de cette même liberté semble être entièrement à la discrétion des personnes qui l'exercent, et dépendre d'un principe vague d'honneur, ou d'un

d'un zèle trop souvent plus aventurier que réglé, pour qui toutes les occasions de se montrer peuvent être à-peu-près également de bonnes occasions. On connoît une bienfaisance dont le plaisir est plaisir tout-pur, sans le moindre mélange de douleur ; c'est celle qui n'a que des libéralités à faire, que des fautes à pardonner, que des faveurs ou des consolations à répandre ; que des moyens rians, ou tendrement sérieux, à mettre en œuvre, pour arriver dûment à ses fins. Que dans les occasions faites pour cette bienfaisance là, votre zèle soit un peu plus ardent que circonspect : il n'en sera peut-être que plus digne de louange : mais les occasions dont il s'agit dans le présent examen, sont du nombre de celles qui demandent une bienfaisance hardie et vigoureuse, capable d'employer des moyens plus-ou-moins offensans de leur nature, auxquels il n'y a qu'un mauvais cœur qui se prête sans répugnance. Dire du mal d'autrui, n'est certainement jamais pour de bons cœurs une opération bien-agréable par elle-même : aussi tout le monde ne nous en croit-il pas à-la-légère, quand nous prétendons ne nous l'être permise que par des raisons supérieures à la répugnance naturelle d'un bon cœur : il n'est alors aucun témoin judicieux qui n'aime à voir assez clair dans les circonstances du fait, pour juger facilement si l'occasion qu'elles formoient, n'étoit pas moins urgente que nous ne la supposons : et c'est là ce qui fait notre avantage, quand nous
sommes

sommes en état d'alléguer ce qu'on doit à certaines liaisons ou relations particulières. Nous ne risquons plus alors d'être embarrassés, ou même confus, dès qu'on demandera de quoi nous nous mêlons. Nous n'avons plus à craindre, qu'après nous avoir entendus on s'en aille en disant encore, *Eh de quoi se mêloit-il ? Il aura bien à faire, si dans tous les démêlés dont il sçaura quelque-chose par hasard, on sur lesquels on s'avisera de lui demander son sentiment, il veut d'abord prendre fait et cause en main pour un parti contre l'autre.* On voit ici un engagement formé d'avance ; un engagement plus-ou-moins public ; et dans les devoirs naturels de l'engagement, un motif d'une force généralement reconnue. Un homme qui viendrait d'alléguer ses principes d'honneur en général, donneroit manifestement un nouveau poids à cette allégation s'il ajoutoit ; “ Ne me blâmez pas
 “ d'avoir agi comme en homme d'honneur je le
 “ devois, pour le bien de mes amis, pour le bien
 “ de mes parens ou de ma famille, pour le bien
 “ d'une compagnie, d'une communauté, d'une
 “ confrérie dont je suis membre ; pour le bien
 “ d'un ordre de personnes auquel j'appartiens :
 “ J'ai parlé, non-seulement parcequ'il me sem-
 “ bloit que mon silence n'auroit eu d'autre mé-
 “ rite que celui de supprimer des vérités utiles
 “ ou même nécessaires, mais parceque mon si-
 “ lence pouvoit avoir des suites fâcheuses, pour
 “ des gens spécialement autorisés à m'en faire des
 “ reproches :

“ reproches : Vous me demandez *pourquoi j’ai*
 “ *parlé ?* Et vous-mêmes peut-être, si je m’é-
 “ tois tû, vous seriez du nombre de ceux qui me
 “ diroient, *Que ne parliez-vous ?*” Expliquons-
 nous pourtant : car quelque honorables que puis-
 sent nous paroître de pareils apologies au premier
 coup d’œil, un examen moins superficiel nous y
 fera bientôt reconnoître un mélange de mal, et
 des degrés de bien, qui ne nous permettront cer-
 tainement pas de les admettre toutes comme éga-
 lement honorables.

Il est indifférent par laquelle de leurs espèces
 nous commençons le détail de l’examen : et si
 nous commençons par la dernière, dont j’ai ren-
 fermé les principaux objets possibles sous l’expres-
 sion générale d’un *Ordre de personnes auquel on ap-
 partient*, cela nous fournira l’occasion de vous sa-
 tisfaire sans délai touchant ce mot d’*Ordre*, que je
 crains qui n’ait ici besoin de quelque éclaircisse-
 ment. Il y a de certains Ordres, soit militaires,
 soit religieux, soit aûtres encore, qui forment
 comme autant de Corps à-part, et qui du-reste ne
 sont ce qu’ils sont qu’en vertu d’une fondation
 libre, ou même un-peu capricieuse. Nous pour-
 rions les appeler des Ordres de pure institution
 qui sont corps. Ce n’est d’aucun de ceux-là qu’il
 s’agit dans cet article, où je n’ai rien à dire qui
 porte sur eux, à moins que ce ne soit par contre-
 coup. Si je voulois parler d’eux, je les retrouve-
 rois

rois (puisque'ils font corps) dans un article suivant, sous les noms de Compagnie, de Confrérie, de Communauté : Et dans cet article même, je pourrai bien me faire une loi de n'en rien dire, ne fût-ce que pour abréger. Mais les Ordres de pure institution sont si peu les seuls, qu'il en est quelques-uns qui pourroient être nommés purement naturels : tels, par-exemple, que l'Ordre des Jeunes-gens et celui des Vieillards : car la distinction de ces deux Ordres subsisteroit par la force unique de la Nature, quand même l'art des Politiques, afin de régler les droits respectifs des différens âges, n'auroit jamais défini quel âge il falloit avoir pour être censé légalement, ou de l'Ordre des Vieillards ou de l'Ordre des Jeunes-gens. Et si nous voulons parler juste, nous appellerons naturels encore, dans toute Société formée en corps politique, tous les Ordres qui se sont trouvés naturellement en elle à sa naissance, ou qui par la suite se sont formés en elle comme d'eux-mêmes, selon que les besoins ou les goûts, tant particuliers que publics, suivant le cours naturel des choses, ont attaché plusieurs nombres considérables de personnes, comme par masses distinctes, à certains emplois, à certains ministères, à certaines professions ou genres de vie, plus-ou-moins nobles, plus-ou-moins libres, plus-ou-moins serviles. Car ces diverses Masses, ainsi distinguées, constituent certainement divers Ordres de personnes ; et pourroient toujours être, quoi-
qu'elles

qu'elles ne soient pas toujours, la production toute-naturelle d'une grande peuplade. La Législation peut, relativement à certaines vues d'utilité, sages ou non, devenir nécessaire pour étendre ces Ordres, ou pour les resserrer; pour les encourager par des privilèges, ou pour les gêner par des réglemens; pour affaiblir, ou pour fortifier, les liens par lesquels ils tiennent ensemble malgré leur distinction; pour en réunir quelques-uns, ou pour en subdiviser quelques autres; en-un-mot pour les modifier: mais elle n'est certainement pas nécessaire pour leur donner le fonds de leur existence. Et je dis plus: c'est que s'ils ne peuvent pas *faire corps* en stile de Police, sans une institution formelle, il ne s'ensuit point-du-tout qu'ils ne fassent corps sans elle en aucun sens. Leurs conversations, ou même leurs assemblées occasionelles, doivent être comptées ici pour quelque-chose: et le principe qui les produit, ou l'esprit qui les anime, n'est-il rien? Certainement la qualité fondamentale et la plus intéressante d'un Corps dont des personnes sont les membres, c'est leur mutuelle sympathie à l'égard de l'objet pour l'amour duquel elles ont pris ou reçu forme de corps, avec autorité d'agir en corps: Et cette qualité, mes Ordres naturels ne l'ont-ils pas? Des nombres de personnes qui se ressemblent notablement par la figure qu'ils font dans la Société, ne sont-ils que des Nombres métaphysiques, que des Nombres morts? je dis,

moi, que ce sont des Nombres vifs, des Nombres dont les Unités, vivantes et sensibles, sympathisent entre elles comme les membres d'un corps, par l'endroit au moins qui fait entr'elles le point de ressemblance. Je n'ignore pas ce qu'on dit des jalousies de métier : il y a bien des siècles qu'elles ont passé en proverbe : mais elles ne font pas plus une objection contre la sympathie de plusieurs personnes simplement semblables par leur profession ou par leur état quelconque dans la Société, que contre le même nombre des mêmes personnes érigé formellement en Corps. Que l'on fasse Corps ou non, les jalousies de métier vont leur train : Et cela n'empêche pas que les sympathies dont j'ai parlé n'aillent leur train pareillement. Tout Musicien, par-exemple, sentira naturellement dans l'occasion, quelque-chose de favorable pour un Musicien considéré précisément comme tel : et de même tout Négociant pour un Négociant ; tout Soldat pour un Soldat ; tout Artisan pour un Artisan ; tout Homme de lettres pour un Homme de lettres ; tout Noble pour un Noble ; tout Bourgeois pour un Bourgeois ; tout Maître pour un Maître ; et tout Serviteur pour un Serviteur : tout autre enfin que vous voudrez, pour quelqu'un du même *Ordre* que lui. J'étends peut-être les significations de ce mot d'*Ordre* plus loin que bien des gens ne feroient : car il semble à m'entendre, que je sois prêt à compter dans un Etat autant d'Ordres distincts,

distincts, que je pourrois imaginer de rôles ou de listes à faire, sous différens titres, dans un dénombrement méthodique où tout devroit être spécifié bien-nettement. Et je confesse que s'il falloit assigner des bornes à tant de spécifications par une règle bien-absolue, qui n'eût rien d'arbitraire ni de casuel, je ne sçai pas trop comment j'établirais cette règle. Je confesse même que je n'en vois aucune qui soit bien établie par l'usage. On dit assez souvent, *Tous les Ordres de l'Etat, Tous les Ordres du Royaume*, sans s'expliquer. Demandez ce que c'est : on y pensera peut-être quelques momens, pour vous répondre à la fin que c'est comme qui diroit *Tout le monde* : ou quelqu'un plus habile vous répondra sans hésiter, qu'on entend par-là tout-à-la-fois l'Ordre de la Noblesse, et celui du Clergé, et les autres ; tels par-exemple que celui des gens d'épée, celui des gens de métier, celui des marchands, celui des laboureurs. Mais qui ne sent que de pareils ébauches d'instruction, prouvent l'embaras de ceux qui les donnent ? Il est même aisé d'entrevoir les causes de l'embaras. Tantôt les Ordres semblent se confondre, parceque les mêmes personnes ont place dans plusieurs à la fois : tantôt leur distinction respective paroît si forte, qu'elle fait presque entièrement évanouir l'analogie en vertu de laquelle ils sont réunis, sous la dénomination générale des Ordres d'une même Société : Et plus on veut imaginer d'exemples analogues à ceux qu'on

connoît

connoît par l'usage, plus éprouve-t-on que l'embaras augmente. Pour tirer les choses au clair, il faudroit que tous les assortimens ou dénombremens de personnes, qui se trouvent appelés des Ordres, fussent divisés en certaines espèces; et cela ne seroit peut-être pas sans difficulté, pour les esprits même qui n'auroient pas peur d'étendre la signification du mot au delà des bornes étroites que lui donnent (sans trop sçavoir comment ni pourquoi) les esprits bornés qui s'arrêtent volontiers au premier sens que le hazard leur a fait saisir. J'ajouterai néanmoins une petite observation : c'est que dans l'usage de la Langue Latine d'où le mot d'Ordre nous vient, et qui nous l'a transmis tout revêtu du sens que nous y attachons plus-ou-moins nettement en disant, *Tout les Ordres de l'Etat ou du Royaume*, il me paroît propre à désigner toute espèce de Citoyens, et d'Habitans, que leur goût ou leur fortune (indépendamment de leurs emplois, s'ils en ont,) caractérise notablement par un certain genre de vie, ou par une certaine manière de figurer sur le théâtre de la vie humaine; aussi-bien qu'à désigner les espèces (faisant corps ou non) qui marquées dans le plan même de l'Etat, à raison de leurs emplois ou services, publics ou privés, peuvent être nommées avec plus de justesse les Ordres de l'Etat. Un célèbre et sçavant Auteur François a dit en Latin *Tous les Ordres de la Vie et du Royaume*. Je voudrois qu'il eût osé le dire dans sa langue maternelle.

*Vitae
regni que
cunctos or-
dines.* De-
Thou,
dans les
Mémoi-
res de sa
Vie, livre
6.

elle. Cela confirmeroit d'autant mieux, et la distinction que je viens de faire, et celles que j'avois faites auparavant, et la liberté que je prens d'étendre la signification du terme en question, afin de rendre plus clair et plus intéressant, soit l'excuse des gens accusés de Médifance qui disent, *J'ai fait ce que je devois pour un Ordre auquel j'appartiens*, soit le détail où va m'engager l'examen de cette excuse.

Quoiqu'un bon cœur aime à se rappeler continuellement l'égalité naturelle des hommes de tout rang, de toute condition, de tout ordre ; la distinction de deux Ordres aussi différens que celui des Maîtres et des Serviteurs, est si bien établie, si convenable même au bien-être de la Société, qu'un bon cœur ne laisseroit pas de la goûter, quand il ne verroit nulle apparence d'appartenir jamais en aucune manière à l'Ordre supérieur des Maîtres. Mais le bien de la Société voudroit aussi qu'il n'y eût, s'il étoit possible, que de bons Maîtres et de bons Serviteurs : et vu le danger trop réel, tant pour les uns que pour les autres, d'y être misérablement trompés, nul ne peut trouver mauvais, ni que dans l'Ordre des maîtres on s'informe quelquefois du caractère d'un domestique ; ni qu'un domestique prenne quelquefois de semblables informations parmi les gens de son Ordre, sur le caractère d'un Maître ; ni que cela produise quelquefois des témoignages qui ressembleront peut-être plus à des Médifances qu'à

qu'à des éloges ; ni que les maîtres de qui l'on aura tiré de pareils témoignages aux dépens de certains domestiques, soient écoutés provisionnellement comme dignes de quelque attention, lorsqu'ils diront pour se disculper, *C'est ce qu'en honneur les maîtres s'entredoivent* ; ni que les domestiques dont on aura tiré de pareils témoignages aux dépens de certains maîtres, soient écoutés de même à leur-tour quand ils diront, *C'est ce qu'en honneur s'entredoivent les domestiques*. Personne assurément ne mérite qu'on le soupçonne de malice, ou de mauvais esprit incapable d'un principe d'honneur, par cela seul qu'il appartient, soit à l'Ordre des Domestiques, soit à l'Ordre des Maîtres. Les deux Ordres étant honnêtes, on peut avoir honnêtement leurs intérêts à cœur. Mais que diriez-vous si ces deux Ordres honnêtes je vous les représentois vivement par le mauvais côté, que je vous ai fait entrevoir, et qui rend nécessaires pour eux-mêmes les informations dont j'ai parlé ? Mais que diriez-vous sur-tout si laissant là ces Ordres qui sont au moins honnêtes de leur nature, nous vous parlions d'un Ordre qui de sa nature est une peste infame ; d'un Ordre que toute Police honnête voudroit pouvoir extirper ; d'un Ordre qui devroit, dans les Etats Chrétiens au moins, ne devoir la continuation de son existence qu'à l'impossibilité bien-avérée de l'anéantir ; d'un Ordre que les Souverains les plus dépravés ne tolèrent ou ne protègent, n'osent protéger.

protéger, que sous des prétextes colorés de quelque honnêteté, que sous ombre de prévenir par un grand mal d'autres maux plus grands encore ? Vous comprenez que je désigne cette nombreuse et vile engeance de libertins et de libertines, qui pour un menu commerce de plaisirs brutaux à tant tenu tant payé, foulent aux pieds insolument, par la prostitution d'un sexe aux désirs passagers de l'autre, cette Loi fondamentale du bonheur de la Société, qu'un homme ne prendra point une femme pour la renvoyer, et qu'elle sera sa femme à lui sans aucun partage : Vous comprenez, dis-je, que je désigne les partisans de la Fornication, et que je pense à ce qui peut, et qui paroît seul, servir d'excuse à certains discours, par lesquels ces honnêtes gens (trop mêlés partout, trop soufferts ailleurs que chez leurs conjoints) turlupinent ou déchirent, avec un zèle digne du saint Ordre dans lequel ils ont l'honneur d'être enrôlés, tantôt un Gouverneur incommode, tantôt un bon-homme de Père ou de Grand-père, qui ne veut pas se souvenir qu'il a dans son tems été jeune ; tantôt un Ecclésiastique hypocrite ; tantôt un Magistrat qui tient sa morgue ; tantôt un Moraliseur pédant qui n'a point de monde ; tantôt une vieille Prude envieuse ; tantôt une jeune Vierge qui fait la sage ou l'innocente ; tantôt un Adoléscent stupide ou peureux, qui ne sçait ou n'ose pas jouir de la vie. Car demandez-leur pourquoi toutes ces Médifances ? ils vous di-

ront que ces pauvres créatures sont trop méprisées, et leurs partisans injustement regardés de mauvais œil : qu'il faut les tirer de l'opprobre dont on les accable : qu'avec tant de gens qui ne peuvent se passer d'elles, elles forment un Ordre qui, comme tant d'autres, a son usage dans la Société : que s'il a comme les autres ses abus, l'on y peut remédier : que le meilleur moyen pour cela, c'est de le remettre en quelque degré d'honneur, malgré de vieilles fantaisies ombrageuses que dissipent heureusement de-jour-en-jour les lumières de la Philosophie. Eh pourquoi ne diroient-ils pas ces belles choses ? j'en ai bien entendu dire une trop bonne partie, à des personnes qui se piquoient de la chasteté la plus irréprochable, et qui ne laissoient pas de les dire encore d'un air cavalier, d'un ton résolu, qui sembloit me défendre d'en rougir pour elles. Vous ne voudriez pourtant pas, j'espère, que j'admisse de pareils apologies, même au plus bas degré des apologies honorables. Pour alléguer décemment (ne fût-ce que vis-à-vis de soi-même ou de ses pareils) l'intérêt d'un Ordre quelconque, il faut au moins parler d'un Ordre auquel il ne soit pas réellement infame d'appartenir, qui ne renverse pas les barrières par lesquelles le souverain Législateur, en vertu d'un dessein souverainement sage, a séparé l'Honnête du Malhonnête, jusqu'à limiter ce qu'une indulgence honnête peut accorder, non-seulement

à la

à la foiblesse humaine, mais à la *dureté* même du cœur humain. Tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait de hardi, par attachement pour un Ordre quelconque, ne peut être honorable comme tel, qu'à proportion que l'Ordre lui-même est honorable : je crois pouvoir poser cela comme une règle qui suffiroit ici, qui pourra suffire en d'autres cas, pour abréger la dispute. L'Ordre des Usuriers, par-exemple, l'Ordre des Joueurs, et l'Ordre plus général de tous ceux que je nomme des Gagneurs d'argent, ne sont peut-être pas des Ordres dont il faille se moquer sans façon : Peut-être faudroit-il après bien des débats, y reconnoître à-quelque-égard quelque-chose de sérieux : Et je ne sçai pourtant si vous ne ririez pas d'un Usurier, d'un Joueur, d'un Gagneur d'argent, qui pour se faire applaudir d'avoir bien médité sur mon compte, diroit avec emphase, *Il l'a bien mérité : pourquoi parle-t-il avec mépris des Usuriers, des Joueurs, des Gagneurs d'argent ? Il y a d'honnêtes gens par-tout, et tout le monde ne nous méprise pas !*

J'écouterois certainement avec plus de respect, celui qui feroit valoir une liaison de famille. Ce nom de Famille rappelle ceux d'Epoux, de Père et de Mère, d'Enfans, de Frères, de Parenté, d'Alliance ; noms si doux en eux-mêmes, noms si chers à l'humanité, que pour l'amour d'eux, indépendamment des vues plus sublimes de l'Instituteur céleste du mariage, les hommes auroient

dû s'accorder constamment à ne jamais admettre nulle union des deux sexes que suivant les loix essentielles de cette divine institution ; sans laquelle peut-être le nom même de Famille seroit inconnu, ou ne signifieroit à l'égard des hommes, rien de plus aimable que ce qu'il signifie en parlant des bêtes. Vouloir après-cela que les intérêts de famille ne soient pas en-général un objet à respecter, c'est une barbarie dont je suis incapable. Et je ne sçaurois pourtant me défendre de voir, qu'il y a des cas où la personne qui les auroit allégués mériteroit qu'on lui dît : *Votre Famille ? c'est un beau titre que celui-là ! Si vous valez mieux qu'elle, rougissez de lui appartenir : et si vous ne valez pas mieux, n'ayez pas au moins le front de prétendre qu'on vous absolve honorablement.* Un fripon connu, neveu d'un fameux contrebandier, fils d'un recéleur et d'une appareilleuse, frère de deux Courtisanes dont vous aurez témoigné ne pas aimer le scandaleux voisinage, va débiter contre vous dans les cabarets des vers satyriques, dont il répand ailleurs des Copies par la Poste : et lorsqu'il est pris sur le fait par des gens curieux de l'interroger touchant les motifs d'un tel procédé, il annonce que l'intérêt de sa Famille vouloit qu'il vengeât, comme frère, l'honneur de deux femmes qui ne vous ont fait aucun mal. Cela ne sent-il pas bien son honnête-homme ? il riroit lui-même à mes dépens, si je semblois ne pas voir qu'il y a des familles, aussi-bien que des Ordresentiers, dont l'intérêt

gérêt allégué, bien-loin de rendre une apologie honorable, lui imprime un caractère d'infamie.

Et ce que j'ai dit des intérêts de famille, s'applique presque de soi-même aux intérêts de ce qu'on appelle une Compagnie ou Communauté. Aussi n'en dirai-je que deux mots. Après être convenu que tout Corps en-général est plus ou moins respectable par l'union qui s'y montre de plusieurs membres ; je vous prierai seulement de vous souvenir qu'il y a des Compagnies ou Communautés de Voleurs, quelquefois même protégées, lesquelles on respecte d'une étrange manière et pour d'étranges raisons. Je vous laisse le reste à penser.

Et je ne m'étendrai pas non-plus sur ce qui s'offre à mon esprit, dans le même goût, sur les victimes que la Médifance déguisée en devoir, immole si souvent à la Cabale couverte du masque de l'amitié. Le monde est plein d'Amitiés si peu dignes d'un si beau nom, si radicalement vaines et vicieuses, si malhonnêtes au jugement du véritable honnête-homme, qu'en l'honneur d'une telle Amitié, les sacrifices même les plus difficiles, les plus approchans de l'héroïsme, ne sont point pour le Héros un titre d'honneur ; ou cessent de l'être, dès qu'on voit à-nud, dans son vrai jour, la misérable Divinité qu'ils honorent. A plus forte raison faudroit-il être bien dupe, pour trouver des signes honorables de bonté dans des sacrifices aussi faciles que le sont, pour un membre de Cabale, ceux

ceux qui ne lui coûtent que des coups de langue ou de plume au dépens d'un Etranger ; d'un ennemi déclaré peut-être ; ou d'un faux-frère, coupable de Haute-trahison. Je me tais sur d'autres amitiés moins noires, dont il ne laisseroit pas d'y avoir quelque-chose à dire ; telles par exemple que ces amitiés romanesques, où préside une Délicateffe métaphysique et vétilleuse, qui sans autre objet que l'amitié même, exige tyranniquement que l'on s'y fasse, avec la dernière ponctualité, les rapports les plus fidelles de tout ce qu'on sçait ou ne sçait pas, de tout ce qu'on soupçonne, de tout ce qu'il faudra tâcher de découvrir, de tout le mal qu'on peut dire ou penser de ses voisins ; de ses connoissances ; de ses ennemis réels ou prétendus.

Je ne prétens pas épuiser toutes les parties de mon sujet. D'ailleurs ces noms imposans, d'Amitié, de Famille, de Communauté, et d'Ordre, même avec ceux qui les ont accompagnés, ne sont ni les seuls ni les plus imposans, qui méritent d'être nettement articulés dans la revue des liaisons particulières qu'on fait servir de passe-port à des coups hardis de langue ou de plume. *Ma Patrie !* voilà le grand mot, un des grands mots aumoins, du Controversiste politique, pour justifier tout le mal qu'il dit, soit des gens d'une autre Nation que la sienne ; soit des partis, ou du parti dont il n'est pas, quand la sienne est divisée. *Ma Religion !* Voilà le grand mot du Controversiste religieux,

ieux, pour justifier tout le mal qu'il dit, soit d'une autre Religion que la sienne, soit des Anagonistes qu'elle a pour défenseurs, soit des Indécibles qui n'en veulent aucune, ou ne veulent que celle qu'on nomme, bien ou mal n'importe; la Religion naturelle. Mais à l'ombre de ce grand mot encore, n'est-ce jamais pour de misérables petiteesses qu'on lâche la bride à son zèle? n'est-ce pas même quelquefois pour des pauvretés insolentes et pernicieuses, pour lesquelles un cœur honnête et bon devrait demander grace en rougissant, plutôt que de maltraiter ceux qui les rejettent? ou n'est-ce pas, au-mieux, pour un amas confus de bonnes choses, deshonorées par un humiliant mélange de mal, qui devrait au moins diffuser l'indignation d'un homme d'honneur, entre les suppôts ou les dupes de la Cause qu'il attaque, les Partisans indiscrets de la Cause qu'il défend. Le nom de *Patrie* est un beau nom sans-doute: surtout lorsque par une adroite substitution d'un terme à la place d'un autre, l'on sçait confondre l'intérêt de la Patrie avec l'intérêt du Public. Ce doit faire un merveilleux effet, je l'avoue, sur les Compatriotes nés yvres, pour-ainsi-dire, au lieu d'un Peuple, je ne dirai pas toujours yvre de liqueurs fortes (quoique cela soit trop vrai et trop favorable à tout mal) mais plongé de tems immémorial, et journellement entretenu, par les sophistiqueries ainsi que par l'exemple d'une foule d'Orateurs ou de Jaseurs charlatans, dans une scandaleuse

scandaleuse yvresse de luxe et de luxure, d'avarice et d'ambition, d'orgueil national et de politique payenne. Mais que diroit à cela, la Sagesse payenne même d'un Philosophe tel que Socrate qui ne voyoit rien de mieux à faire pour ses Compatriotes que de les rendre vertueux, s'il étoit possible ; et qui, lorsqu'on lui demandoit quelle étoit sa Patrie, répondoit, *Je suis Citoyen du Monde ?* Mais que diroit donc, mais que doit dire à cela, un Philosophe Chrétien, qui n'est point ivre ou qui ne connoit d'autre yvresse que celle de l'Esprit Saint dont le Ciel abreuva la Terre, il y a dix-sept Siècles, afin de mettre en activité la publication d'un Evangile de Paix, par lequel Dieu veut que toute la terre, instruite du grand mystère de la vocation des Gentils, ne puisse plus ignorer l'auguste decret qu'il avoit formé pour la réunion de tous les Peuples sous le Règne universel de son Fils bien-aimé, reconnu par-tout Roi des Rois comme le représentant de sa Majesté souverainement souveraine, comme un autre lui-même, tellement uni avec lui que les deux ne font qu'un. Montrez-nous, Mes Frères, montrez-nous un Peuple qui soit en corps de Nation, qui soit du moins en général, ce qu'est individuellement un tel Chrétien : montrez-nous une Nation qui comme lui ne connoisse et ne veuille connoître d'autre yvresse, que celle du raisonnable et pacifique enthousiasme qu'éprouve tout homme de bien, toute personne qu'un vrai fonds d'honnêteté rend incapable

incapable de fermer les avenues de son âme à la communication de cet Esprit Saint, qui fut versé du Ciel sur la terre il y a dix-sept siècles, pour l'usage de tous les siècles. Montrez-nous, dis-je, une Nation dont le caractère national réponde à ces nobles idées : et je m'écrierai sans balancer, "Voilà une Nation dont les Citoyens peuvent dire avec chaleur *Ma Patrie* : Voilà une Patrie pour laquelle ils peuvent sagement prendre feu ; voilà une Patrie, des ennemis de laquelle ils peuvent au besoin découvrir toute la turpitude : contre les ennemis de laquelle ils peuvent honorablement (sauf les droits de la Prudence et de la Vérité) lancer leurs sarcasmes, leurs tons de pitié, leurs censures, toutes les armes spirituelles d'une juste indignation." Les coups alors bien sûrement, tomberoient sur des ennemis qui seroient dignes à la lettre d'être décriés comme ennemis de Dieu et du Genre-humain. Mais où sont les gens qui nous diront, *Cette Nation-là c'est la mienne, c'est elle que j'appelle ma Patrie, c'est pour elle que je parle haut, que j'écris librement, aux dépens de l'honneur et des intérêts d'une autre Patrie ?* Je ne nie pas que vous ne puissiez nous montrer des Nations dans lesquels un œil judicieux remarquera des traits, qui semblent indiquer des dispositions à devenir, si non ce beau modele, quelque-chose aumoins d'approchant. Honorons-les, ces Nations distinguées, et justifions honorablement les libertés du zèle

VOL. III. Y patriotique

patriotique de leurs Citoyens, à proportion de l'éclat avec lequel ce mérite Chrétien les distinguera. Mais la gloire même de ces Nations, que nous annonce-t-elle à la gloire des autres, dont les Citoyens ne laissent pas de dire souvent, *Ma Patrie* avec une fanatique emphase ? Je respecte autant que je le dois, un sentiment naturel qui nous fait aimer par préférence le Peuple auquel nous appartenons, soit par la naissance, ou par la qualité de Citoyens : Et je reconnois volontiers que ce sentiment naturel, renfermé dans de justes bornes, mérite d'être cultivé, de même que celui qui nous attache par préférence à notre famille particulière. Je méprise les gens, tels qu'on en voit quelquefois, qui rougissent *par lâcheté* d'avouer leur Patrie : mais n'y en a-t-il pas qui devroient en rougir par *vertu* ? Et que dirons-nous après cela du grand mot de Patrie, lorsqu'il sert également de porte-respect aux invectives mutuelles de deux partis, dans un Royaume scandaleusement divisé contre lui-même ? Est-il bien-commun de voir dans ces sortes de divisions, un parti qui soit évidemment digne d'être appelé le parti des bons ; un parti dont l'intérêt inséparable de celui du pur et plein Christianisme, mérite d'être sérieusement appelé l'intérêt du Public, l'intérêt de tous les Peuples, considérés avec des yeux Chrétiens comme n'étant qu'un Peuple dans l'intention de Dieu, révélée par l'Evangile de son Fils ?

Que

Que nous reste-t-il même à dire après cela, de cet autre grand mot, *Ma Religion* ? Il indique certainement la force de nos liaisons avec une Société religieuse, et nos devoirs à l'égard d'une telle Société. Mais une Société religieuse peut-elle l'être honorablement sous de moindres conditions que ces autres Sociétés qui se contentent du titre de Sociétés civiles ? *Ma Religion* : le mot est beau : mais en fait de Religion comme en fait d'autres choses, il y a du bon et du mauvais : un Mahométan peut dire, *Ma Religion* : un Payen peut le dire : un Juif dont les pères ont crucifié votre Sauveur, peut dire aussi, *Ma Religion* : et cependant vous ne croyez pas qu'il soit fort honorable d'être Juif, ou Payen, ou Mahométan. Il faut donc s'expliquer. Par *votre Religion* que voulez-vous dire ? Si c'est la Religion Chrétienne en général, l'Eglise Chrétienne en Corps, le Monde Chrétien : voilà, je l'avoue, tout ce qu'il y a de plus respectable, à le prendre dans les vues, dans l'intention de son instituteur. C'est un Corps dont Dieu même est le Chef ; c'est une Fraternité, une Famille, dont Dieu même est le Père ; c'est un Royaume dont Dieu même est le Roi. C'est une Société dont tous les membres s'entendent pour bien entrer dans les vues du Chef ; c'est une Famille dont tous les enfans, bien-animés de l'esprit de leur Père céleste, agissent sans-cesse pour l'avancement de son Règne sur la terre ; c'est un Peuple qui n'est sur la terre que pour faire de la

terre un Paradis, pour y faire régner des félicités angéliques, en y faisant exécuter la volonté de Dieu comme elle s'exécute dans le Ciel. Et ce n'est pas un Peuple dont le Prince dise, levez des armées, formez des sieges, livrez des batailles, et par la force du fer et du feu, ou par la terreur de vos armes victorieuses, vous amenez toute la terre captive à mon obéissance. Il ne dit pas même, intriguez, cabalez, négociez comme on le fait dans les affaires du monde. Non : le projet de Dieu, supérieur à tous les projets des plus grands Politiques, doit s'exécuter par le plus simple, par le plus doux, par le plus foible (en apparence) et qui plus est, par le plus noble de tous les moyens ; par le moyen d'une honnête persuasion. Parler pour annoncer la bonne volonté de Dieu aux hommes ; les engager par la seule force des raisons et de l'exemple, à concourir pour se rendre heureux en devenant le Peuple de Dieu ; voila le devoir du Peuple Chrétien, voila sa vocation. Mais où est le Peuple Chrétien qui réponde à cette description ? Rien de plus respectable, encore une fois, que ce Peuple dans l'intention de Dieu : mais qu'est-il dans la réalité, divisé comme il est, déchiré comme il est, en plusieurs Peuples et plusieurs Sectes, qui poursuivent avec opiniâtreté leurs intérêts divers et contraires, sans jamais s'entendre pour le bien général ni pour le devoir commun de tout le Corps ; sans jamais en venir là-dessus à quelque délibération qu'on puisse
nommer

nommer publique ; sans paroître sentir qu'un Peuple de Dieu, plus que tout autre Peuple, n'est pas fait pour ce train de guerre, de schisme, de persécutions et d'éternelles antipathies ; ni pour les misérables convoitises qui sont tour-à-tour les semences et les fruits de ce misérable train. Les ennemis du Christianisme l'attaquent par des railleries, par des satires, par des chicanes qui sont revoltantes : cela est vrai : mais ne peut-on pas, mais ne doit-on pas dire au Peuple Chrétien ce que disoient autrefois les Prophètes aux Juifs qui devoient être le Peuple de Dieu pour un tems seulement : C'est à cause de vos forfaits que le nom de l'Eternel est blasphémé parmi les Peuples étrangers ? De quels titres humilians veut-on que j'accable les Mahométans à qui j'entens dire comme par proverbe, *Ces chiens de Chrétiens* ; pendant que je vois le Monde Chrétien dans l'état infame de division où il est depuis tant de Siècles, sans aucun mouvement général pour en sortir ? que puis-je dire, si ce n'est que nous méritons tout ce qui nous peut être dit de plus injurieux, à moins que nous ne voulions commencer par nous réformer ? Si malgré tout cela on veut me faire un devoir de parler pour la défense du Christianisme pris en-général, tout en avouant qu'à le considérer dans l'intention de son Instituteur je ne connois rien de plus beau, de plus grand, je déclarerai qu'à le considérer dans son état actuel, c'est contre le Christianisme même que je

Rom. ii.
 y. 24.
 Esa. lii.
 y. 5 ; &
 Ezech.
 xxxvi.
 y. 20-23.

je dois tonner, c'est contre nous-mêmes, c'est contre le Peuple Chrétien que doivent porter mes invectives, mes paroles rudes, mes expressions dures. Me parle-t-on du Christianisme tel qu'il doit être ? le nom de Chrétien fait toute ma gloire, et je n'en connois point de plus grande. Me parle-t-on du Christianisme tel qu'il est ? peu s'en faut que je ne rougisse de m'appeler Chrétien. Et si lorsqu'on dit, *ma Religion*, vous voulez que j'entende par là, *Mes liaisons avec la Communion particulière à laquelle j'appartiens* ; serons-nous beaucoup plus avancés ? Je ne vous déguiserai point que quelque infame que soit le desordre général où le Christianisme est tombé, je trouve un point de vue sous lequel je vois quelque chose de respectable dans les sectes même qui prouvent ce desordre. Car au-milieu de cet état de sédition où se trouve actuellement la République Chrétienne, il m'est impossible de ne pas reconnoître quelque-chose de bon dans les mouvemens qui ont formé des sectes. J'y vois des gens qui doivent avoir senti que les choses n'étoient pas comme elles devoient être, puisqu'ils ont cherché quelque-chose de mieux dans quelque plan de Réformation, soit pour la Croyance, soit pour le Culte, soit pour la Discipline. Voilà du moins un esprit de Réformation qui agit. Et sur ce pied-là, il y a peut-être peu de Fondateurs de Secte qui ne pussent être en quelque sorte justifiés : mais en est-il ainsi des sectes elles-mêmes ?

mais

mais y a-t-il quelque Secte où l'Esprit de Réformation soit l'Esprit dominant ? Dès qu'une Secte s'est formée, et qu'elle a bati un Temple, il semble que ce soit, pour-ainsi-dire, un Mausolée où l'Esprit de Réformation doit reposer, comme les Morts dans leurs tombeaux, jusqu'au jour de la Résurrection. Chaque Secte, aussi-tôt qu'elle est formée, se distinguant des autres par des formulaires et par des formalités, prétend plus-ou-moins à l'exercice d'un empire gênant pour les consciences. Insensiblement on fait passer pour des points de la dernière importance, des choses dont le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elles ne sont nullement essentielles au Christianisme, tel qu'il doit être selon l'intention de Dieu. On s'épare ainsi de sa Communion, plus-ou-moins schismatiquement, ceux qui refusent d'y souscrire : et au milieu des desordres, des guerres, des persécutions, des aversions qui naissent des différens intérêts de toutes ces Sectes, chacune demeurant très-satisfaite de son état, semble se croire au centre de la perfection : chacune suppose (sans y songer peut-être) que si jamais les Peuples Chrétiens doivent se réunir pour ne faire qu'un Corps, c'est sur elle que toutes les autres Sectes doivent se conformer : vous diriez qu'il faut que tout devienne ou Calviniste, ou Luthérien, ou Romain, ou Quaker, ou Anglican, ou Presbytérien, ou Indépendant, . . . que sçai-je ? Mugletonien peut-être. . . Quelle abomination ! — Montrez-moi

1 Jean, iv.
v. 2.

Matth. vi.
v. 33.

moi une Secte dans laquelle on voie agir un Esprit véritable de Réformation ; une Secte modestement mécontente d'elle-même ; une Secte qui rougisse de n'être pas utile à l'exécution des grands desseins de Dieu ; une Secte dont la confession de Foi consiste à reconnoître en *Jésus Fils de Marie, le Christ venu en chair*, le Christ nommé de Dieu pour établir son Règne, pour gouverner son Peuple, et pour inviter dignement par son Peuple, les autres Peuples de la terre, à devenir conjointement avec lui le Peuple de Dieu : montrez-moi une Secte qui se borne à exiger comme l'essentiel ce que Jésus-Christ lui-même exige comme tel quand il dit, *Cherchez avant toutes choses le Règne de Dieu* ; et qui reçoive comme frères en Jésus-Christ, indépendamment de tout intérêt de Secte, tous ceux dont les mouvemens tendent à l'avancement de ce Règne : montrez-moi, dis-je, une telle Secte, et je dirai ; C'est là le Peuple de Dieu ; c'est là qu'est le Christianisme qui mérite tout notre zèle, et dont on peut dire avec honneur, *Ma Religion*. Mais où est-elle, la Secte qui réponde à cette belle description ? Il y en a sans-doute quelques-unes qui en approchent plus que d'autres ; et je rends graces à Dieu d'appartenir à celles de toutes peut-être où l'on respire actuellement le plus une honnête liberté. Vous sçavez, Mes Frères, comment je m'en prévaux, comment je persiste depuis tant d'années à m'en prévaloir, malgré les murmures des mécontents ;

et vous voyez à quoi se termine la vertu nuisible de leurs murmures. Si dans le cours des libres effusions de mon zèle pour la Vérité, j'ai rencontré quelques petits tyrans, quelques oppresseurs enhardis par une espérance d'impunité, dont ils sçavoient bien que ma modération ne les empêcheroit pas de jouir ; au moins mes véritables supérieurs ne leur ont ils pas prêté la main pour opprimer la Vérité. Je pense même pouvoir dire de quelques-uns, qui sembleront peut-être avoir fermé les yeux sur ceux qui l'oppriment, qu'ils n'en sçavent pas moins estimer ceux qui souffrent pour elle. Et c'est quelque-chose au-milieu du désordre général, que la véritable doctrine puisse être prêchée librement quelque-part : mais où est la secte où l'on peut dire qu'elle est la Doctrine publiquement établie, publiquement mise en pratique, pour le véritable avancement du vrai Règne de Dieu par son Christ ? Et par-conséquent où est la Secte qui mérite que pour sa défense on prenne aux dépens des autres, des libertés qui puissent nous faire accuser de Médisance ? Quoi ? dira-t-on : n'y a-t-il donc rien de sain dans la Chrétienté ? rien qui mérite les éclats de notre zèle contre ses Adversaires ? Attendons. Ce que nous cherchons inutilement en considérant la Chrétienté en Corps, et ce que nous cherchons inutilement encore en le cherchant dans quelque-une des Sectes qui composent ce Corps, ou plutôt se déchirent ; nous pourrons, j'espère, le trouver

mieux en le cherchant d'une autre manière. Dans toutes les Sectes, et par-conséquent dans tout le Corps, nous pouvons aisément distinguer différens Ordres de Chrétiens: Saisissons cette idée.

Dans toutes les Sectes du Christianisme il y a des Chrétiens superstitieux, qui s'imaginent que hors de leur Eglise il n'y a point de Salut, ou qui dumoins revoquent en doute votre salut si vous n'êtes pas de leur Communion. Dans toutes nos Sectes pareillement, il y a des gens qui paroissent être Chrétiens, précisément parcequ'ils sont nés, ou qu'ils ont été élevés, dans le Christianisme; comme ils seroient Juifs ou Mahométans, si leur naissance les avoit faits tels: C'est un Ordre de Chrétiens que l'on pourroit appeler celui des Indifférentistes. Ce sont des gens qui veulent qu'on ait une religion, qui seroient fort fâchés qu'on crût qu'ils n'en ont aucune, mais à qui toutes les religions et toutes les sectes sont égales: ils ont de la religion à la Siamoise, si ma mémoire ne me trompe pas en me rappelant ce que je crois avoir lu quelque-part; que les Siamois regardent toutes les religions comme également bonnes, parcequ'elles tendent toutes au même but, qui est d'honorer la Divinité. Et dans toutes les Sectes encore je discerne, plus-ou-moins, un troisième Ordre de gens à qui je ne puis refuser tout-à-fait le nom de Chrétiens, puisqu'aussi-bien que les Indifférentistes, ils ont été baptisés, s'ils sont nés dans une secte où l'on baptise, et qu'ils appartiennent

tiennent encore, extérieurement dumoins, à quelque Eglise Chrétienne ; mais qui renchérissent sur eux par un dégoût plus-ou-moins marqué pour cette espèce d'engagement. Aux Indifférentistes toutes les religions sont bonnes : ceux-là n'en estiment aucune, ou n'estiment en quelque-sorte, que celle qui, bien ou mal, s'appelle communément la Religion naturelle. Quelques-uns d'eux ne vont pas jusques à ne parler de Jésus-Christ même qu'avec mépris : quelques-uns poussent le ménagement jusques à prendre le nom de Chrétiens Déistes : les uns et les autres travaillent de leur mieux à sapper les fondemens de toute Religion révélée. Les plus modérés se bornent à regarder la Religion populaire comme un outil de Politique dont l'utilité mérite des égards, et ne sont ainsi peut-être que des ennemis plus dangereux du Christianisme. Ils n'en appartiennent pas moins à l'Ordre des Chrétiens incrédules. Et ce n'est certainement pas cet Ordre de Chrétiens qui vous applaudira volontiers des vivacités de votre zèle contre les Adversaires du Christianisme. Ce ne sera pas non-plus les Indifférentistes : car vu leur grande indifférence pour toutes les religions, ils doivent être aumoins aussi indifférens sur la façon de penser des autres, et doivent plutôt vous sçavoir mauvais gré de votre zèle, qui s'efforce de les tirer de l'état de tranquillité qu'ils cherchent dans leur indifférentisme. Et pour ce qui est de l'Ordre des Superstitieux, vous ne pouvez les avoir

pour vous qu'autant qu'ils croiront pouvoir expliquer les vivacités de votre zèle en faveur de la secte à laquelle ils seront dévoués : cela ne se peut qu'autant que votre zèle aura pris la teinture du leur, ou de la superstition qui fait l'objet de leur zèle : Et comme il n'est pas possible de satisfaire ainsi les superstitieux de deux Sectes différentes, si vous en flatez une vous aurez contre vous les superstitieux de toutes les autres. Si vous n'en favorisez aucune, vous les aurez tous également indisposés contre vous.

Mais il y a des Chrétiens d'un Ordre dont nous n'avons encore rien dit. Je veux parler de ceux qui, dans quelque secte qu'ils soient nés, sont Chrétiens suivant l'intention de Jésus-Christ, ou qui entrent sérieusement dans ses vues. C'est ce qu'on peut nommer l'Ordre des Chrétiens véritables : Et je fais gloire d'appartenir à cet Ordre, parceque c'est dans cet Ordre que nous pouvons prendre quelque idée d'un Peuple de Dieu, d'une Société de gens qui n'est au monde que pour le bonheur du monde. Si c'est là ce que vous entendez quand vous dites, *Ma Religion*, je dois vous applaudir, parceque c'est un objet digne d'enflamer votre zèle, et pour la défense duquel il doit être permis de parler hautement et hardiment (sauf les droits de la vérité et de la bienséance) aux dépens de qui il appartiendra. Le véritable Christianisme est insulté ou trahi : n'est-il pas juste que nous puissions un peu deshonorer

par

par nos discours, soit des adversaires trop pétulans pour mériter des égards, soit des traitres trop dignes d'être démasqués ? Je ne revendique, ni le droit de mentir pour la défense de la Vérité, ni le droit de dire contre ses ennemis des vérités dures dans un esprit de haine ou de vengeance. Et je revendique encore moins le droit de procéder contr'eux par des voies de fait. Les vérités les plus dures ne sont après-tout que des paroles. Il seroit certes bien injuste que nous ne pussions pas employer de la manière la plus conforme à l'exigence des cas, les seules armes permises à notre milice, pour la défense du seul système qui mérite qu'on se fasse une affaire capitale de le défendre, puisqu'enfin c'est le seul qui tende véritablement au bonheur du Genre-humain. Que ceux qui trouvent d'autres armes à leur bienséance, et qui savent que souvent des paroles on en vient aux coups, tiennent leur langue en bride, lors même que l'honneur voudroit lui lâcher la bride : cela leur convient : ils se délivrent par-là de l'embaras de se battre. Mais qu'y a-t-il de semblable à craindre, de notre part au moins, si les armes spirituelles sont les seules dont nous reclamons l'usage, et si la Charité, qui seule nous les met en main, doit aussi régler l'usage que nous en ferons ? Dans les autres affaires de la vie, lorsque notre affaire capitale n'en souffre pas, ou nous permet une diversion, nous pouvons recourir aux moyens établis d'obtenir justice par la force : mais dans
l'affaire

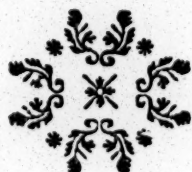
l'affaire du Christianisme, où nous n'avons, encore une fois, d'autres armes à manier contre nos ennemis que celles de la parole, peut-on, sans être extravagamment tyrannique, nous empêcher de nous en servir ? Parceque nos armes sont spirituelles faut-il qu'elles n'ayent jamais la moindre pointe ? faut-il qu'il ne nous soit jamais permis de les affiler pour l'occasion ? Non, Mes Frères, le bien de la Société, de la grande Société du Genre-humain, demande que l'usage de la parole soit plus libre ; et quelquefois, pour le bien même de ceux contre qui nous employons nos armes, il faut qu'on y puisse reconnoître en tout sens leur analogie naturelle avec cette Parole de Dieu qui, selon St. Paul, *est plus tranchante qu'aucune Epée à deux tranchans, pénétrant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles, et discernant les pensées et les intentions du cœur.*

Heb. iv.
v. 12.

Je suis donc bien-éloigné, comme on voit, de soutenir qu'un homme accusé de Médifance pour avoir dit quelques vérités mortifiantes, n'alléguera jamais rien d'honorable en alléguant pour sa justification ce qu'il doit à ses liaisons avec une Société religieuse. Mais cet aveu ne détruit certainement pas tout ce que j'avois dit auparavant, pour prouver que les liaisons même de cette espèce ne sont pas toutes fort honorables. Et par-conséquent, à l'homme qui nous allègue ses liaisons religieuses, comme à celui qui nous en allègue d'autres, nous sommes en droit de dire : Les liaisons que vous

nous

nous vantez, vous font-elles assez d'honneur pour fonder votre espérance d'être absous honorablement ? C'est la première question que j'aurois à lui proposer. Et j'en vois une seconde, une troisième, une quatrième . . . que dirai-je ? . . . Je vous préviens, Mes Frères, . . . vous souhaitez que tout cela soit réservé pour un autre Sermon. Je me conforme à vos souhaits, et je m'y conforme avec plaisir ; car je me flatte pour l'amour de vous, que vous ne le souhaitez, cet autre Sermon, que dans un esprit convenable à la bonne impression que celui-ci doit avoir faite, sur des cœurs sensibles au plaisir d'étudier la Volonté de Dieu.



SERMON

S E R M O N VII.

S U R

T I T E, Chap. III. §. 2.

VOL. III.

A a

I
lèg
qu
on
qu
j'ai
dis
cel
cip
cru
vas
te p
auj
que
ber
aux
cert
C
de j
bien

TITE, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

IL s'agit encore aujourd'hui, Mes Frères, de ceux qui pour se disculper de Médifance allèguent ce qu'ils doivent à la Société; ou ce qu'exigent d'eux les liaisons particulières qu'ils ont avec elle: Apologie dans laquelle il y a quelque-chose d'imposant et de respectable, que j'ai commencé à examiner dans mon précédent discours, et dont je dois continuer l'examen dans celui-ci. Je n'ai pas dit alors d'après quels principes je devois procéder à cet examen; je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire d'annoncer un plan assez vaste, dont je ne pouvois exécuter qu'une très petite partie; mais je crois pouvoir vous l'annoncer aujourd'hui. Il se réduit à quelques questions que l'on peut faire à ceux qui pour justifier la liberté qu'ils se sont permise dans leurs discours aux dépens d'autrui, allèguent ce qu'ils doivent à certaines liaisons qu'ils ont dans la Société.

Ces liaisons que vous alléguez pour vous servir de justification honorable, sont-elles elles-mêmes bien honorables? *Première question.*

En supposant ces liaisons honnêtes, honorables même, ce qu'elles exigent actuellement de vous, est-il aussi honnête et aussi honorable qu'elles ?

Seconde question.

Vous n'avez que des liaisons honnêtes et honorables, qui n'exigent actuellement rien que d'honnête et d'honorable : mais ce qu'elles exigent, quoiqu'il soit honorable, l'exigent-elles honorablement ? *Troisième question.*

Les liaisons que vous alléguez sont honnêtes et honorables, elles ne vous demandent actuellement rien que d'honnête et d'honorable, et elles le demandent d'une manière honorable : mais ce qu'elles vous demandent si honorablement, le leur accordez-vous aussi honorablement qu'elles l'exigent, ou plutôt, pour me servir des termes d'un Apôtre, la liberté que vos liaisons vous donnent, ne la faites-vous pas servir de couverture à votre malice ? *Quatrième question.* Ces quatre questions sont toutes fondées sur autant de principes tirés de l'expérience.

Quand je demande à cet homme si les liaisons dont il veut se prévaloir sont des liaisons honorables, ma question a pour fondement un principe bien connu, tiré de l'expérience : c'est qu'il est très-possible d'avoir dans la Société des liaisons très-malhonnêtes, tant elles sont quelquefois éloignées d'être honorables.

Quand je demande si ces liaisons, que je veux bien supposer honnêtes, honorables même, n'exi-
gent

gent actuellement rien que d'honorable, ma question est encore fondée sur un autre principe non moins vérifié par l'expérience : c'est qu'il est très-possible que des liaisons honnêtes et honorables en elles-mêmes, exigent des choses très malhonnêtes.

Quand je demande à cet homme (en supposant qu'il n'a que des liaisons honorables, et qui n'exigent rien que d'honorable) si ce que ses liaisons honorables demandent de lui, elles le demandent honorablement ; je me fonde encore sur un principe tiré de l'expérience : C'est qu'il est très-possible que des liaisons très-honnêtes en elles-mêmes deviennent malhonnêtes par accident, qu'elles exigent des choses honnêtes en elles-mêmes d'une manière malhonnête et deshonorante, ne considérant que ce qui convient à elles, sans égard à ce que peuvent raisonablement exiger d'autres liaisons, peut-être plus considérables.

Et lorsque, faisant toutes les suppositions les plus favorables ; lorsque supposant à cet homme des liaisons honorables qui n'exigent rien de malhonnête, ni rien d'une manière malhonnête ; je lui demande si ce qu'elles exigent d'une manière honorable, il l'accorde aussi honorablement ; cette quatrième question n'est pas moins fondée que les trois autres, sur un principe tiré de l'expérience : C'est qu'il est très-possible d'accorder malhonnêtement une chose très-honnête, ou de se servir d'une honnête liberté dans des vues qui ne le sont pas.

pàs. J'aurois quelque tentation de me borner à vous exhorter à méditer vous-mêmes ces questions : vous sentiriez, je m'assure, que l'apologie d'un homme qui pour se disculper de Médifance allègue ce qu'il doit à ses liaisons dans la Société, sans pouvoir répondre d'une manière satisfaisante à ces quatre questions, ne sçauroit être censé se justifier bien honnêtement, et moins encore d'une façon bien honorable. Je ne me sens pas en état de bien pousser l'examen de toutes ces questions : commençons toutefois, et allons aussi loin que le tems et nos forces nous le permettront.

En demandant à cet homme, si les liaisons qu'il allègue sont des liaisons en elles-mêmes bien-honnêtes et bien-honorables, je le réduis à la nécessité de s'expliquer plus clairement, d'articuler quelles sont les liaisons particulières qu'il entend, afin d'examiner si le devoir qui naît pour lui de l'intérêt de ces liaisons peut servir à le justifier. Je ne prétens pas faire ici une énumération de toutes les liaisons qu'on peut avoir dans la Société ; je me contenterai d'indiquer celles que l'on entend le plus souvent alléguer.

Ne me blâmez pas, dit un homme à qui je reproche la liberté de ses discours aux dépens d'autrui, je n'ai fait que mon devoir, que ce qu'en honneur j'étois obligé de faire : j'ai agi pour l'intérêt de mes amis ; j'ai agi pour l'intérêt de ma famille ; j'ai agi pour l'intérêt d'une Communauté

ou d'une Compagnie dont je suis membre ; j'ai agi pour l'intérêt d'un Ordre de gens auquel j'appartiens ; j'ai agi pour l'intérêt de ma Patrie, ou dans ma Patrie pour le bon Parti ; j'ai agi pour l'intérêt de ma Religion. C'étoit mon devoir d'agir de mon mieux dans la défense de ces intérêts qui étoient attaqués : mes liaisons exigeoient que je prisse de certaines libertés, je les ai prises, je n'ai fait que ce que j'ai cru être mon devoir.

J'ai agi, dites-vous, pour l'intérêt d'un Ordre de gens auquel j'appartiens : mais tout le monde sçait qu'il y a dans la Société des Ordres de gens très malhonnêtes, et qui font les pestes de la Société : ce n'est pas l'intérêt de ces Ordres-là que vous voudriez alléguer.

J'ai agi pour l'intérêt d'une Communauté ou d'une Compagnie dont je suis membre : mais il y a des Compagnies de voleurs.

Vous m'alléguez l'intérêt de votre famille : mais ignore-t-on qu'il y a des familles infames dont il est honteux de se réclamer ?

C'est l'intérêt de mes amis qui demande que j'en agisse ainsi : mais n'y a-t-il pas des amitiés détestables ? n'en voit-on pas tous les jours dont le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elles n'ont rien d'honnête ? de telles amitiés sont bien-loin de pouvoir être alléguées comme une justification honnête, et plus encore d'une justification honorable.

J'entens

J'entens souvent prononcer avec emphase le mot de *Patrie* : c'est l'intérêt de ma *Patrie*, ou dans ma *Patrie* l'intérêt du *bon Parti*, qui exigeoit que je parlasse hardiment aux dépens de qui il appartien droit ; je l'ai fait, ne m'en faites pas un crime. C'est certainement un caractère bien méprisable que celui de ces gens qui rougissent de leur *Patrie* par lâcheté ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a des *Patries* dont on pourroit rougir par vertu. Il n'y a point d'honneur à être né dans de certains Pays. Il y a des *Patries* qui ont quelque-chose de bon, et quelques-uns en ont plus que les autres : mais en supposant la vôtre une de celles qui en ont le plus, le peu de bon qu'il y a en elle (car aucune n'en a beaucoup) vaut-il la peine que vous vous emportiez aux dépens des autres *Patries*, ou des Particuliers même, jusques à employer des discours qui puissent paroître des Médifances ?

C'est dans ma *Patrie* l'intérêt du *bon Parti*. Et quel est le *Parti*, quelque mauvais qu'il soit, qui ne s'appelle le *bon Parti* ? Quand la *Patrie* est une fois divisée, les deux *Partis*, ou les trois, s'il y en a trois, s'appellent chacun le *bon Parti*. Et il se peut qu'il y en ait un de meilleur ou de moins mauvais que les autres : mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'est qu'ils ne valent tous rien.

J'ai développé suffisamment tout cela dans mon dernier discours : Et je m'y suis même assez expliqué sur cet autre grand mot, *Ma Religion*, pour

vous

vous faire sentir que si nous voulions lui faire désigner sûrement quelque-chose de bien, honorable dans nos liaisons religieuses, il falloit alléguer quelque chose de moins équivoque que le nom vague de la Chrétienté, laisser même là toutes les Sectes qui la divisent, ne parler que des divers Ordres de Chrétiens répandus dans toutes les Sectes, ne faire gloire enfin d'appartenir qu'à celui de ces divers Ordres qui méritera cet honneur. Et comme j'ai achevé d'établir l'importance de ma première question, je procède maintenant à la seconde.

Vous n'avez que des liaisons honnêtes, mais tout-honnêtes qu'elles sont, lorsqu'elles exigent que vous lâchiez la bride à votre langue aux dépens d'autrui, ne vous demandent-elles actuellement rien que d'honnête ? C'est la nouvelle question qu'il s'agit de presser : et cela, comme je l'ai dit, parcequ'il est très-possible que des liaisons honnêtes demandent des choses qui ne le seront pas : c'est le second principe que j'ai posé ; et qui mérite d'autant plus quelques momens d'attention, qu'il nous parle d'un mal beaucoup plus étendu, beaucoup plus dangereux, qu'il ne peut vous paroître au premier coup d'œil.

Je suis effrayé lorsque j'envisage, relativement à mon sujet, la diversité des liaisons honnêtes même par lesquels nous tenons ou pouvons tenir à la Société. Et si pour satisfaire à ce que peut exiger chacune de ces liaisons, chacun devoit dire

d'autrui tout le mal qu'il en sçait ou qu'il a lieu d'en soupçonner, ce seroit certes une bien misérable vie que celle des plus honnêtes gens. Car il n'y auroit fin ni nuit ni jour à dire du mal : ce seroit un déluge éternel de discours fâcheux et de tracasseries. Apprenons donc à nous méfier de nos liaisons même les plus honnêtes : Et pour cet effet ne craignons pas d'entrer dans quelque détail sur les péchés de parole qu'elles peuvent nous induire imperceptiblement à commettre, sous une apparence d'honnêteté. L'abondance au-reste des exemples demande nécessairement du choix : et comme il se trouve des exemples à choisir dans les liaisons honnêtes dont nous avons déjà fait mention, peut-être nous sçaurez-vous bon gré, non-seulement de prendre nos exemples dans ces liaisons-là, mais de vous présenter les exemples dans le même ordre où les liaisons vous ont été présentées.

Il est honorable pour moi d'être en liaison comme maître, avec l'Ordre des Maîtres, et vous n'avez pas oublié sans-doute ce que j'ai dit du devoir apparent, souvent même réel, d'une telle liaison. Un maître vient à moi me demander ce que je sçai d'un domestique qui m'a servi : je devrois naturellement, comme de maître à maître, satisfaire à sa curiosité ; mais je connois l'homme aussi-bien que je connois mon domestique ; mais je sçai que ce sont des caractères à se chercher et qui, s'ils se mettent ensemble, n'en deviendront que plus

plus mauvais. Si en pareil cas je fais ce que demande la liaison où je me trouve vis-à-vis de cet homme, je trahis probablement et ses propres intérêts, et ceux du domestique en question : pour ne pas dire les intérêts de la Société en général, et peut-être les intérêts plus particuliers de mes voisins, de mes amis, de ma famille. Dirai-je donc à cet homme tout ce que je pourrois dire à un homme des bonnes intentions duquel je serois sûr ? non. Je choisirai mes paroles avec toute la prudence dont je serai capable. Je ne craindrai point de donner le change à sa curiosité, si cela devient nécessaire, par quelque tour adroit. Je demanderai, si l'on m'y réduit, qu'on me dispense de m'expliquer. Je me souviendrai qu'il y a des gens aux affaires desquels il est dangereux d'avoir aucune part, avec lesquels il est bon de n'avoir jamais rien à faire, s'il est possible.

Et si mes liaisons dans l'Ordre des Maîtres, malgré ce qu'elles ont de respectable, ne peuvent pas honnêtement m'obliger de dire le mal que je sçai d'un domestique ; pourquoi ne sentirai-je pas que dans l'Ordre des domestiques semblablement, quoiqu'un domestique (homme ou femme) puisse honnêtement me consulter comme un de ses pareils, je puis honnêtement aussi dans de certains cas, me dispenser de lui dire ce que je sçai des mauvaises inclinations et des mauvaises mœurs d'un Maître ou d'une Maîtresse ?

Malgré les libertés que je me donne quelquefois aux dépens du Commerce, lorsque j'en considère les abus (dans la licence par-exemple de certains Monopoleurs, dans une certaine soif honteuse du gain, et dans les airs d'orgueil dont elle couvre quelquefois sa honte assez impudemment); je sçai considérer les choses aussi du bon côté: et alors je mets volontiers une Société ou Compagnie de Commerce au nombre des liaisons honnêtes. Mais il n'est certainement pas impossible que cette liaison-là, tout-honnête qu'elle est, ne demande quelquefois des choses malhonnêtes. Je me trouve engagé dans une telle Compagnie, et j'apprens qu'un des membres de la Société a tiré avantage de l'ignorance ou des besoins d'un Etranger; il a profité de la jeunesse ou de l'inexpérience d'un homme responsable à d'autres de sa conduite; il a faisi l'occasion et l'a trompé: la chose éclate, on en porte des plaintes, le coupable ne sçauroit nier le fait, il tergiverse, il l'a fait par mégarde. . . . Je m'indigne, je le presse, il change de ton, il se vante; ce n'est pas pour lui qu'il a fait le coup, c'est pour le bien de la Société; je lui dois des remerciemens plutôt que des reproches. . . . Un associé doit naturellement être soutenu par les autres: mais si je le soutiens je calomnie ceux qui s'en plaignent: Voila certainement qui n'est pas honnête.

Quelque méprisables que soient en général nos amitiés ou liaisons de cotterie, elles peuvent être estimables,

estimables, cela me suffit pour les mettre, aussi volontiers pour le moins que les Sociétés commerciales, au rang des choses honnêtes. Mais quelque honnêtes qu'elles soient en gros, le sont-elles toujours en détail ? Mais ne s'y élève-t-il jamais des voix qui demandent tout-haut des services que l'honneur défavoue au moins tout-bas ? Ce n'est certainement pas une belle chose qu'une Cabale qui semble avoir pris pour devise, *Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis* : et c'est un spectacle bien abominable que celui d'une Assemblée amicale, où sous ombre d'être serviable et de soutenir ses amis, l'on s'engage, l'on se prépare, l'on s'exerce à déprimer le mérite réel d'un homme qui n'a d'autre tort que d'être, par le suffrage des honnêtes gens et des connoisseurs, pour la juste récompense des talens, des services et des vertus, le concurrent d'un sujet médiocre dont tout le mérite sera, ou d'être membre de la respectable assemblée, ou de lui avoir été recommandé du bon ton par quelqu'un de ces membres importants, qui par adresse ou par bonheur ont acquis le droit de donner le ton aux autres. Mais ce n'est assurément pas une chose très commune qu'une coterie où l'honneur préside avec assez de vigilance ou d'autorité, pour empêcher toujours que l'esprit de Société n'y dégénère en cet esprit de cabale qui produit souvent les médisances les plus malhonnêtes.

Je

1 Rois,
xxi. 7. 1
-16.

Je mets au nombre des liaisons honnêtes, et je dois y mettre, ce que j'ai nommé des liaisons de famille. Car qu'y a-t-il de plus honnête que les liaisons, par-exemple, qui confondent les intérêts de l'Epoux avec ceux de l'Epouse, et les intérêts du Père avec ceux du fils ? mais ces liaisons même si honnêtes et si respectables, ne demandent-elles jamais rien de malhonnête ? Jézabel est l'Epouse d'Achab ; elle en doit être la tendre épouse. Achab paroît triste. Naboth a refusé de lui céder l'héritage de ses Pères, et ce refus a répandu la tristesse dans son ame. Une bonne épouse doit partager tous les chagrins de son époux, leurs intérêts doivent être les mêmes, elle doit être touchée de tout ce qui le touche ; il faut savoir ce qui l'afflige, et dès qu'elle en est informée il faut lui ôter le sujet d'un si juste chagrin. Elle en cherche les moyens : il ne s'en présente qu'un. C'est de trouver des gens capables de déposer que Naboth a blasphémé contre Dieu et contre le Roi, et d'obliger ses juges naturels à confirmer cette calomnieuse médisance, par le supplice du prétendu blasphémateur. Tranquillise-toi, cher époux ; tu as une épouse qui sait ce qu'elle doit à de si tendres nœuds : Naboth bientôt ne sera plus là pour te refuser sa vigne. Voilà, Mes Frères, un exemple au moins bien notable des horreurs où peut conduire le mariage même, tout honorable qu'il est.

Et

Et si vous me demandez quelque exemple notable aussi des horreurs où peut entraîner cette liaison si douce et si respectable, qui confond les intérêts du père avec ceux du fils, je ne vous ferai pas languir. J'en connois un dont plusieurs d'entre vous peuvent se souvenir : il a fait trop de bruit pour être oublié au bout d'une trentaine d'années. Un homme qui dans un Etat voisin occupoit un Poste des plus honorables, un homme dont le Poste seul annonçoit une probité reconnue, avoit un fils. Ce fils avoit commis une faute qui ne pouvoit être pardonnée comme une folie de jeunesse qu'en vertu d'un prompt aveu, suivi d'une prompte réparation. Au-lieu de cela le jeune homme aggrave sa faute par une prodigieuse enchainure de menteries qui en imposent à son père. D'autres auroient peut-être entrevu le mensonge : mais il étoit Père : pardonnons lui de n'avoir pas été d'abord si clair-voyant. Que dirons-nous de la suite ? La vérité se découvre : son fils est un misérable dont la conduite, si elle n'est palliée, le perd au même tems qu'elle deshonore sa famille ; et si elle l'est, deshonore une autre famille, moins opulente, mais non moins honnête. Faut-il qu'une honnête famille soit deshonourée parcequ'un père aura aimé son fils ? C'est le langage de l'honneur. Faut-il que mon fils péricule ? C'est la voix de cette tendresse qui confond les intérêts d'un père avec ceux de son fils. Et c'est cette voix qui est écoutée, c'est elle qui triomphe. Un père

père jusqu'alors homme d'honneur, devient l'indigne complice d'un indigne fils pour le défendre. On le découvre, et l'on le refuse à l'horreur de le croire : il falloit pour le condamner les preuves les plus fortes ; et ces preuves se trouvent : il est condamné, il paroitra sur l'échaffaut, le glaive du bourreau passera sur sa tête en signe de la peine qu'il a méritée, et qui n'est commuée qu'en un supplice plus cruel peut-être : il ne vivra que pour finir ses jours dans une prison. Voilà où l'a conduit une trop grande déférence pour ce que lui demandoit cette liaison si honnête qui confond les intérêts du Père avec ceux du fils. Oh que j'aime bien mieux la vertueuse dureté d'un Prince que je ne vanterai certainement pas comme un saint, mais qui n'en avoit pas moins de grandes qualités. Je vous parle encore de choses passées de notre tems : c'est du dernier Régent de France qu'il s'agit. Un Seigneur étranger, mais qu'il comptoit au nombre de ses parens, avoit commis dans la Capitale de la France un crime digne de la roue, et il étoit actuellement condamné. Des parens aux pieds du Prince sollicitent la grace du coupable : ils lui représentent de la manière la plus pathétique, leur douleur, et sur-tout la honte, le deshonneur qu'un tel supplice mettra dans une des premières maisons de l'Europe, à laquelle lui-même appartenoit : il eut le courage de leur dire, *J'y ai pensé, pensez-y : ce n'est pas le supplice qui des-*
honore,

honore, c'est le crime. Et il eut la vertu de persévérer jusques à la fin dans ce magnanime sentiment.

Je mets au nombre des liaisons honnêtes, celle qui nous attache à notre Patrie. Je respecte cette liaison tant qu'elle est renfermée dans les bornes de la raison et de la justice : mais puis-je ne pas voir les maux qu'elle a faits, et qu'elle ne cesse de faire ? Les noms seuls de Patrie et de Patriotisme sont la source des plus grands maux qui déchirent le monde. Je suis persuadé que si l'on pouvoit être seulement dix ans sans prononcer ces noms, pour en faire valoir de plus beaux à leur place, non-seulement on verroit cesser les haines, les animosités et les guerres, mais même on verroit le Commerce (qu'on aime tant, et pour lequel on s'échauffe tant) fleurir et s'étendre avec beaucoup plus de succès et de liberté entre toutes les nations : Mais ces noms de Patrie et de Patriotisme, prononcés avec un certain enthousiasme, animent les Peuples les uns contre les autres ; et des hommes ambitieux qui ne cherchent que l'avancement de leurs propres intérêts, aux dépens du bien même de la Patrie s'il le faut, se servent de ces noms comme d'un charme magique pour faire agir les Peuples conformément à leurs vues, et ne s'embarassent pas d'exciter des haines et des divisions qui se terminent à engager la Patrie, dont ils font sonner si haut le nom, dans des guerres ruineuses avec l'Etranger, ou même dans des guerres intestines plus ruineuses encore.

L'abus de ce devoir qu'on appelle, Amour de la Patrie, n'est pas moins commun, ni moins funeste entre des particuliers dans des affaires particulières, qu'entre les Peuples. Lorsqu'il est question de ce qu'on appelle des reflexions nationales, si je suis bon Patriote je dois par-tout soutenir ma Patrie, je dois prendre feu au moindre mot qui paroitra lui disputer l'honneur de la supériorité qu'en bon Patriote je dois lui revendiquer : Et combien de fois n'a-t-on pas vu cette espèce de Patriotisme produire des querelles et des haines implacables ? combien de fois n'a-t-on pas vu dans ces querelles répandre le sang et perdre la vie ? Et vous conviendrez tous, j'espère, que se battre en duel est une chose malhonnête. Mais quand on n'iroit jamais jusques-là ; quand on se borneroit à s'entredéchirer, à se ruiner réciproquement de réputation par des Médifances et des calomnies, n'en est-ce pas bien assez ? n'est-ce pas quelque-chose d'assez malhonnête ? Vous êtes étrangers : si je suis honnête-homme vous avez comme tel un droit de plus que mes compatriotes à mes soins et à mes bons offices, parceque vous avez plus besoin de mon secours et de mes conseils, dans un pays où votre ignorance des Loix et des coutumes vous expose à être tantôt dupé, tantôt insulté. Témoin d'une injustice qu'on vous a faite, je devrois en homme d'honneur vous secourir et vous défendre : mais je suis bon Patriote, et c'est contre un de mes compatriotes qu'il faudroit vous défendre.

défendre ; irai-je pour *un étranger* (et il faudroit voir de quel ton on prononce ce mot) me brouiller avec un compatriote ? Si pour défendre l'étranger je faisois tort à un compatriote, je serois injuste sans-doute : mais l'injustice faite à l'étranger n'en demeure pas moins injustice pour cela, et de quelque côté que soit l'injustice, elle est toujours également malhonnête.

Et que dirai-je des liaisons religieuses même ? Elle doivent sans-doute être mises au nombre des liaisons honnêtes : Mais mon Dieu ! que de guerres, que de persécutions, que de cruautés, que d'horreurs exercées dans le monde par ces liaisons, à la honte éternelle de l'humanité ! *Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots ?* C'est un vers d'un de nos Poètes François, qui a passé en proverbe ; mais l'idée n'en est certainement pas nouvelle : ce vers même est imité de celui d'un ancien Poète Romain : et plût-à-Dieu que nous eussions encore aujourd'hui moins souvent sujet d'en faire l'application !

Je viens à ma troisième question. Des liaisons honnêtes, qui n'exigent de vous rien que d'honnête, l'exigent-elles honnêtement ? Cette question est fondée sur un principe justifié par l'expérience ; c'est qu'il est très-possible que des choses honnêtes en elles-mêmes, et demandées par des liaisons honnêtes, soient demandées malhonnêtement. Ce que je dis peut paroître peu clair à

quelques-uns d'entre vous, mais deviendra facilement concevable par quelque explication. Si au-lieu de parler de *Liaisons* qui exigent ou qui demandent quelque-chose, je parlois de *Personnes*, ce que je viens de dire ne paroîtroit plus paradoxe; tout le monde conçoit sans peine que des hommes peuvent demander d'une manière malhonnête à d'autres hommes, des choses qui de leur nature sont honnêtes. On peut demander des graces; il n'y a rien là que de très honnête: mais il n'est pas difficile de concevoir que quoique les graces que l'on demande soient honnêtes, la manière dont on les demande peut ne l'être pas. Je me représente un homme que des Tyrans subalternes persécutent impunément à la faveur de l'obscurité dans laquelle ils rampent. C'est un Innocent qu'ils accablent. Nous serions malhonnêtes nous-mêmes si nous trouvions mauvais qu'il fît quelque démarche pour obtenir le redressement de ses griefs; ni qu'après bien des démarches inutiles il se résolut à chercher moyen d'approcher la personne même du Prince. Mais il pénètre dans le Palais malgré les Gardes: mais il traverse les appartemens sans aucun égard pour personne: mais l'Antichambre n'est pas plus respectée: mais avant qu'on ait pu songer sérieusement à l'arrêter de force, le voila qui, parvenu jusques dans la Chambre d'audience, se fait jour à coups de coude au travers d'une foule où régnoit le silence pour ne pas interrompre l'entretien du Prince avec des Ambassadeurs:

et bientôt le voila qui sous les yeux du Prince même parle plus haut que lui pour lui demander justice. Rien de plus honnête que le fonds de la demande : mais qui ne voit qu'elle se fait ici malhonnêtement ? Tant d'impertinence n'a certainement rien de commun avec ce qu'on appelle des manières honnêtes. Et si le Prince ordonne simplement qu'on procure à ce téméraire sans délai le redressement de ses griefs, on dira certainement que c'est un trait bien notable d'indulgence. Veut-on quelque exemple plus familier, plus naturel ? en voici un. Quelque honteux que soit le métier de mendiant, je ne puis m'empêcher de reconnoître des cas où l'action même de mendier n'a rien que d'honnête : Et le mauvais Econome de la Parabole, qui dans son embarras disoit, *Je ne* Luc xvi.
sçauois mendier, auroit certainement été beaucoup v. 3.
plus honnête s'il eût dit, *Je mendierai plutôt que de faire tort à mon Maître*. Il y a donc une espèce d'honnêteté à demander l'aumône : mais peut-on trouver fort-honnête la manière insolente dont quelques pauvres la demandent ? Encore une fois il est facile de concevoir comment des hommes peuvent demander malhonnêtement à d'autres hommes des choses honnêtes. Procédons.

Je personifie les liaisons, si tant est qu'on puisse le regarder comme une simple personification : mais je ne puis faire cette personification, qu'en me représentant par l'imagination les personnes avec lesquelles je suis en liaison, comme me demandant

dant certaines choses en vertu de ces liaisons : c'est ce que j'appelle, la voix muette de nos liaisons. Je me trouve pressé de prendre la plume, ou d'exercer ma langue librement aux dépens de quelqu'un, en faveur de quelqu'autre avec qui j'ai des liaisons qui le mettent en droit d'attendre de moi ce service : je me représente en même temps toutes mes autres liaisons : je suis en liaison avec ma famille ; je suis en liaison avec mes amis ; je suis en liaison avec mes voisins : je suis en liaison avec ma Patrie ; je suis en liaison avec mon Eglise ; je suis en liaison avec l'Eglise universelle, avec toute la fraternité Chrétienne. Je dois au moins me représenter toutes ces liaisons : et je dois être en état de me les représenter ; car je suis bien mauvais Chrétien si je n'ai nulle idée de la diversité de mes liaisons avec les autres hommes, si je ne connois pas surtout celles qui tiennent le plus à mon Christianisme. Je me représente donc ces différentes liaisons comme autant de personnes qui me disent, Tu vas employer ta langue ou ta plume contre des misérables qui le méritent bien, il est vrai ; considère cependant ce que tu vas faire : c'est pour tes amis que tu vas parler ou écrire, qu'en dira ta famille ? Ma famille et mes amis sont d'accord, c'est pour le bien des uns et des autres que je me prépare à parler ou à écrire. Votre famille, vos amis sont contents, mais qu'en diront vos voisins ? Ils sont contents aussi. Qu'en dira votre Patrie ? Votre Patrie est con-

tente ;

tante ; mais votre Eglise l'est-elle ? Et supposez
 qu'elle le soit, ne vous y fiez pas trop : il y a des
 liaisons plus respectables encore que celles où
 vous êtes avec votre Eglise, si par-là vous n'en-
 tendez qu'une Eglise particulière : il y a des E-
 glises particulières composées de malhonnêtes
 gens, où un honnête homme ne sçauroit faire en-
 tendre sa voix : et on a l'idée d'une Eglise plus
 respectable, avec laquelle vous êtes en liaison si
 vous êtes Chrétien ; c'est l'Eglise universelle,
 c'est toute la fraternité des Chrétiens, c'est-à-dire
 des Chrétiens de tous les païs et de toutes les sec-
 tes, qui pensent comme Jésus-Christ, qui travail-
 lent comme lui et sous lui à la pacification et au
 bonheur du Genre-humain : que diront ces gens-
 là ? que diront vos frères Chrétiens, de ce que
 vous allez faire ? Un honnête homme respecte
 la voix de toutes ces différentes liaisons, il médite
 leur importance respective, il pèse tous leurs dif-
 férens intérêts, il fait là-dessus son calcul, et d'a-
 près ce calcul il se détermine : mais il ne se dé-
 terminera pas avant de l'avoir fait. Ce calcul, par
 une suite de l'infirmité humaine, pourra n'être pas
 toujours de la dernière justesse : mais il faut toujours
 que le calcul ait été fait, il faut pouvoir dire qu'on
 a tout pesé, qu'on a comparé les intérêts des diffé-
 rens devoirs qui naissent des différentes liaisons
 dans lesquelles on se trouve, et qu'on s'est déter-
 miné en faveur de ceux qui paroissent les plus im-
 portans. Un homme que se conduit ainsi, se pré-
 pare

pare une justification honorable : Et ce sera tout le contraire pour celui qui se conduit d'une manière opposée, qui néglige de comparer et de calculer l'importance de ses différens devoirs, ou qui après avoir fait le calcul se détermine par d'autres motifs que ceux qui naissent de l'importance de ces devoirs ainsi comparés.

Cette voix muette dont je viens de parler, n'est pas au-reste la seule que ces liaisons nous font entendre. S'il nous arrive d'agir un peu trop sans les consulter, il n'est pas rare qu'elles prennent une voix bien articulée, pour nous expliquer nettement ce qu'elles exigent de nous. Je vois là un homme qui prend la plume, ou qui se prépare à parler contre quelqu'un, pour remplir un devoir qu'exige de lui quelque-une des liaisons où il se trouve engagé : Je vois aussi d'autres hommes qui élèvent leur voix pour lui faire entendre ce que d'autres liaisons lui demandent, et je vois comment ils en sont écoutés. Vous vous préparez à dire ou à écrire du mal aux dépens de gens qui le méritent peut-être : mais y avez-vous bien pensé ? Vous allez donner de la satisfaction à des amis qui demandent le secours de votre plume ou de vos discours ; mais avez-vous consulté votre famille ? avez-vous consulté vos voisins ? Votre famille est contente, vos voisins sont contents : votre Eglise est-elle contente ? et si elle l'est, votre Patrie l'est-elle ? Vous êtes Citoyen, et comme tel vous devez consulter le bien de vo-

tre

tre Patrie. Vous êtes homme ; vous êtes par-là en liaison avec tout le Genre-humain ; avez-vous considéré quelle influence ce que vous allez faire peut avoir sur les intérêts de votre Patrie, ou sur ceux du Genre-humain, qui doivent vous paroître plus respectables que ceux de votre Patrie même ? Ceux contre qui on exige que vous parliez ou que vous écriviez, méritent tout le mal que vous pouvez en dire : mais n'allez pas pour quelque petit intérêt particulier de votre famille ou de vos amis, occuper l'attention du Public, pendant que le bien de votre Patrie demande que cette attention soit portée toute entière sur les objets les plus importants pour le salut de l'Etat. Vous êtes Chrétien, et en cette qualité vous devez considérer vos liaisons avec le Genre-humain ; aux intérêts duquel ceux de votre Patrie même doivent céder. Il y a une affaire sur le tapis qui regarde les intérêts de tout le Genre-humain ; un plan de pacification dont nous pouvons dire qu'il est sur le tapis depuis dix-sept siècles, malgré l'aveuglement ou l'inattention de ceux pour qui il est là. Si vous êtes Chrétien, n'allez pas pour de moindres intérêts détourner les esprits de penser à cette affaire-là, n'allez pas pour l'amour de votre famille ou de vos amis, arrêter les progrès d'une affaire où il s'agit du bonheur non-seulement de votre Patrie, mais de toutes les Patries, mais de tout le Genre-humain. *Vous me parlez,* dit-on, *des intérêts de ma Patrie, des intérêts du*

VOL. III. D d *Christianisme*

Christianisme et du Genre-humain : c'est bien de quoi il s'agit ! pendant que vous me voyez tout-occupé de mes propres affaires, pendant que j'ai sur les bras des affaires qui regardent l'honneur de ma famille, mon propre honneur, l'honneur de mes amis ! . . . Débitez en Chaire vos belles idées si vous êtes Prédicateur : elles sont fort bonnes peut-être pour un Sermon. Ou si vous êtes Sénateur, vous pouvez parler de ces choses dans le Sénat, où il doit être question des grandes affaires et des intérêts publics ; Et si vous n'avez pas l'honneur d'être membre du Sénat, vous pouvez tenir ces sortes de discours dans la Compagnie de quelques-uns de ces Oisifs, qui sans vocation, s'amusement gravement à régler le sort des Etats ; mais ne venez pas embarrasser de vos spéculations, et détourner de ses affaires, un homme occupé des soins et des devoirs de la vie active. C'est-à-dire qu'il y a pour vous des tems de n'être ni bon Citoyen ni bon Chrétien : des tems où les intérêts de votre Patrie, non-plus que ceux du Genre-humain, ne sont rien pour vous, et où tout doit céder à vos intérêts particuliers ou à ceux de votre famille et de vos amis ? Voila, Mes Frères, ce que j'appelle ajouter le plus haut degré d'insolence, au refus de peser ce qu'exigent les liaisons les plus importantes et les plus sacrées. Si chacun de nous étoit dans le monde comme une Sentinelle à qui l'on auroit assigné un certain poste en lui disant, Sous peine de mort sans miséricorde, tu resteras là jusques à ce que l'on vienne t'en relever ; tu t'y régleras sur telles et
telles

telles directions, si le cas se présente de les observer ; et tu prendras garde à ne t'embarasser d'aucune autre chose ; si, dis-je, chacun avoit ainsi son poste marqué dans le monde, et marqué pour toute la vie, l'on pourroit répondre à ceux qui viendroient nous parler de comparer différens devoirs, que ce n'est pas de quoi il s'agit ; que nous sommes actuellement occupés à remplir un emploi particulier, l'unique objet de notre attention. Mais est-ce là le cas du Chrétien ? mais y a-t-il un seul homme dont ce soit le cas ? Nous tenons tous à la Société par quantité de liaisons, chacune desquelles est une source de devoirs dont il n'y en a aucun qui doive être négligé, dont il n'y en a aucun qui ne doive être respecté tant qu'il ne se trouve pas en concurrence avec quelque devoir plus respectable, auquel cas le moindre doit nécessairement être sacrifié au plus important.

Ce que je dis ici ne sera peut-être pas du goût de certaines gens, qui s'alarment, qui craignent que tout ne soit perdu, dès que l'on compare des passages de l'Ecriture qui semblent au premier coup d'œil se contredire, ou des devoirs qui paroissent incompatibles ; ils tremblent que l'on ne mette la religion en opposition avec elle-même. Ces gens-là ont-ils quelque esprit, quelque goût ? Dans ces belles Tragédies, que les gens d'esprit et de goût lisent avec tant de plaisir, y a-t-il rien de plus touchant pour eux que les scènes qui représentent vivement les situations où différens de-

voirs se livrent, pour-ainsi-dire, de vertueux combats ? La délicatesse de ces esprits timides seroit fondée, si l'on prétendoit ôter aux moindres devoirs leur qualité de devoir, ou les rendre de nulle importance : mais ce n'est pas ce que je prétens ; il n'y a aucun devoir qui ne me paroisse important ; mais tout n'est pas d'une égale importance, ni également important dans tous les cas. Je respecte tous les devoirs, et je voudrois qu'ils pussent être tous observés : tout ce que je demande, c'est que chaque chose soit à sa place, que ce qui doit être le premier soit le premier : et quiconque veut le contraire n'a aucune idée d'ordre. Partout où cela cesse d'être observé, le desordre commence. Je ne sçaurois avoir fort bonne opinion de la morale d'un homme qui ne s'est jamais trouvé dans le cas de balancer entre deux devoirs, d'être obligé d'opter, et de sacrifier un devoir à quelqu'autre devoir. Nous ne pouvons pas pratiquer tous nos devoirs à la fois, ils se croisent souvent, et se rencontrent en opposition les uns avec les autres : que faire alors ? Il faut alors nécessairement opter : il faut que quelque-chose soit sacrifié ; et c'est alors qu'il faut comparer les différens devoirs pour bien juger de leur importance, afin que le plus important ne soit pas sacrifié à celui qui l'est le moins. Je vois un pauvre qui me demande l'aumône : c'est un de nos devoirs que de faire l'aumône, et c'est un devoir dont j'aime à m'acquiter ; mais j'ai des En-

fans

fans qui me demandent du pain, et je n'ai pas de-
 quoi fournir à la pratique de ces deux devoirs à la
 fois. Je voudrois ne pas refuser le pauvre ; mais
 je ne sçaurois lui donner fans refuser du pain à
 mes enfans : il faut ou que je manque au devoir
 de donner l'aumône, ou que je sois mauvais père.
 Dans de telles circonstances il ne me reste qu'à
 bien calculer l'importance de ces deux devoirs,
 pour sçavoir lequel je dois sacrifier. Je sup-
 pose, Mes Frères, que vous n'oubliez pas à
 quelle occasion je dis tout cela. Il est question de
 gens qui en vertu des liaisons où l'on se trouve a-
 vec eux, exigent que l'on employe sa langue ou sa
 plume en leur faveur, aux dépens de qui il ap-
 partiendra : mais le devoir qui naît de ces liai-
 sons-là se trouve combattu par ce que l'on doit à
 d'autres liaisons plus respectables, qui exigent que
 l'on ne risque pas d'interrompre par-là des affaires
 d'une importance plus générale, de détourner
 l'attention du Public d'une affaire qui seul mérite
 de l'occuper toute entière, parceque c'est la seule
 affaire qui tende au véritable Bien public, au Bien
 de tout le Genre-humain. Pour justifier honora-
 blement les libertés de plume ou de langue qu'on
 va prendre, ou qu'on a prises, il faut pouvoir dire
 qu'on a comparé ces devoirs, qu'on a examiné ce
 qu'on se prépare à faire, ou ce qu'on a fait, dans
 le rapport qu'il peut avoir avec ce qui constitue
 le devoir essentiel de tout Chrétien ; qu'on a
 changé dans son plan ce qui paroïssoit avoir be-
 soin

soin d'y être changé, qu'on en a retranché ce qu'on y a trouvé de trop, qu'on ne s'est déterminé à agir qu'après avoir examiné de son mieux et de bonne foi, si ce qu'on alloit faire étoit ce qu'on pouvoit faire de plus conforme aux devoirs essentiels du Christianisme : il faut pouvoir dire, que si ce n'est pas absolument pour défendre les intérêts de la grande Cause, de la Cause de tout le Genre humain, que l'on va parler ou écrire, c'est du moins subordonnément à cette grande Cause, et que l'on a son aveu pour ce que l'on va faire. Un homme qui en agit ainsi ne se conduit pas comme le vulgaire des Chrétiens, qui croit que la Religion n'est qu'une affaire particulière entre Dieu et chaque particulier. Le véritable Chrétien voit dans le Christianisme une affaire publique ; une affaire qui depuis dix-sept siècles, comme je l'ai dit, est actuellement sur le tapis ; et qui n'y est certainement qu'afin que nous y pensions, que nous en parlions, que nous nous en occupions. Si nous en entendons si peu parler, c'est parceque les hommes sont dans une ignorance honteuse touchant leurs devoirs essentiels, en qualité d'hommes et de Chrétiens ; et qu'ils sont entretenus dans cette ignorance par des Docteurs ignorans, qui loin de vouloir s'instruire pour se mettre en état d'instruire les autres, ferment le plus souvent les yeux à la lumière, ou persécutent ceux qui voudroient répandre la lumière du véritable Christianisme dans le monde : moyennant
quoi

quoi le monde demeure dans un état d'ignorance, dans un état de schisme et de rebellion, dans lequel les hommes sont gouvernés, sous les influences d'une Politique toute humaine ou du mauvais esprit adverse de Dieu ; par des loix qui ne sont que des commandemens d'hommes livrés à l'empire de leurs passions, et vils esclaves d'un train où tout va au gré des passions.

En voila assez, Mes Frères, pour ma troisième question : Ne finissons pas sans dire un mot sur la quatrième, qui étoit : *Ce que des Liaisons honnêtes vous demandent d'honnête, et d'une manière honnête, le leur accordez-vous de même ?* Cette question est fondée comme les précédentes, sur un principe qui n'est que trop incontestable : C'est que des choses même très honnêtes, et très honnêtement demandées, il est possible de les accorder d'une manière très malhonnête. La corruption de nos vues corrompt nos meilleures œuvres. Ce n'est pas une chose rare que de voir faire le bien dans de mauvaises intentions : On est devot, on fait l'aumône par ostentation, pour s'attirer l'estime et l'admiration des hommes ; et quelquefois plus misérablement encore, pour pouvoir d'autant mieux les tromper : On s'est fait admirer, on a fait dire, Voyez comme il est bienfaisant, comme il est charitable, comme il est pieux ; et après qu'on s'est ainsi attiré l'estime et la confiance des hommes,

hommes, il faut voir comment on en abuse pour faire avec plus de facilité les choses les plus injustes. . .

L'hypocrisie se fourre par-tout. Il se trouve dans toutes les Sociétés des gens qui y paroissent attachés, qui s'acquittent de ce qu'exige d'eux le devoir de membre de la Société, qui témoignent beaucoup de zèle pour elle dans l'occasion : et tout cela, non parcequ'ils aiment la Société, mais parcequ'ils y trouvent des avantages. Faites cesser pour eux les avantages, et vous verrez la fin de leur zèle : vous les verrez même devenir des ennemis déclarés de la société, s'il se présente pour eux des avantages parmi ses ennemis. Je pense, Mes Frères, que ce que je dis ici n'a pas besoin de beaucoup de preuves : Je parle d'une espèce de gens que l'on connoît peut-être mieux dans ce Païs que par-tout ailleurs. Dans les grandes disputes qui partagent la Nation ou l'Eglise, on voit fréquemment des gens qui après avoir été les âmes damnées d'un Parti pour décrier l'autre ; tout-à-coup, sur quelque mécontentement particulier, se retirent, abandonnent de dépit l'excellente cause dont ils étoient les Avocats si zélés, ou passent même sans scrupule (s'ils sont bien payés pour le faire) dans le Parti qu'ils avoient si bien décrié, prêts à faire valoir pour lui les mêmes invectives, les mêmes calomnies, qu'ils avoient prodiguées contre lui : de sorte que l'on n'est point surpris de voir un jour dans des papiers publics, de certaines gens traités de la manière

nière la plus indigne, et de les voir deux ou trois jours après, dans les mêmes papiers et par la même main, élevés jusques aux Cieux, et loués comme autant de modèles de toutes les vertus publiques et particulières. Que sont à vos yeux, Mes Frères, de tels ouvriers ? Je vous dirai ce qu'ils sont aux miens. Ils sont l'équivalent d'un Assassin qui vous plonge un poignard dans le dos, parcequ'il a été payé par votre ennemi pour le faire, et qui étoit prêt à plonger le même poignard dans le dos de votre ennemi, si vous l'aviez mieux payé que lui, ou si vous l'aviez prévenu. Vous parlez de Vertu, de Patriotisme, de Devoir : on diroit à vous entendre que le salut de l'Etat ou de l'Eglise dépend de vos discours ou de vos écrits ; vous vous croyez de grands Orateurs ; et vous n'êtes dans la réalité que de vils assassins, gagés pour répandre le sang de celui qui doit être sacrifié à la fureur ou à la jalousie d'un Parti.

L'hypocrisie se fourre même dans les Sociétés les plus pures, dans celles où l'on soupçonneroit le moins de la trouver. Ce n'étoit certainement pas sans raison que St. Pierre avertissoit les Chrétiens de prendre garde que *la liberté* (que cette liberté Chrétienne dont toute Société Chrétienne doit être si jalouse) *ne servît de couverture à la malice* : Et selon St. Paul, *Satan* même (pour mieux accomplir ses desseins) *se transforme en Ange de lumière*. Que dis-je ? Le nom même de Jésus-Christ, ce nom qui ne respire que la Charité, peut

1 Pier. ii.
v. 16.

2 Cor. ii.
v. 14.

Phil. i.
v. 15 & 16.

être prôné dans l'esprit le plus contraire à la Charité; s'il est vrai, comme nous l'apprend St. Paul, que de son tems (dès ce siècle si pur en comparaison des siècles suivans) il se trouvoit des gens à Rome capables de prêcher Jésus-Christ *par Envie*. Quelques Interprètes ont été jusques à dire que ces gens-là prêchoient la même doctrine que St. Paul, et que toute la différence consistoit dans leurs motifs : je ne vais pas si loin, je ne crois pas que la véritable Doctrine du Règne de Dieu puisse être bien prêchée que par des gens qui la connoissent bien, qui sont bien pénétrés de sa beauté et de son excellence, et qui sont sur-tout bien remplis de la Charité qu'elle respire; laquelle doit les rendre incapables de la *prêcher par envie*. Quand on n'a pas la Charité, quand on n'a pas le cœur fait pour bien aimer cette Doctrine qui est la Charité même, on ne sçauroit la prêcher dans toute sa pureté. Et les gens dont se plaint St. Paul avoient-ils la Charité? S'ils avoient bien aimé l'Evangile, s'il avoient eu le cœur bien plein de la Charité qu'il inspire, auroient-ils pu vouloir *ajouter de l'affliction aux liens* d'un St. Paul enchaîné pour la Cause de l'Evangile? S'ils avoient aimé l'Evangile ils auroient été les amis de l'Apôtre, ils l'auroient été voir dans sa prison, ils auroient consulté avec lui; et si le bien de la Cause commune eût demandé le secours de leurs talens, ils auroient de-concert avec lui élevé leur voix; ou se feroient tenus dans le silence

silence de même, si la prudence l'avoit exigé. Mais ce n'étoient pas des amis de l'Apôtre, c'étoient des ennemis. Ce n'étoient pas d'honnêtes Emules, c'étoient de lâches Rivaux. C'étoient des singes de St. Paul, qui se croyoient dignes d'être ses modèles ; qui se flatoient de faire voir qu'on pouvoit prêcher l'Evangile avec plus de succès que lui, sans se faire persécuter comme lui, sans donner de l'ombrage aux Payens, sans se faire accuser de sédition, sans fournir sujet aux Juifs de crier que le Christianisme établissoit un autre Roi que César. Et en-effet, combien de belles choses ne pouvoient-ils pas dire, combien ne nous en dit-on pas aujourd'hui sans venir au fait, sans venir à l'essentiel, sans articuler seulement la véritable définition de l'Evangile. Sçavoir au-reste précisément jusqu'où l'Evangile de ces fourbes ressembloit à l'Evangile de St. Paul, c'est ce qu'il m'importe fort peu de déterminer. Plus cette ressemblance vous paroîtra considérable, plus aussi prouvera-t-elle ce que j'ai dit, que l'Evangile même peut être prêché par hypocrisie.

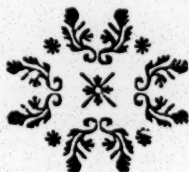
Si l'on peut faire ainsi les meilleures choses dans de mauvaises vues, si les offices même de la Piété et de la Charité Chrétienne peuvent entrer si facilement quelquefois pour quelque-chose dans les desseins de l'hypocrisie, à combien plus forte raison, lorsqu'il s'agira de dire ou d'écrire du mal de quelqu'un, sous ombre de s'acquiescer d'un devoir, l'hypocrisie pourra-t-elle s'en charger ?

C'est un de ces devoirs dont le méchant cœur, dont l'hypocrite se chargera le plus volontiers, parcequ'il ne lui en coûte rien pour s'en bien acquitter, sa bonté n'y trouve point d'obstacles à vaincre ; au-contrainre, c'est une occasion favorable qui se présente pour exercer la malice de son propre cœur, parceque c'est une occasion de faire peine ou chagrin à quelqu'un, tout en paroissant ne faire que son devoir. Pour se justifier honorablement de Médifance lorsqu'on aura dit du mal de quelqu'un en faveur de quelqu'aùtre, il ne fuffit donc pas de dire, que ce que l'on a fait pour remplir le devoir d'une liaison honnête n'est pas malhonnête en foi, et n'a été exigé que de la manière la plus honnête, que fubordonnément aux devoirs effentiels qui naiffent des liaifons les plus refpectables ; il faut encore être en état de montrer qu'on l'a accordé dans des vues auffi honnêtes, qu'on a eu dans fes vues, en l'accordant, la même fubordination à ces devoirs effentiels.

Matth.vi.
v. 33.

Ce que j'ai dit, Mes Frères, nous conduit à la confidération de la règle que Jéfus-Chrift lui-même nous a donnée pour nous diriger dans les cas difficiles où il faut opter entre devoir et devoir, et pour nous mettre en état de bien juger de l'importance des différens devoirs. *Cherchez, nous a-t-il dit, avant toutes chofes le Royaume de Dieu et fa juftice, et toutes les autres chofes vous feront données par deffus.* Et comme ce doit être là le grand but

but de tous nos discours, quand nous sommes venus jusques là nous pouvons toujours finir. Je finis celui-ci en priant Dieu de répandre sa bénédiction sur les reflexions que nous avons faites, dans la vue de nous faciliter la comparaison que nous devons faire de nos devoirs, si nous voulons être sûrs de ne pas préférer le moindre au plus important.



SERMON

S E R M O N V I I I .

S U R

T I T E , Chap. III. v. 2.

III

VI

O

M

H

LA

III

NO

NT

L
per
tre
dan
Vou
mé
pas
cho
qu'
Soc
ble
voi
po
cile
ver
qu
mé
de
été
ra

TIT E, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

LES devoirs qu'on fait servir de passeport aux coups de langue ou de plume contre des personnes qu'on juge être dans le tort, peuvent être distingués entr'eux selon leur diverse dépendance d'une obligation plus ou moins étroite. Vous alléguez ce que vous vous devez à vous-même : cela mérite d'être écouté. Si je ne suis pas malhonnête je dois compter pour quelque-chose ce qu'un autre se doit à lui-même ; quoiqu'il soit vrai que celui qui allègue des devoirs de Société, allègue quelque-chose de plus respectable encore : parceque de tous nos différens devoirs ceux qui n'ont que notre propre individu pour objet, sont ceux sur lesquels il est le plus facile pour un honnête-homme de se relâcher. Les vertus les plus distinguées ne consistent souvent qu'à sacrifier pour autrui ce que l'on se doit à soi-même. Si ce sacrifice est poussé trop loin sans des raisons suffisantes, on plaindra celui qui en a été capable ; on le plaindra, mais on ne l'accusera jamais d'avoir commis un crime : et l'on a-

vouera toujours qu'il est beau de sçavoir généreusement relâcher de ses droits. Mais de toutes les excuses qu'on allègue pour se justifier, la plus respectable de toutes, c'est le devoir d'un Emploi, ou ce que l'on doit à une Obligation légale.

Je ne dirai rien sur les deux premières espèces d'apologies, parcequ'elles ont déjà été suffisamment développées dans mes précédens discours ; il ne fera donc question aujourd'hui que des apologies fondées sur le devoir d'un Emploi, ou d'une Obligation légale. Sous cette dénomination sont compris tous les engagements qui nous chargent de quelque Emploi, et sur-tout les grands Offices établis, par les Loix divines ou humaines, pour le maintien de la paix et du bon ordre dans la Société. Comme cette espèce d'apologie est des plus spécieuses, je compte sur votre attention, d'autant plus qu'elle est d'un usage plus général qu'elle ne vous paroît peut-être au premier coup d'œil. Vous en jugerez par l'énumération que, dans la première partie de mon discours, je vais faire de quelques-uns des cas où on peut l'employer. Dans la seconde partie, je ferai, pour apprécier l'excuse, quelques remarques générales que j'appliquerai moi-même à quelques cas, et dont il sera facile de faire l'application à tous les cas qui pourront se présenter.

L'Intendant d'un Seigneur, le Commis même d'un Négociant, qui aura découvert des menées
secrètes

secrètes au préjudice de son Maître, pourra se trouver dans le cas de lui donner des avis convenables, qui auront un air de Médifance; et il pourra répondre, si on lui en fait des reproches, *Je fais le devoir de mon Emploi*; soit qu'il ait été obligé d'avance à cet acte de fidélité par un serment juridique, ou simplement par une promesse et par la règle générale, qu'entre honnêtes gens et dans les affaires honnêtes, *promesse vaut serment*.

Le Gouverneur d'un jeune homme de bonne maison, dont l'éducation doit être chère à l'Etat parcequ'il doit y tenir quelque jour un rang distingué, peut se trouver dans le même cas. Si je ne suis que voisin du jeune homme, et que je veuille donner des avis d'une certaine espèce, on pourra me dire, De quoi vous mêlez-vous? Mais si je suis son Gouverneur, je suis vis-à-vis de son Père dans un engagement qui, s'il n'est pas confirmé par un serment juridique, est l'équivalent d'un serment, de faire de mon mieux pour le garder des dangers auxquels sa jeunesse l'expose: je suis par conséquent dans le cas de l'avertir, s'il en est besoin, du risque qu'il court de la part de ceux qui l'environnent, soit domestiques ou amis, en lui découvrant, s'il le faut, le mal que je sçais d'eux: ou si cela ne suffit pas, d'en avertir son Père même; et de pouvoir répondre à ceux qui me reprocheroient le mal que je dis d'autrui, que je ne fais que ce que je dois faire pour m'acquitter du devoir de mon Emploi. Je dois être à l'égard de

mon Elève, et à ses yeux, le représentant de son Père : et je crois qu'on ne blâmera jamais un Père qui voyant la vertu de son fils en danger, se donne la liberté de dire du mal de certaines gens pour le garder de la peste des mauvaises compagnies, qui est dans la Société une peste plus contagieuse, ou dumoins d'une contagion plus dangereuse que la Peste même.

Luc, xii.
v. 14.

Un homme qui est choisi pour arbitre dans quelque différend, se trouve encore dans le cas d'alléguer pour son excuse le devoir de son emploi, quand on l'accusera d'avoir mal parlé de quelqu'un. Il y a certainement des cas où l'on doit dire à l'exemple de Jésus-Christ, *Qui m'a établi juge entre vous ?* Il y a des démêlés où tout est si malhonnête qu'un honnête homme ne doit point s'en mêler, pour peu qu'il puisse s'en dispenser. Il y en a d'autres où tout est si frivole qu'il peut dédaigner l'honneur d'être consulté, à moins que bien peu de paroles n'y fussent. Mais il y a aussi des cas où l'on ne sauroit refuser de se charger d'un arbitrage. Vous sçavez ce que dit St. Paul aux Corinthiens, en leur reprochant que quand ils avoient entr'eux quelque procès ils le portoient devant les Infidèles pour être jugé : Il leur rappelle que *les saints doivent un jour juger le monde*, et leur demande s'il n'y a donc pas un seul homme sage parmi eux qui puisse juger entre ses frères. Il y a donc des cas où il faut se charger d'un arbitrage. Et qu'est-ce qu'un

1 Cor. vi.
v. 1-5.

qu'un arbitrage ? C'est un petit tribunal où celui qui est constitué arbitre par le consentement des deux partis à s'en remettre à sa décision, doit examiner à fond le différend afin de pouvoir en juger : c'est en petit ce qu'un tribunal établi par l'autorité publique est en grand : C'est un tribunal où les deux partis sont admis à porter leurs plaintes et à faire leurs représentations, avec autant ou peut-être plus de liberté que devant un Tribunal public. Je suis le chef de ce petit tribunal ; les deux partis m'ont nommé pour arbitre ; et si je veux répondre honnêtement à la confiance dont leur choix m'honore, il faut que je me mette au fait ; je ne le puis qu'en faisant dire par mes questions aux deux partis, des choses dont l'un ou l'autre peut être choqué, ou qu'en disant moi-même des choses qui pourront paroître offensantes, soit à l'un des deux partis, ou même à tous les deux : je me trouverai peut-être pendant le cours de l'affaire actuellement obligé de découvrir le tort, et par-conséquent de dire du mal, d'un des Partis en présence de l'autre, et en présence de témoins s'ils ont voulu avoir des témoins : et si quelqu'un me reproche les libertés que j'ai prises, je pourrai dire que j'ai fait ce qu'exigeoit de moi le devoir de l'emploi dont on m'avoit chargé.

Mais laissant à-part tous ces emplois d'un ordre moyen, considérons seulement les grands Offices qui sont établis dans le monde par une autorité

té divine ou humaine, pour le maintien de l'ordre dans la Société.

Dans un Etat particulier, tel qu'une République ou un Royaume, nous avons d'abord à considérer l'Office du Prince, ou du Conseil Souverain, que l'on nomme aussi quelquefois *le Prince*, dans les Etats même où l'autorité souveraine ne réside pas dans un seul homme. On peut devoir quelque-chose à l'Office de Prince, en qualité de Prince premièrement. Un Prince peut se trouver dans le cas de dire, *J'ai mal parlé de tels ou tels, mais je sçai ce que j'ai fait ; je n'ai fait que ce qu'exigeoit de moi ma qualité de Prince.*

On doit encore quelque-chose à l'Office de Prince, en qualité de Sujet du Prince ; en qualité de Domestique du Prince ; en qualité de Ministre du Prince. Tous les sujets d'un Prince, s'ils n'ont pas actuellement prêté serment de fidélité au Prince, tant qu'ils n'ont pas refusé de le faire, sont censés l'avoir fait : et par-conséquent, en cas qu'il parvienne à leur connoissance quelque dessein qui puisse nuire au Prince, il sont dans une obligation légale de le déclarer, sans être retenus par le scrupule qui peut naître pour eux de la défense générale de médire.

L'Emploi de Domestique du Prince engage d'une façon encore plus particulière celui qui en est chargé. S'il découvre quelque complot ou quelque mauvais dessein contre son Prince, il est
directement

directement obligé par serment de le déclarer, et de le déclarer à tems. Si je vois ou si j'entens dire quelque-chose qui puisse être regardé comme trahison contre le Prince ou contre l'Etat, sans le déclarer, je deviens complice du traître, je me rend coupable de trahison.

Et si cette obligation est si forte pour un petit domestique comme moi, à combien plus forte raison tiendra-t-elle dans toute sa force pour ces domestiques distingués qu'on nomme des Ministres, des Secrétaires d'Etat, des Ambassadeurs, qui assistent aux Conseils du Prince, et partagent les affaires du Gouvernement de son Peuple? Que diriez-vous d'un Domestique du Prince, ou d'un Premier Ministre, qui auroit découvert quelque mauvaise trame contre son Maître, et qui se seroit tû, qui auroit négligé de le déclarer, sous ombre qu'il lui auroit fallu nommer certaines gens pour en dire du mal?

On doit après cela quelque-chose au Magistrat civil qui est établi dans la Société avec l'autorité du Prince, pour veiller sous lui, et conjointement avec lui, à l'observation des Loix qui sont faites pour le maintien de la paix et de l'ordre dans la Société. Comme Juge premièrement. Le Juge, en qualité de Juge, doit respecter son Office : lorsqu'on lui reproche d'avoir dit du mal d'autrui, il peut alléguer ce qu'il doit à son emploi, et à l'honneur de la Magistrature dont il se trouve revêtu.

Le

Le Juge a quelquefois des Assesseurs ; des gens qui sont assis avec lui pour juger ou pour donner leurs avis par-rapport aux Causes qui peuvent être portées devant lui ; et qui comme lui peuvent alléguer pour se justifier, le devoir de leur Emploi, qui les oblige quelquefois à tenir des discours qui peuvent (et sur-tout aux yeux de ceux contre qui ils portent) prendre un air de Médifance.

Il y a des affaires épineuses, embrouillées, que l'on ne sçauroit approfondir tout-d'un-coup : on nomme des Commissaires pour les examiner, et pour en faire après cela leur rapport. Je suis nommé pour être d'une telle Commission : dans le cours de l'examen requis, je me trouve obligé de m'informer de certaines particularités, et de faire des questions qui obligeront ceux que j'interrogerai à dire du mal de quelques aùtres : il faudra ensuite faire mon rapport de tout, et si je le veux faire fidèlement, je serai obligé moi-même de répéter tout le mal que j'aurai auparavant par mes questions fait dire à ceux que j'examinois : il me faudra parler à charge et à décharge, et sur le total il pourra se trouver que j'ai dit du mal des deux Partis : mes discours prendront un air de satire ou de médifance, j'en serai peut-être accusé, et je serai dans le cas de répondre, que si j'ai dit du mal de quelqu'un ce n'étoit pas par médifance, mais uniquement pour m'acquitter du devoir de ma charge.

Un

Un Avocat est engagé pour défendre un parti, pour plaider la cause d'un homme contre un autre homme : et en le faisant, il se trouvera peut-être obligé de dire du mal de la partie adverse, de montrer l'injustice qu'il voit dans sa cause, de découvrir son mauvais caractère : et il ne manquera pas de gens tout-prêts à l'accuser de Médifance ou même de Calomnie, auxquels il n'aura rien à répondre, si ce n'est, qu'il n'a ainsi parlé que pour s'acquitter du devoir de son Emploi.

On peut se trouver dans le cas d'alléguer ce que l'on doit à l'honneur de la Magistrature, sans être ni Juge, ni Assesseur, ni Commissaire, ni Avocat. Nous participons tous plus-ou-moins à l'Office du Magistrat, à proportion que nous concourons avec lui pour maintenir l'ordre et pour faire observer les Loix dans la Société. Un Magistrat n'est plus Magistrat s'il n'est pas obéi, si son autorité n'est pas respectée. En qualité d'Officier établi pour le maintien de l'ordre, le Magistrat est quelquefois obligé d'avoir recours à l'assistance d'autrui, pour le mettre en état de bien exercer son ministère : il est quelquefois obligé d'employer des émissaires, des gens dont la présence ne gêne point comme la sienne, parcequ'ils sont moins connus, et qui pour cette raison-là sont plus que lui à portée de voir comment les Loix sont observées, comment l'ordre se maintient, et où les desordres sont le plus à craindre. De telles personnes peuvent servir utilement le Public en avertissant le Magistrat lorsqu'ils

qu'ils apperçoivent de certains desordres s'introduire, lesquels étant négligés pourroient devenir dangereux à l'Etat : Mais cela ne se peut faire qu'en disant du mal de ceux qui donnent dans ces desordres : Et celui qui dans ce cas en fera accusé, pourra dire qu'il l'a fait sans Médifance, puisqu'il ne l'a fait que pour s'acquiter de ce qu'il doit à la Magistrature établie pour maintenir le bon ordre dans la Société.

Tout homme peut se trouver obligé de paroître en qualité de témoin devant un Tribunal de Justice, dans une Cour de Judicature, et d'y être sous serment de dire le mal qu'il sçait de certaines gens : si en pareil cas ce qu'il dit ressemble à la Médifance, il est en droit d'alléguer son devoir, de parler de ce qu'il doit à une Magistrature respectable, établie par l'autorité publique.

Un Délateur même, Mes Frères, un délateur peut alléguer son devoir : aussi-bien que tous les autres hommes, il doit quelque-chose à la Société, et quand il dénonce le coupable il peut dire qu'il travaille pour le bien de la Société. Quand un Voleur ou un Assassin dénonce ses complices, il fait son devoir, il fait ce que les Loix exigent de lui. Il y a des cas où la Loi non-seulement permet, mais même ordonne d'accuser de certaines gens : l'accusateur qui en obéissant à la Loi se trouve blâmé comme un médifant, peut dire qu'il a fait son devoir, qu'il a obéi aux Loix auxquelles
tout

tout bon Citoyen doit son obéissance. Allons plus loin.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne regarde que la Magistrature Civile ; et elle n'est certainement pas la seule qui mérite ici notre attention : il y a actuellement quelque-chose de plus dans le monde. S'il y a un Dieu : si ce Dieu a parlé aux hommes, pour leur faire comprendre qu'il veut se mêler de leurs affaires, il faut que ce soit pour maintenir parmi eux l'Ordre et la Paix, par la Justice et la Charité : car il seroit impertinent de dire que Dieu a voulu se mêler des affaires des hommes, pour les laisser aller dans le desordre au gré de leurs passions et de leur méchanceté. Il faut donc une Police dans le Royaume de Dieu : il faut des Loix, et des gens établis pour faire observer ces Loix. Il faut qu'il y ait une Magistrature spirituelle, que l'on puisse appeler la Magistrature de Dieu, la Magistrature du Roi des Rois. Tout Prince est souverain dans ses Etats : mais Dieu est le Souverain des Princes et des Peuples. Si l'on doit respecter la Magistrature Civile qui n'est établie que par l'autorité des hommes, à plus forte raison doit-on quelque-chose à la Magistrature spirituelle, qui est établie de Dieu pour veiller au maintien de l'ordre, et à l'exécution de sa Volonté dans son Royaume, dans la grande Société du Genre-humain. Cette Magistrature spirituelle, c'est le Ministère Evangélique,

Apoc. i.
v.6.

auquel on doit quelque-chose, premièrement en qualité de Prédicateur de l'Evangile ou de la Parole du Règne de Dieu. Si nous sommes Chrétiens, nous participons à cette Magistrature divine : nous sommes tous appelés à faire connoître la Volonté de Dieu et à veiller à son exécution : nous sommes par-conséquent tous dans le cas d'alléguer le devoir de notre Vocation. En nous appelant au Christianisme, Jésus-Christ nous a *faits Rois et Sacrificateurs à Dieu son Père* : Mais dans cette divine Magistrature, le premier Office est certainement celui qui contribue le plus à l'établissement du Règne de Dieu dans le monde, qui travaillé le plus directement à étendre ce Règne par la connoissance de la Volonté de Dieu, en annonçant cette Volonté aux hommes, en instruisant de cette Volonté tous ceux qui sont capables de la goûter et d'en avancer l'exécution. Et c'est là l'office propre du Prédicateur de l'Evangile. Le Prédicateur est un homme qui est obligé, à titre d'office, d'avoir l'œil à tout ce qui peut toucher aux intérêts de la Cause de l'Evangile : et dès qu'il s'apperçoit que de certaines gens se conduisent de manière à faire tort à l'Evangile, dès qu'il voit qu'on cherche à détruire l'Evangile ou à mettre des obstacles à son établissement dans le Monde, il peut, il doit parler pour mettre les amis de l'Evangile en garde contre ses ennemis, pour les prémunir contre la surprise, s'il a lieu de croire qu'on cherche à les surprendre, et pour les
fortifier

fortifier contre la mauvaise Doctrine de gens qui, tout en faisant profession d'être Chrétiens, ne cherchent qu'à détruire le véritable Christianisme : il pourra dans cette vue désigner publiquement, ou dans ses discours ou dans ses écrits, des gens qui lui paroissent dangereux, il ira peut-être même jusques à les nommer ; et si on lui reproche que ses discours ont un air de satire ou de médisance, il pourra répondre qu'il ne fait que son devoir, que s'il dit du mal de quelqu'un, ce n'est qu'afin de conserver de la contagion des faux Frères et des Docteurs du mensonge, des gens ignorans et sans expérience qui sont prêts à en être les dupes.

Cette excuse aura plus de force si celui qui l'allègue se trouve être en même tems Pasteur d'une Paroisse, ou chargé de la conduite d'un Troupeau : et elle sera plus forte encore si elle se trouve alléguée par un Membre, soit Ecclésiastique soit laïque, de quelqu'une de ces Assemblées Ecclésiastiques qui sont établies pour ménager les intérêts et pour régler les affaires, soit d'une Eglise particulière, soit de plusieurs Eglises, soit des Eglises de plusieurs Païs, ou du Monde Chrétien en général. Prenez une de ces Assemblées Ecclésiastiques ; prenez un Consistoire, prenez un Synode, prenez un Concile ; dans toutes ces sortes d'Assemblées, on peut se trouver dans le cas de dire du mal de certains particuliers, ou même de certaines Assemblées de gens formant des Corps composés de plusieurs

plusieurs particuliers, et de dire pour se justifier, Je n'ai fait que le devoir de ma charge.

Voilà ce que j'appelle la Magistrature spirituelle du Royaume de Dieu, la Magistrature divine. Elle ne mérite peut-être pas toujours ce beau nom : appelez-là d'un nom moins honorable si vous voulez : je ne contesterai point avec vous sur des noms : mais quelque nom que vous lui donniez, les Emplois publics du Ministère Evangélique n'en existent pas moins dans le Monde ; et tant qu'ils y existent on doit les respecter : tant qu'ils y existeront, alléguer pour son excuse ce que l'on doit aux Emplois de ce Ministère, ce sera alléguer une excuse aussi respectable pour le moins que celle qui est fondée sur ce que l'on doit aux Emplois de la Magistrature Civile.

Voilà donc bien des occasions d'entendre dire pour s'excuser, non-seulement, *j'ai fait mon devoir* ; mais, *j'ai fait le devoir de ma Charge* ; mais, *j'ai fait ce qu'une Loi m'obligeoit de faire*. Et qui niera que la nature même de ces occasions n'ait quelque-chose de bien respectable ? Ce n'est pas moi du-moins qui le nierai. Je ne suis pas de ces gens qui se déclarent contre toute Société, qui voudroient renvoyer l'homme à ce qu'on appelle, bien ou mal, *l'état de Nature*. L'homme est fait pour la Société, et vouloir l'en tirer entièrement c'est le mettre dans un état contre nature ; ce n'est que dans l'état de Société qu'il peut trouver la vie agréable. Mais si les hommes veulent

vivre

vivre en Société, s'ils veulent jouir des douceurs de la vie, et des avantages que l'état de Société peut leur procurer, il faut nécessairement parmi eux de la subordination ; sans cela la Société ne sçauroit subsister. Là où il y a de la subordination, il y a nécessairement des Supérieurs et des Inférieurs : et si l'on veut que la Société soit heureuse, il faut que les Supérieurs y soient respectés des Inférieurs, il faut qu'ils aient un certain droit de commander : il faut même qu'ils puissent exercer une certaine autorité pour maintenir la Paix dans la Société, en y faisant observer l'Ordre et la Justice ; il faut qu'il y ait des Tribunaux où l'on puisse citer ceux qui troublent cette paix par leurs injustices ou par leurs violences, et des Juges qui soient autorisés à les faire punir : il y a par-conséquent quelque-chose d'honnête, d'honorable même, dans tous ces Emplois, dans tous ces Offices légalement établis. Alléguer ce qu'on doit à ces Offices, ou aux Emplois qui en dépendent, c'est donc en général alléguer quelque-chose d'honnête, et qui mérite d'être écouté par les honnêtes-gens.

Après cet aveu général, qui auroit pu être fait en moins de paroles, mais que j'ai un peu étendu exprès, afin qu'on se ressouvienne que je l'ai fait : après, dis-je, cet aveu général, il me doit être permis d'examiner les excuses fondées sur ce que l'on doit à son Emploi ou à une Obligation légale, de la même manière que j'ai, dans mes précédens discours,

discours, examiné celles qui sont fondées sur ce que l'on doit aux liaisons de Société en-général. Cet examen sera le sujet des reflexions qui vont faire la seconde partie de mon discours.

(1.) Vous m'alléguez le devoir de votre Emploi, ce que vous devez à un Office dont vous êtes chargé par l'autorité publique : Mais avant que de prononcer que vous êtes honorablement justifié par-là, vous permettrez que je vous demande si l'emploi dont vous me parlez est un emploi fort-honorable, ou même fort-honnête ? car on n'ignore pas qu'il y a des emplois infames, auxquels il est impossible que le bon cœur d'un honnête homme n'ait horreur de participer ; dont il diroit, si on vouloit l'en charger, Gardez vos honneurs infames, et ne me mettez pas de moitié pour faire avec autorité des choses que quiconque a le moindre sentiment d'honneur doit détester. Un honnête homme ne se chargera jamais de pareils emplois, à moins que ce ne soit comme ce vertueux Romain, qui après avoir absolument refusé de prétendre à l'Office de Tribun du Peuple (qu'il étoit assuré d'obtenir s'il le briguoit) à cause de tous les procédés indignes qu'il voyoit dans le Gouvernement de la République, consentit enfin à briguer ce même Tribunat, sur ce qu'on vint lui dire, que s'il ne le briguoit pas, il alloit tomber entre les mains d'un malhonnête homme qui ne manqueroit pas d'en faire le plus mauvais usage.

Un

Un Tribunal qui ne feroit établi, et où il ne feroit rien que pour le bonheur et la paix de la Société, feroit quelque-chose de bien respectable : mais n'en a-t-on vu que de cette espèce dans le monde ? n'en a-t-on jamais vu d'injustes ? n'en a-t-on pas vu même d'infames ? Je vois là un Tribunal établi pour conserver la Religion dans toute sa pureté : j'y vois bruler, rouer, tourmenter des gens qu'il leur plaît d'appeler des hérétiques, et je vois tout cela s'exécuter par les procédures les plus contraires à la justice : je demande ce que c'est que ce Tribunal : il s'appelle *la Sainte Inquisition*, me dit-on : N'avez-vous pas ouï parler de l'Inquisition d'Espagne ou de Portugal ? c'est un Tribunal comme ceux-là. Et vous m'alléguerez après-cela les Tribunaux comme quelque-chose de bien respectable ? Que sont encore ces Tribunaux qu'on a vus en France du tems de Henri deux et de son successeur François second, sous le nom de *Chambres ardentes* ? Et qui est-ce qui n'a pas entendu parler avec horreur de la *Chambre étoilée* qui subsistoit encore en Angleterre il y a cent-trente ans ou environ, et que l'on maudit encore tous les jours ? Ces sortes d'exemples doivent beaucoup rabattre du respect aveugle qu'on feroit assez naturellement porté à rendre à des Tribunaux établis par l'autorité publique, pour le maintien de l'ordre dans la Société. On doit respecter les bons ; mais il faut être sur ses gardes pour ne pas les confon-

dre avec des Tribunaux infames comme ceux dont nous venons de parler.

(2.) Mais en supposant que les emplois que vous alléguiez pour vous justifier, sont des emplois en eux-mêmes très-honnêtes, très-honorables même, cela seul ne suffit pas ; parceque des Emplois et des Tribunaux, aussi bien que des Liaisons de Société, très-honnêtes en eux-mêmes, peuvent devenir malhonnêtes par accident, peuvent exiger des choses malhonnêtes. J'appuierai ce que je dis ici par le sentiment d'un Romain célèbre, d'un Cicéron, qui dans son *Traité des Loix* (Ouvrage qu'on ne peut s'empêcher de lire avec intérêt malgré l'état d'imperfection dans lequel il est parvenu jusqu'à nous) ne fait pas difficulté de dire, que c'est une chose très-sotte [*stultissimum*] que de croire que toutes les Loix et toutes les Institutions des Peuples soient bien sages ; comme s'il n'y avoit jamais eu de Tyran que eût fait des Loix tyraniques. On a vu des tyrans dans le Monde, et des loix qui se ressentoient de leur tyrannie : et les Tribunaux humains, n'étant établis que pour veiller à l'observation des Loix humaines, quelques respectables qu'ils soient en eux-mêmes, peuvent se trouver dans le cas d'exiger l'observation de Loix qui ne sont rien moins que respectables. C'est un Tribunal bien respectable que le Parlement d'Angleterre : je n'en connois pas de plus respectable, à le prendre dans son institution : mais n'est-il jamais émané de ce Tribunal,

nal, tout respectable qu'il est, des Actes qui exigeassent des choses injustes ? Il y a un mot bien remarquable d'un homme célèbre, qui s'applique ici bien naturellement : C'est du Chancelier Morus, qui avoit refusé de consentir à ce fameux Acte de Parlement dont on tira un bon fruit au moins, qui fut l'établissement de la Réformation en Angleterre, et par lequel Henri huit fut déclaré Chef suprême, et indépendant du Pape dans ses Etats. Ce refus lui avoit coûté la liberté aussi-bien qu'à quelques autres. Mais la vie de Morus étoit trop précieuse à l'Etat pour être légèrement sacrifiée. On essaya tous les moyens possibles d'obtenir son consentement, mais inutilement : à la fin on vint lui demander pour la dernière fois dans sa prison son consentement, en l'avertissant que s'il refusoit de signer l'Acte sa vie en seroit le prix. Il ne répondit pas directement, mais se contenta de dire ce mot sententieux, *l'Acte du Parlement ressemble à une épée à deux tranchans : si vous dites oui, il tue l'âme, et si vous dites non, il tue le corps*. On prit sa réponse pour l'équivalent d'un refus formel, et il en fut la victime. Mon Dieu ! est-il possible que d'un Tribunal aussi respectable que le Parlement d'Angleterre, il soit jamais émané un Acte capable de faire tenir ce discours à un honnête homme ! est-il possible que le Parlement d'Angleterre ait jamais été composé de gens capables de faire observer comme une Loi respectable un Acte si tyrannique ! Le Parle-

ment d'Angleterre, comme tous les autres Tribunaux, est composé d'hommes ; et les hommes peuvent se tromper : si un acte passe à la pluralité des voix, quelque tyrannique qu'il soit, il acquiert par-là force de Loi, malgré les opposans. . .

(3.) Les Emplois ou les Offices sur le devoir desquels vous fondez votre justification, sont honnêtes et respectables, et ne vous demandent actuellement rien que d'honnête : mais vous le demandent-ils bien-honnêtement ? Car ici, tout comme dans les liaisons de Société, il est très-possible que ce qui est très-honnête vous soit demandé très-malhonnetement. Un Juge qui trouve qu'un homme est évidemment coupable d'un crime que la Loi ordonne de punir de mort, ne demande rien que de très-juste en soi, en demandant que le coupable souffre la mort à laquelle la Loi le condamne : mais si ce même Juge refusoit de rien écouter de ce qu'on voudroit lui dire des motifs qui ont porté cet homme à commettre le crime, ou des circonstances délicates dans lesquelles il s'est trouvé, et qui pourroient le faire trouver digne d'obtenir exemption, ou au moins commutation de peine ; si le Juge, au-lieu de se laisser toucher, répondoit, ce n'est pas de quoi il s'agit, le crime a été prouvé contre lui, et la Loi punit ce crime de mort ; qu'il meure : je dirois à un tel Juge, ce que vous demandez est juste à toute la rigueur de la Loi ; mais vous êtes un misérable qui rendez
malhonneté

malhonnête ce que vous demandez de juste, par la manière malhonnête dont vous le demandez.

(4.) Et en supposant que ce que des Emplois ou des Offices respectables vous demandent d'honnête, soit honnêtement demandé ; est-il toujours accordé de même ? Ne s'est-il jamais vu de Juge qui en condamnant le coupable, l'a condamné plutôt par haine ou par vengeance, que par amour pour la Justice et par respect pour les Loix ? Quand l'Avocat décrie sa partie adverse, ne le fait-il jamais que parceque la cause qu'il doit défendre l'exige ? ne le fait-il jamais qu'autant qu'elle l'exige ? n'est-ce jamais pour faire briller son esprit et son talent pour la satire ? L'Accusateur, le Délateur, le Témoin, n'a-t-il jamais accusé personne, ni découvert le mal par malice ? n'a-t-il jamais dit par malice plus qu'il n'étoit nécessaire de dire, ni tû, par le même motif, quelque-chose qu'il auroit dû dire pour modifier ce qu'il avoit actuellement dit ? Le Voleur, l'Assassin, fait légalement son devoir en dénonçant ses complices ; mais s'il ne le fait que par haine ou par vengeance, ou pour se sauver de la corde, le fait-il bien-honorablement ? Encore une fois, les actions les plus honnêtes peuvent être faites par des motifs bien malhonnêtes.

Mais qui peut connoître les motifs qui sont cachés dans le cœur de l'homme ? Quand il est question d'un Jugement final je conviens, Mes
Frères,

Frères, qu'il n'appartient qu'à Dieu de juger des motifs des actions des hommes : mais aussi n'est-ce pas de quoi il s'agit ici. Quant au dernier jugement, je ne juge personne : quelque décisifs que puissent être mes jugemens sur de certaines choses, à Dieu ne plaise que je voulusse prévenir les jugemens de Dieu : je ne condamne personne dans ce sens-là, je m'en remets au juste jugement de Dieu. Mais il s'agit ici d'obtenir une justification honorable devant les hommes. Je vous accuse, ou je vous vois accusé de médisance ; et c'est vis-à-vis de moi, qui ne suis qu'un homme, que vous voulez vous justifier honorablement : il faut donc que jusques à un certain point au moins, je puisse voir clair dans les motifs qui vous ont fait agir : car autrement comment pourrois-je prononcer que lorsque vous avez mal parlé d'autrui, vous l'avez fait sans cette malice qui fait l'essentiel de la médisance ? Mais quelles preuves peut-on avoir de la bonté des motifs qui font agir les hommes, puisque ces motifs même sont des choses cachées ? Je soutiens moi qu'on en peut avoir. Vous devez être connu : vous devez avoir un caractère connu. Vous me dites que dans l'occasion dont il s'agit vous n'avez pas agi par malice : mais êtes-vous connu pour n'avoir pas de malice ? êtes-vous connu pour avoir de la bonté ? êtes-vous connu pour aimer à faire des actes de bonté, de générosité, d'honnêteté ? Mais le caractère d'un homme peut n'être pas suffisamment

suffisamment connu. Quoi! des gens en place, des gens qui ont séance dans des Tribunaux de Justice, des gens qui sont en état d'alléguer le respect qu'ils doivent à leur charge, à leur emploi; des gens qui par leurs emplois sont, pour ainsi dire, comme *la Ville assise sur une montagne*, ne seront pas des gens dont on puisse connoître suffisamment le caractère? Il y a une marque au moins à laquelle on doit pouvoir vous connoître: Etes-vous Chrétien? l'êtes-vous comme Jésus-Christ veut que vous le soyez? C'est-là la pierre-de-touche de la bonté. Le Monde étoit dans un desordre affreux qui faisoit saigner le cœur aux bons, aux véritables honnêtes gens. Dieu avoit promis qu'il enverroit son Fils pour remédier à ces desordres; le Fils est venu faire au Monde des propositions de paix, il est venu annoncer la paix de la part de son Père, et publier en son nom une amnistie générale pour tout le passé, à tous ceux qui seroient capables de goûter le plan paisible qu'il portoit au monde, et de s'intéresser pour son exécution. Où est le bon cœur qui ne goûte un tel plan? Où est le cœur honnête et bon qui ne se sente enflammé à la vue d'un plan qui tend à faire le bonheur de tout le Genre-humain? Où est le cœur charitable qui n'embrasse avec ardeur un tel plan, qui ne s'intéresse pour lui de la manière la plus vive, qui ne fasse de l'exécution de ce plan son affaire principale? Etes-vous Chrétien sur ce pied-là? Connoissez-vous l'Evangile

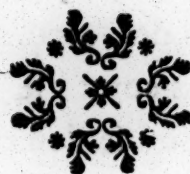
vangile du Règne de Dieu ? Si vous le connoissez, donnez-moi des preuves que vous l'aimez ; prouvez que vous l'avez embrassé. Cela ne doit pas vous être fort difficile. Si l'Evangile vous a jamais été annoncé, de deux choses l'une, ou vous avez enfoui la bonne semence dans la terre pour n'y plus penser et n'en plus entendre parler, ou vous vous êtes déclaré en faveur de cet Evangile, vous vous êtes rangé du côté de ses amis. Si vous avez pris ce dernier parti, cela doit être connu. Un véritable Chrétien ne sçauroit être caché au milieu de cette génération perverse ; il est bientôt distingué des autres : il ne pense pas comme les autres, il ne parle pas, il n'agit pas comme les autres hommes. Chacun aime ses pareils, et le véritable Chrétien le fait : il aime, il recherche, il estime ceux qui pensent comme lui : ses liaisons dans le Monde, autant que cela dépend de lui, il ne les forme qu'avec des gens capables de s'intéresser comme lui à l'Evangile du Règne de Dieu, il n'y a que ceux-là dont il soit véritablement et hautement l'ami. Et si les amis du Chrétien ne le font pas connoître, ses ennemis le feront. Un homme qui pense d'une manière si différente du commun des hommes, se fait bientôt mépriser des uns et haïr des autres, autant qu'il se fait estimer de ses pareils. Nous voyons un St. Paul même qui se vante de fournir sa course entre l'infamie et la gloire : le vrai Chrétien fera-t-il aujourd'hui plus heureux ? Aussi-bien que du tems de St. Paul, de

2 Cor. vi.
v. 8.

nos jours le Chrétien aura à souffrir, on saisira toutes les occasions de lui faire de la peine ; il sera exposé à tous les traits de l'envie, de la médisance, de la calomnie ; on le persécutera, on le chassera, on le pillera, on le volera ; on ne manquera pas de le distinguer toutes les fois que l'occasion se présentera de le desservir ou de lui faire du tort. Vous êtes peut-être à portée de voir le Chrétien véritable, ainsi distingué des autres : tout cela se passe peut-être ouvertement et sous vos yeux ; vous le voyez souffrir ; quelle part y prenez-vous ? Dans des cas comme celui-là on parle plus-ou-moins, on s'explique, on se trahit ; alors au moins les secrets des cœurs se découvrent. Si vous vous intéressez contre le Chrétien pour ceux qui le font souffrir, ou seulement si vous le voyez opprimer et persécuter d'un œil tranquille, que voulez-vous que je pense de la bonté de votre cœur ? comment me prouverez-vous que vous avez ce cœur honnête et bon, qu'il faut pourtant montrer que vous avez, si vous voulez qu'on vous justifie honorablement sur le chapitre de la médisance, quand vous ferez dans le cas de pouvoir en être accusé : et qu'il faudroit pouvoir montrer que vous avez, quand même vous ne seriez jamais dans ce cas.

La Médisance est un point particulier : mais les reflexions qu'elle doit amener sont de l'usage le plus général. Dites, si vous voulez, que

ces reflexions sont plus importantes et plus intéressantes que le sujet qui les amène : mais profitez-en donc. Si sur l'article du véritable Christianisme Dieu est content de vous, tout ira bien. . .



SERMON

S E R M O N IX.

S U R

T I T E, Chap. III. v. 2.

V
M
ta
P
re
Il
C
ef
ou
m
m
for
les
va
ma
qu
tée
ble
rép
de
à

TITE, Chap. III. Ver. 2.

Ne médire de personne.

VOILA la Morale de St. Paul, et voila aussi la Morale de tous les autres Apôtres. Mais puisque les Apôtres ont dit du mal de certaines gens, ou ils ont péché contre leurs propres préceptes, ou bien il faut qu'il y ait de la différence entre *médire* et parler mal de quelqu'un. Il faut certainement admettre cette distinction : Ce n'est pas à dire du mal d'autrui que consiste essentiellement la Médifance ; mais à dire du mal, ou même à dire quoique ce soit d'autrui avec malice, dans de mauvaises vues. De là tant de mauvaises excuses de la part de tant de gens qui sont dans le cas d'être accusés de médifance, dont les plus médifans peuvent se prévaloir, et se prévalent tous les jours. Mais s'il y a beaucoup de mauvaises excuses, il y en a aussi quelques-unes qui sont plus spécieuses, qui méritent d'être écoutées parcequ'elles ont quelque-chose de respectable. Un homme accusé de Médifance, vous répondra pour se disculper : En parlant mal de tel ou tel, j'ai fait ce que je me devois à moi-même. Cela est honnête en soi, et peut

peut même par le concours de certaines circonstances devenir honorable ; cela mérite d'être écouté. Un autre le prend sur un ton encore plus haut, et dit, J'ai fait ce que je devois à autrui, ce que je devois à des Liaisons de Société ; si j'ai mal parlé de quelqu'un, c'étoit en faveur d'un autre qui méritoit que je lui rendisse ce service : cela est honnête en soi, cela peut devenir honorable, et mérite d'être écouté avec respect. Un troisième prend un ton d'autorité, et nous dit, j'ai un Emploi dans la Société, j'ai un Office à remplir ; chacun doit s'acquitter de son emploi, je suis sous serment de m'acquitter du mien, et il m'oblige dans de certaines occasions à parler mal de certaines gens : quand je l'ai fait, ce n'a été que pour la décharge du devoir de mon emploi : voila encore qui est honnête, voila qui peut être honorable, et qui doit être écouté avec respect. Toutes ces excuses qui ont (comme je l'ai dit) quelque chose de spécieux, je les ai déjà examinées pour les apprécier : mais afin de pouvoir les examiner raisonnablement, il a falu poser des principes qui, en appréciant les mauvaises excuses, déterminent quel doit être le caractère des bonnes. Les liaisons et les emplois que vous alléguez, font-ils eux-mêmes bien-honnêtes ? Vos liaisons ou vos emplois ne vous demandent-ils rien que d'honnête ? Ce qu'ils vous demandent d'honnête, vous le demandent-ils bien honnêtement ? Et cela supposé, le leur accordez-vous aussi honnêtement qu'ils

qu'ils vous le demandent ? Si vous pouvez dire que cela est, si vous le pouvez rendre probable par le total de ce qui est connu de votre caractère, non-seulement vous êtes absous du crime de médifance, mais vous devez être absous de la manière la plus honorable, mais vous devez être loué d'avoir eu le courage de faire votre devoir malgré le reproche qui pouvoit vous être fait, par des cagots ou par des hypocrites, d'avoir péché contre le précepte qui ordonne de ne médire de personne.

Vous avez là, Mes Frères, en peu de mots, le précis de mes précédens discours sur ce sujet : Et par ce précis même vous concevez que mon but principal a été, en expliquant ce que c'est que la Médifance d'une manière instructive pour nous, de justifier les Apôtres du reproche d'avoir péché contre leur propre Morale, par les libertés qu'ils ont prises dans leurs discours ou dans leurs écrits aux dépens de certaines gens. C'est ce qui me reste à remplir de mon plan, en appliquant à la conduite des Apôtres les principes par lesquels j'ai apprécié les excuses les plus spécieuses qu'on allègue pour se disculper, lorsqu'en conséquence de quelques libertés prises aux dépens d'autrui on se trouve accusé de médifance. Mais comme la justification d'un des Apôtres emporte celle de tous les autres ; afin de procéder sans desordre, bornons nous à parler de St. Paul, qui d'ailleurs est celui des Apôtres qui nous est le mieux connu.

Il est donc question de faire voir que St. Paul doit être, non-seulement absous de la manière la plus honorable sur le chapitre de la Médisance, mais même loué de ce qu'il a fait.

Celui qui seroit chargé de plaider la cause de St. Paul, ou St. Paul lui-même s'il étoit présent, pourroit dire, *J'ai fait ce que je me dois à moi-même : J'ai fait ce que je dois à mes Liaisons dans la Société : J'ai fait ce que je dois à la décharge de mon Emploi.* Mais Qui êtes-vous ? pourroit-on dire ; Quelles sont vos Liaisons ? Qu'est-ce que votre Emploi ?

Je n'ai fait que ce que je me dois à moi-même. Ce *Moi* paroît fier : c'est un moi qui a quelque-chose de grand, quelque-chose de noble : . . . Et quelque-chose de bien-risible et de bien-ridicule aussi dans la bouche de bien des gens. Tout le monde conviendra que le *Moi*, sonne mieux dans la bouche de certaines gens, que dans celle de quelques-aûtres ; dans la bouche d'un Roi, par-exemple, que dans celle d'un petit sujet ; dans la bouche d'un Général, que dans celle d'un Goujat ; dans la bouche d'un Citoyen vertueux, utile à sa Patrie, capable de lui rendre des services considérables sans préjudice de ce qu'il doit au Genre-humain, que dans celle d'un faquin qui n'a jamais songé au bien public, qui ne connoît d'autres intérêts que l'intérêt particulier de son petit Individu. Je ne suis pas du parti de ces Dévots du siècle passé qui, sous prétexte que le *Moi* avoit quelque-

quelque-chose d'orgueilleux, de contraire à l'humilité Chrétienne, voulurent introduire une mode qui n'est pas encore passée, de dire en parlant d'eux-mêmes, *on* au-lieu de *moi* ; *on a fait*, *on a dit*, *on a écrit*, pour *j'ai fait*, *j'ai dit*, *j'ai écrit*. Je crois que tout homme, tant qu'il ne s'est pas rendu indigne d'être compté parmi les hommes, a droit de dire *moi*, et peut le dire sans fatuité et sans orgueil : mais le *moi* a un air orgueilleux, et comme dans le Christianisme il convient d'être humble, il faut éviter jusques aux moindres apparences d'orgueil : raffinement bien-digne des hypocrites : le véritable Chrétien n'en a pas besoin, il est modeste, et il peut l'être avec dignité. J'avoue cependant que le *Moi* peut être une indication d'orgueil, qu'il peut être ridiculement employé, et que l'on ne mérite d'être écouté avec respect, quand pour se justifier on dit, *j'ai fait ce que je me devois à moi-même*, que lorsque le *moi* qu'on allègue est réellement un *moi* respectable. Et où en trouverons-nous un aussi respectable que St. Paul ? On peut se moquer du *moi* d'un homme dont tous les intérêts sont isolés, et absolument indépendans des intérêts de tout autre homme, des intérêts de toute Société d'hommes, des intérêts du Public, de tout le Genre-humain : mais quand un homme fait son intérêt particulier de celui du Public, quand il n'a point d'intérêts qui ne soient subordonnés aux intérêts, qui ne soient même liés avec les véritables intérêts du Genre-humain,

les intérêts particuliers d'un tel homme sont les intérêts de toute la société ; un tel homme fait cause commune avec le Genre-humain, il ne doit plus être considéré comme un homme isolé. . . . La personne d'un Roi est plus précieuse que celle d'un Sujet ; la personne d'un Général est plus précieuse que celle d'un Goujat : la personne d'un Citoyen vertueux est plus précieuse que celle d'un faquin. Quand on offense le Citoyen vertueux, ce n'est pas un Particulier seul qu'on offense, c'est le Public qu'on offense en lui, parceque les intérêts d'un tel Citoyen sont ceux du Public. Offenser un Général, c'est offenser toute l'Armée qu'il commande : offenser un Roi, c'est offenser le Peuple dont il est le Chef. Le Général est le Chef d'une Armée, comme le Roi est le Chef d'un Peuple : quiconque touche au Chef, touche en même tems à tout le Corps, qui dépend de son Chef. Vous concevez comment un Roi ou un Général d'Armée peut, et quelquefois même doit dire ; Il ne faut pas que j'expose ma vie sans une nécessité absolue, je ne dois pas risquer témérairement ma personne ; pendant que le même langage ne conviendrait pas à un Goujat, à un simple Soldat qui se bat pour sa paie, et de la vie duquel rien ne dépend. Vous concevez aussi comment le *moi* peut avoir de la grace dans la bouche de gens qui en s'alléguant, allèguent quelque-chose de plus que leur petit individu : mais dans la bouche de qui auroit-il meilleure grace

que

que dans celle d'un St. Paul ? Dans tout ce que je viens de nommer, je ne vois rien qui ne soit au-dessous de St. Paul. Je vois en lui quelque-chose de plus respectable que le Roi, que le Général d'Armée, que le Citoyen vertueux même : Le Public seul peut à mes yeux mériter un respect en quelque-sorte égal à celui que mérite un homme comme St. Paul : que dis-je ? St. Paul, plein de zèle et d'amour pour Dieu et pour le Genre-humain, faisant son bonheur de celui du Genre-humain, travaillant sans relâche pour avancer ce bonheur par l'établissement du Règne de Dieu, me paroît plus respectable que le Public même ; parceque quand je considère ce que c'est que ce Public, composé d'une infinité d'Individus parmi lesquels il y a des bons et des méchans, j'en vois une partie qui mérite mon estime, et une autre partie qui est digne de tout mon mépris, au-lieu que dans St. Paul je ne vois rien que de respectable, rien qui ne soit digne de l'estime la plus parfaite. Sans déprimer le moins du monde les autres Apôtres (ce qui n'est nullement de mon goût, et feroit même contre le but de mon discours) je crois que le moindre honneur que nous devons à St. Paul, c'est de le considérer comme l'égal au moins du plus grand, du plus estimable d'entr'eux. Je ne vois en-un-mot que son Maître et le nôtre, que Jésus-Christ lui-même, qui soit au-dessus de lui. Que le *Moi* a de dignité lorsqu'il est prononcé par un homme

1 Cor. xi.
v. 1.

tel que St. Paul ! qu'il a de grace dans sa bouche ! qu'il paroît respectable et en même tems aimable, lorsqu'il nous dit, *Soyez mes imitateurs, Mes Frères, comme je le suis de Jésus-Christ. . . .*

Ce que je viens de dire nous fournit d'avance ce que nous devons répondre à ceux qui pourroient demander, si les liaisons qu'on allègue en faveur de St. Paul sont des liaisons bien-honnêtes. Quelles liaisons pourroit avoir un homme comme St. Paul, si ce n'est avec des gens qui s'intéressent pour la même cause que lui ; si ce n'est avec des Chrétiens, avec des Disciples, avec des Apôtres de Jésus-Christ ? Lié comme il l'étoit avec le Seigneur Jésus, et par lui avec Dieu même, pouvoit-il avoir d'autres liaisons indignes de celles-là ? . . . Les liaisons du sang sont quelque-chose de bien-fort, elles doivent naturellement être respectées, et St. Paul n'étoit certainement pas dénaturé ; il sçavoit respecter ces liaisons tant qu'elles n'étoient point en concurrence avec des liaisons plus respectables qu'elles. Il étoit né Juif, il avoit été élevé aux pieds de Gamaliel ; il ne pouvoit ignorer aucune des maximes des Juifs, et il sçavoit sans-doute en tirer ce qu'elles avoient de bon. C'étoit une maxime reçue parmi les Juifs, que lorsque quelqu'un devenoit prosélyte du Judaïsme, il n'avoit plus ni Père, ni Mère, ni Frère, ni Sœur, ni Parent ; toutes ces anciennes liaisons étoient entièrement nulles pour lui, si elles étoient contraires à ses nouveaux engagements ; ou étoient absorbées
par

par les nouvelles liaisons qu'il contractoit en devenant membre du Peuple de Dieu. St. Paul étoit prosélyte du Christianisme : comme tel, que pouvoit-il lui rester de ses anciennes liaisons, de ses liaisons selon la chair ? que peuvent être pour le Chrétien ces liaisons, si elles ne sont d'accord avec celle qu'il contracte en devenant disciple de Jésus-Christ ? Qui auroit pu détourner St. Paul ? qui auroit pu ralentir son zèle pour l'objet chéri qui absorboit tous les autres ? seroit-ce son Père ? seroit-ce sa Mère ? seroit-ce sa Femme ? seroit-ce son Frère, ou sa Sœur, ou ses Enfans ? Père, Mère, Frère, Sœur, Femme, Enfans ; tout cela n'est rien pour lui, si pour les posséder il faut renoncer à son Christianisme, qui lui est plus cher que tout. St. Paul étoit imitateur de Jésus-Christ, et vous sçavez comment Jésus-Christ s'est expliqué sur ce sujet dans une occasion où, lorsqu'il parloit des affaires de la maison de son Père, on vint l'interrompre pour lui dire que sa Mère et ses Frères étoient dehors, et cherchoient à lui parler : *Qui est ma Mère, dit-il, et qui sont mes Frères ? quiconque fera la volonté de mon Père qui est aux Cieux, celui-là sera mon Frère, et ma Sœur, et ma Mère.* St. Paul ne connoissoit plus de liaisons que celles qu'il trouvoit dans la profession du Christianisme : *Quand il a plu à Dieu, dit-il aux Galates, quand il a plu à Dieu de révéler son Fils en moi, afin que j'évangélisasse aux Gentils, je n'ai point pris conseil de la chair et du sang. . . . Je suis crucifié*

Matth.
xii. 48 &
50.

Gal. i. 7.
15 & 16.

Gal.ii. ̄. *fié avec Christ, et je ne vis plus moi, dit-il ensuite,*
 19 & 20. *mais Christ vit en moi : et ce que je vis maintenant*
en la chair, je le vis en la Foi du Fils de Dieu qui m'a
aimé, et qui s'est donné soi-même pour moi.

Et si telles étoient les Liaisons de St. Paul, son
 Emploi pouvoit-il être moins honorable ? se pou-
 voit-il quelque-chose de plus honorable et de plus
 glorieux que sa mission divine ? Il étoit en quel-
 que sorte distingué des autres Apôtres par Dieu
 lui-même, pour être l'Apôtre des Gentils, pour
 manifester au Monde le grand Mystère de la Vo-
 cation des Gentils, ce mystère glorieux dans le-
 quel les Anges même désirent de pénétrer jus-
 qu'au fond ! ce mystère consolant qui invite tous
 les hommes sans exception, à jouir du bonheur
 et de la gloire du Peuple de Dieu ! ce mystère
 dont la Prédication a commencé actuellement à
 former un Royaume de Dieu sur la terre. Jésus-
 Christ lui-même nous a dit, *Parmi ceux qui sont nés*
 Luc, vii. *de femme, il n'en a pas été suscité un plus grand que*
 ̄. 28. *Jean-baptiste : toutefois le moindre au Royaume des*
Cieux est plus grand que lui. Jean-baptiste n'avoit
 vu ce mystère que dans ses commencemens : mais
 ceux qui sont venus après la prédication de l'E-
 vangile, l'ont vu dans toute la splendeur de sa
 gloire. Et si les moindres de ceux-là sont plus
 grands que Jean-baptiste, quelle doit être la gran-
 deur de St. Paul, qui étoit l'Apôtre des Gentils,
 qui étoit nommé pour leur annoncer cette glorieu-
 se vocation, pour être de la part de Dieu un Am-
 bassadeur

bassadeur chargé de leur manifester les grands des-
seins de sa miséricorde sur eux ? C'est un Messa-
ger qui vient du Roi des Rois, un Envoyé, un
Ambassadeur de la part du maître des Rois mê-
me : et si je ne craignois d'avilir mon discours, en
appliquant aux affaires du Royaume de Dieu des
termes que l'on croit honorables parcequ'ils sont
destinés à représenter les grandeurs du Monde et
des Règnes humains, je dirois, qu'il est l'Ambassa-
deur extraordinaire de la part de Dieu aux hom-
mes, pour leur annoncer de sa part sa volonté,
qui est de régner sur la terre pour faire le bonheur
du Genre-humain. Ce que j'ai déjà dit en
parlant du mérite de St. Paul, je crois pouvoir le
dire de son Emploi : je ne vois que son Maître,
je ne vois que Jésus-Christ au-dessus de lui.
Que pourroit-on alléguer de plus honorable
qu'un Emploi qui est au-dessus de ce qu'il y a de
plus grand parmi les hommes.

Un homme qui voudroit plaider contre St.
Paul, demanderoit peut-être ici, si l'Emploi hono-
rable dont il étoit chargé, l'obligeoit légalement à
dire du mal d'autrui ? Soit que l'on considère la
nature de la vocation céleste de St. Paul, ou la
Loi du Dieu dont il étoit chargé d'annoncer le
Règne, on sera convaincu que dans de certaines
occasions au moins, il étoit obligé de dire du mal
de certaines gens. Il étoit appelé à annoncer l'E-
vangile du Règne de Dieu, parmi des Peuples
dans

Matth.
xxiv.
45-46.

dans un état actuel de division et de rebellion ; où ils n'étoient tombé que pour avoir voulu se gouverner eux-mêmes à leur manière, indépendamment de l'obéissance qu'ils devoient à Dieu ; Cet Evangile devoit trouver parmi de tels Peuples bien des obstacles à surmonter, bien des oppositions à vaincre : étoit-il possible dans une telle situation de bien prêcher la Vérité sans travailler à détruire le mensonge ? sans démasquer les Ennemis de la Vérité ? Nous trouvons le devoir du Prédicateur de l'Evangile enseigné par Jésus-Christ lui-même, dans la Parabole où il nous présente son absence comme celle d'un Père de famille, qui avant son départ a établi quelqu'un de ses serviteurs pour administrer à sa famille la nourriture dans le tems convenable. Et le serviteur bien-heureux, c'est celui que son Maître, quand il viendra, trouvera faisant ainsi. Il ne faut pas, je pense, avoir l'esprit bien subtil ni bien pénétrant, pour s'appercevoir que la nourriture qu'un serviteur comme St. Paul doit distribuer à ses compagnons de service dans le tems convenable, c'est la nourriture spirituelle de la Parole de Dieu, c'est la Doctrine de l'Evangile du Règne de Dieu. Et il ne suffit pas d'apprêter cette nourriture, et de la distribuer régulièrement dans les tems marqués, si l'on n'a soin qu'elle soit à tous-égards telle qu'elle doit être, en qualité et en quantité, pour subvenir aux besoins de ceux à qui elle est administrée. Celui qui après l'avoir préparée

ne

ne s'embarasse pas si elle se corrompt, ou souffre que des empoisonneurs viennent y mêler leur poison, ou qui n'avertit pas ceux de qui il doit avoir soin, qu'ils sont en danger de la part de ces empoisonneurs publics, est lui-même un empoisonneur, un meurtrier qui tue ceux à qui il est chargé d'administrer une nourriture salubre. Il ne suffit pas toujours d'annoncer la bonne doctrine, il faut encore mettre ses Auditeurs en garde contre la mauvaise, leur apprendre à discerner l'une de l'autre ; cela ne se peut faire sans parler de la mauvaise, et de ses partisans : et s'il faut en parler, est-ce du bien que l'on en peut dire ? . . . Sous la Loi il étoit ordonné de dénoncer les gens qui s'étoient rendus coupables de certains crimes : un Père et une Mère devoient dénoncer un fils rebelle, afin qu'il fût lapidé : un homme dans de certains cas étoit obligé de dénoncer la femme chérie de son âme : Et Jésus-Christ est venu pour accomplir, et non pour détruire la Loi ; bien moins encore est-il venu détruire l'esprit de la Loi. Tant que les hommes auront besoin d'être gouvernés par des Loix, c'est la Loi de Dieu qui doit leur servir de règle, et qui doit être le modèle de toutes les Loix et de tous les réglemens qu'ils peuvent se trouver obligés de faire. . . . St. Paul connoissoit le devoir de son emploi, et paroît vouloir dans de certains cas en appeler à cet emploi : *Nous faisons donc*, dit-il, *la charge d'Am-*

Deut. xxi.
v. 18-21.

Deut. xiii.
v. 6-10.

2 Cor. v.
v. 20.

bassadeurs de Christ. Le devoir de son emploi,

VOL. III.

L 1

aussi.

aussi-bien que ses liaisons, peut donc être très-honorablement allégué pour sa justification par-rapport à la Médifance, bien entendu que ces liaisons et cet emploi, en exigeant qu'il parle ou qu'il écrive avec liberté aux dépens de certaines gens, n'exigent de lui rien qui ne soit honnête et honorable en soi.

Nous ne pouvons ſçavoir ce qui en eſt, que par l'examen des exemples de cette liberté qui nous ſont conſervés dans les Actes des Apôtres, et dans ſes Epîtres. Si en les conſidérant de près, vous y trouvez quelque-choſe de faux ou d'injuſte; je dirai, St. Paul s'eſt oublié, il a abuſé de la liberté que lui donnoit ſon emploi de dire du mal de certaines gens, il a péché contre ſa propre morale: mais y voyez-vous la moindre fauſſeté, ou la moindre injuſtice? Il dit à Ananias, *Dieu te frappera paroi blanchie*: Voila qui eſt offenſant, ſans-doute, et ſi cela porte à faux ou n'a pas été mérité, nous devons trouver St. Paul bien coupable: mais St. Paul en le lui diſant nous explique lui-même pourquoi il le diſoit, et nous montre que cela étoit bien mérité de la part d'Ananias: *Paroi blanchie, tu es aſſis pour me juger ſuivant la Loi, et en tranſgrefſant la Loi tu commandes que je ſois frappé*. St. Paul eſt trainé devant Ananias, il eſt obligé de parler pour rendre raiſon de ſa conduite; il n'a pas encore dit quatre mots, et cela bien modeſtement, lorſque Ananias commande qu'on le frappe au viſage. Représentez-vous St. Paul

Act.
xxiii.
v. 3.

Paul frappé au visage en conséquence de cet ordre brutal : représentez-vous St. Paul recevant un soufflet par ordre de son indigne Juge ; et puis décidez ce qu'il en faut penser. Je ne m'adresse pas à tout le Monde, je ne m'adresse qu'aux honnêtes-gens ; j'en appelle à leur conscience ; qu'ils disent si un tel procédé (indépendamment de toute comparaison de la dignité de celui qui est frappé, avec celui qui ordonne qu'il soit frappé) ne mérite pas une reprimande bien plus sévère que celle que lui fait l'Apôtre en lui disant ; *Dieu te frappera, paroi blanchie*. Mais quoique ce que St. Paul dit à Ananias fût bien mérité de sa part, St. Paul devoit-il le dire ? Ananias étoit là comme Souverain Sacrificateur, et comme tel l'Apôtre ne devoit-il pas le respecter ? n'est-il pas ordonné de respecter les Puissances établies dans le Monde ? et un homme comme St. Paul, ne devoit-il pas donner l'exemple de les respecter ? Il est ordonné de respecter les Puissances, cela est vrai, Mes Frères, et il faut les respecter : mais ce respect doit-il aller à l'infini ? doit-il aller jusques à respecter leurs indignités ? Il vous est ordonné d'obéir à vos Pères et à vos Mères : mais si vous avez le malheur d'avoir un Père et une Mère qui soient de malhonnêtes gens, capables d'exiger de vous des injustices, il n'est point dit que vous deviez, pour leur obéir, vous rendre aussi malhonnêtes gens qu'eux : cependant cela n'empêche pas qu'on ne dise tous les jours, cela n'a pas empêché

Colof. iii.
ŷ. 20.

un Apôtre de dire, *Enfans obéissez à vos Pères et à vos Mères en toutes choses*, parceque la restriction s'entend d'elle-même sans être exprimée. Il faut respecter les Puissances, cela est juste : mais nous voyons en Ananias un objet méprisable, qui par son injustice s'est rendu indigne du rang qu'il occupe, et du respect qu'il faut y rendre, un misérable contre lequel St. Paul, et tout autre honnête homme à sa place, devoit se sentir ému d'une vertueuse indignation, sans craindre de manquer à son devoir en la montrant ouvertement.

2 Tim. iv.
ŷ. 14.

Ce que St. Paul, dans une de ses Epîtres à Timothée, dit d'Alexandre le forgeron est-il moins vrai, ou moins bien mérité ? *Alexandre le forgeron m'a fait sentir beaucoup de maux, le Seigneur lui rendra selon ses œuvres ; duquel aussi donne-toi garde.* Il a fait sentir beaucoup de maux à St. Paul, c'est un fait que nous n'avons aucune raison de révoquer en doute : et qui peut trouver de l'injustice dans la manière dont il le raconte ? faut-il quelque-chose de plus pour justifier l'avis que St. Paul à cette occasion donne à son Disciple Timothée ? Alexandre avoit contrarié l'Apôtre lorsqu'il étoit en Asie, il l'avoit suivi jusqu'à Rome pour continuer à le persécuter ; et il paroît, par l'avis même de St. Paul à son disciple, qu'il étoit retourné en Asie, où Timothée pouvoit être exposé à quelque danger de sa part, et où aussi il n'auroit pas manqué de démentir St. Paul, si ce qu'il avançoit

vançoit n'avoit pas été, non-seulement véritable, mais même reconnu pour tel.

Examinez de même les autres exemples qui nous restent des libertés prises par St. Paul aux dépens de certaines gens, et vous trouverez, je m'assure, qu'il n'y en a aucun où ce qu'il a dit ne soit aussi vrai et aussi bien mérité, que dans les deux dont je viens de parler ; et auxquels je me borne pour ne pas donner dans une trop grande longueur. Il est donc démontré que les liaisons et les emplois de St. Paul n'ont rien exigé de lui qui ne fût aussi honnête qu'eux : mais j'ai aussi établi que tout cela ne suffit pas s'il y manque un autre caractère ; c'est que ce qui est demandé d'honnête, par des liaisons et des emplois honnêtes, soit demandé d'une manière honnête.

On ne demande pas d'une manière honnête quand on demande d'une manière inconsidérée, et sans égard à ce que d'autres liaisons honnêtes peuvent de leur côté avoir droit d'exiger. Un Juge peut dire qu'il ne juge et ne condamne que suivant la Loi, et qu'en exigeant la mort d'un coupable que la Loi condamne, il ne fait que ce que son Emploi demande de lui, que ce qu'il est obligé de faire : mais on pourra lui dire, que son emploi lui demande bien impérieusement, bien injustement même, s'il ne lui permet pas de considérer ce que la miséricorde demande. A la distance où nous sommes, nous ne pouvons juger
de

de la manière dont les liaisons ou les emplois de St. Paul demandoient qu'il usât d'une certaine sévérité, en parlant de certaines gens, que par la manière dont nous voyons que St. Paul y répondoit. Et là nous trouvons une modération qui est certainement bien éloignée de la manière emportée, et inconsiderée, dont on accorde d'ordinaire ce qui est malhonnêtement et inconsiderément demandé.

Les exemples que nous avons des sévérités de St. Paul sont en bien petit nombre ; et cette rareté même est une belle preuve de sa modération, que les exemples qui nous restent ne démentent pas. Mais l'exemple que vous avez déjà cité, d'Ananias traité par St. Paul de *paroi blanchie*, marque-t-elle tant de modération ? *Dieu te frapera, paroi blanchie !* voilà qui paroît bien vif ; ou plutôt, ne marque-t-il pas plus d'emportement que de modération ? Non, Mes Frères ; c'est au contraire une preuve bien-marquée de la modération de l'Apôtre. *Dieu te frapera* ; c'est-à-dire, je ne te frapperai pas moi, je m'en remets à Dieu qui est mon Protecteur et mon appui : tu peux m'insulter si tu veux, tu peux ordonner de nouveau que je sois frappé, sans rien craindre de ma part, je ne m'en vengerai pas ; mais souviens-toi que Dieu qui te voit sera ton juge.

Je trouve cette modération plus grande encore, quand je considère qui étoit Ananias et qui étoit St. Paul. Ananias étoit, ou n'étoit pas, le Souverain

rain Sacrificateur des Juifs ; et celui qu'il faisoit fraper étoit l'Ambassadeur, l'Ambassadeur extraordinaire (je ne crains plus que ce terme avilisse mon discours) l'Ambassadeur extraordinaire de la part de Dieu, pour annoncer aux hommes le plus grand, le plus beau de tous les desseins. Ananias, en qualité de Souverain Sacrificateur, pouvoit être considéré comme Chef du Peuple de Dieu : St. Paul étoit un Messager glorieusement distingué de Dieu, et envoyé par lui de la manière la plus distinguée pour annoncer sa Volonté à son Peuple ; un Messager qui venoit porter à Ananias les ordres de son Maître. Mais Ananias sçavoit-il écouter avec respect les ordres de son Maître ? sçavoit-il ce que c'étoit que de recevoir dignement un Messager de la part de Dieu, lui qui ordonne de fraper au visage un Messager tel que St. Paul ? Il faut bien accorder à ces Messagers que l'on nommoit des Prophètes, sous l'ancienne Alliance même, une supériorité qui les mettoit au-dessus des Rois même à qui ils étoient envoyés, quand on voit sur quel ton ils leur ont quelquefois parlé. Joram Roi d'Israël allant à la guerre contre le Roi de Moab, accompagné du Roi d'Edom et de Josaphat Roi de Juda, se trouvant en détresse faute d'eau, fut persuadé par Josaphat de s'enquérir de l'Eternel, s'il y avoit quelqu'un de ses Prophètes à portée d'être consulté. Elisée se trouvant là, les trois Rois furent le trouver, et vous sçavez comment il les reçut.

2Rois, iii.
v. 13 &
14.

cut. *Qu'y a-t-il entre moi et toi ? va-t-en vers les Prophètes de ton Père et vers les Prophètes de ta Mère,* dit-il d'abord à Joram ; et puis : *L'Eternel des Armées devant lequel j'assiste est vivant, que si je n'avois égard à Josaphat Roi de Juda je ne te daignerois regarder ni voir.* Je ne sçai comment ceux qui lisent la Bible, et qui doivent être accoutumés à la manière de parler des Prophètes, peuvent contester à St. Paul une autorité qu'ils ne sçauroient refuser à de simples Prophètes, au-dessous de l'Apôtre en ceci au moins, c'est que leur mission n'avoit pour bût qu'une économie passagère qui n'étoit que pour un tems ni comment on peut paroître alarmé d'entendre parler de cette autorité des Prophètes comme devant être accordée aux Prophètes de la nouvelle Alliance ; à-présent que l'on en peut parler sans le moindre danger : parceque quant aux Prophètes, c'étoient des gens honorés d'une Mission extraordinaire dont on n'a plus d'exemples aujourd'hui. Cela étoit nécessaire pendant un tems, pour commencer l'exécution du dessein de Dieu, mais le besoin en ayant cessé, cela a cessé aussi. Et si les Prophètes de la nouvelle Alliance, si les Prédicateurs du Règne de Dieu, peuvent dans l'occasion le prendre sur un certain ton, s'ils doivent, toutes les fois que les intérêts de l'Evangile le demandent, parler avec fermeté aux Rois même, ce n'est pas en qualité de Ministres de l'Evangile, mais en qualité de Chrétiens, de Disciples de Jésus-Christ. C'est pour tous les Chrétiens

Chrétiens qu'un Apôtre a dit, en parlant du Seigneur Jésus, *Il nous a faits Rois et Sacrificateurs à Dieu son Père.* Si nous sommes Chrétiens, nous participons tous à ce Sacerdoce et à cette Royauté; c'est là notre véritable noblesse : C'est là d'une façon particulière la noblesse des Prédicateurs de l'Evangile, mais c'est en même tems la noblesse de tous les véritables Chrétiens. Et cette noblesse dont St. Paul avoit été si glorieusement revêtu, cette noblesse qui brilloit d'une façon si distinguée dans sa vocation, devoit le faire considérer comme un Personnage bien respectable, vis-à-vis même d'un Souverain Pontife des Juifs. . . .

Un autre exemple de la sévérité de St. Paul, où on lui reprochera peut-être d'avoir manqué de modération, c'est celui d'Alexandre le forgeron, dont il dit, *Dieu lui rendra*, ou selon quelques exemplaires, *Que Dieu lui rende selon ses œuvres* : mais ici, non-plus que dans l'exemple d'Ananias, je ne vois que la plus grande modération : et ce que j'ai déjà dit là-dessus dans le cas d'Ananias, c'est ce qu'il faut dire encore ici. Dire, *Dieu lui rendra*, ou même, *que Dieu lui rende selon ses œuvres*, c'est dire, *Je ne lui rendrai pas, moi, selon ses œuvres* : il m'a fait souffrir beaucoup de maux, mais je ne lui en demanderai pas compte, je m'en remets au juste jugement de Dieu, je ne chercherai pas à m'en venger : mais *garde-toi de lui, car il a résisté à tous mes discours.* Il a résisté à tous les discours de St. Paul ! Il a donc résisté à des dis-

Apoc. i.
v. 6.
1 Pier. ii.
v. 5 & 9.

cours qui lui offroient tout ce qu'il y avoit de plus capable de toucher un cœur honnête et bon. Les discours de St. Paul ne respiroient que le salut, que la félicité du Genre-humain, ils ne tenoient qu'à porter les hommes à concourir pour exécuter la volonté de Dieu, et à établir par ce concours une félicité céleste sur la terre : si Alexandre avoit pu résister à de tels discours, s'il avoit pu être l'ennemi de St. Paul en conséquence de sa haine pour la Doctrine qu'il annonçoit, il devoit n'être pas moins l'ennemi de Timothée qui étoit engagé dans la même Cause. Timothée avoit donc quelque-chose à craindre de la présence d'Alexandre en Asie. Cela considéré, il me semble certes que, mettant à part l'intérêt de la Cause dans laquelle ils étoient engagés, mettant à-part le zèle que St. Paul devoit avoir pour une Cause qu'il regardoit comme la plus belle et la plus intéressante de toutes les Causes, on doit dire qu'en qualité de simple ami de Timothée, il n'a fait que son devoir en l'avertissant de se tenir sur ses gardes avec Alexandre.

1 Cor. v. 5. Dans une de ses Epîtres aux Corinthiens, St. Paul livre l'Incestueux de Corinthe à *Satan* : voilà qui est bien sévère ! Oui, cela est sévère : mais dans cette sévérité même quelle modération ! qu'elle charité ! Il veut que l'Incestueux soit livré à Satan, c'est-à-dire, séparé de la Communion de l'Eglise (car il n'est point ici question de le damner ou de le condamner pour toute l'Eternité) :

té) : mais sa manière de le vouloir, et le but qu'il se propose, montrent suffisamment la charité qui l'anime, et la modération qui est la suite naturelle de la Charité. *Qu'il soit livré à Satan*, dit-il, *jusqu'à la destruction de la chair* ; si Dieu le veut, mais sans pourtant souhaiter ni demander que Dieu exécute cette sentence à la rigueur ; *qu'il soit livré à Satan jusqu'à la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. Qu'il soit livré à Satan* : on trouve cela bien cruel, parceque l'on suppose, ou que l'on fait semblant de supposer, que *Livrer à Satan*, veut dire, *condamner aux peines éternelles* : mais que cette cruauté est douce au prix de celle qui, depuis le tems de St. Paul, a été exercée à l'égard de ceux qu'on a cru devoir séparer de la Communion de l'Eglise ! O ! plutôt à Dieu que les Successeurs de St. Paul, que les Successeurs de St. Pierre, se fussent toujours contentés d'être cruels comme St. Paul le fut quand il livra l'incestueux à Satan ! mais ils s'en sont bien gardés. Ils ne se contentent pas de vous livrer à Satan ; ils craignent, les misérables, que Satan ne s'acquite pas assez bien de ce cruel emploi ; ils s'en chargent eux-mêmes, ils y sont plus habiles : ils vous livrent au bras séculier, aux Dragons, aux roues et aux buchers pour vous tourmenter et pour vous faire mourir. Bon Dieu ! que l'excommunication de St. Paul étoit douce au prix de celles-là !

Une autre preuve de la modération de l'Apôtre, c'est l'aimable facilité avec laquelle il revenoit, après avoir été obligé de faire quelque acte de rigueur, dès qu'il en avoit le moindre sujet. Et cette facilité à revenir et à se réconcilier, l'appercevons-nous dans les cas où l'on a avancé quelque-chose contre quelqu'un inconfidément, ou par emportement ? St. Paul s'est cru obligé d'user de sévérité à l'égard de l'incestueux, et de ceux qui le souffroient ou qui étoient ses amis, et cette sévérité a produit les plus heureux effets : quelle repentance n'a-t-elle pas fait naître ! quelle contrition dans l'incestueux même ! quelles larmes, quelle tristesse parmi eux tous ! quel désir de réparer le scandale autant que cela étoit possible ! quels soins de leur part d'en instruire l'Apôtre ! et avec quelle aimable facilité, avec quelle douceur il revient ! quelle réjouissance ! quelles actions de grâces il rend à Dieu pour eux ! avec quelle effusion de tendresse il leur en parle ! On pourra, si l'on veut, accuser St. Paul de cruauté et d'emportement, mais les Corinthiens, mais l'incestueux même, s'élèveront pour le justifier.

J'ai anticipé, Mes Frères, vu la connexion des matières, sur ce qui reste à dire sur la question ; Dans quel esprit St. Paul accordoit-il ce que ses liaisons ou son emploi exigeoient de lui d'une manière honnête, lorsqu'ils demandoient qu'il parlât mal d'autrui ? Nous n'avons pas d'autre moyen de

de juger de choses aussi cachées que le sont les motifs des hommes, que celui d'en juger par le caractère connu du personnage qu'il s'agit de condamner ou d'absoudre. Et qui est-ce qui n'aurait l'idée la plus avantageuse du caractère de St. Paul, quand il ne s'en seroit formé l'idée que d'après ce que nous venons d'en dire ? Et si cela ne suffit pas, écoutez encore un moment. Voyons quelle a été la teneur de sa vie ; quels ont été ses discours, ses actions, ses souffrances. Tout ce que nous connoissons de ses discours ne marque que la bonté, que la charité la plus tendre ; ils n'ont pour but que la publication du Règne de Dieu, ils ne respirent que le goût le plus vif pour un système qui lui-même ne respire que la paix, que la bienveillance, que l'amour le plus vif pour le Genre-humain. On ne sçait ce que c'est que l'Evangile tel qu'il étoit annoncé par ces gens que l'Apôtre accusoit de prêcher Jésus-Christ par envie : mais on ne peut pas dire qu'on ne sçait ce que c'est dans la prédication de St. Paul. Et si le titre d'Apôtre des Gentils nous conduit à le considérer particulièrement comme le Prédicateur du grand mystère de la vocation des Gentils, on ne dira certainement jamais qu'il ait laissé échaper, ou qu'il ait faiblement saisi ce touchant objet de son ministère. Ses Epîtres, pour ainsi-dire, ne respirent autre-chose. . . . Et qui ne connoît ce qu'il a fait ? A qui ses travaux peuvent-ils être inconnus ? Il respectoit les autres Apôtres,

Philip. i.
v. 15.

2 Cor. xi.
v. 23-29.

Apôtres, et c'étoit certainement sans craindre leur desaveu qu'il s'étoit mis en-état de se comparer avec eux pour les travaux et pour les courses. Et qui peut séparer l'idée de ses travaux d'avec celle de ses souffrances ? *Sont-ils ministres de Jésus-Christ ? (Il y a de l'imprudence dans ce que je dis) ; je le suis plus qu'eux. Plus qu'eux par les travaux ; plus qu'eux par les coups ; plus qu'eux par les prisons ; plus qu'eux par les fréquens dangers de mort. J'ai reçu des Juifs, cinq différentes fois, trente neuf coups de fouet. J'ai été battu de verges par trois fois. J'ai été lapidé une fois. J'ai fait naufrage trois fois. J'ai passé un jour et une nuit dans la mer. J'ai fait de fréquens voyages. J'ai été en péril sur les fleuves ; en péril des voleurs ; en péril de la part de ma nation ; en péril de la part des Gentils ; en péril dans les Villes ; en péril dans les Déserts ; en péril sur la Mer ; en péril parmi les faux frères. J'ai souffert des travaux et des fatigues, beaucoup de veilles, la faim, la soif, des jeûnes fréquens, le froid et la nudité. Sans compter tout ce qui se passe au dehors, les conspirations qui se font tous les jours contre moi, les soucis que me donnent toutes les Eglises. Qui est affligé, que je ne sois affligé aussi ? qui est scandalisé, que je ne sois brulé ?* Qui, en voyant le zèle de St. Paul pour l'Evangile, et l'ardeur de ses desirs pour le propager dans le monde ; qui, en voyant surtout les souffrances pour cet Evangile, pourroit douter un moment, qu'à l'exemple de son divin Maître, il ne fût animé d'un esprit de charité qui ne pou-
voit

voit laisser à la malice la moindre entrée dans son cœur ?

J'ai promis que pour justifier les Apôtres, je n'en appellerois pas au préjugé honorable qui subsiste en leur faveur : et ce n'est pas non-plus à ce préjugé que j'en appelle ; c'est aux fondemens historiques de ce préjugé. Je ne crains pas de le dire ; quelque peu nombreux que soient les monumens de leur zèle et de leur fidélité dans l'exercice d'un ministère établi par la Charité même, le respect de ces monumens doit faire trembler la raison la plus hardie lorsqu'il s'agit d'examiner leur conduite sur des choses où l'on ne sçauroit les trouver repréhensibles qu'en leur attribuant de la malice. . . . Et quant aux exemples, nommément, que l'on a de la liberté qu'ils ont prise de dire du mal de certaines gens, ô plutôt à Dieu qu'une preuve singulière qu'ils nous fournissent de leurs bonnes intentions fût moins éclatante ! moins éclatante, dis-je, par un caractère de singularité qui leur donne, pour-ainsi-dire, l'éclat d'une constellation d'autant plus brillante qu'elle brille dans un fonds obscur, et voit les autres pâlir autour d'elle, ou s'évanouir. C'est certainement une chose bien remarquable, que parmi tous les exemples qu'on peut alléguer de la liberté dont je parle, il n'y en ait pas un seul qui tienne à leurs intérêts personnels ou domestiques.

Je ne prétens pas assurer par là qu'absolument parlant, les Apôtres n'ont jamais dit du mal de
personne

personne dans le cours de toute autre affaire que celle de la prédication de l'Evangile. Mais le moins que l'on puisse conclure de mon observation touchant leur zèle pour cette affaire capitale, c'est,

Premièrement que ce zèle les éloignoit d'une infinité d'occupations, d'affaires, d'embaras, de tracasseries, qui sont les sources les plus abondantes de la Médifance.

En second lieu, que dans le cours des affaires absolument inévitables, pour des gens que leur Ministère même oblige à ne pas sortir du Monde, leur esprit vivement occupé des plus grandes choses, les rendoit incapables d'avoir pour les petites cette attention vive, cette sensibilité profonde, sans laquelle on n'en viendrait jamais aux discussions minutieuses et aux débits qui mettent en train de déprimer les personnes dont on est mécontent.

En troisième lieu, que dans les cas où d'autres affaires que celle de l'Evangile, leur faisoient faire en eux-mêmes des reflexions sur le mauvais caractère de quelques personnes, s'ils se permettoient des plaintes qui eussent quelque air de Médifance, ils considéroient moins ce mauvais caractère à l'égard de leur intérêt individuel ou domestique, qu'à l'égard de l'union bien incontestable de leur intérêt personnel avec l'intérêt public d'un Evangile dont la Cause, encore une fois, est la Cause de Dieu et du Genre-humain.

En

En quatrième lieu : Que lorsqu'ils ont parlé librement d'autrui comme par manière de conversation, parmi des gens même avec lesquels actuellement il ne leur convenoit pas de parler d'un Evangile céleste, d'un Règne de Dieu, d'un Christ incarné pour le salut de l'Univers ; non-seulement ils écartoient de leurs récits et de leurs observations, tout air de témérité, de mensonge et d'injustice, mais considéroient encore ces sujets de conversations, comme des occasions de faire quelque-chose pour l'objet même de leur Ministère. Car c'étoit assurément pour eux des occasions de moraliser d'une manière peu commune : d'une manière qui laissant entrevoir la supériorité de leurs principes, ainsi que l'innocence ou l'utilité de leurs vues, disposât à les écouter favorablement sur l'Evangile, engageât même à souhaiter de les entendre sur ce sujet, et leur préparât des Apologues qui pussent en tems et lieu rabattre à l'avantage du Christianisme les traits de la Calomnie, acharnée à lancer ces traits contre leurs personnes pour en accabler (s'il étoit possible) leur Doctrine.

J'ai cru, Mes Frères, devoir entrer dans tout ce détail pour notre instruction : car St. Paul n'avoit pas besoin d'une si longue justification. Il n'est pas là pour faire son apologie : plutôt à Dieu qu'il y fût ! il pourroit se tirer d'affaire d'une manière bien laconique ; à-peu-près peut-être comme ce célèbre Romain, Scipion, qu'on

honora du surnom de l'Affricain en mémoire de ses victoires sur Carthage et de sa défaite d'Hannibal. Scipion l'Affricain, de retour à Rome, malgré tous ses services, malgré même son triomphe, fut accusé en plein Sénat de péculation et d'une correspondance illicite avec un Roi d'Egypte. Lorsqu'on s'attendoit à le voir se défendre contre ces accusations, il dit ; On m'accuse aujourd'hui de péculation et de trahison : c'est en pareil jour que je défis Hannibal, et que je fus vainqueur de Carthage ; il est juste que nous allions rendre grâces aux Dieux de tant de victoires : Et sans rien dire de plus sur l'accusation portée contre lui, il sortit du Sénat pour aller au Capitole s'acquitter de ce devoir religieux, suivi des Sénateurs et d'une multitude de gens, parmi lesquels il ne fut plus question d'accusation ni de défense. St. Paul avec plus de grandeur que Scipion, pourroit dire ; Dans le tems que je prenois, aux dépens des ennemis de l'Evangile, ces libertés qu'aujourd'hui vous me reprochez comme des médifances, dans ce tems-là même je remportoais les victoires les plus signalées sur le grand adversaire de Dieu et du Genre-humain, je répandois de tous côtés la gloire du nom de Dieu et des armes victorieuses de sa parole : dans ce tems-là même j'emmenois captives des milliers d'âmes à l'obéissance de Jésus-Christ, je jettois les fondemens les plus sûrs du Royaume de Dieu sur la terre.

2 Cor. x.
v. 5.

Pour

Pour ne rien omettre de ce que mon premier discours peut vous avoir mis en droit d'attendre, je ne dois pas finir sans dire un mot au-moins des Ministres modernes de l'Evangile, qui pourroient avoir besoin de quelque apologie sur l'article de la Médifance. Ce que je viens de dire des succès de St. Paul, rend d'abord la comparaifon bien humiliante, pour ceux au-moins qui se trouvent dans le même cas que moi. Ma conscience ne me reproche rien : mais j'ai appris de St. Paul à dire, *je ne suis pas justifié pour cela, j'ai qui me juge...* Je cherche quelles peuvent être les causes de mon peu de succès dans l'exercice de mon Ministère : pourquoi l'Evangile du Règne de Dieu annoncé par ma bouche a-t-il produit si peu de fruit ? Il pourroit peut-être y avoir de ma faute : je n'ai peut-être pas toujours eu toute la force, toute la prudence, toute l'adresse nécessaires pour avoir des succès éclatans dans la Prédication de l'Evangile Encore-une-fois je ne prétens pas me justifier : mais disons cependant les choses comme elles sont. Si je n'ai pas eu de plus grand succès, si l'Evangile que je prêche a produit si peu de fruit, n'est-ce pas, en partie au-moins, la faute de l'esprit de vertige et de frivolité qui règne si généralement parmi nous, et qui nous empêche de prêter l'oreille à ce qui est véritablement utile, à ce qui tend au vrai bonheur du Genre-humain ? Nous avons vu Jésus-Christ lui-même dans le cas de dire à une poignée de Disciples qui le sui-

1 Cor. iv.

v. 4.

- Jean, vi. voient; *Et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en*
 y. 67. *aller ?* Et ce même St. Paul, des succès duquel nous venons de parler, nous le voyons se plaindre à son bien-aimé disciple Timothée, que dans sa première défense tout le monde l'avoit abandonné. St. Paul avoit à se défendre devant l'Empereur Néron dont on connoissoit la cruauté; la crainte de la persécution éloignoit ses amis: mais aujourd'hui, aujourd'hui au milieu d'un Païs Chrétien, qu'à-t-on à craindre, à moins qu'on ne soit la lâcheté, la poltronerie même? à quel danger si terrible s'expose-t-on en se déclarant pour le Règne de Dieu, en prenant le parti de ceux que l'on voit persécutés ou abandonnés par quelques misérables, pour leur attachement au véritable Evangile? La doctrine que je vous ai prêchée est celle de *l'Evangile du Règne de Dieu*, tel qu'il est contenu dans sa Parole. J'ose prendre Dieu à témoin que suivant mes forces et mes lumières, je ne me suis point épargné à vous *annoncer le Conseil de Dieu*: mais je suis homme; c'est dans un *vaisseau de terre* qu'il a plu à Dieu de mettre ce *trésor* de sa Miséricorde: que le vaisseau soit brisé s'il le faut, mais que la Parole de Dieu soit écoutée, qu'elle soit respectée, qu'on y obéisse!
- Aët. xx. Je finis, Mes Frères, en me bornant à vous de-
 y. 27. mander des égards, non pour moi, mais pour l'E-
 2 Cor. iv. vangile que je prêche. Que l'Evangile soit re-
 y. 7. specté avant tout: et après cela, si le zèle, si l'a-
 mour,

mour, si le respect pour cet Evangile peuvent mériter de votre part quelque estime pour celui qui vous l'annonce, accordez-là nous. Puissiez-vous réfléchir vous-mêmes sur toutes ces choses, autant dans la crainte de Dieu qu'elles vous ont été dites !



SERMON

S E R M O N X.

S U R

LUC, XVIII. v. 31-34.

Prêché la première fois, le

V E N D R E D I S A I N T,

1757.

LUC, Chap. XVIII. Ver. 31-34.

³¹ *Jésus prit ensuite les Douze avec lui, et leur dit, Nous voici en chemin pour aller à Jérusalem, et toutes les choses que les Prophètes ont écrites du Fils de l'homme vont être accomplies.* ³² *Car il sera livré aux Gentils, il sera moqué, il sera outragé, et on lui crachera au visage.* ³³ *Et après l'avoir fouetté on le fera mourir, et il ressuscitera le troisième jour.* ³⁴ *Mais ils ne comprirent rien à tout cela ; ce discours étoit une énigme pour eux, et ils ne sçavoient ce que cela vouloit dire.*



D'AUTRES Textes nous parlent, aussi bien que celui-ci, du soin qu'eut Jésus-Christ de déclarer d'avance à ses Disciples ce qu'il devoit souffrir à Jérusalem, et de l'accord des anciens oracles avec ce qu'il disoit de ses souffrances. Le caractère distinctif de notre Texte, l'endroit par lequel il exige de nous une attention singulière, et nous indique par cela même la source de réflexions à laquelle (pour nous borner) nous devons nous attacher par préférence, c'est assurément la manière énergique dont il exprime la stupidité des Apôtres. Mais si nous voulions vous communiquer dans un seul discours, toutes

les reflexions que nous a fait naître l'attentive considération de cette stupidité, le tems nous manqueroit. Nous aurions à vous faire envisager la stupidité reprochée aux Apôtres ; 1°. comme un fait ; 2°. comme un fait avoué par eux-mêmes ; 3°. comme un fait dont ils ont cru devoir perpétuer le souvenir ; 4°. enfin comme un fait qui doit nous faire gémir bien sérieusement sur la misère de l'esprit humain. Et j'ai cru (tout bien pesé) que si je fixois pour aujourd'hui votre attention sur ce quatrième et dernier chef, je prendrois le parti le plus convenable à la solennité de ce jour.

Je gémis sur la stupidité dont les Apôtres se confessent avoir été coupables. Je ne suis en cela que l'écho de leur divin Maître, qui plus d'une fois les a surpris dans les accès de cette stupidité, et qui plus d'une fois en a fait le sujet de ses censures. Il s'en est plaint à eux-mêmes, et il l'a fait dans les termes les plus forts, dans les termes les plus convenables au ton de la riposte. Les passages qui le prouvent vous sont connus : vous pouvez aisément vous les rappeler. Vous ne sçauriez avoir oublié l'endroit où St. Pierre, pour avoir dit à son Maître qui parloit de ses souffrances ; *Seigneur aye pitié de toi, cela ne t'arrivera pas* : s'attira cette fulminante parole : *Arrière de moi Satan, tu m'es en scandale : car tu ne comprends pas les choses qui sont de Dieu, mais celles qui sont des hommes*. Et vous ne sçauriez non-plus avoir

Matth.
xvi. 7.
22 & 23.

avoir oublié l'endroit où le Seigneur dit, parlant aux deux Disciples qu'il avoit rencontrés sur le chemin d'Emmaüs : *O gens dépourvus de sens, et tardifs de cœur à croire toutes les choses qui ont été dites par les Prophètes ! Ne falloit-il pas que le Christ souffrît ces choses, et qu'ainsi il entrât en sa gloire ?* Jésus-Christ donc s'est fâché contre ses Disciples de ce qu'ils ne l'entendoient pas lorsqu'il leur parloit de sa mort ; il a été indigné de cette stupidité qui les empêchoit de comprendre ce qu'il leur en avoit dit plus d'une fois, et qui étoit en même tems si conforme aux Oracles des Prophètes. Mais pourquoi cette indignation ? j'aurois presque dit, pourquoi cette colère ? C'est à cette question que je rapporte tout ce qui me reste à dire.

Luc,
xxiv. v.
25 & 26.

S'il ne s'agissoit ici que de la colère de quelque Théologien du siècle passé contre quelqu'un de ses Disciples, à qui il n'auroit pu faire comprendre, suivant certaines idées scholastiques, la nécessité de la mort du Sauveur, il me seroit difficile d'en assigner des causes bien respectables : je n'en pourrois dire autre chose, sinon que le Maître se fâche parceque son Disciple ne comprend pas des choses incompréhensibles, qui doivent être telles, et qui le sont, de l'aveu même du Maître.

A mesure que les hommes se sont éloignés de la Vérité, les ténèbres se sont élevées autour d'eux. Et lorsque dans des siècles ténébreux où l'on avoit presque entièrement perdu l'idée des vé-

ritables desseins de Dieu, par lesquels seuls on pouvoit rendre raison raisonnablement de la mort de Jésus-Christ, on a voulu toutefois rendre raison de cette mort ; il a falu prêter (pour ainsi dire) à Dieu de nouveaux desseins ; il a falu, en quelque sorte, lui forger de nouveaux attributs, en se figurant ses attributs réels de manière qu'ils parussent comme des Personnes réelles : et comme les personages les plus actifs d'une espèce de Tragédie dont la mort du Fils de Dieu fait la catastrophe. Si vous demandez pourquoi il falloit que le Christ mourût : à l'ombre de quelques expressions plus ou moins figurées des Ecrivains Sacrés ou des anciens Pères, prises à la rigueur, expliquées sans discrétion, et précipitamment appliquées à ce qu'on regarde mal-à-propos comme le plus pressé, on vous dira que la mort de Jésus-Christ étoit absolument nécessaire comme un sacrifice sanglant et expiatoire, sans lequel il étoit impossible que nous fussions jamais reconciliés avec un Dieu, qui nous avoit justement condamnés à finir une languissante et misérable vie par une Mort laquelle plongeroit nos âmes, d'abord dépouillées du corps, puis revêtues d'un corps nouveau, dans un abyme sans fond de supplices éternels, parceque nous sommes tous des pécheurs indignes de toute grace, et que vous nommément, comme tout autre en particulier, vous êtes dans le cas. Vous avez offensé en Dieu un attribut qu'on appelle non-seulement sa Justice, non-seulement une Justice infinie,

infinie, mais une Justice *vengeresse*, qui ne lui permettoit pas d'être apaisée qu'elle ne fût pleinement satisfaite. Cette Justice ne voit en vous qu'un rebelle, coupable de Lèze-Majesté Divine : la Majesté offensée est infinie : donc votre peine doit être infinie aussi : et comme un Etre fini n'est pas capable d'une peine qui soit infinie en elle-même, la justice veut au moins que votre peine étant rendue infinie en durée, vous receviez la juste punition de vos crimes pendant toute l'éternité dans les enfers. C'est un point... En voici un autre. Ce Dieu que vous avez offensé possède un attribut qu'on appelle sa Miséricorde infinie ; et cet attribut il faut le concevoir comme opposé à celui qu'on appelle sa Justice infinie. Etant infiniment miséricordieux il veut vous sauver : mais il ne le peut sans violer les droits de sa Justice, à moins qu'il ne se présente à votre place une victime capable de souffrir les peines que vous avez méritées, et d'expier vos crimes par des souffrances infinies, telle que l'infinité d'une Justice *vengeresse* les demande. Et cette victime, sa miséricorde l'a trouvée, telle qu'il la lui falloit pour vous sauver sans rien diminuer des droits de sa Justice : il a résolu que son Fils souffriroit en votre place, et qu'il expieroit vos péchés par sa mort ; que chargé du poids de vos crimes il en porteroit toute la peine, livré pour vous à la mort, condamné pour vous aux tourmens de l'Enfer, à l'abandon de Dieu, à la fureur des Diables ;

et

et tellement condamné à souffrir selon vos démérites à vous, qu'il ne seroit dispensé de l'éternité des peines infernales qu'en communiquant à ses souffrances, par la dignité personnelle que lui donneroit sa nature divine, un prix que n'auroient jamais eu les vôtres, lesquelles, quoiqu'exigées éternelles pour satisfaire une Justice infinie, étoient par cela même déclarées éternellement incapables de la satisfaire. Tel étoit *le Conseil de Dieu* : et c'est en vertu de ce conseil qu'il falloit que le Christ souffrît pour un tems, tous ce qu'a souffert le Jésus en qui nous reconnoissons le Christ, le Fils du Dieu vivant. C'est en vertu de ce Conseil qu'il falloit que ce Fils bien-aimé fût pour un tems l'objet de l'indignation, de la colère et de la *haine cordiale* de son Père céleste. Voila, Mes Frères, comment de grands Théologiens du siècle passé prêchoient la Croix de Jésus-Christ, à des Congrégations qui s'en contentoient, avec plus de facilité peut-être que ne font aujourd'hui des gens qui pensent, et qui ne sont pourtant pas des impies.

Je me représente un Catéchumène innocent et craignant Dieu, qui lorsque je lui parle de l'atrocité de ses crimes, cause malheureuse de la mort et des souffrances du Fils de Dieu, étouffe son étonnement, et passe condamnation sans le moindre murmure sur le crime de sa naissance, comme né de la coupable race d'un premier Père coupable. Je lui parle des péchés qu'il a sans-doute commis

lui-

lui-même, ou qu'il est capable de commettre, tantôt en négligeant les préceptes, tantôt en violant les défenses de la Loi, soit par des actions, soit par des paroles, soit par des pensées criminelles : Il y pense avec recueillement, il croit en-effet se souvenir de bien des choses, et ne chicane point : il semble exciter sa mémoire et sa conscience à le condamner : son extérieur, qu'il ne songe point à déguiser, me découvre l'état de son âme. Il a éprouvé une vive *composition de cœur* : Nous sommes tous des *Enfans de colère* : il appréhende qu'il ne soit un *Fils de perdition* : et quoiqu'il sçache qu'il est venu pour s'instruire des moyens du salut, il semble dire avec la vivacité d'un sentiment éprouvé pour la première fois, *Mon Dieu ! que faut-il que je fasse pour être sauvé ?* Je lui parle de la Miséricorde divine, qui defarme (lui dis-je) la Justice divine en faisant passer très-justement la peine des coupables sur l'Innocent : Je lui parle de sa paix toute-faite avec Dieu, par le mérite infini des souffrances et du sang de l'*Agneau sans tache* : Je lui montre Jésus-Christ cloué sur une Croix, et je lui dis, " C'est le Sauveur du " Monde, croyez en lui, il a souffert la mort que " vous avez méritée, il n'y a plus de mort pour " vous." A ces mots le nuage se dissipe, les yeux du Catéchumène s'éclaircissent ; et bientôt je les vois couverts d'un nouveau nuage. J'observe un air pensif, j'entens un soupir, et quelques momens après c'est une voix timide qui me demande

demande si Jésus-Christ a satisfait pleinement ? J'interroge à mon tour, et je dis : “ Ne vous ai-je pas parlé des mérites infinis de sa mort ? “ N'avez-vous jamais ouï dire, ou n'avez-vous jamais lu, qu'une seule goutte d'un sang si pur et si précieux suffisoit pour sauver des millions de Mondes ? ” D'une voix timide encore, et toutefois un peu plus ferme, il me demande s'il ne mourra donc pas ? “ Pourquoi cette question ? “ Ne sçavez-vous pas qu'il est ordonné pour tous les hommes de mourir une fois ? ” Oui, mais la mort n'est-elle pas la peine du péché ? Et la mort de Jésus-Christ mourant à notre place, ne m'aviez-vous pas dit qu'elle avoit satisfait pleinement à la Justice qui exigeoit cette peine ? “ Mon enfant, n'allez pas plus loin : je vois que vous m'avez mal entendu : mais vous ne manquez pas d'intelligence au point de vous imaginer que la mort de Jésus-Christ exempte les hommes de la mort ? Vous voyez journellement le contraire. Jésus-Christ lui-même est mort : et vous ne seriez pas assez téméraire pour prétendre à plus que lui ? Vous n'êtes pas un *Enoch* ni un *Elie* : Comptez, mon enfant, que vous et moi nous sommes nés pour mourir : Vous ne vous flatez pas, j'espère, d'en être quitte pour la simple *transformation* de ceux qui seront vivans au dernier jour. Quand j'ai dit qu'en vertu de la mort de Jésus-Christ, il n'y avoit plus de mort pour nous, vous deviez
 “ prendre

Heb. ix.
 v. 27.

“ prendre mieux ma pensée : je ne voulois dire
 “ autre chose sinon que la mort n’avoit plus rien
 “ de terrible. Et ne m’alléguez pas les infirmi-
 “ tés, les douleurs, les angoisses cruelles qui sont
 “ d’ordinaire, ni les supplices affreux qui sont trop
 “ souvent, les avant-coureurs de la mort : car à
 “ quelque point que le Sauveur ait souffert tous
 “ ces maux pour nous, l’expérience montre évi-
 “ demment qu’il ne nous a pas dispensés d’en
 “ souffrir plus-ou-moins notre part. Il a dé-
 “ pouillé la mort de son éguillon ; il a obtenu
 “ qu’au lieu d’être le commencement des peines
 “ horribles d’un Enfer éternel, elle ne seroit plus
 “ qu’un passage à l’immortalité bien-heureuse :
 “ C’est tout ce que j’ai voulu dire : et vous avez
 “ mal fait de vous y méprendre.” Ici le Caté-
 chumène docile se borne à demander, s’il peut
 donc croire au moins qu’en vertu de la mort de
 Jésus-Christ il n’y a plus d’Enfer à craindre. Je
 lui répons qu’il tomberoit ainsi dans la plus folle
 et la plus dangereuse de toutes les erreurs : et que
 la reconnoissance dûe à tout ce qu’a souffert pour
 nous le Fils de Dieu, rend plus forte que jamais
 l’obligation naturelle où nous sommes d’observer
 religieusement la Loi morale, et ne nous dispense
 des observances de l’ancienne Loi cérémonielle,
 que sous l’expresse condition d’adhérer religieuse-
 ment aux cérémonies de la nouvelle, ainsi qu’à tous
 les dogmes particuliers de la nouvelle Révélation.
 Mon Catéchumène attentif demande, *A quoi se ré-*

duit donc la grande Grace Evangélique méritée par la pleine satisfaction du Sauveur ? Il tremble qu'il ne lui soit impossible de remplir dignement ses obligations : il tremble pour des Parens qu'il aime, et qui ne les remplissent pas, quoiqu'ils semblent avoir beaucoup de piété : ils lui font souvent lire l'Ecriture, et sa mémoire lui rappelle d'y avoir lu que *nous bronchons tous en plusieurs choses.*

“ Difficulté puérile, mon enfant, vous devez avoir
 “ ouï dire mille fois aux Prédicateurs que Dieu
 “ est équitable, et se contente d'une justice Evangé-
 “ lique, d'une sincère repentance quand nous avons
 “ péché, d'un recours humble et plein de foi aux
 “ mérites du Rédempteur, et d'un amendement de
 “ vie aussi considérable que peut le permettre
 “ l'infirmité humaine.” Mon Catéchumène dévore ces discours, et le fait d'un air qui m'annonce les plus pieuses dispositions : il semble persuadé lui-même que j'ai levé tous ses doutes : et le voilà cependant dans un nouvel embarras. Il voudroit sçavoir si ce Dieu dont je vante l'équité, n'est pas équitable naturellement, et si comme tel il n'auroit pas pu se contenter miséricordieusement d'une obéissance filiale, proportionnée dans l'observation des devoirs à l'infirmité humaine, sans avoir besoin de toutes les horreurs du sacrifice de son Fils pour l'exercice de son équité ? Je lui réponds hardiment que non : que c'est un point décidé ; que *sans effusion de sang il n'y a point de remission des péchés* : et que sans l'effusion d'un sang

Jaqu. iii.
 §. 2.

Heb. ix.
 §. 22.

sang comme celui du Sauveur, que sans toutes les circonstances de cette effusion qu'on appelle des horreurs, il n'y avoit point de grace Evangélique. Le ton hardi dont je soutiens ma thèse, produit son effet : la piété du Catéchumène est frappée, son silence me le dit : Je lui demande en triomphe s'il ne convient pas qu'il ne lui reste plus de questions à faire ? Il demande en tremblant la permission d'en faire encore une : je le somme de parler : et je l'entens qui me dit : *Point de Grace Evangélique, dites-vous, sans toutes les horreurs de la mort de Jésus Christ : Mais au nom de Dieu et de Jésus-Christ, ne vous fâchez pas d'une question que m'arrache le seul désir d'instruire mon ignorance. La Grace étoit-elle possible, ou ne l'étoit-elle pas ? Si elle l'étoit, pourquoi ne l'étoit-elle qu'au prix que vous dites ? Et si elle ne l'étoit absolument pas, comment à ce prix même l'est-elle devenue ? . . .*

“ Arrêtez, esprit téméraire ! Je vous fais peut-être grace en supposant, que si vous donnez dans ces écarts, c'est uniquement pour avoir sucé avec le lait de votre Nourrice (ou gagné dans de mauvaises compagnies) le venin mortel du Socinianisme. Apprenez, quoiqu'il en soit, à reprimer ces faillies d'une profane curiosité. La Religion n'est pas une vaine Philosophie. Les objets de la Foi veulent de la Foi. C'est à la Foi seule qu'il appartient d'en parler : Et quand la Foi parle, la Raison doit se taire. Souvenez-vous que la satisfaction, que le dog-

“ me d'un Médiateur Victime, qui satisfait comme
 “ tel à la Justice Divine, est un des grands mystè-
 “ res de notre sainte Religion. Votre Raison ne
 “ fera pas, j'espère, assez folle pour vouloir une
 “ Religion sans mystères. N'oubliez pas que sur
 “ le bord de ces abîmes, le grand Apôtre des
 “ Gentils, plus sçavant et plus sage que vous, a
 “ crié *O profondeur.*”

Rom. xi,
 v. 33,

Dans cette ébauche, Mes Frères, d'un dialogue sur la matière en question, ou plutôt dans le personnage dont je viens d'y soutenir le caractère, vous voyez le résultat de tout ce que j'ai pu comprendre aux discours de plusieurs Théologiens : Et la bienséance, ou même la vraisemblance requise dans un tel dialogue, ne m'a pas permis de pousser plus loin que je n'ai fait, les questions ou les réponses de mon Catéchumène. Mais vous me permettrez bien de prendre sa place, et de dire en peu de mots pour lui, ce qu'il n'a osé dire.

St. Paul sur le bord de l'abîme a crié *O profondeur !* Qui ne le sçait ? ou qui ne le fait volontiers avec lui dans l'occasion ? Mais manquerai-je au respect que je lui dois, si j'avance qu'il l'a fait en homme raisonnable ? On crie *O profondeur*, en homme raisonnable, lorsqu'on voit des profondeurs, mais non-pas lorsqu'on voit des absurdités qui ressemblent presque à des blasphêmes. Les Apôtres refusèrent-ils jamais de répondre aux questions qu'on ne leur faisoit que pour s'instruire ? Ils ne sont pas là pour répondre ; mais vous,

grand

grand Théologien, vous y êtes : et lorsqu'on vous demande ce que signifient vos propres expressions, vous donnez pour toute réponse que ce sont des mystères ! Les Apôtres ne m'auroient certainement pas fermé la bouche en disant, *Ce sont des mystères* : ils auroient levé par des explications ultérieures ce qu'il y auroit eu d'embaras pour moi dans leurs premières explications. Mais quoi ! n'y a-t-il donc rien de caché dans les objets de la Foi ? Point d'équivoque, je vous prie. Les objets de la Foi, et les explications que vous m'en donnez, sont deux choses différentes. Et fût-il actuellement question de ces objets eux-mêmes, ou de la Sainte Ecriture qui nous les présente, où prenez-vous que ce soit toujours un crime de les approfondir ? Je dis moi (dût-on de ce moi me faire un crime) qu'il nous est permis d'approfondir les mystères de la Grace, aussi bien que ceux de la Nature. Je reconnois qu'il faut donner des bornes à la curiosité : mais je soutiens que c'est une dilcrétion criminelle que celle qui nous empêche de faire usage de la raison que Dieu nous a donnée pour *sonder les Ecritures*. Dieu nous a parlé : il n'a pu parler que pour être entendu. Dieu nous a parlé : c'est le plus grand honneur qu'il pût nous faire : nous sommes des ingrats et des insolens si lorsqu'il a daigné nous faire cet honneur, nous ne tâchons pas d'entendre ce qu'il nous a dit : et quand les choses qu'il a daigné nous dire ne s'entendent pas d'abord, que nous

reste-

reste-t-il à faire que de les approfondir ? Si lorsqu'on a demandé ce qui rendoit la mort de Jésus-Christ nécessaire, certains Docteurs se fussent bornés à répondre que c'est un mystère ; si au lieu d'en donner des raisons tirées de leur propre tête, ils eussent avoué leur ignorance ; s'ils eussent dit : " Nous croyons que la mort étoit nécessaire, " parcequ'autrement Dieu n'auroit jamais voulu " qu'elle arrivât, mais ce qui la rendoit nécessaire " devant Dieu, mais les motifs de Dieu pour la " vouloir ou la permettre, ce n'est là pour nous " tout-au-plus qu'une énigme à déchiffrer : " Je dirois à mon tour, *cela est discret, cela est modeste, cela est louable.* Mais ils ont fait profession de sçavoir les choses, mais ils ont promis de les expliquer, mais ils ont dit de manière ou d'autre, *Nous les entendons :* et lorsqu'on les a pressés par des questions pour bien saisir l'objet conformément à leurs idées, ils ont crié, *c'est un mystère !* Peuvent-ils en-bonne-foi n'avoir pas senti que c'étoit l'équivalent de répondre, *Nous n'y comprenons rien : et nos explications même, nous ne sçavons ce qu'elles signifient.* S'ils eussent dit, Ce sont des conjectures que nous proposons en attendant mieux : je dirois encore, *cela est discret, cela est modeste, cela est louable.* Mais ils ont avancé leurs conjectures comme on prononce des oracles : mais en disant *Ce sont des mystères,* ils ont prétendu dire, *Vous n'irez pas plus loin, vous n'y comprendrez rien de plus, ce sont là les bornes de l'esprit humain :* Mais en déguilant

guisant sous le nom de mystère impénétrable, leur ignorance ou leur stupidité, ils ont fait de leur stupidité une vertu, et de leur ignorance une Loi. Comment qualifierai-je de pareils procédés ? Un homme capable de ne les pas mépriser, seroit bien-digne sans-doute du méprisable honneur d'aller dire d'un ton cagot, que je prêche le Socinianisme. Je connois peu les Ouvrages des Sociniens : je n'ai ni le tems ni les moyens de tout lire. Pour connoître la Vérité, je vais comme je puis aux grandes sources, avec la crainte du Seigneur devant les yeux : Quand il m'est possible, je compare volontiers mes découvertes avec celles des habiles gens de toute Communion dont les Ouvrages sont à ma portée ; prêt à corriger mes idées sur les leurs, par-tout où leurs lumières me paroîtront supérieures aux miennes : Et la Secte où ils se trouvent enrôlés fût-elle plus hérétique encore que celle des Sociniens, ils sont orthodoxes pour moi par-tout où je sens qu'ils disent vrai. Il faudroit après-cela, dans notre Siècle sur-tout et dans le séjour de la Liberté, qu'un homme fût tout-à-coup bien-abandonné de Dieu, pour prendre l'alarme aux dépens de la Vérité par la seule appréhension de quelque chicanier qui pourra dire, qu'on prêche le Socinianisme. Je n'ai point nié la satisfaction de Jésus-Christ bien-entendue : si les Sociniens la nient, ils ont grand tort. J'ai combattu ce qui me paroît en être une mauvaise explication : Si les Sociniens l'ont aussi combattue,

tue, ils ont eu raison ; et leur tort sera seulement, ou de l'avoir combattue avec des armes insuffisantes, ou d'avoir détruit un édifice ruineux sans le remplacer par un autre qui fût plus solide. Je n'ai nulle idée d'avoir tiré mon attaque d'aucun livre : mais je vous assure que si je la devois à quelque Auteur Socinien, je n'aurois pas honte de lui en faire honneur : Et en cas de besoin je m'autoriserois de l'exemple de plus d'un Orthodoxe célèbre, assez honnête-homme pour avoir sçu dans l'occasion reconnoître que les Sociniens disent quelquefois de bonnes choses. Que sera-ce donc si je puis avancer, que nommément sur l'article en question plusieurs Orthodoxes paroissent avoir senti les inconvéniens du langage indifcret que j'ai combattu ?

C'est un fait de notoriété publique, que bien des Prédicateurs, très éloignés du Socinianisme, lorsqu'ils parlent de la Mort de Jésus-Christ, s'entretiennent autant qu'ils peuvent aux termes des Textes relatifs à la matière, ou n'y ajoutent guères que des expressions vagues, qui laissent la porte ouverte à des explications raisonnables : Et c'est un point de fait aussi, que parmi ceux qui sont moins réservés, et qui soit en public, lorsque nos solemnités les y engagent, soit en particulier, lorsqu'ils y sont invités par des questions pressantes, ne refusent pas de s'expliquer ; la mode semble vouloir s'introduire de donner (comme on dit) un autre tour à la chose. La Miséricorde de

Dieu,

Dieu, selon ce nouveau tour (si je l'ai bien compris), vouloit sauver les hommes, et sa Justice n'étoit pas tellement inexorable qu'il n'eût pu les sauver, sans exiger préalablement, comme une satisfaction nécessaire, le sacrifice de son propre Fils : mais pour le *décorum* de la Majesté divine, mais pour soutenir la dignité de son caractère, il falloit qu'une telle victime lui fût immolée. Ce n'est plus sa Colère vengeresse qui dit, *Je ne puis être apaisée que par le sang innocent d'un homme-Dieu mis à la place des coupables* : C'est sa Sagesse qui dit : *Il faut mettre à ce prix le pardon des péchés, pour maintenir, en les pardonnant même, le droit de les punir ; et pour faire sentir aux hommes combien le crime est en horreur au Dieu qui les sauve, s'il n'a pu les sauver qu'à ce prix.* Ce système ingénieux ne peut certainement avoir plu beaucoup à son spirituel inventeur, que par l'avantage éblouissant de n'être pas sujet aux terribles inconvéniens de l'autre : Car à cela-près, c'étoit l'invention la plus pitoyable dont l'esprit humain pût s'aviser. Dans l'un et l'autre système il auroit été nécessaire que Dieu s'expliquât nettement, et qu'il réglât tellement les circonstances de la mort du Sauveur, qu'elle portât des caractères évidents, des caractères nullement équivoques, d'un sacrifice exigé par la Justice divine, comme une satisfaction juridique pour les péchés des hommes : mais c'étoit une précaution doublement nécessaire dans le second système, suivant lequel il s'agissoit d'épouvanter les pé-

cheurs en leur faisant voir, que sans un tel sacrifice il étoit impossible à Dieu d'avoir pour eux la moindre indulgence : Et cette précaution, doublement nécessaire dans le second système, où est-elle ? Elle ne s'y trouve assurément pas plus que dans le premier. Il auroit falu pour l'y mettre, nous forger des Histoires Evangéliques, et surtout des Histoires de la passion du Sauveur, toutes différentes de celles que nous avons. Et quand nous les aurions ces nouvelles Histoires, où nous verrions à l'œil et bien-nettement toutes les apparences d'un sacrifice du Fils exigé par la Justice du Père, comme une satisfaction juridique pour les péchés des hommes je dis plus : quand ces apparences d'une Justice qui punit l'innocent au lieu des coupables, seroient aussi propres qu'on le suppose légèrement, à faire craindre aux pécheurs quelque rechute dans le péché : ne seroit-ce pas se moquer bien-ouvertement de ces augustes et redoutables apparences, que de nous dire qu'elles y sont pour *le Décorum* de la Majesté divine ? Une seule parole sur un tel système devoit nous suffire : C'est que s'il est vrai, par cela même il n'est pas à prêcher. Si dans le dessein de tenir les pécheurs en respect tout en leur pardonnant les fautes pardonables, Dieu a voulu leur faire accroire, qu'au lieu de les leur pardonner généreusement par son équitable Miséricorde, il les leur pardonnoit uniquement en vertu d'une victime telle que son Fils unique immolé

pour

pour eux à sa Justice, il falloit absolument que cela demeurât comme un secret entre son Fils et lui : et si ce doit être un secret, pourquoi le révéler ? Que vous, vous le sçachiez, puisque vous l'avez deviné ; à la bonne heure : mais au nom de Dieu, mais au nom de Jésus-Christ, que le reste des Mortels au moins n'en sçache rien : que les pécheurs (et nous le sommes tous plus-ou-moins) ne soient jamais exposés à la tentation de dire : *tout cela n'étoit que pour la forme, Dieu n'étoit pas aussi faible qu'il sembloit l'être.*

Vous voyez, Mes Frères, ce qu'on gagne au nouveau systême. Vous êtes en état de juger si tout-bien-compté il ne valoit pas mieux s'en tenir à l'aûtre, qui après avoir longtems effuyé des flots d'objections de la part des esprits capables d'en faire, ne laissoit pas d'amuser toujours la multitude plus facile à contenter. Et quoiqu'il en soit, je pense pouvoir dire d'un Docteur partisan zélé de la seconde explication, ce que j'ai dit du Docteur partisan zélé de la première : C'est que s'il étoit question de sa colère contre un Disciple difficile à contenter, la source de cette colère ne se trouveroit pas fort respectable. Pourquoi ? Parceque le sujet de la colère feroit au-fond le même dans les deux cas : Parcequ'il feroit, de part et d'aûtre, une impuissance raisonnable de reconnoître dans les raisons alléguées du sacrifice de Jésus-Christ, la nécessité d'un pareil sacrifice.

Mais il s'agit ici d'une Colère ou d'une Indignation d'un ordre si supérieur, que la seule pensée d'y reconnoître quelque-chose de semblable, me paroîtroit un blasphème. Il s'agit ici de la colère de Jésus-Christ, qui ne se fâchoit certainement pas de ce que ses Disciples ne pouvoient comprendre des choses incompréhensibles. Il n'y a que des fous qui se fâchent pour de pareils sujets. Les Disciples en-un-mot ne comprennoient pas ce qu'ils auroient dû comprendre : voilà le vrai sujet de la Colère de Jésus-Christ, la cause réelle des reproches de stupidité qu'il fait à ses Disciples. Ils ne sçauroient concevoir la nécessité de ses souffrances et de sa mort ! pourquoi cela ? Je suis bien-au-dessous d'eux, et je ne laisse pas de la concevoir ; quoiqu'il me reste certainement à souhaiter de la concevoir encore mieux. Il est vrai que pendant bien des années, pendant trop d'années à ma honte, mes efforts pour la concevoir (car je faisois au moins des efforts) n'ont pu me conduire à rien d'assez évident pour fixer mon incertitude : Et je vois même (si mon erreur n'est infinie) pourquoi principalement mes efforts étoient infructueux. C'est que je ne cherchois pas les raisons de la Mort du Sauveur, dans la liaison de sa mort avec le but principal de sa Mission ; ou que si je l'y cherchois ; séduit alors sans le sçavoir par l'esprit du siècle, qui ne s'accorde point-du-tout avec les véritables idées de ce but principal ; tantôt je méconnoissois le

but

but même, tantôt je n'y voyois pas les choses qui pouvoient servir de fondement au rapport qu'il s'agissoit de découvrir. Le but étoit marqué bien-visiblement dans la belle réponse du Sauveur au Juge Romain : *Oui, je suis Roi : c'est pour cela que je suis né, et c'est pour cela que je suis venu dans le monde.* Mais tantôt, comme par une convention tacite avec la multitude, j'y faisois si peu d'attention, qu'autant m'eût-il valu n'en rien savoir du tout : tantôt entraîné par la même multitude (que je sçavois pourtant qu'il ne faut pas toujours suivre) j'envisageois cette Royauté du Sauveur avec des yeux troubles, qui ne permettoient d'accès dans mon esprit qu'à la foible idée d'un Règne de Jésus-Christ tellement spirituel, et tellement borné à faire régner Dieu dans le cœur de quelques Individus, que cela n'avoit rien qui manifestât un projet de soumettre au Règne de Dieu les Règnes des hommes, de reformer l'état public du monde, de policer le Genre-humain considéré comme un grand corps à qui Jésus-Christ feroit la loi, pour son Père, avec une autorité Royale. Le Règne de Dieu, suivant la foible idée que j'en avois, devoit être *Justice, Paix, et Joie par le Saint Esprit*, pour quelques Individus épars ça et là, sans aucune tendance même à devenir *Justice, Paix, et Joie par le Saint Esprit*, pour la Société, pour la grande Société du Genre-humain. Le Roi des Rois par-conséquent devoit avoir eu des vues moins Royales que les moindres

Rois

Jean.
xviii.
v. 37.

Rom.xiv.
v. 17.

Rois ses sujets : Il devoit avoir eu fort à cœur d'établir par son Règne quelques félicités individuelles dans quelques Sociétés privées, et ne s'être pas embarrassé de la félicité publique : Il devoit, par-conséquent encore, avoir été comme ces Devots hypocrites qui coulent le moucheron pendant qu'il avalent le chameau : Il devoit même, pour le faire, avoir dérogé à ses propres Oracles, qui promettoient assurément quelque-chose de mieux : Et je ne voyois pas les absurdités de mon idée. Le moment toutefois de les voir est venu pour moi : Et ce moment (dont je ne cesserai jamais de rendre grâces à Dieu) est devenu pour moi le commencement d'une Lumière qui auroit certainement dû m'éclairer plutôt, me mettre plutôt en état de comprendre mille choses, et nommément la nécessité de la mort du Sauveur, si j'avois été, sans autre préjugé que ceux des Disciples, à la source comme eux de la lumière, dans l'école et dans la familiarité du Sauveur visiblement présent. Que dis-je ? Ces Disciples eux-mêmes dont il blâme la stupidité, n'avoient-ils pas donné ailleurs des signes d'intelligence capables de faire espérer qu'ils seroient en état de le comprendre aussi, lorsqu'il viendrait à leur annoncer ces dernières souffrances ? Vous ne l'ignorez pas : St. Pierre avant que de s'être attiré de la bouche du Seigneur cette terrible parole, *Arrière de moi Satan* ; en avoit mérité des éloges par la belle confession qu'il avoit faite en lui disant, *Tu es le Christ, le*

Fils

Fils du Dieu vivant. Jésus alors lui avoit dit, *Tu es bien-heureux, Simon fils de Jona; car la chair et le sang ne te l'ont pas révélé; mais mon Père qui est aux Cieux :* parcequ'en effet, sans la révélation de Dieu, ou (ce qui revient au même) sans une déférence convenable d'esprit et de cœur pour les bonnes pensées que sa révélation suggère à ceux qui la méditent pour l'entendre, nul ne peut dire que Jésus est le Christ, nul au moins ne le peut dire dans le véritable sens des termes : car qui dit le Christ, dit l'Envoyé de Dieu, l'Image de Dieu, le Représentant de Dieu auprès des hommes. Les Disciples reconnoissoient donc Jésus-Christ pour celui par qui Dieu vouloit régner; ils le regardoient donc comme venu pour établir le Règne de Dieu sur la terre : Et ces mêmes Disciples n'ignoient certainement pas la douceur des moyens par lesquels il avoit travaillé jusqu'alors à ce grand ouvrage, ni les exemples admirables de patience par lesquels il avoit montré qu'il ne prétendoit pas être un Christ impassible. Munis de ces beaux principes, comment pouvoient-ils ne rien comprendre à l'annonce des maux qui l'attendoient ? Je vois bien qu'ils ne comprenoient pas assez la nature du Règne projeté, ni par-conséquent les divers moyens, la *Sagesse infiniment diverse* des procédés par lesquels, selon l'exigence des cas, le projet de ce Règne pouvoit ou devoit être exécuté : Mais s'ensuit-il de là que le plan de Dieu ne leur eût pas été révélé d'une manière qui

Matth.
xvi. ٧.
16 & 17.

Aët. xvii.
 26.

qui auroit dû paroître suffisante à des esprits raisonnables, avant même qu'ils fussent à l'école de Jésus-Christ ? On pourroit mettre en fait au contraire, qu'en quelque-sorte *tout le conseil de Dieu* avoit été dévoilé, quoique montré dans l'éloignement, dès le commencement du monde. Dieu crée un homme pour en faire le Père de tout le Genre-humain, afin que tout le Genre-humain *fait d'un même sang* ne soit qu'une seule famille : il place cet homme au milieu d'un Paradis, il prend possession de cet homme, et en lui de toute sa Race : il lui donne une Loi, qui ne peut pas raisonnablement être censée ne soumettre que lui seul à l'empire du Législateur : une Loi par cela même qui doit faire comprendre à l'homme, ou qui doit au moins faire comprendre à ses descendants, que Dieu prétendoit étendre son empire sur toute la famille dont ce même homme devoit être le Père. . . . Dieu avoit résolu tout cela dès avant la fondation du monde : Mais prévoyant que l'homme en conséquence du franc arbitre (dont il falloit qu'il fût en possession afin de pouvoir obéir volontairement) pourroit écouter la voix d'un Adversaire toujours prêt à dire que Dieu ne régneroit pas ; Dieu avoit aussi résolu de ne pas exterminer l'homme pour sa première désobéissance ; il avoit résolu de déployer pour Adam et pour la Race d'Adam, tous les trésors de sa patience et de sa miséricorde. La menace de mort devoit seconder la facilité du premier commandement : et

l'homme

l'homme venant à désobéir malgré ce double secours, la menace de mort devoit être mise en exécution : L'exécution toutefois pouvoit être différée, et le mal adouci par une promesse de rétablir un jour la félicité destinée à la Race d'Adam sous l'empire de son véritable Maître. L'ascendant de l'Adversaire sur l'esprit de l'homme pouvoit aller loin, sans qu'il allât à l'infini : et la promesse même de détruire cet ascendant pouvoit servir à ramener la race humaine : surtout si Dieu pouvoit promettre que la tête du serpent (la puissance du Séducteur) seroit brisée par la semence même de la femme : Et Dieu pouvoit le promettre. Dieu connoissoit son ouvrage : il sçavoit que de la masse même corrompue du Genre-humain il pourroit tirer quelque-chose de bon ; il sçavoit que de cette masse, toute corrompue qu'elle seroit, il pouvoit tirer un homme, non-seulement capable de lui obéir en toutes choses à quelque prix que ce fût, mais capable d'en attirer d'autres à lui par ses bienfaits et par ses instructions, aussi-bien que par l'exemple de sa parfaite obéissance. . . Mais le mal n'étoit pas moins prévu que le bien : Dieu n'ignoroit pas que par la contradiction des méchans, cet homme seroit exposé à souffrir : Dieu n'ignoroit pas non-plus que leur méchanceté pourroit aller jusqu'à lui faire les derniers outrages. Il le voyoit d'avance accusé de blasphème et de sédition : il le voyoit mis au rang des malfaiteurs, et condamné à périr com-

me les plus grands malfaiteurs sur une Croix. Or si dans la supposition d'un désordre poussé à cet excès, il a résolu que son Fils, plutôt que d'abandonner l'exécution des desseins de sa miséricordieuse Sagesse, souffriroit tout avec une patience à toute épreuve; que pouvoit-il résoudre de mieux? Et les Disciples où avoient-ils l'esprit, si cet arrangement ne leur paroissoit pas souverainement digne de Dieu? Ils paroissent toutefois n'y rien comprendre. Rien de tel ne semble s'offrir à leur esprit quand leur Maître les entretient des souffrances qui l'attendent à Jérusalem. Ne fût-ce que simple stupidité, ils méritoient infiniment que leur bon Maître les tirât de leur état actuel par une piquante reprimande.

Mais n'étoit-ce en effet que pure stupidité? Et sous ce défaut d'intelligence n'y en auroit-il pas eu quelque'autre plus blâmable encore? Un Peintre pardonne facilement les fautes qui ne supposent qu'un manque actuel d'intelligence, dans un Elève en qui d'ailleurs il apperçoit un goût vif pour la Peinture, et pour les ouvrages des grands Peintres: mais lorsqu'avec un défaut d'intelligence il voit dans son Elève un manque de sensibilité pour les beautés de la Peinture, il est tenté de le renvoyer comme indigne de l'Art dont il ambitionne la profession. Les Disciples connoissoient en gros quel étoit ce dessein du Père dont

dont la connoissance devoit leur ouvrir les yeux sur la nécessité de la mort du Fils. Ne seroit-ce pas un défaut de sentiment et de goût pour le dessein de Dieu, qui les auroit empêchés d'y voir assez clair pour concevoir combien la mort de Jésus-Christ y entroit naturellement ? Ce qu'il y a de certain d'une part, c'est qu'un manque de goût pour le vrai dessein de Dieu, est un vice bien commun : et ce qu'il y a de certain d'autre part, c'est que Jésus-Christ semble toucher ce vice dans la réponse qu'il fait à St. Pierre, et par contre-coup à tous ses pareils, lorsqu'après lui avoir dit, *Arrière de moi Satan*, il ajoute ce que notre Version commune traduit, *Tu ne comprends pas les choses qui sont de Dieu*, mais qui signifie certainement quelque-chose de plus fort : quelque-chose de plus relatif aux sentimens de l'âme et du cœur qu'à la simple intelligence de l'esprit : Et n'y a-t-il pas aussi quelque-chose pour le cœur dans les termes dont il se sert en disant aux Pèlerins d'Emmaüs, *O gens dépourvus de sens et tardifs de cœur à croire toutes les choses que les Prophètes ont dites* ? Oh ! si le cœur des Disciples eût été bien disposé pour le goût des belles choses, que leur goût les auroit rendus attentifs à tout ce qu'il y a de beau dans le plan miséricordieux du Dieu des Miséricordes ! Que leur goût les auroit rendus attentifs à tout ce qu'il y a d'adorable dans ce système de patience et de longue-attente en vertu duquel autrefois, lors même qu'il avoit abîmé l'ancien Monde dans

un déluge universel, il avoit voulu qu'une famille fût sauvée pour peupler de nouveau la terre ! Que la sensibilité de leurs cœurs humains et pieux auroit vivement fixé les regards de leur esprit sur ce système divin d'humanité, pour l'exécution duquel actuellement leur Père céleste, d'accord avec ce Fils qu'il appelle, et qui mérite d'être appelé, son *unique*, son *bien aimé*, a plutôt voulu que ce *Fils de son amour* s'exposât généreusement à la fureur des hommes, que de les perdre en les punissant de leurs sacrilèges attentats sur sa personne même ! Oh ! si les Disciples eussent eu des cœurs bien-préparés pour aimer dignement les beautés qui s'offroient à leurs yeux dans ce divin projet, considéré même d'abord simplement comme un projet de rétablir la Justice et la Paix sur la terre, sous l'empire de son seul véritable Souverain ; qu'ils auroient eu de promptitude à saisir avec intelligence (à mesure qu'elles se découvroient) les parties du projet relatives à son exécution ! que leur imagination là-dessus auroit été vive ! Le cœur (si j'ose ainsi dire) leur auroit donné de l'esprit ; ils auroient compris avec facilité, ils auroient peut-être à quelques égards prévenu, du-moins par des questions judicieuses, les vérités que leur divin Maître avoit tant de peine à leur graver seulement dans la mémoire !

Au ton du reproche fait à St. Pierre, Jésus-Christ avoit paru tellement supérieur par la noblesse des sentimens de son âme, à l'horreur naturelle

relle qu'il avoit sans-doute (ainsi que tous les
 hommes) pour les souffrances et pour la mort :
 il avoit paru, malgré cette horreur naturelle, tel-
 lement incapable d'une lâche repugnance à tout
 souffrir quand le devoir de son emploi l'exigeroit :
 qu'on eût presque dit qu'il aimoit l'idée de sa
 mort au point de vouloir que ses Disciples l'ai-
 massent de concert avec lui. Etrange objet d'a-
 mour, il faut l'avouer. " Je vais à Jérusalem
 " pour y être trahi, pour y être vendu par un de
 " mes Disciples, j'y vais être saisi comme un voleur,
 " et traîné devant le Sanhédrin pour être juridi-
 " quement déclaré Blasphémateur. Je me vois
 " d'avance mené de là devant Pilate, renvoyé de
 " Pilate à Hérode, et d'Hérode à Pilate. Les
 " soufflets et les crachats seront ajoutés à d'autres
 " outrages. Ma Royauté sera l'objet des plus
 " insultantes moqueries. On me fouëtera. On
 " me donnera ma Croix à porter. J'aurai des
 " brigands pour compagnons de mon supplice, a-
 " près avoir été condamné comme plus coupable,
 " comme plus infame qu'un brigand. Je suis
 " venu prêcher la Paix, et je serai puni pour sédi-
 " tion, par des hommes rebelles au Roi des Rois ;
 " traité avec le dernier mépris par un misérable
 " demi-Roi de Galilée, et livré aux Bourreaux
 " par un misérable Représentant d'un plus misé-
 " rable Empereur. Mes mains seront clouées
 " sur le bois maudit ; mon sang coulera ; et je
 " mourrai au-milieu des angoisses les plus cru-
 " elles,

“ elles, envenimées par de nouvelles moqueries,
 “ par de nouveaux outrages : souffrant comme
 “ l'Agneau qu'on immole pour les péchés de
 “ ceux même qui l'égorgeant : portant, pour ne
 “ pas punir mes ennemis, la peine qu'ils méritent :
 “ donnant le seul exemple parfait d'un Juste qui
 “ meurt pour les Injustes : endurant, pour sau-
 “ ver le monde par l'Evangile du Règne de mon
 “ Père, la plus grande indignité que pût enfanter
 “ dans cette lie des Siècles l'ancienne revolte du
 “ monde et la première désobéissance de l'hom-
 “ me.” Qu'est-ce, bon Dieu ! qu'est-ce qui
 pouvoit lui faire envisager de tels maux comme
 un bien ? Etoit-ce l'amour de la vaine gloire ?
 étoit-ce un vain esprit de Philosophie ? Nous
 en pouvons juger par l'évènement. Etoit-il in-
 sensible ? Vouloit-il seulement le paroître lors-
 qu'il disoit, *Mon âme est saisie de tristesse jusques à la*
mort ? Va-t-il à la mort en Philosophe fanatique,
 lorsque trois fois il prie son Père, que s'il est possi-
 ble, cette coupe passe arrière de lui ? Reconnois-
 sons le vrai. Il voyoit dans sa mort la vie du
 Monde ; la conservation de la race humaine ; le
 plus beau sacrifice qu'il pût faire pour la gloire
 du Maître, pour le salut des Sujets, et un sacrifice
 nécessaire ; le seul moyen de pousser, malgré
 tous les obstacles de l'Enfer, le grand œuvre de la
 Prédication de cet Evangile du Règne de Dieu,
 par la Prédication duquel Dieu avoit résolu de
 sauver le Monde. C'étoit-là ce qui lui
 faisoit

Matth.
 xxvi. ̳.
 38-44.

faisoit aimer la mort. Et cela n'avoit certainement rien qui ne s'accordât parfaitement avec les idées que les Disciples devoient avoir du but de sa mission, après tout ce qu'ils pouvoient connoître, soit des moyens qu'il employoit pour parvenir à son but, soit de son caractère personnel, si conforme à ces moyens de douceur et de patience. J'ai dit qu'au ton du reproche fait à St. Pierre, il avoit semblé aimer l'idée de sa mort au point de vouloir que ses Disciples l'aimassent de concert avec lui : je pouvois dire, je dis, qu'ils auroient dû reconnoître en lui le même sentiment, à la glorieuse fermeté avec laquelle il venoit de leur renouveler l'annonce de sa mort. Comment se peut-il qu'à cette nouvelle annonce, leur esprit ne soit reveillé par aucun sentiment qui corresponde au sentiment de leur Maître ? N'y a-t-il donc aucune sympathie entre leurs âmes et la sienne, entre leurs cœurs et le sien ? Je me mets à leur place : Ils aimoient leur Maître : l'idée de sa mort les affligeoit, les abattoit, les plongeait dans une douleur stupide et muette. St. Matthieu parle expressément de la tristesse qu'ils avoient éprouvée une autre fois en pareille occasion : Et ce n'est pas sans quelque plaisir que je reconnois un indice de cette amitié dans l'exclamation de celui d'entr'eux qui sur la première annonce formelle dont j'ai parlé, avoit osé dire, en prenant son Maître à-part, ou même en l'embrassant : *A Dieu ne plaise Seigneur, ou selon d'autres, Aye pitié de*
toi

toi Seigneur, cela ne t'arrivera point. Mais en bonne-foi croit-on que ce soit ainsi que le Sauveur du Monde veuille être aimé de qui que ce soit ? Entre simples Particuliers ces amitiés puériles peuvent avoir leur mérite : Avouons plus : à l'égard de Jésus-Christ même une telle amitié pouvoit avoir quelque-chose d'aimable. Non Seigneur ! Ton humanité ne m'eût pas fait un crime d'un soupir qui m'auroit échapé, de quelques larmes que j'aurois laissé couler de pure tendresse humaine : Mais cette tendresse, mon cœur auroit-il dû ne connoître qu'elle ? Ah ! si du moins un sentiment de vertu, joint à celui de la tendresse, eût fait sortir de la bouche des Disciples un cri d'indignation, quelques sons qui voulussent dire, *Seroit-il jamais possible, Seigneur, que ton peuple fût assez indigne de toi pour en venir à cet excès de méchanceté contre toi !* Si dumoins (dis-je) les Disciples ne fussent pas demeurés au-dessous de ce vertueux sentiment, eux qui se deshonoroient en ne s'élevant pas infiniment au-dessus ! Une Mère qui a des sentimens et un fils soldat qu'elle voit partir pour l'Armée, sçaura mettre dans ces adieux, sans être une féroce Lacédémonienne, quelque-chose de plus noble que la tendresse naturelle d'un cœur de Mère. *Que mes larmes, mon Enfant, ne t'amolissent pas le courage : la vie que je t'ai donnée appartient à l'Etat : Dieu veuille te ramener dans mes bras : mais fais ton devoir.* Ce Soldat donne à son Général un nom plus doux :

doux : il l'appelle le *Père* des Soldats : il a pleuré quand il l'a vu sur le point de mourir entre les mains des Médecins. Il le voit au jour de la bataille prêt à chercher la mort avec sa bravoure naturelle sous le feu des Ennemis, si la mort s'y présente quand le devoir l'y appelle : il le voit et ne pleure pas. Il le voit, et ne lui dit point, *Ayez pitié de vous, vous n'irez pas affronter la mort.*

Ce Soldat pourtant doit dire : *S'il y périt, je ne verrai plus, ou ne verrai que pour quelques momens, sa dépouille mortelle :* Et cette Mère du Soldat, en lui faisant ses adieux, ne peut s'empêcher de dire, *Je le vois peut-être pour la dernière fois.* O Mère généreuse ! O Soldat digne de l'être ! quelle eût été la fermeté de vos sentimens, si ton Fils ô Mère, si ton Général ô Soldat, eussent pu dire à-leur-tour, et dire avec la plus raisonnable confiance : *Si nous mourons ce ne sera que pour trois jours !* Vous m'entendez, Mes Frères. Jésus-Christ en prédisant sa mort à ses Disciples, leur a prédit aussi qu'il ressusciteroit au troisième jour. Et quelle Résurrection que la sienne aux yeux de ses Disciples, s'ils avoient eu des yeux pour voir, et des Oreilles pour entendre ! Je vous laisse le soin d'apprécier ce qu'auroient été, en cas qu'elles fussent réelles, les vaines Résurrections que je viens de feindre. Je ne parle plus que de celle de Jésus-Christ. Elle devoit être (pour dire la chose en peu de mots) le sceau de l'approbation divine

pour toutes les nouvelles mesures, pour tous les nouveaux secours qu'exigeroit l'exécution continuée du céleste projet, où tout se rapporte à l'établissement solide de la félicité publique du Genre humain, et au salut éternel, tant des Morts ressuscités que des Vivans transformés, qui seront trouvés dignes d'avoir part au dernier triomphe du Roi des Rois. Jésus-Christ voyoit certainement tout cela dans sa Résurrection : La prédire à ses Disciples, c'étoit leur présenter sa mort (car enfin il ne pouvoit pas ressusciter s'il ne mouroit préalablement) c'étoit, dis-je, leur présenter sa mort sous le point de vue le plus brillant : Par quelle étrange illusion se pouvoit-il que ce ne fût pas au moins de quoi faire disparaître le scandale de sa Croix ?

Par la glorieuse fermeté avec laquelle il leur parle de la mort qui l'attend, il leur donne un exemple devenu nécessaire. S'ils devoient être chargés du soin de prêcher son Evangile, pouvoient-ils se flater d'être mieux traités que lui ? Un Monde capable de l'avoir crucifié, va-t-il être tout-à-coup un Monde sage, capable de voir sans de nouvelles fureurs, que malgré les premières l'Evangile du Règne de Dieu trouve des Prédicateurs ? ou le Disciple est-il plus grand que son Maître, soit pour être plus respecté, soit pour se dispenser de souffrir ce que son Maître aura souffert ? Ils avoient besoin d'un tel exemple à tous égards : et la gloire même de Jésus-Christ ne lui permettoit

permettoit pas de vouloir que son exemple leur manquât feroit-il possible qu'un défaut de courage dans une si belle entreprise, leur inspirât de la répugnance pour un exemple si pressant ? feroit-il possible qu'un étourdissement causé par la crainte, venant au secours de cette lâche répugnance, captivât tous leurs sens, ôtât à leur esprit la liberté de réfléchir sur toutes les choses qui, considérées tranquillement, leur eussent rendu facile à concevoir cette nécessité de la mort du Sauveur, où ils ne voyoient actuellement rien de concevable ? Ou plutôt, feroit-il impossible que tout cela formât une des causes de leur stupidité ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le Jardin de Gethsémané les a vus, pendant les angoisses de leur Maître, capables à ses yeux même d'un lâche assoupissement, qui tira de lui ce tendre reproche : *Ne pouvez-vous veiller une heure avec moi ?* Ce qu'il y a de certain, c'est que quand *le Pasteur fut frappé les Brebis furent dispersées*. Ce qu'il y a de certain, c'est que le courage même de St. Pierre, après un éclat indiscret, ne l'empêcha pas de renier son Maître à la voix d'une servante. Ce qu'il y a de certain, c'est que les semences de ces lâchetés étoient en eux, lorsqu'ils ne comprenoient rien aux discours de leur Maître sur ses dernières souffrances, avant qu'elles arrivassent. Ce qu'il y a de certain, c'est que si ces mauvaises semences y étoient, elles n'y échapoient pas aux regards du Fils de Dieu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il

Matth.
xxvi.
ψ. 40.

ne pouvoit pas les y voir sans douleur et sans indignation. La lâcheté est toujours plus-ou-moins cruelle : elle rend les hommes impatiens : elle est rongée du désir de détruire ceux qu'elle redoute : les moyens les plus lâches sont (pour ainsi dire) son élément : et les moyens plus impudens ne l'arrêtent pas, lorsqu'elle pense pouvoir les mettre en œuvre avec impunité. Quelles dispositions, Grand Dieu ! dans des Prédicateurs dont le Ministère exige essentiellement, avec le courage le plus généreux, la constance la plus patiente, et la charité la plus tendre ! Barbare pusillanimité, c'étoit vous qui deviez trahir, c'étoit vous qui deviez clouër sur une croix le Sauveur du Monde ? Disciples qui n'êtes pas encore infidèles à votre Maître, voulez-vous que votre pusillanimité vous rende enfin les complices de ses bourreaux ? Que des Saducéens qui nient la résurrection, que des Pharisiens qui l'admettent sans trop sçavoir pourquoi, frémissent à la seule idée de mourir comme lui : Cela leur convient : Cela convient-il aux Disciples de celui qui par la nature même de son Evangile du Règne de Dieu, établit la certitude d'une résurrection glorieuse pour les amis fidèles de ce Règne ? Cela convient-il aux Disciples de celui qui vous a fait voir des morts ressuscités à sa voix ? Cela vous convient-il dans ces momens sur-tout, où les mêmes paroles qui vous abattent parcequ'elles vous ont prédit la mort, ne vous l'ont prédite que pour y joindre la promesse

promesse de sa propre résurrection ? Ou pouvez vous douter que sa résurrection, qui doit être certainement pour une gloire éternelle, ne garantisse à ses Disciples (s'ils demeurent fidèles) une résurrection semblable à la sienne ? Il ne vous a pas promis que vous ressusciteriez comme lui au troisième jour : Est-ce là ce qui vous fait frémir à l'idée de sacrifier comme lui en cas de besoin, pour la plus belle de toutes les causes, une vie dont on est souvent si prodigue pour les causes les plus méprisables, et qu'il faut perdre après-tout, fidelle ou infidelle, au bout d'une carrière qui ne sçauroit être longue, et que chaque instant peut terminer ? Il faut qu'il ressuscite, lui, au troisième jour, pour mettre le comble à la confirmation de votre Foi : Prétendez-vous que votre Foi ainsi confirmée ait droit de vous abandonner, si ce privilège nécessaire du Maître ne devient (inutilement à cela près) le privilège de tous les Disciples ? Direz-vous que l'Evangile du Règne de Dieu, et l'ordre du Père qui veut que cet Evangile soit prêché au nom de son Fils, ne méritent pas d'être scellés de votre sang, à-moins que vous ne soyez assurés de revivre sur la terre au bout de trois jours ? Et toute la gloire du siècle à-venir ne vaut-elle pas la peine d'être attendue plus de trois jours dans le tombeau, ou pour mieux dire, dans le Paradis ?

Des Scribes, des Pharisiens, des Chefs orgueilleux, auroient pu dire : *Le Christ doit établir le Règne de Dieu par la force : Son sceptre doit être un*
sceptre

sceptre de fer pour ses ennemis : Ils sont faits pour être exterminés par lui ; il n'est pas fait, lui, pour être exterminé par eux. Mais ce langage, dans le secret même du cœur, convenoit-il à ses Disciples ? Si Jésus-Christ n'avoit pas voulu souffrir de la part des hommes ; si les Juifs, que Dieu avoit préparés avec tant de soin pour la réception de son Fils, méritoient d'être exterminés pour l'avoir si mal reçu, que pouviez-vous, Disciples, attendre des autres Peuples, sinon qu'ils se revolteroient à-leur-tour ? Il auroit falu dans ce cas-là, les exterminer tous : supprimer la source des générations suivantes : précipiter le dernier jugement : amener dès-lors la fin du Monde. Si les Disciples goûtoient de telles idées, sçavoient-ils de quel esprit ils étoient animés ? Jésus-Christ ne les avoit peut-être pas encore formellement avertis, de ce qu'il eut une occasion particulière de leur déclarer dans la suite, que la fin ne viendrait point que l'Evangile du Règne de Dieu n'eût été prêché préalablement à toute la terre : Mais quoi ? N'y avoient-ils jamais pensé ? Ou malgré les instructions qui pouvoient diriger leurs pensées sur ce sujet, avoient-ils pris plaisir à s'imaginer que lui, qui étoit cette semence d'Abraham dans laquelle devoient être bénites toutes les Nations de la terre ; que ce même Silo, cet Envoyé, ce Sauveur, à qui appartenait la convocation, l'assemblage, la réunion des Peuples ; les surprendroit dans l'état de revolte où ils étoient nés, sans leur donner le tems de se reconnoître,

Matth.
xxiv.
v. 14.

Gen. xii.
v. 3 ; &
xviii.
v. 18.
Ibid.
xlix.
v. 10.

reconnoître, sans leur parler paisiblement de Paix, sans procéder paisiblement à les instruire du dessein de Dieu par une Prédication du Règne de Dieu, qui fût pour eux un *Evangelie*, une *bonne nouvelle* ? Si les Disciples goûtoient de telles idées, de quel esprit, encore-une-fois, étoient-ils animés ? Peuvent-ils avoir oublié le jour où les deux Fils de Zébédée, irrités (et non sans cause) contre les habitans d'un Bourg de Samarie, parlant au Seigneur de faire descendre sur eux le feu du Ciel, le Seigneur leur avoit répondu : *Vous ne savez quel esprit vous domine : Le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes, il est venu pour les sauver.*

Luc, ix.
v. 54-56.

Mon Dieu ! où en feroit le Monde, si les Apôtres eussent persévéré dans l'état qui leur méritoit tant de reproches ? Où en seroient les Apôtres eux-mêmes, si toujours insensibles aux charitables reproches de leur divin Maître, leur actuelle stupidité les eût rendus incapables d'exercer du-tout, ou seulement incapables d'exercer bien, ce glorieux ministère de l'Evangelie du Règne de Dieu, ce ministère dont l'exercice fidelle, en leur assurant leur propre salut, en confirmant leur élection, devoit les rendre, et les a rendus dignes d'être regardés comme les premiers Compagnons de leur divin Maître dans le grand œuvre du salut de l'Univers ! Et nous, Mes Frères, moi qui vous parle, vous qui m'entendez, où en serions-

rions-nous, si nous pouvions considérer sans frémir à quoi il tient que les reproches faits aux Disciples dans les jours de leur stupidité, ne retombent à-plomb sur nous-mêmes ! Où en serions-nous, si au-lieu de prêter l'oreille à l'éclat menaçant des justes plaintes du Maître, et au doux murmure des louanges immortelles que les Disciples ont enfin méritées par une juste sensibilité pour ses plaintes, nous n'avions d'oreille que pour le murmure ou le glapissement de ces Brutaux, qui disent (en faisant les spirituels) que la stupidité n'est point un sujet de reproche, qu'il est ridicule de s'en plaindre, que les gens ne peuvent avoir plus d'esprit qu'ils n'en ont ? Ce n'est certainement pas avec des sentimens comme les leurs, que nous ferons répondre à sa véritable destination, ni la solennité qui nous a rassemblés dans ce Temple pour y méditer la mort du Sauveur ; ni cette autre solennité, plus auguste encore, dans son appareil au moins, par laquelle dans deux fois vingt-quatre heures (si tant d'heures de vie et de santé nous sont accordées) nous nous trouverons assemblés de-nouveau dans ce Temple, pour y célébrer la mémoire de la mort du Sauveur, par une sainte représentation de la sainte cérémonie qui couronna la dernière Cène qu'il fit avec ses Disciples. Et vous ne pouvez pas, Mes Frères, me sçavoir mauvais gré, *ni de la déclaration que je vous fais*, que pour prix de tout ce discours, j'attens de vous à la Table du Seigneur des sentimens supérieurs à ceux

ceux de ces Mutins qui veulent ignorer les véritables causes de sa Mort : *ni de la prière que je fais à Dieu*, de seconder par les ressorts invisibles de sa Providence, par les secours intérieurs de son Esprit, les foibles efforts par lesquels je tâche de rendre efficaces à votre égard les secours offerts dans sa Parole : *ni de la prière enfin que je vous adresse à vous*, de lui faire avec moi, dans un esprit conforme à ces bons sentimens, la prière plus générale qui doit, selon l'usage établi, terminer mon discours.

Fai-nous la grace, ô Dieu, que les paroles que nous avons aujourd'hui ouïes de nos oreilles extérieures, soient tellement gravées dans nos cœurs par ta bonté, que nous en puissions produire les fruits d'une bonne et sainte vie, à l'honneur et à la gloire de ton saint nom, par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.

S

L

S E R M O N XI.

S U R

1 C O R. Chap. XI. la fin du v. 24.

Prêché à

La CHAPELLE de St. J A M E S,

Le 22 d'A V R I L,

J O U R de P A Q U E,

1764.

T t 2

V

no
m
les
l'u
La
mo
mo
qu
pro
voi
pas

St.
fus-
St.
elle
dou
Elle
com

I C O R. Chap. XI.

24. *Faites ceci en mémoire de moi.*



VOUS reconnoissez, Mes Frères, la voix du Maître, les paroles que Jésus-Christ prononça dans l'institution de la Sainte Cène : Commençons par les considérer comme telles : Nous les considérerons après cela d'autant mieux dans l'usage qu'en fait l'Apôtre avec les Corinthiens. La solennité du jour, destinée à célébrer la mémoire de la Résurrection de Jésus-Christ, non-moins que la mémoire de sa mort, semble exiger quelque-chose de plus qu'un tel plan ne semble promettre : mais l'exécution du plan vous fera voir que la Résurrection de Jésus-Christ n'y est pas oubliée.

Faites ceci en mémoire de moi. Ces paroles, que St. Paul nous donne ici comme les paroles de Jésus-Christ même, ne se trouvent ni dans le récit de St. Matthieu, ni dans celui de St. Marc : mais elles se trouvent dans celui de St. Luc, qui sans-
 doute ne les y a mises que sur de bonnes autorités. Elles sont d'ailleurs une explication si naturelle du commandement de prendre le pain et le vin
 comme

xxii. 19.

comme symboles du corps rompu et du sang répandu de Jésus-Christ, que quand St. Paul et St. Luc les auroient intégrées par manière de paraphrase, elles ne laisseroient pas de pouvoir être admises comme paroles de Jésus-Christ même, nécessairement sousentendues dans celles qu'il vient de prononcer. Expliquons-les donc hardiment comme ses propres paroles.

Faites ceci en mémoire de moi. Tout le monde conçoit aisément que cela veut dire : Si après mon départ (comme je l'espère) vous vous souvenez de moi, et que vous vouliez (comme vous le devez) faire quelque-chose en mémoire de moi ; je souhaite qu'en mémoire de moi vous fassiez ce que, par une commémoration anticipée, je vous fais faire dans ce moment : que vous répétiez entre vous la cérémonie de manger ensemble d'un même pain et de boire ensemble du vin d'une même coupe, en les distribuant ou les recevant comme une représentation de mon corps rompu et de mon sang répandu. Il y a donc ici trois chefs principaux à saisir : *Souvenez-vous de moi*, c'est le premier : *Faites quelque-chose en mémoire de moi*, c'est le second : *Et en mémoire de moi faites nommément ceci*, c'est le troisième.

Souvenez-vous de moi. Il y a différentes manières de se souvenir des personnes aussi-bien que des choses. On dit quelquefois en gémissant, *Je m'en souviendrai long-tems* : Et je conçois qu'un ennemi

ennemi cruel pourra dire, *Vous vous souviendrez long-tems de moi*, en vous portant de ces coups mortels qui ne vous laissent vivre que pour les sentir long-tems. Ecartons d'abord, Mes Frères, toute idée de ces sortes de souvenirs qui n'ont rien que de triste. Jésus-Christ a certainement voulu parler d'un souvenir qui eût quelque-chose d'agréable. Il est à table avec ses Disciples, quoique leur Maître, comme avec des Amis : Et c'est après leur avoir parlé de son départ, c'est comme en faisant ses adieux à des Amis qu'il est censé leur dire, *Souvenez-vous de moi*. C'est enfin le pur langage de l'amitié. Mais pour en expliquer le sens, il faut dire quelque-chose de plus : et ne pas confondre l'amitié de Jésus-Christ et de ses Disciples dans la foule des amitiés vulgaires. Deux petites créatures bien-vaines et bien-folles se feront vues, et auront pris du goût l'une pour l'autre, cela s'appelle s'aimer, cela s'appelle avoir de l'amitié : elles sont obligées de se séparer, la nature parle en elles, elles s'entredisent, *Souvenez-vous de moi* : Qu'est-ce que cela peut signifier ? Qu'on l'explique aussi favorablement que l'on voudra : vous y trouverez pour le mieux, avec bien des frivolités puériles, un peu de bon-naturel qui promet peut-être quelque-chose. Entre des personnes plus formées, il se forme tous les jours des amitiés vicieuses : il est même des gens dont les amitiés méritent une qualification plus méprisante : Ce sont de ces amitiés qu'un bel-Esprit du

du dernier siècle appelloit une ligue contre le reste du Genre-humain : ce sont moins des amitiés que des Cabales et des Complots : Si entre de tels amis vous supposez des adieux, et dans leurs adieux un *Souvenez-vous de moi*, vous sentirez encore mieux combien ce langage est susceptible de plus d'un sens qui ne sçauroit convenir au même langage partant de la bouche de Jésus-Christ. — Il est heureusement (et sans aller même en chercher des exemples dans l'histoire des Saints) des amitiés plus respectables, plus propres à nous faire concevoir, en partie au-moins, comment Jésus-Christ fouhaitoit que ses Disciples se souvinssent de lui.

Perſi Sat.
ad Cornu-
tum.

Nous voyons dans une des Leçons du jour, que les Israélites célébrèrent leur première Pâque chargés des dépouilles des Egyptiens. Pillons à notre manière les Egyptiens : approprions-nous les traits applicables à notre sujet qui se trouvent dans des Auteurs Profanes. Je me rappelle avec sensibilité l'impression que fit un jour sur mon esprit la lecture d'un petit poëme d'un ancien Auteur Latin : C'est une espèce d'Epître adressée à un homme auquel il comptoit devoir tout, parce qu'il lui devoit la plus précieuse partie de son Education. C'étoit un Philosophe zélé pour la Sagesse, telle qu'il la connoissoit ; un homme-de-bien, tel qu'alors un sage Payen pouvoit l'être ; sçavant avec cela, studieux et communicatif. Une sympathie remarquable, dans l'âge où la jeunesse est le plus exposé à la violence des passions

et

et à l'ascendant des mauvais exemples, avoit jetté le jeune homme entre les bras du vieux Philosophe, et le Philosophe avoit cultivé cette jeune plante avec un succès distingué. Le Disciple aimoit son Maître, il aimoit à s'occuper de lui, il portoit son image gravée dans le cœur. Les propres paroles du Disciple, à-présent Poète, ne me reviennent pas ; mais j'en ai bien retenu le sens. “ Je voudrois avoir cent langues, *lui dit-il*, non pour célébrer toutes les vanités que les Poètes célèbrent, mais pour vous témoigner ma reconnoissance : je ne puis oublier les jours heureux que j'ai passés avec vous, ce tems où je partageois vos études et vos recreations, où vos heures pour le sommeil comme pour la veille étoient les miennes : je me souviendrai toujours avec délice de nos Cènes surtout, de ces soupers qui, assaisonnés d'une conversation non-moins aimable qu'utile, mêloient si doucement la fin de nos journées avec le commencement de nos nuits.” Et nous pouvons à ce trait en joindre un dont il est peut-être la paraphrase. Le plus célèbre des Disciples de *Socrate*, dans un dialogue très-connu, où l'on demande au personnage nommé *Phédon* tout ce qu'il sçait de la mort et des dernières paroles de son Maître, avoit exprimé sous le nom de *Phédon* ses propres sentimens à-peu près en ces termes : *Je vais tâcher de vous satisfaire : car me souvenir de Socrate, et parler de lui moi-même*

ou en entendre parler les autres, c'est le plus doux de mes plaisirs.

Voilà, Mes Frères, comment un Maître judicieux et honnête-homme veut que ses Disciples se souviennent de lui : voilà comment des Amis sages et vertueux souhaitent que leurs amis se souviennent d'eux : c'est un souvenir, non-seulement d'amitié, mais d'estime pour des vertus distinguées, et de reconnoissance pour des bienfaits réels, pour des bienfaits regardés comme essentiels au vrai bonheur de la vie, comme la source des satisfactions solides qui naissent de la Sageffe et de la vertu. A combien plus forte raison faudra-t-il s'imaginer quelque-chose de semblable, lorsqu'il s'agira d'un Maître et d'un Ami tel que Jésus-Christ ? Essayons au-moins d'en ébaucher l'idée.

Souvenez-vous de moi. Je conçois que c'est en gros comme s'il eût dit : “ Souvenez-vous com-
 “ ment j'ai vécu avec vous : Je vous ai accoutu-
 “ més à m'appeler votre Seigneur, et je le fais :
 “ mais, vous sçavez combien peu je m'en suis
 “ prévalu : j'ai voulu par mon exemple vous
 “ faire comprendre combien tous ces titres de su-
 “ périeurité, dont les hommes pour leur malheur
 “ font tant de cas, font autre chose aux yeux de
 “ Dieu qu'aux yeux des hommes. Je vous ai re-
 “ gardés comme frères : j'ai conduit les choses
 “ au point de pouvoir vous appeler mes Amis, et
 “ vous sçavez sur quel pied, par quel goût, par
 “ quel

“ quel intérêt, pour quels plaisirs, pour quelles
 “ affaires. Vous sçavez que je vous ai associés
 “ à l’œuvre pour laquelle mon Père m’a en-
 “ voyé : Et l’heure vient où il faudra vous dire,
 “ que comme mon Père a mis les intérêts de son
 “ Règne entre mes mains, je les mets entre les
 “ vôtres. Le tems approche où vous aurez à tra-
 “ vailler pour son Règne sans le secours de ma
 “ présence visible. Je vous ai avertis que la
 “ mort qui va me séparer du Monde jusques au
 “ tems où mon Père voudra m’y renvoyer pour
 “ consommer son œuvre, ne me séparerait de
 “ vous que pour trois jours : mais vous avez dû
 “ comprendre que bientôt après je dois vous qui-
 “ ter, pour aller vers mon Père et vers votre Pè-
 “ re : C’est pour le tems de cette longue absence
 “ que je vous dis, Quand je ne serai plus avec
 “ vous, souvenez-vous dans votre ministère, com-
 “ ment vous m’avez vu exercer le mien, com-
 “ ment j’en ai diversifié l’exercice. N’oubliez
 “ pas la compassion avec laquelle (sans rien faire
 “ pourtant et sans rien dire qui tendît au relâche-
 “ ment de la morale) j’ai regardé les pécheurs et
 “ les péchereuses même, tous ceux dont les pé-
 “ chés sont plus l’effet des passions purement
 “ charnelles, et d’une éducation vicieuse, ou de
 “ la surprise des tentations et de la corruption gé-
 “ nérale du monde, que de la méchanceté du
 “ cœur : et n’oubliez pas non-plus la rigueur né-
 “ cessaire avec laquelle j’ai traité les méchants et

Luc, xxii.
 v. 29.

“ les orgueilleux, les Scribes et les Pharisiens,
 “ ennemis du Règne de mon Père. Souvenez-
 “ vous comment je vous ai initiés dans les mystè-
 “ res de ce Règne : comment je vous ai toujours
 “ distingués de la foule stupide ou méchante, à qui
 “ souvent je n’ai parlé que par paraboles d’un
 “ Règne dont il vous étoit donné à vous d’enten-
 “ dre les mystères : Et n’oubliez pourtant pas,
 “ que tout en vous déclarant du *conseil de Dieu* ce
 “ que vous étiez actuellement capables de porter,
 “ je vous préparois à des connoissances ultérieures.
 “ Rappelez-vous souvent, avec la lenteur de vos
 “ progrès, malgré mes soins, la tendresse avec la-
 “ quelle j’ai supporté cette lenteur ; et n’oubliez
 “ pas non-plus la sévérité avec laquelle je vous ai
 “ quelquefois repris lorsque vous manquiez de
 “ foi : surtout n’oubliez pas l’exemple que je
 “ vous ai donné de la douceur des moyens par
 “ lesquels il faut acheminer l’exécution du grand
 “ dessein de mon Père : n’oubliez jamais com-
 “ ment je me suis exposé à souffrir, et comment
 “ je vais souffrir encore pour l’exécution du
 “ grand dessein. Que mon exemple sans-cesse
 “ présent à votre mémoire, tienne votre âme con-
 “ stamment pénétrée de cette maxime capitale,
 “ que vous êtes appelés à la gloire par les souf-
 “ frances. Le bon berger met sa vie pour ses
 “ brebis : Je vais mettre ma vie pour vous ; je
 “ ne veux point que vous alliez à la mort avant
 “ moi, ni avant d’avoir vu en moi, comment la
 “ mort

« mort soufferte pour une cause telle que la nô-
 « tre conduit à une glorieuse immortalité : Je
 « vais effuyer seul le premier choc mortel de
 « l'ennemi, pour en triompher. Vous le verrez,
 « souvenez-vous de l'avoir vu, quand après cela
 « vous ne me verrez plus : et n'ayez pas honte
 « des souffrances par lesquelles je serai entré dans
 « ma gloire. Loin de rougir au nom de ma
 « Croix, mettez votre gloire à vous en souvenir,
 « et à cultiver par ce souvenir, la reconnoissance,
 « l'amitié, l'amour que vous me devez, le cou-
 « rage et la patience que vont exiger de vous les
 « fonctions de votre ministère." Pesons, Mes
 Frères, ces derniers mots. Je ne les ai pas lâ-
 chés au hazard. Ils amènent le second chef indi-
 qué ci-dessus.

On se flate trop aisément que le souvenir de Jé-
 sus-Christ n'est guères qu'une affaire du cœur.
 Ce n'est certainement pas cela. Un *Souvenez-*
vous de moi, compris dans un discours quelcon-
 que, peut au-moins signifier, *Célébrez mon souvenir ;*
qu'on sçache que vous honorez ma mémoire ; qu'il pa-
roisse au-dehors que mon image est gravée dans vos
cœurs : Et s'il le peut, il le doit, dans un discours
 de Jésus-Christ à ses Disciples, accoutumés à le
 voir insister sur la nécessité de le confesser devant
 les hommes. Il l'a dit cent fois, nul ne peut é-
 tre son Disciple qu'à ce prix : Et vous les prémi-
 ères de ses Disciples, vous qu'il a comme formés
 de

de ses mains pour être le modèle de tous ses Disciples présens ou futurs, vous par qui il est arrêté que commencera cette multiplication de ses Disciples qui doit faire prendre à l'Univers une face nouvelle; vous devez sentir plus vivement que personne combien la nature même des choses exige que le souvenir d'un tel Maître ne se renferme pas dans vos cœurs, ni même dans vos cabinets, ou dans votre domestique. Je l'entens d'ici qui vous dit, par l'esprit sinon par la lettre de ses paroles: " Si vous vous souvenez de moi avec des
 " sentimens fortables à ce que j'ai fait, à ce que je
 " vais faire pour mériter votre souvenir: comme
 " de tels sentimens aiment à se répandre, comme
 " ils cherchent naturellement à se communiquer,
 " comme ils sont nécessairement actifs, vous vou-
 " drez nécessairement aussi faire quelque-chose
 " en mémoire de moi, pour l'honneur de ma mé-
 " moire." Telle est évidemment, Mes Frères, la seconde idée fondamentale de l'ordre donné par notre Sauveur: Il n'auroit jamais pu leur ordonner de faire en mémoire de lui telle ou telle chose nommément, s'il n'eût présupposé pour eux en général la nécessité de faire quelque-chose: et la nécessité par-conséquent de répandre en son nom son Evangile, puisque c'étoit évidemment le moins qu'ils pussent faire. Mais dans ce moins, quelle grandeur! quelle étendue! quels soins! quels travaux! quelles courses! quels dangers! quels sacrifices! quels actes de prudence, de courage,

de

de patience ! on diroit volontiers, Que peut-il vouloir de plus ?

Mais pour juger si ce qu'il veut de plus est de trop, il faut voir ce que c'est. *Faites ceci en mémoire de moi.* Je conçois que c'est, en gros au moins, comme s'il eût dit : “ Le repas Pascal
 “ que nous venons de faire étoit destiné à nous
 “ représenter le repas qui signala la délivrance
 “ d’Egypte : je prens une partie du pain et du
 “ vin de ce même repas pour les consacrer à la cé-
 “ lébration d’une délivrance plus excellente. Le
 “ sang de l’Agneau Pascal, en vous tirant d’E-
 “ gypte, vous a conduits à l’Alliance légale, qui
 “ (comme il paroît) n’amène rien à la perfection ;
 “ et par cette Alliance, à un Canaan où vous n’a-
 “ vez jamais jouï d’une félicité ni d’une gloire
 “ qui répondît à la magnificence de la promesse
 “ faite à notre Père Abraham : Vos Prophètes
 “ vous ont annoncé une Alliance plus excellente,
 “ en vous annonçant les jours de cette semence
 “ d’Abraham, dans laquelle devoient être bénites
 “ toutes les Nations de la terre : Le tems de cette
 “ Alliance est venu, et vous voyez comment elle est
 “ reçue des enfans même d’Abraham : Vous voyez
 “ qu’il faut ou la retracter, et laisser périr le mon-
 “ de dans son péché, ou nous armer d’une pa-
 “ tience à toute épreuve. Si je vous donne
 “ l’exemple de souffrir pour elle jusqu’au dernier
 “ supplice, j’aurai fait, mon Père aura fait pour
 “ elle,

Esaïe, liii.
 v. 10 &
 11.

“ elle, le dernier sacrifice possible; et le sacri-
 “ fice ne sera point inutile pour le monde mê-
 “ me. La Justice divine en attendra le succès :
 “ le Jugement final sera suspendu : les années de
 “ grace seront multipliées : l’Evangile du Règne
 “ sera prêché, la bonne nouvelle du Règne de notre
 “ Dieu sera portée à tous les peuples, et des Elus
 “ de tous les peuples se formera un peuple de dé-
 “ bonnaires à qui la terre sera donnée en héritage :
 “ C’est de moi principalement qu’il est écrit :
 “ *Quand il aura mis son ame en oblation pour le péché,*
 “ *il se verra de la Postérité, il prolongera ses jours,*
 “ *et le bon plaisir de l’Eternel prospérera dans sa*
 “ *main — : mon serviteur juste en justifiera plu-*
 “ *sieurs par la connoissance qu’ils auront de lui.* Le
 “ sacrifice enfin est résolu : le Médiateur de la
 “ Nouvelle Alliance en sera la victime : et je
 “ veux que ces alimens, que ce pain et ce vin,
 “ vous représentent mon sacrifice. En prenant le
 “ pain, imaginez-vous que c’est ma chair que vous
 “ prenez : en prenant le vin, imaginez-vous que
 “ c’est mon sang que vous buvez : Et comprenez
 “ le sens de cette action symbolique. Le pain et
 “ le vin par eux-mêmes représentent en général
 “ tous les alimens qui servent à l’entretien de la
 “ vie animale : Ce pain et ce vin, pris en mé-
 “ moire de la délivrance d’Egypte, ont dû deve-
 “ nir par-là, conjointement avec l’Agneau Pascal,
 “ une nourriture spirituelle pour faire vivre vos
 “ âmes dans l’espérance d’une délivrance plus
 “ grande,

“ grande, réservée aux jours du Messie : Ce pain
 “ et ce vin pris comme symboles de mon corps
 “ rompu et de mon sang versé, seront pour vos
 “ âmes une nourriture d’autant plus précieuse
 “ que vous y reconnoîtrez les gages les plus forts
 “ de l’établissement actuel d’une nouvelle Al-
 “ liance, telle dans son objet, telle dans ses condi-
 “ tions, qu’elle ne laissera plus rien de possible à dé-
 “ sirer pour l’éternelle félicité de tous ceux qui n’en
 “ seront pas exclus, par une lâcheté ou par une mé-
 “ chanceté à l’épreuve de ce dernier effort des com-
 “ passions divines. En prenant actuellement ce
 “ pain et ce vin comme la chair et le sang de la
 “ victime de cette Nouvelle Alliance, vous me
 “ témoignerez, vous vous témoignerez les uns aux
 “ autres, que l’idée de mon sacrifice est, selon
 “ vous, la nourriture spirituelle la plus excellente,
 “ ou la partie la plus excellente de la nourriture
 “ des âmes : Et vous renouvellez ce même té-
 “ moignage, ou le ferez renouveler dans les As-
 “ semblées de mes Disciples futurs, en réitérant,
 “ ou faisant réitérer la même cérémonie, lorsqu’a-
 “ près mon départ je ne serai plus visible ici-bas
 “ aux yeux de la chair.”

Les Disciples sans-doute pouvoient faire beau-
 coup par leur Prédication seule, pour célébrer les
 mérites de la mort de leur divin Maître : mais ils
 pouvoient certainement aussi faire *encore mieux*,
 s’il étoit réglé qu’ils ajouteroient quelquefois à la
 Prédication quelque-chose de plus frappant (soit

pour eux-mêmes, soit pour leurs Auditeurs) en y ajoutant un acte symbolique, qui sans elle à-la-vérité n'étoit rien, mais qui en agissant de concert avec elle, ou pour la seconder, devoit la rendre plus efficace. Or c'est ce *mieux* que Jésus-Christ demande, c'est de ce *mieux* qu'il établit l'usage lorsqu'il dit, *Faites ceci en mémoire de moi.* Les Disciples en s'assemblant (soit dans un jour de Pâques, soit dans d'autres jours, car la Nouvelle Alliance leur laissoit naturellement là-dessus une honnête liberté) Les Disciples, dis-je, en s'assemblant pour des repas de fraternité ou d'amitié, comme celui auquel ils avoient participé avec leur Maître : puis prenant à la fin du repas un peu de pain, un peu de vin, en l'honneur de sa mémoire ; et répétant alors les paroles qu'il avoit lui-même prononcées dans l'institution de la cérémonie ; devoient assurément confirmer d'une manière bien-vive, bien-propre à faire impression sur les esprits par le moyen des sens, tout ce que leurs instructions faisoient connoître de leur attachement pour Jésus-Christ crucifié. “ Que sa croix scandalise
 “ les Juifs, qu'elle soit une folie aux yeux des
 “ Grecs ; que nous importe ? Nous nous met-
 “ tons au-dessus du faux scandale des Juifs et de
 “ la fausse sagesse des Grecs ; nous croyons que
 “ sa croix est notre salut, que sa mort est notre
 “ vie ; et le salut, la vie de tous les hommes,
 “ si tous les hommes la veulent envisager comme
 “ nous, qui faisons ceci à l'honneur de sa mé-
 “ moire,

“ moire, qui regardons tellement la mort comme
 “ le soutien de tout ce qu’il reste de véritable vie
 “ au Genre-humain, que dans nos festins nous la
 “ représentons avec joie par les alimens qui sou-
 “ tiennent la vie de nos corps.”

Je viens de parler, Mes Frères, comme suppo-
 sant que les Apôtres, conformément à l’origine de
 la sainte cérémonie, l’observeroient et la feroient
 observer, non-seulement dans des Assemblées de fi-
 delles fraternellement formées pour cet effet, mais
 dans des repas fraternels. C’est qu’il est recon-
 nu que les Apôtres en usèrent de la sorte ; et que
 les Agapes ou Cènes d’amitié de l’Eglise primi-
 tive (qui faisoient de la sainte cérémonie le cou-
 ronnement d’un repas pris amicalement en société
 au nom de Jésus-Christ) introduites incontestable-
 ment dès le tems des Apôtres, ne peuvent être
 raisonnablement regardées que comme une imita-
 tion de l’exemple qu’ils en avoient donné, ou mê-
 me comme une imitation fondée sur quelque dé-
 claration formelle de leur part. Je vois un pas-
 sage des Actes, d’après lequel peut-être on pourroit
 concevoir que ces saints hommes, lors de ces pre-
 mières conversions qui donnèrent à l’Eglise des
 milliers d’âmes à la fois, faisant ce que le tems
 leur permettoit pour la pieuse impatience des
 nouveaux frères, se contentoient quelquefois d’al-
 ler (par eux-mêmes ou par leurs députés) célébrer
de maison en maison la sainte cérémonie, indépen-
 damment de l’appareil d’une Agape dans les

Act. ii.
 v. 42-46.

formes. Mais une telle conjecture tout-au-plus modifieroit, et ne détruiroit certainement pas ce que j'ai dit de l'antiquité des Agapes, ni ce que je pourrois avoir insinué, que j'avois quelque regret à leur entière suppression. Ce qui nous reste aujourd'hui de ces anciens repas, en approche-t-il ? Nous y avons mis plus d'appareil, plus de cérémonial, plus de formalités : Tout cela forme peut-être un spectacle plus auguste en apparence, plus mystérieux, plus solennel : mais en bonne foi, tout cela est-il aussi touchant que pourroit l'être quelque-chose de moins pompeux dans des Agapes véritables, s'il eût été possible de les conserver ? Tout cela parle-t-il au cœur comme l'auroit pu quelque-chose de plus naturel et de plus simple dans l'aimable familiarité des anciennes Agapes ? On se réunit à la Table sacrée, non-seulement sans se connoître, mais sans avoir même la moindre idée que ce soit un commencement de connoissance. Une troupe quelconque de Voyageurs pourroit se rencontrer plus sociablement à la même table dans une auberge. Si les Communians par hazard se connoissent d'ailleurs, ce sera souvent sans s'aimer : ou s'ils sont amis, ce sera peut-être sans avoir la moindre idée d'une amitié Chrétienne. Soit par un vice de l'esprit, soit par le vice du cœur, destitués de tout sentiment sortable à la sainte communion, ils ne peuvent être censés y venir, ou que par habitude, par manière d'acquit, pour faire comme les autres ;

tres ; ou ce qui est encore pis, par le seul motif de quelque intérêt profane. Parmi ceux même qu'attire une espèce de dévotion, je vois des gens qui ne songent qu'à eux-mêmes, qu'à leur salut particulier. Ils savent qu'ils ont péché, ils ont bien-peur de l'Enfer ; et dans les anxiétés de cette peur, ils viennent prendre les sacrés symboles parcequ'on leur a promis qu'ils trouveroient dans cet acte mystérieux je ne sçai quelle vertu secrète qui procure un soulagement ineffable aux consciences alarmées. Joignez à cela quelques dévots distingués, dont la Conscience n'a plus d'alarmes ; qui ne sont pas comme ce péager dont les mains frappent la poitrine ; qui viennent à la Table sacrée vous montrer par un air de contentement, ce que c'est qu'un Régénéré vis-à-vis des Pécheurs, et trouver dans les alimens sacrés un aliment délicieux de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Joignez à ces deux caractères, celui de quelques Communians qui sont comme flotans entre deux : Ajoutez sur le tout une idée vague, obscure, confuse, de s'acquitter d'un devoir établi dont l'observation peut avoir quelque-chose d'édifiant, dont la non-observation peut donner du scandale : et vous aurez une idée générale, peut-être trop véritable de nos Communions modernes. Que tout cela est inférieur à ce qu'il est naturel d'imaginer dans les premières Agapes de l'Eglise naissante !

Dans

Rom.xiv.
v. 17.

Dans chacun de ces festins fraternels vous eussiez reconnu (autant que l'Assemblée plus ou moins nombreuse l'auroit comporté) une représentation vivante, un échantillon, si j'ose ainsi dire, de ce *Règne de Dieu* qui ne consiste pas, lors même qu'on y mange et qu'on y boit, *en viande ou en breuvage, mais en justice, paix et joie par le Saint Esprit*, mais en justice, paix et joie, sous l'influence de cet Esprit Saint, qui au nom de Jésus-Christ et de son Evangile, ne respire qu'un mélange heureux de piété, d'amour fraternel, et de charité pour le Genre-humain. Il falloit à-la-vérité que les Convives fussent tous Chrétiens, et par cela même, dans un certain sens, ennemis des ennemis de Jésus-Christ : Mais il n'en falloit pas moins qu'ils fussent là comme membres de la communauté des seuls véritables amis du Genre-humain, unis par leur attachement unanime pour un Evangile qui est la seule source du vrai bonheur pour le Genre-humain. Tels peut-être souvent les eussiez-vous trouvés dans leurs moindres repas domestiques, dans toute la teneur de leur conversation : Et tels au-moins les eussiez-vous toujours retrouvés dans les Assemblées qu'ils formoient pour leurs festins fraternels, image ravissante de l'Assemblée des Peuples invités par l'Evangile au festin des Siècles que le Roi des Rois a préparé, selon le decret et la richesse de son éternelle miséricorde. Vous les eussiez vus, ces fidelles, dans leurs Agapes, pleins de ces divines idées, plus
semblables

semblables à des Anges qu'à des Hommes, trouver dans cette réunion de plusieurs familles à une table commune, dans cette participation de plusieurs familles à des mets communs, bénis au nom de leur commun Sauveur, une source délicieuse de renouvellemens ou redoublemens du saint amour qui les unissoit entr'eux et avec leur divin Chef. Vous eussiez peut-être jugé que leur participation commune aux symboles sacrés de son corps rompu et de son sang répandu, ne pouvoit mettre aucun nouveau prix à une telle union : et le tems venu de cette sainte cérémonie, vous eussiez vu l'Assemblée prendre, pour-ainsi-dire, une face nouvelle, couverte d'une espèce de gloire plus douce que celle qui couvrit un jour la face de Moïse : Vous eussiez lu dans leurs yeux, que dans ces momens plus sacrés que les autres, ils sentoient les nœuds de leur sainte union se serrer plus fortement, plus étroitement, plus délicieusement.

Mon Dieu ! les hommes sont-ils donc si peu faits pour les belles choses, qu'ils aient pu perdre par indifférence l'usage de ces célestes banquets ; ou mériter par des abus d'en être privés ! Participons, Mes Frères, participons au moins d'esprit et de cœur à ces anciennes délices ; et que cela monte notre piété, s'il est possible, sur le ton où il la faudroit pour bien célébrer ce qui nous reste encore de la Cène primitive. C'est à ce but que j'ai rapporté mes intentions dans tout ce que
j'ai

j'ai dit sur les paroles de mon Texte, considérées simplement comme paroles de Jésus-Christ : Et c'est dans le même dessein que je vous invite maintenant (selon le plan proposé d'entrée) à les considérer dans l'usage qu'en fait St. Paul à l'égard des Corinthiens. Vous y reconnoîtrez avec plaisir, j'espère, une confirmation générale des réflexions précédentes, et une belle source de réflexions nouvelles sur un article légèrement touché en quelques endroits, dont j'ai voulu réserver le développement pour cette seconde partie de mon discours.

Il paroît par le chapitre d'où mon Texte est pris, que les Corinthiens avoient l'usage des Agapes ; mais que chez eux dans le tems où l'Apôtre leur écrivoit (pas plus de vingt et quelques années depuis la mort du Sauveur, pas plus de trois à quatre ans depuis le long séjour de l'Apôtre au milieu d'eux) l'usage des Agapes commençoit à dégénérer. Certains détails donnent lieu de croire que ces festins si vénérables, certaines gens ne les regardoient presque plus que comme ce qu'on appelle vulgairement parmi nous des parties de plaisir, des occasions de se divertir, de faire grand'chère, de s'enyvrer plus ou moins : Et les mêmes détails nous insinuent assez, que dans ces repas de fraternité, les Riches commençoient à trouver que les Pauvres y étoient de trop. Il fa-

loit que les Pauvres y fussent admis, c'étoit la coutume,

coutume ; mais on leur faisoit sentir qu'ils étoient pauvres, et que des gens comme eux ne devoient pas s'attendre à de certains égards. On entrevoit même, dans un endroit, que la sainte joie essentielle à ces repas étoit troublée par quelques autres divisions ; inévitables tant qu'on voudra, utiles même, puisqu'elles servent à distinguer les bons des méchans, mais qui n'en sont pas moins une tache dans les Eglises où elles éclatent, et un opprobre pour les Eglises où elles subsistent trop facilement. L'Apôtre aussi, quoiqu'avec une grande modération, dit franchement aux Corinthiens, que *ce n'est point là manger la Cène du Seigneur*. Pour montrer ce que c'est, il remonte à l'institution de la sainte cérémonie : et après avoir allégué les paroles de l'Instituteur, sans omettre celles qui disent, *Faites ceci en mémoire de moi*, il fait nommément de ces dernières, par un petit commentaire dont il les accompagne, la règle sur laquelle on doit juger si l'on ne communie pas *indignement, ne discernant point le corps du Seigneur*. Prendre les augustes symboles de son corps et de son sang *en mémoire de lui*, c'est (suivant l'explication de l'Apôtre) *annoncer la mort du Seigneur*. . . . Cette expression seule confirme tout ce que j'ai dit pour établir que Jésus-Christ parloit d'un souvenir honorable, s'il est vrai que dans l'explication donnée par St. Paul, *ANNONCER la mort du Seigneur*, signifie *La CELEBRER*, comme l'ont observé d'habiles Interprètes ; ou même, comme je crois qu'on pourroit traduire,

Perpétuer la célébration de sa mort. Mais l'explication de l'Apôtre va plus loin : elle nous avertit que *Faire ceci en mémoire du Seigneur, c'est célébrer sa mort, ou en perpétuer la célébration* JUSQUES'À CE QU'IL VIENNE. Quelques uns traduisent ces derniers mots moins littéralement, mais d'une manière heureuse pour le sens, *En attendant qu'il vienne.* Et l'Apôtre certainement insinue par ses propres termes, avec autant d'adresse que de vérité, cette importante considération : Que l'absence du Seigneur, que cette absence pour le tems de laquelle il a fondé la sainte cérémonie, ne devant pas être éternelle, les Communians par-cela-même ne pouvant pas raisonablement y penser sans porter l'esprit sur le glorieux retour qui la terminera, ils doivent dans leurs communions, autant ou plus qu'en toute autre chose, se conduire comme des gens qui comptent que le Seigneur Jésus reviendra : *D'où ?* Cela n'est pas exprimé : mais qui ne comprend que ce n'est pas *Du tombeau*, et par conséquent que c'est *Du Ciel ?* De ce Ciel où ses Disciples l'ont vu monter, après l'avoir vu bien-ressuscité. C'est, Mes Frères, ce que je vous disois en commençant, que la Résurrection du Seigneur n'étoit pas oubliée dans le plan de mon discours : Et c'est ainsi que mon Texte au-fonds ne combine pas moins que la double solennité du jour, les deux objets de cette solennité, la célébration de la mort du Seigneur, et celle de sa glorieuse Résurrection. En l'honneur de la Fête in-

sistons

sistons un peu là-dessus : et saisissons au moins les deux objets dans le point de combinaison où ils viennent de se présenter. Reconnoissons et sentons l'influence que peut avoir sur nos Communions cette idée, Que le même Jésus, qui dans les dernières heures de sa vie mortelle a dit, *Faites ceci en mémoire de moi*, est actuellement ressuscité des morts.

Ma sensibilité pour son mérite personnel m'oblige d'avouer que j'aurois quelque respect pour cette dernière volonté d'un mourant tel que lui, quand même il n'auroit dû ressusciter qu'au dernier jour avec le reste des morts : et je pense pouvoir faire cet aveu sans me confondre avec les Admirateurs indiscrets du Mérite. J'ai souvent souhaité que la foule des Mérites subalternes détournât moins l'attention que nous devons aux Mérites supérieurs : et j'ose quelquefois traiter peu-respectueusement des noms idolâtrés, j'ose apprécier leur gloire par la maxime céleste qui dit, que *Ce qui est grand devant les hommes est une abomination devant Dieu*. Mais à-cela-près personne n'aime mieux que moi la Règle générale qui veut que nous rendions justice au Mérite. J'ai ouï conter que dans une Maison des plus opulentes et des plus fréquentées, où l'on étoit sur le pied de faire accueil à un homme dont le mérite ne sembloit devoir faire peine à personne, quelques services tirés de lui, et quelques circonstances favorables, ayant donné lieu de découvrir en lui un Mérite au-des-

Luc, xvi.
v. 15.

fus du commun qui commençoit à le faire briller, la digne famille en fut alarmée, tint conseil à son sujet, le prit à-part, et lui déclara poliment qu'on voyoit bien qu'il méritoit des égards distingués, mais qu'on croyoit devoir l'avertir de ne s'y pas attendre, parceque les distinctions faisoient des jaloux. Cette histoire me fit horreur. Elle me donna l'idée d'une espèce d'Ostracisme plus odieux que celui qui bannissoit autrefois d'Athènes les Citoyens dont la vertu avoit fait ombrage à l'envie : Procédé barbare sans-doute : mais qui se fondeoit au moins sur ce qu'on pouvoit justement appeler *Raison d'Etat*, et laissoit encore dans cette peine même quelques marques publiques de respect pour la vertu proscrire. La pudeur, Mes Frères, la justice, la nécessité d'entretenir l'émulation pour les belles choses, l'intérêt public, et l'intérêt particulier, la Nature et la Raison, tout demande que le Mérite, vif ou mort, soit honoré autant qu'il est possible à proportion de son excellence. Un Poète célèbre du tems d'Auguste disoit, que l'éclat d'un Mérite vivant est comme un feu qui brule ceux qu'il humilie, mais qu'on l'aime lorsque la mort l'a fait disparaître. Je voudrois que ce retour au-moins fût toujours et à tous égards bien assuré : et je ne puis voir sans une vive indignation, ni l'opiniâtre Jalousie de vaine gloire que la mort même de son objet n'attendrit pas, ni la brutale Indifférence qui ressemble à cette Jalousie. Le Poète Romain pensoit peut-être

Horace.

être au mérite, à la mort et aux Disciples de Socrate, à leur zèle pour sa mémoire, enflammé par le souvenir de sa mort ; et au succès de leur zèle pour mettre le Public et la Postérité dans les intérêts de sa gloire : Je pense à un Mérite plus sublime, à une Mort plus touchante, à des Disciples qui doivent être mille fois plus zélés. Car qu'est-ce après-tout que Socrate en comparaison de Jésus-Christ, à ne les considérer même que comme deux hommes amis de la Sagesse, de la Vertu et du Genre-humain ? Un autre ancien Philosophe, non-moins fameux que Socrate, quoique moins estimable, et bien plus différent de Jésus-Christ, ne laisse pas d'avoir avec lui certaines conformités dont quelques-unes me paroissent bien remarquables. Il avoit un Collège de Disciples avec lesquels il vivoit comme avec des amis : Un de ses Disciples fut un traître ; les autres formèrent une Secte qui le regardoit comme le plus divin des Mortels, comme le plus grand Docteur, et par là le plus grand bienfaiteur du Genre-humain : et l'on peut présumer que s'il étoit mort comme Jésus-Christ mourut, martyr de sa Doctrine, il auroit institué, en souppant pour la dernière fois avec ses Disciples, quelque-chose qui eût eu quelque air de ressemblance à notre Sainte Cène ; car il fonda pour eux des festins anniverfaires en l'honneur de sa mémoire : Demandez-vous avec quel succès ? On vous répondra qu'on a trouvé des traces de semblables

semblables festins célébrés volontairement, joyeusement, amicalement, par ceux qu'une terreur admiration pour sa Doctrine et pour sa personne avoit rendus ses Disciples, quatre-cens ans après sa mort. Et cet homme dont la mémoire, dont la dernière volonté, est ainsi respectée par ses Disciples, qui étoit-il ? Un Epicure : Un Maître qui leur avoit appris à croire que tout l'Univers s'est formé par un concours fortuit d'atomes ; un Maître qui avoit enseigné que les Dieux (tels qu'ils peuvent être dans un tel système) ne se mêlent point des affaires humaines, et que l'homme périt tout entier par la mort. Les Disciples d'un pareil Maître n'avoient certainement pas les plus saines idées de ce qu'on appelle Mérite : mais n'y a-t-il pas quelque-chose de touchant dans la sensibilité avec laquelle ils rendent justice à ce qui est Mérite selon leurs idées ? Car que pouvoient-ils envisager que le Mérite dans le souvenir d'un homme qui n'étoit plus pour eux qu'un peu de poussière à jamais perdue ? Quelle donc eût paru dans leurs festins à son honneur cette même sensibilité, si elle eût eu pour objet une Doctrine, une Vie, une Mort infiniment plus belles ? s'ils eussent pu croire, qu'en célébrant la fête de leur Maître ils faisoient une chose agréable au Souverain, tout sage et tout bon, des Dieux et des hommes ? s'ils eussent pu dire, Le Maître en mémoire duquel nous faisons ceci n'est pas mort pour toujours, il est actuellement ressuscité, le Père des esprits lui a rendu

rendu la vie ? si par cela même ils eussent pu dire, *Dieu a mis le sceau de son approbation au mérite à qui nous rendons cet hommage ?* Ils ne le pouvoient pas ; nous le pouvons : Tirez la conséquence. Et qu'il ne soit pas dit à nos dépens sur un si beau sujet, que les *enfans du Siècle valent mieux dans leur genre que les enfans de la lumière.*

Comme tels, nous devons sentir que nous avons en Jésus-Christ quelque-chose de plus que l'équivalent d'un Philosophe infiniment préférable à tous les autres. Comme tels nous avons en lui plus que l'équivalent même d'un Prophète assis au plus haut rang dans la classe des Prophètes. Comme tels nous aurions pu dire de lui d'abord, ce que j'en dis à-présent : c'est qu'étant venu avec le caractère supérieur de *Christ*, de *Fils du Dieu vivant*, et n'ayant pourtant pas cessé d'être véritablement homme, il a soutenu la dignité de cet auguste caractère par des vertus irrépréhensibles aux yeux de son Père même. Que dis-je ? Il est venu avec un caractère plus difficile à soutenir, avec le caractère infiniment épineux de *Christ passible*, dans un tems, dans des lieux où la plus revoltante injustice des hommes lui préparoit les plus revoltans mépris, les persécutions les plus obstinées, les souffrances les plus affreuses : et ses vertus ont été jusqu'au bout à l'épreuve de toutes ces tentations. Ce sont-là, Chrétiens, les Vertus auxquelles son Père a mis le sceau de son approbation en le faisant sortir victorieux de son tombeau : C'est à
votre

Act. xxvi.
v. 23.

vosre respect pour ces Vertus-là, couronnées ainsi par son Père, que je dois être censé en appeler, quand je vous avertis que ce Jésus qui a dit, *Faites ceci en mémoire de moi*, mérite par ses Vertus, que sa volonté soit fidèlement exécutée.

Rom. i.
v. 4.

Je ne sçauois ici ne pas observer que ce même Jésus, instituteur de notre Sainte Cène, *a été par sa Résurrection*, comme en parle ailleurs St. Paul, *déclaré Fils de Dieu EN PUISSANCE*, c'est-à-dire, *Avec Puissance*, avec une puissance éminente, avec une force supérieure à toutes les autres merveilles par lesquelles il avoit été prouvé Fils de Dieu précédemment. Cette observation ne pouvoit être omise, et vous sentez que le moment où je la fais la demandoit : Mais n'omettons pas non-plus de la faire telle que le moment la présente, embellie par ce qui l'accompagne. Je m'explique. Ce Jésus ressuscité qui a dit, *Faites ceci en mémoire de moi*, a été déclaré avec éclat par sa Résurrection, non-seulement *Fils de Dieu*, mais *Fils digne de l'être*. Le Père ne l'a pas ressuscité simplement par grace, ou pour dégager la promesse qu'il en avoit faite : il l'a ressuscité pour lui rendre justice, pour couronner de gloire les Vertus sublimes par lesquelles il a soutenu, (je dirai volontiers *orné*) le plus sublime de tous les caractères dont un homme pût être revêtu. Prenons garde à nous, Chrétiens ! Si le Père a tant d'amour, et un amour si bien mérité pour le Fils, comptons qu'il ne voit pas

pas avec indifférence comment la Cène instituée par le Fils est célébrée.

Et le Fils lui-même, pensons-nous qu'il n'y prenne pas intérêt ? La sagesse au-contraire ne voudroit-elle pas que nous songeassions à communier comme si nous étions actuellement sous ses yeux, et sous ses yeux vus des nôtres ? Cœurs qui sçavez ce que c'est que d'aimer le Seigneur Jésus, jouïssiez du saint plaisir de vous le représenter comme témoin des dispositions dans lesquelles nous allons faire ce qu'il a voulu que nous fissions en mémoire de lui : et saisissez le nouvel avantage que vous offre sa Résurrection, en vous mettant en état de concevoir plus vivement, de sentir d'une manière plus touchante, son adorable présence. Si le dessein du Père n'eût pas rendu nécessaire la Résurrection du Fils, ou si le Père eût pu vouloir que la Résurrection du Fils demeurât un secret pour nous, nous ne pourrions nous représenter le Fils, ou que comme on se représente le Père même qui n'a jamais été vu d'aucun homme, ou que comme on se représente l'âme (le spectre au-plus) d'un Ami défunt. Grace au miracle de sa Résurrection, nous pouvons nous le représenter comme fit St. Etienne au moment de rendre l'esprit : nous pouvons dire avec le saint Martyr, *Voici, je vois les Cieux ouverts, et le Fils de l'homme se tenant à la droite du Père* : Nous pouvons avec St. Jean donner du corps à ces paroles du Fils : *Voici je me tiens à la porte et je frappe : si quelqu'un*

Jean, i.
v. 18.

Act. vii.
v. 56.

Apoc. iii.
v. 20.

quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, je viendrai vers lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi.

Je n'ai plus, touchant les influences de la Résurrection de notre Jésus sur la commémoration de sa Mort, qu'un mot à dire. En qualité de Médiateur et de victime d'une nouvelle Alliance, hors de laquelle (comme hors du Royaume qu'elle venoit établir) il n'y avoit point de salut évident, point de remission des péchés assurée, il est mort pour les péchés du Monde, il est mort pour les péchés de tous les hommes, tous participans plus ou moins de la corruption générale : *Il est donc mort pour nos péchés à nous.* Quel cœur assez ingrat pour vouloir ne pas célébrer, ou pour célébrer sans amour et sans zèle, une mort si généreuse ? Quel monstre donc, qu'un cœur coupable de cette ingratitude, quand on lui aura montré dans la Résurrection de la Victime la preuve la plus décisive que le sacrifice du Fils n'a point été fait sans l'aveu du Père, que de sa part la nouvelle Alliance est ratifiée, que l'affaire de son Règne aura son cours selon le plan de sa miséricorde, que le Royaume des Cieux sera désormais ouvert à tous les Croyans, que tous ceux qui s'attacheront au Fils seront justifiés ? Car c'est le fait : *Il a été livré, comme dit ailleurs St. Paul, pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification : il est ressuscité pour venir dire à ses Disciples, " Que la Paix soit avec vous : comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même : Toute*

" puissance

1 Cor. xv.
v. 3.

Rom. iv.
v. 25.

Jean, xx.
v. 21.

“ *puissance m’a été donnée au Ciel et sur la Terre : Al-*
 “ *lez et enseignez toutes les Nations en com-*
 “ *mençant par Jérusalem, dès que je vous en au-*
 “ *rai donné le signal, en vous envoyant du Ciel*
 “ *où je vais être élevé, le Consolateur promis, par*
 “ *le moyen duquel, quoiqu’éloigné de vous, je*
 “ *suis toujours avec vous jusques à la consommation du*
 “ *siècle, jusques au tems où je dois revenir en*
 “ *gloire.*”

Matth.
 xxviii. 18 & 19.

Jean, xiv.
 16 & 26; & xv.
 26.

Matth.
 xxviii.
 20.

Insensiblement, Mes Frères, comme vous voyez,
 la Résurrection tacitement renfermée dans les
 termes de St. Paul, me ramène à l'idée que ces
 mêmes termes expriment formellement, lorsqu'en
 vertu de ceux de Jésus-Christ l'Apôtre enseigne
 aux Corinthiens, que manger la Cène du Sei-
 gneur, c'est célébrer sa mort *en attendant qu'il*
viene : Et vous comprenez suffisamment, je
 m'assure, où cela tend : je pense même l'avoir dé-
 ja dit ; s'il s'agit de célébrer la mort du Seigneur
en attendant qu'il vienne, il faut la célébrer de la
 manière la mieux séante à des Fidèles qui *attendent*
son glorieux retour : ce retour si consolant pour les
 saints, si terrible pour les prophanes. Et voila
 par-cela-même une excellente règle donnée aux
 Corinthiens pour s'examiner, pour se juger, pour
 se réformer : qu'ils s'appliquent la règle de bonne
 foi, et l'on verra bientôt renaître dans leurs As-
 semblées, la Piété, la Charité, la Paix, la gloire
 des premières Agapes : Assemblés comme sous

les yeux de Jésus-Christ, ils éprouveront la vérité de la maxime qui dit, que la présence du Prince égalise les rangs : La présence du Roi des Rois bannira le mépris des pauvres ; elle enchainera l'esprit de division ; elle fera disparaître toute intempérance. La règle étoit excellente pour les Corinthiens, cela est aussi clair que la lumière du Soleil : Il ne peut donc plus être question que de nous appliquer la règle à notre tour ; pour notre consolation, si dans nos Communions tout est déjà bien régulier ; pour notre correction, s'il y avoit malheureusement quelque parallèle à faire entre nous et les Corinthiens.

La suppression des repas qui accompagnoient chez eux la sainte cérémonie, nous tient à-couvert de tout reproche sur les indiscretions que la gourmandise ou l'ivrognerie pouvoit mettre dans leurs Agapes : Quant aux divisions, il n'est guères possible non-plus qu'il en éclate aucune dans des Cènes telles que les nôtres : Et je n'ai pas aperçu, Dieu-merci, que le mépris des pauvres se manifestât ici par des affectations de préférence que n'excluent pas toujours les formes présentes de la Communion. Prenons garde cependant à ne nous pas flater. Car si nous apportions ici un *Esprit* seulement de sensualité, un *esprit* seulement de division, un *esprit* seulement de mépris pour les pauvres, aurions-nous beaucoup plus que les Corinthiens à nous applaudir ? Que feroit-ce donc si quelqu'un de ces mauvais Esprits se laissoit même

me entrevoir ? Je vous abandonne l'examen de ces questions. Et j'espère néanmoins que vous me pardonnerez si j'en recommande une plus particulièrement que les autres à votre examen. Un défaut de libéralité dans les aumônes n'a-t-il pas quelque analogie avec le mépris pour les pauvres ? Et cet objet ne tient-il pas par quelque endroit, n'appartient-il pas même de-bien-près à la Sainte Cène ? Vous comprenez que j'ai en vue l'usage où l'on est de recueillir des offrandes lorsqu'il est question d'approcher de la Table du Seigneur. Il est, je pense, des Eglises où ces offrandes sont pour le Ministre qui sert à l'Autel : et des Eglises aussi, où une moitié de ces offrandes est pour l'entretien du Ministère, l'autre moitié pour le soulagement des Pauvres : Ici vous ne voyez rien de semblable, il n'y est absolument question ni du Ministère ni des Ministres ; tout ce qu'on recueille est uniquement pour les pauvres, et pour des pauvres (vous le sçavez) que je me trouve dans une espèce d'obligation d'assister, pour lesquels je suis en quelque manière engagé d'honneur à faire en sorte qu'ils ne soient pas plus mal sous mon ministère que sous celui de mon Prédécesseur. J'ai déjà sollicité plus d'une fois votre libéralité en leur faveur, et j'ai la consolation de vous dire que je ne l'ai pas fait sans quelque succès : j'ai été en état au commencement de cette année de donner à mes pauvres un peu plus qu'au commencement de l'année précédente. Je voudrais au moins que
leur

leur petit revenu ne diminuât pas par ma faute, et j'aurois peut-être quelque reproche à me faire si je manquois l'occasion d'en parler que le jour me présente. Les aumônes dans cette Chapelle sont pour l'ordinaire bien-peu de chose ; il n'y a proprement que quatre jours dans l'année où elles soient un-peu abondantes, ce sont les quatre jours de Communion ; de ces quatre il y en a deux, celui de Noel et celui de Pâque, qui produisent communément beaucoup plus que les deux autres : et voici le premier de ces grands jours où ç'a été mon tour d'officier depuis que j'exerce mon Ministère parmi vous. La situation est nouvelle pour moi, passez-moi l'aveu d'une petite émotion qu'elle me cause, et qui n'est pas calmée par le souvenir de la dernière des deux grandes Communions. Je n'y pouvois pas être, je me préparois pour le Sermon du soir ; je m'informai aussi-tôt que je pus du succès de la Collecte ; j'eus la désagréable surprise d'apprendre qu'elle ne montoit guères qu'à la moitié de ce qu'elle avoit coutume d'être dans de semblables jours. Est-ce donc que votre charité se seroit refroidie ? Est-ce que les libéralités qui ont suppléé à la pauvreté de cette Collecte et de plusieurs autres, ne viendroient que des nouveaux Auditeurs attirés par mes Sermons dans cette Chapelle ? Evertuons-nous, je vous en conjure. Ces sortes de questions me coûtent plus que ne peut nous coûter, ni à vous ni à moi, quelque effort de libéralité : je les retracterois

retracterois volontiers ; et vous ne voudriez-pas, je m'assure, que le succès de ce jour les fît renaître.

Je vous ai dit qu'il n'étoit absolument pas question ici du Ministère ni des Ministres ; sur cet article je me retracte. Vos Charités sont pour un de vos Ministres au-moins : mettez-moi au nombre de vos pauvres, si vous voulez, j'ai aussi mes besoins, j'en ai un pour le moins, et qui est plus pressant que je ne puis dire : c'est celui de voir nos pauvres soulagés. Que votre générosité, Ames Chrétiennes et compatissantes, me mette en état de fournir à ce besoin ! Ne vous relâchez point en bienfaisant. Ce Jésus, encore une fois, dont vous célébrez la mort, n'est pas mort ; il est ressuscité, et il vous voit. Il voit ce que vous donnez ; il voit le combat qui se passe entre la main droite et la gauche ; entre la droite généreuse qui est faite pour donner, et la gauche avare qui retient. Vous allez voir vous-mêmes ce qui se donne, vous serez témoins mutuels de votre libéralité : point d'ostentation, je n'en demande aucune : mais point de fausse honte non-plus, je vous en supplie. Que la vue de la générosité des uns excite dans les autres une belle émulation : que chacun selon son pouvoir donne libéralement. Et quand il faudroit un peu s'incommoder ! Est-ce le tems d'y regarder de si près ? Est-ce le tems de dire, *Je ne puis m'incommoder*, lorsque nous célébrons la mémoire
des

2 Cor.
viii. 9.

des souffrances de ce Jésus qui s'est fait plus que *pauvre pour nous enrichir* ? Consultez votre cœur, Mes Frères, faites ce qu'il vous dictera pour le soulagement des pauvres Membres de ce Jésus, dont vous honorez aujourd'hui si solennellement la mémoire : et j'espère, à ce prix, que vous ferez une Communion dont vous pourrez vous souvenir avec joie dans vos derniers momens ; une communion dont Jésus-Christ se souviendra au dernier jour du présent Siècle, pour vous en récompenser dans l'éternité du Siècle à venir, lorsqu'il sera venu sur les nuées du Ciel, au milieu de ses saints Anges, pour juger les Vivans et les Morts.

SERMON

S E R M O N XII.

S U R

COLOSS. Chap. III. γ . I.

P O U R

L ' A S C E N S I O N.

P R E C H E ' E N

1758.

Vol. III.

A a a

2
à
C
m
ti
C
p
na
C
au
ce
pr
m
po
m
qu
tex
din
tex

Epître aux COLOSSIENS, Chap. III.

Y. I. Si donc vous êtes ressuscités avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu.



CE Texte nous offre deux objets principaux à considérer. Premièrement c'est une leçon, mais une leçon raisonnée : *Si donc vous êtes ressuscités avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut.* C'est en second lieu, un fait par lequel St. Paul paroît vouloir ajouter quelque-chose à la force naturelle de son raisonnement, sçavoir, que *Jésus-Christ est là-haut assis à la droite de Dieu.* Dans un autre jour nous ne distinguions peut-être pas tant ces deux objets : nous nous contenterions de vous présenter le fait comme une partie du raisonnement : mais à l'honneur de la fête, j'ai si bien cru pouvoir vous présenter le fait dont je parle, comme un objet à considérer seul, ou en lui-même, qu'encore qu'il tienne la seconde place dans mon texte, je prétens lui donner la première dans mon discours. Je suppose, comme vous voyez, que mon texte et la solennité du jour nous rappellent éga-

lement le souvenir du miracle de l'Ascension : et j'espère que vous ne songerez point à me chicaner là-dessus, sous ombre que l'Ascension n'est pas nommée dans le texte. Nous expliquons St. Paul, et St. Paul ne croyoit certainement pas que Jésus-Christ fût là-haut en âme seulement, comme on croit communément qu'y sont admis les fidèles après leur décès. St. Paul croyoit certainement que Jésus-Christ est là-haut en corps et en âme, comme on a coutume d'y concevoir un Enoc, ou un Elie : et St. Paul ne s'imaginoit certainement pas que Jésus-Christ, placé là-haut en corps et en âme à la droite de son Père, s'y trouvât sans y être préalablement monté depuis sa Résurrection, comme le fait se trouve constamment attesté par les Apôtres qui en avoient été les témoins oculaires. Prenons garde seulement que ce fait, simplement indiqué par l'Apôtre, ne nous fasse pas oublier le fait qu'il exprime formellement, lorsqu'il met Jésus-Christ *là-haut à la droite de Dieu* : ou pour mieux dire (car ce sont moins deux faits que deux parties d'un même fait) prenons garde que l'*Ascension* du Seigneur ne nous fasse pas oublier la *Glorification céleste* dont elle fut pour lui le commencement. J'ai appelé *Glorification*, ce qu'on appelle autrement et plus conformément à mon texte, *la séance de Jésus-Christ à la droite de Dieu* : mais je déclare que c'est sans prétendre nier la vérité littéraire des expressions de l'Apôtre.

Il y a des Théologiens qui disent que Dieu n'a point de lieu propre, point de demeure particulière dans les Cieux; que toutes les expressions qui attribuent à Dieu un palais et un trône, qui le représentent comme habitant une lumière inaccessible, ne sont que des expressions figurées. *Quant à la dextre de Dieu*, (dit Calvin sur ce texte même) *elle n'est point enclose au Ciel, mais elle remplit tout le monde.* De peur de nous ingérer dans des choses que nous ne connoissons pas, nous ne prononcerons pas définitivement là-dessus : nous laisserons à chacun la liberté de juger pour lui-même : Vous vous en tiendrez, si vous voulez, à ce qui est avoué de tout le Monde, c'est que lorsqu'on dit que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu, cela signifie qu'il est en possession de la gloire la plus distinguée, par analogie avec ce qu'on voit aux cours des Princes et des Rois de la terre, auprès desquels être assis à la main droite, c'est occuper la première place d'honneur : Mais si nous ne devons point nous ingérer dans les choses que nous n'avons point vues; mais si nous ne devons pas prétendre définir ce qui se passe dans le Ciel, nous sommes juges pourtant de ce qui se passe sur la terre : la considération des choses que nous voyons peut nous conduire à quelque connoissance de celles que nous ne voyons pas : Et il y a certainement ici quelque-chose qui paroît être plus que des paroles figurées; c'est au-moins ce qui nous est dit de cette Ascension de Jésus-Christ,

Col. ii.
v. 18.

Act. i.
v. 11.

Christ, dans laquelle il faut reconnoître le commencement de sa Glorification. Ses Disciples étoient avec lui ; il leur parloit ; et comme il discourroit avec eux, ils virent une nuée laquelle après l'avoir envelopé, lorsqu'il étoit encore sur la terre, l'enleva de dessus la terre en leur présence : Ils le suivirent des yeux jusqu'à-ce qu'il fût tellement élevé qu'ils le perdissent de vue : et pendant qu'ils regardoient encore, il leur apparut deux hommes en vêtemens blancs, qui leur dirent, *Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder vers le Ciel ? Voici ce Jésus qui a été élevé d'avec vous au Ciel, reviendra de la même manière que vous l'avez contemplé montant au Ciel.* Sont-ce là aussi des figures ? sont-ce là des façons de parler ? Est-ce ainsi que l'entendoient ceux qui se sont portés pour témoins oculaires de ces choses ? Quand il n'y auroit ici que le nombre de ces témoins à considérer, quel bon esprit s'imaginera sérieusement qu'ils puissent s'être tous constamment accordés, soit à prendre pour un spectacle réel ce qui n'auroit été qu'une vision creuse, soit à faire passer pour un trait d'histoire ce qui n'auroit été qu'une fable ? Je pense, Mes Frères, vous avoir autrefois communiqué sur ce nombre des témoins une observation qui véritablement n'est pas nécessaire, mais qui n'est pas non-plus inutile. Si onze témoins ne peuvent pas être trompés à la fois par une illusion de leurs sens, à plus forte raison l'illusion doit-elle paroître impossible pour ce nombre

nombre doublé : et si sur douze il s'est trouvé un traître lorsqu'il n'y avoit même aucune fraude à découvrir, à plus forte raison s'en trouveroit-il un sur vingt-quatre ou d'avantage, pour découvrir la fraude des autres, en cas qu'il y eût de la fraude. On peut au moins faire valoir cette considération par surabondance de droit ; et c'est à quoi revient l'observation dont je veux en peu de mots vous rafraîchir la mémoire.

Au premier coup d'œil, c'est-à-dire, à n'en juger que par la relation de St. Marc, les témoins de l'Ascension ne semblent avoir été que les onze Apôtres qui restoient du nombre des Douze, depuis l'apostasie et la fin malheureuse de Judas. Mais la relation très-abrégée de St. Marc, à l'égard du nombre des témoins comme à l'égard de plusieurs autres circonstances, ne répugne pas aux supplémens qui peuvent se tirer légitimement d'ailleurs. St. Paul s'étoit informé des diverses apparitions de Jésus-Christ ressuscité : Il parle aux Corinthiens de celles dont sa mémoire lui rappeloit nettement les témoins : Et il en est une qu'il spécifie certainement comme la dernière dont les Disciples d'alors furent favorisés, comme celle par conséquent qui fut signalée par le miracle de l'Ascension. Une des apparitions précédentes avoit été accordée, selon lui, aux Douze (c'est-à-dire à ceux qui restoient du Collège des Douze) : Mais en parlant de la dernière il ne dit ni les Douze ni les Onze : il dit *tous les Apôtres* : Et vu la distinction réelle

Ch. xvi.

v. 14-20.

1 Cor. xv.

v. 5-7.

Rom. xvi.
v. 7.

réelle qu'insinue au-moins cette différence dans ses expressions, il est naturel de penser que là, comme en d'autres endroits, il n'entend pas par les Apôtres, le petit nombre d'hommes privilégiés qui furent les Apôtres par excellence. Cet *Andronic* et ce *Junias* que St. Paul a nommé quelque-part comme étant même *illustres parmi les Apôtres*, n'étoient assurément pas du Collège des Douze. Et ceux qu'on appelle communément les *septante Disciples* furent aussi des *Apôtres*, c'est-à-dire, des *Envoyés*; ayant été envoyés par leur Maître, aussi-bien que les douze, pour annoncer la bonne nouvelle du Règne de Dieu. Lisez le vingt-quatrième chapitre de l'Evangile selon St. Luc, et vous sentirez encore mieux (par le verset 33, conféré avec les suivans) que les Onze, lors de la dernière apparition, n'étoient pas seuls assemblés: et qu'entre leurs autres compagnons désignés en gros, se trouvoient nommément les deux Pèlerins d'Emmaüs, l'un desquels avoit même été formellement nommé *Cléopas* au verset dix-huit. Lisez le premier chapitre des Actes, et vous verrez les Onze à Jérusalem en possession d'une chambre haute avec diverses personnes, dont le nombre se trouve monter bientôt à six-vingt ou environ, parmi lesquels il est presque impossible de ne pas reconnoître plusieurs témoins de l'Ascension; lorsque St. Pierre propose dans cette assemblée de choisir un douzième Apôtre en titre d'office, pour être témoin public des choses relatives à Jésus-Christ, depuis le baptême

baptême de son Précurseur jusqu'au jour de son Ascension. Evitons toute apparence d'exagération. Deux candidats furent présentés par préférence, *Matthias*, pour qui le sort décida, et *Joseph* surnommé *Juste*. Ces deux, et les deux Pèlerins d'Emmaüs, comptés avec les Onze grands témoins de l'Ascension, nous donnent le nombre de quinze témoins spécifiés. Nous reprochera-t-on d'exagérer, si sur la multitude de ceux qui ne sont pas spécifiés, nous parlons d'en imaginer quinze autres ? Abrégeons : Il ne sera jamais possible de douter que Jésus-Christ ne jouisse d'une gloire infinie en corps et en âme dans le Ciel, si nous en jugeons par les circonstances du miracle visible qui fut le commencement de sa glorification céleste : Et j'ajoute que nous douterons encore moins, si nous en considérons les suites : je veux dire surtout les merveilles visibles de la première Pentecôte Chrétienne, et une autre merveille encore qui ne doit pas être confondue dans la foule des merveilles du Siècle Apostolique.

Jésus-Christ avoit dit à ses Disciples qu'il étoit expédient qu'il s'en allât, afin de leur envoyer le Consolateur : et le Consolateur est venu. Des langues de feu descendues du Ciel se posent sur chacun d'eux, et leur marquent par des effets visibles la présence du Consolateur promis. Jésus-Christ leur avoit dit d'attendre à Jérusalem l'accomplissement de sa promesse : Elle ne devoit accomplir qu'après qu'il seroit monté au Ciel :

Rom. xvi.
v. 7.

réelle qu'insinue au-moins cette différence dans ses expressions, il est naturel de penser que là, comme en d'autres endroits, il n'entend pas par les Apôtres, le petit nombre d'hommes privilégiés qui furent les Apôtres par excellence. Cet *Andronic* et ce *Junias* que St. Paul a nommé quelque part comme étant même *illustres parmi les Apôtres*, n'étoient assurément pas du Collège des Douze. Et ceux qu'on appelle communément les *septante Disciples* furent aussi des *Apôtres*, c'est-à-dire, des *Envoyés*; ayant été envoyés par leur Maître, aussi bien que les douze, pour annoncer la bonne nouvelle du Règne de Dieu. Lisez le vingt-quatrième chapitre de l'Evangile selon St. Luc, et vous sentirez encore mieux (par le verset 33, conféré avec les suivans) que les Onze, lors de la dernière apparition, n'étoient pas seuls assemblés: et qu'entre leurs autres compagnons désignés en gros, se trouvoient nommément les deux Pèlerins d'Emmaüs, l'un desquels avoit même été formellement nommé *Cléopas* au verset dix-huit. Lisez le premier chapitre des Actes, et vous verrez les Onze à Jérusalem en possession d'une chambre haute avec diverses personnes, dont le nombre se trouve monter bientôt à six-vingt ou environ, parmi lesquels il est presque impossible de ne pas reconnoître plusieurs témoins de l'Ascension; lorsque St. Pierre propose dans cette assemblée de choisir un douzième Apôtre en titre d'office, pour être témoin public des choses relatives à Jésus-Christ, depuis le baptême

baptême de son Précurseur jusqu'au jour de son Ascension. Evitons toute apparence d'exagération. Deux candidats furent présentés par préférence, *Matthias*, pour qui le sort décida, et *Joseph* surnommé *Juste*. Ces deux, et les deux Pèlerins d'Emmaüs, comptés avec les Onze grands témoins de l'Ascension, nous donnent le nombre de quinze témoins spécifiés. Nous reprochera-t-on d'exagérer, si sur la multitude de ceux qui ne sont pas spécifiés, nous parlons d'en imaginer quinze autres ? Abrégeons : Il ne sera jamais possible de douter que Jésus-Christ ne jouisse d'une gloire infinie en corps et en âme dans le Ciel, si nous en jugeons par les circonstances du miracle visible qui fut le commencement de sa glorification céleste : Et j'ajoute que nous douterons encore moins, si nous en considérons les suites : je veux dire surtout les merveilles visibles de la première Pentecôte Chrétienne, et une autre merveille encore qui ne doit pas être confondue dans la foule des merveilles du Siècle Apostolique.

Jésus-Christ avoit dit à ses Disciples qu'il étoit expédient qu'il s'en allât, afin de leur envoyer le Consolateur : et le Consolateur est venu. Des langues de feu descendues du Ciel se posent sur chacun d'eux, et leur marquent par des effets visibles la présence du Consolateur promis. Jésus-Christ leur avoit dit d'attendre à Jérusalem l'accomplissement de sa promesse : Elle ne devoit s'accomplir qu'après qu'il seroit monté au Ciel :

Ils ont attendu, et leur attente n'a point été trompée. La promesse fut accomplie de la manière la plus glorieuse, au-milieu d'un Peuple de témoins assemblés de toutes les parties du monde pour célébrer la fête à Jérusalem : Et ces témoins ne pouvoient certainement pas être soupçonnés de collusion, puisqu'au contraire, s'ils eussent été capables de former un complot, ils n'eussent comploté qu'en faveur des Juifs incrédules, redoutables par leur autorité, et disposés à traiter les Disciples comme ils avoient traité le Maître. N'est-ce pas là tout-au-moins de quoi rendre le témoignage des Disciples bien respectable, quand ils diront, *Nous avons vu son Ascension ?* Certainement le Maître est monté au Ciel, et jouit d'un pouvoir bien glorieux dans le Ciel, si du Ciel il a répandu sur ses Disciples toutes les merveilles qui rendirent le jour de leur effusion si mémorable. Voilà, Mes Frères, pour ce que j'avois dit de la première Pentecôte Chrétienne : Voici pour cette autre merveille particulière que j'ai indiquée. J'avois en vue l'histoire de la conversion de St. Paul.

St. Paul n'avoit pas vu monter le Seigneur au Ciel, mais il l'avoit vu dans le Ciel. Quand même ceux qui avoient vu cette miraculeuse Ascension eussent pu se tromper, celui-ci ne le pouvoit pas. Persécuteur furieux de Jésus-Christ, en la personne des Chrétiens, il alloit à Damas comme tel : Etant en chemin, une lumière resplendit au-

Act. ii.
v. 1-5.

tout

tour de lui, et une voix qui vient du Ciel frappe ses oreilles : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Qui es-tu Seigneur ? Je suis ce Jésus que tu persécutes : il t'est dur de regimber contre l'aiguillon.* Vous sçavez le reste. Saul ne regimba plus. Saul sous un nouveau nom fut peut-être celui de tous les Apôtres qui fit le plus valoir l'exaltation de leur divin Maître : Et c'est lui qui vous avertit dans notre texte, que *si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, vous devez chercher les choses qui sont là haut, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu.* . . .

Il y auroit encore plusieurs choses à dire sur l'exaltation de Jésus-Christ : mais vous n'attendez pas que je dise tout ; mais vous êtes en état de suppléer beaucoup : et le raisonnement de mon texte mérite bien que nous ne différions pas plus long-tems de nous en occuper. Cela même ne nous éloignera proprement pas du sujet entamé, ou en tout cas nous y ramènera bientôt avec avantage. Si donc, dit St. Paul, *vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, cherchez les choses qui sont en-haut, où Christ est assis à la droite de Dieu.* Ce *Donc* nous indique une liaison du texte avec ce qui le précède : Et il faut nécessairement chercher dans ce qui précède en quoi cette liaison consiste. . . . Je voudrois pouvoir vous lire ici, et accompagner de quelques observations, les deux chapitres entiers dont le texte est une suite. Il faut au moins que

je vous en fasse observer quelques traits : après vous avoir avertis que l'Eglise de Colosses étoit principalement composé de Chrétiens nés dans le paganisme, et qui n'avoient point reçu la circoncision.

Ch. i.
§. 23.

§. 9-13.

Saint Paul paroît en général content de leur foi, de leur charité, du bon ordre qui règne dans leur Eglise : Mais on sent néanmoins que sa joie est mêlée de quelque inquiétude : *Si toutefois*, leur dit-il, *vous persévérez en la foi.* Il fait pour eux des vœux ardens, mais parmi lesquels il en glisse quelques-uns qui semblent destinés à les avertir, qu'ils ont besoin de quelque *accroissement de sagesse et de connoissance*, pour se conduire d'une manière digne de leur divin Maître, et pour bien reconnoître la grace de Dieu qui *les a tirés de la domination tyrannique des ténèbres*, pour les faire passer dans le Royaume ou sous le Règne du Fils de son amour. Il travaille à leur faire admirer le mystère du Christ, qui est le *Chef* de toutes choses, sans lequel nous ne sommes rien, sans lequel le monde n'est rien, et par lequel pourtant le monde peut encore devenir tel que Dieu le veut. Mais le zèle avec lequel il entasse les expressions les plus fortes sur ce sujet dès le premier chapitre, comme s'il appréhendoit qu'ils ne sentissent pas assez-bien la grandeur suprême de leur Monarque, prépare l'aveu par lequel il commence le chapitre second : c'est qu'il ne veut pas qu'ils ignorent *le combat*, l'espèce d'*agonie*, où il est pour eux, et pour leurs

leurs voisins de Laodicée et d'ailleurs, auxquels il n'a pas pu, par des instructions de vive-voix, procurer lui-même les consolations attachées à une pleine connoissance du mystère de Dieu et de son Christ, *En qui, dit-il, sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science* : Paroles immédiatement suivies d'un aveu plus clair encore, en ces termes : *Je dis ceci, afin que personne ne vous trompe par des discours spécieux : car bien qu'absent de corps, je suis avec vous en esprit.* De là il passe à des paroles pleines de douceur : Il se réjouit du bien qu'il voit en eux : Ils n'ont besoin, ce semble, que de persévérer dans leur état : *Comme donc, leur dit-il, vous avez reçu le Seigneur Jésus-Christ, cheminez en lui, étant enracinés et édifiés en lui, et confirmés en la foi selon que vous avez été enseignés, abondant en elle avec actions de grace* : Mais il retourne bien vite au langage de la sollicitude Apostolique : *Prenez-garde, leur dit-il tout-de-suite, que personne ne vous butine par la Philosophie, et par de vaines illusions suivant la doctrine des hommes, suivant les rudimens du monde, et non pas suivant Jésus-Christ.* Il craignoit que les Colossiens ; séduits par certains discoureurs, qui sous ombre d'accorder le Christianisme avec certaines spéculations philosophiques, acoutumoient les Chrétiens à parler de Religion indépendamment de Jésus-Christ ou de son autorité suprême ; ne perdissent de vue celui dont ils devoient constamment faire tout dépendre. *Car c'est en lui, poursuit-il, c'est en lui qu'habite*

Ch. ii.

v. 3.

v. 4.

v. 6 & 7.

v. 8.

v. 9.

bite

- bite corporellement toute la plénitude de la Divinité :*
- ŷ. 10. *Et vous avez à plein tout ce qu'il vous faut, dans ce-*
- ŷ. 11. *lui qui est le Chef de toute principauté et puissance : En*
qui aussi, dit-il encore, vous êtes circoncis d'une cir-
concision faite sans mains, dans le dépouillement du
corps des péchés de la chair, dans la circoncision du
Cbrist : étant ensevelis avec lui dans le baptême :
c'est-à-dire, En qui vous avez même été circoncis d'u-
ne circoncision spirituelle (plus précieuse que celle
des railonneurs Juifs qui vous troublent) entant
que votre corps dans cette circoncision que Jésus-Christ
- ŷ. 12. *exige, a dépouillé les péchés de la chair : Lorsque vous*
avez été ensevelis avec lui dans le baptême : Dans le-
quel aussi [Et ces paroles doivent être particulière-
ment observées] Dans lequel aussi VOUS ETES
RESSUSCITÉ'S AVEC LUI, par la foi que vous a-
vez en la vertu de Dieu qui l'a ressuscité des morts,
- ŷ. 13. *Et lorsque vous étiez morts en vos péchés et au prépuce*
de votre chair, il vous a vivifiés avec lui, vous ayant
- ŷ. 14. *pardonné gratuitement toutes vos offenses, ayant effacé*
l'obligation qui étoit contre nous, laquelle consistoit en or-
donnances et nous étoit contraire, et laquelle il a entiè-
- ŷ. 15. *rement abolie, l'ayant attachée à la croix ; ayant dé-*
pouillé les principautés et les puissances, lesquelles il a
publiquement menées en montre, en triomphant d'elles
en cette même croix. Jésus-Christ ayant par sa mort
fait le dernier effort pour la conservation, pour le
rétablissement, pour le salut du Genre-humain, a
mérité par-là d'en être tellement le Chef, que
toutes les Puissances fussent soumises à la sienne,
qu'il

qu'il n'y eût parmi les hommes aucune autre Puissance, aucune autre Principauté proprement ainsi nommée. L'Apôtre veut donc que personne ne juge les Colossiens, au-moins pour des choses comme celles pour lesquelles on prétendoit les gêner. *Que personne donc ne vous condamne pour le manger et pour le boire, ou pour la distinction d'un jour de fête, ou de nouvelle lune, ou de sabbat : lesquelles choses sont l'ombre de celles qui étoient à venir, et dont le corps est en Christ.* Qui est-ce donc qui s'avisera de vouloir maîtriser ou donner des loix, après celui après lequel il n'est plus permis de faire aucune loi, à moins que ce ne soit conformément à la sienne, et sans préjudice de la liberté requise pour le grand ouvrage du peuple Chrétien ; je veux dire, l'avancement du Règne de Dieu par la publication et l'explication de l'Evangile de son Règne ? *Que personne ne vous maîtrise à son plaisir, par humilité d'esprit et par le service des Anges, s'ingérant dans des choses qu'il n'a point vues, étant témérairement enflé du sens de sa chair, et ne retenant point le Chef. . .* St. Paul comme St. Jaques ne veut point que l'on soit plusieurs Maîtres, non-plus que plusieurs Législateurs : Et certes pour peu que l'on s'y connoisse, on voit bien que c'est l'intérêt du Genre-humain de n'avoir pas plusieurs Maîtres. Souverains subalternes, portez ensemble vos couronnes aux pieds de celui à qui appartient le droit de régner : c'est ainsi, et ainsi uniquement que vous rendrez la paix au Monde.

Dieu

y. 20.

Dieu lui-même vous a nommé celui par qui il veut exercer son empire ici-bas : qu'êtes-vous pour lui résister ? Et si les Rois doivent craindre d'usurper sa puissance en ajoutant à ses loix, que faudra-t-il penser de gens qui sans autre vocation que leur témérité, chercheront à gouverner nos consciences ? *Si donc, poursuit encore l'Apôtre, vous êtes morts avec le Christ, quant aux rudimens du Monde, pourquoi vous charge-t-on d'ordonnances, comme si vous viviez encore au Monde ?* Remarquons soigneusement ici la participation spirituelle des Chrétiens à la mort de leur Chef : *Vous êtes morts avec Jésus-Christ* : puis la conséquence que l'Apôtre en tire indirectement : *Ils ne vivent plus au monde* : et ce qui est sûrement inclus là-dessous (puisqu'ils ne sont pas absolument morts) leur participation spirituelle à la *résurrection* de leur Chef, conformément à la doctrine proposée quelques versets plus haut : puis enfin la leçon que l'Apôtre fait résulter de ces idées : S'ils ne vivent plus pour le monde, mais pour Jésus-Christ leur divin Chef, ils ne doivent plus être traités (bien-moins doivent-ils se traiter les uns les autres) comme des gens à gouverner par des ordonnances humaines, qui n'ont rien de commun avec leur nouvelle vie, et qui peuvent lui être nuisibles, soit en gênant la salutaire liberté de leurs opérations pour l'avancement du Règne de Dieu par son Christ, soit en faisant peu-à-peu prendre le change à leur esprit sur la nature de ce grand objet.

Ne

Ne mange point, vous dit-on, ne goûte point, ne tou- γ. 21.
che point. Que veulent dire toutes ces délica-
tes, établies par des prescriptions et des doctrines γ. 22.
humaines ? Par-où servent-elles aux progrès et
aux succès de l'Evangile du Règne de Dieu ? Ce
qu'on en peut dire de plus avantageux, c'est ce qu'en
dit St. Paul : C'est qu'elles ont quelque apparence de sa- γ. 23.
gesse, dans une dévotion volontaire, et dans une certaine
humilité d'esprit, et en ce qu'elles n'épargnent point le
corps, n'ayant nul égard au rassasiement de la chair.
 Mais le disoit-il bien sérieusement, ou seulement
 par ironie ? Ce qu'il y a de certain, c'est que cet
 aveu ne l'empêche pas de pouffer (ni plus ni moins
 que si l'aveu n'étoit pas intervenu) le raisonne-
 ment qu'il avoit commencé, sur la participation
 spirituelle des Chrétiens, soit à la Mort, soit à la
 Résurrection de leur Chef : Et c'est même ainsi
 que sont amenées les paroles de mon texte : *Si*
donc vous êtes ressuscités avec le Christ, cherchez les
choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite
de Dieu. Telle est la liaison des paroles de mon
 texte avec le discours qui les a précédées : Et par
 cette liaison vous sentez aumoins, je m'assure, ce
 qu'elles sont, à quoi elles tendent, ce qu'elles signi-
 fient principalement. Vous voyez qu'elles sont
 la reprise et la continuation d'un raisonnement,
 dont le but est de retenir les Colossiens par un
 sentiment d'honneur dans la pleine jouissance de
 la liberté Chrétienne. . . .

Si je suis Chrétien véritable, je suis un avec Jésus-Christ, ses intérêts sont les miens, mes intérêts sont les siens ; tout ce qui le touche me touche, comme tout ce qui me touche le touche aussi : s'il souffre, je souffre avec lui ; s'il est crucifié je suis crucifié avec lui ; s'il est ressuscité, je ressuscite avec lui ; s'il est au Ciel j'y suis avec lui. On doit sentir ici la vérité de ce que dit St. Paul :

Ephes. ii.
v. 5 & 6.

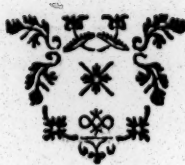
Que Dieu, lorsque nous étions morts en nos fautes, nous a vivifiés ensemble avec Christ, par la grace duquel vous êtes sauvés, et nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ. Mais si, ressuscités avec lui, nous sommes élevés avec lui au comble de la gloire à la droite de Dieu, si nos affections sont là-haut, si notre cœur y est avec notre trésor ; occupés de si grands objets, que ferons-nous pour tous les objets qui nous environnent ici-bas ? Que seront pour nous tous les Docteurs, tous les Législateurs, toute la Rhétorique, toute la Philosophie, toute la Morale, toute la Religion du Monde, et tous nos engagements avec le Monde ? De quel œil surtout regarderons-nous tout cela, si tout cela tend à nous détacher de celui qui est là-haut, et sans qui tout le reste est moins que rien ? sans qui tout le reste ne va qu'à nous perdre ? Unis avec Jésus-Christ, vous êtes assis avec lui dans les lieux célestes : ou pensez aux choses d'en-haut a-

vec

vec lui, ou ne pensez à celles d'en-bas qu'avec lui, que comme lui, que d'une manière digne de lui, qu'avec des vues et des sentimens si conformes aux siens, qu'ils puissent rendre incontestable l'union glorieuse où je vous suppose avec lui. Il ne pense aux choses de la terre, il ne peut y penser que relativement à ce Règne de Dieu pour la propagation duquel il est venu sur la terre. . . . Chargé de cet ouvrage nous ne pouvons douter, ni qu'il ne l'ait toujours à cœur, ni qu'il n'observe comment nous y concourons par nos vœux, par nos soins, par toute notre conversation. . . .

Oh ! sentez-vous, Mes Frères, la dignité de votre Christianisme ? Elevés au Ciel avec Jésus-Christ, regardant de haut-en-bas ce monde avec toute sa pompe, sentez-vous qu'il n'est point de titre parmi les hommes qui soit comparable au titre de Chrétien ? Sentez-vous votre supériorité, et en reconnoissez-vous tout le prix ? La fête vous y invite ; St. Paul vous y exhorte : j'ose joindre ma voix à celle de l'Apôtre, j'ose vous dire, *regardez là-haut*, remontez d'esprit et de cœur à la source de ces honorables privilèges dont en qualité de Chrétien vous êtes censés jouir. Et votre cœur que vous dit-il ? Ce Jésus que je vous montre assis là-haut à la droite de son Père, ne dit-il rien à votre cœur ? ou votre cœur n'a-t-il rien à lui répondre ? Non, Seigneur, il n'en fera pas ainsi

de nous : Le cœur nous dit de ta part, *Cherchez ma face* : Nous chercherons ta face, ô Eternel ; et ton bon Esprit nous soutiendra dans l'exécution de la promesse que nous t'en faisons. Amen.



S E R M O N XIII.

S U R

A C T E S, Chap. II. v. 42.

P R E C H E'

Le 26 M A I,

J O U R de la P E N T E C O T E,

1765.

WIZ 4 O H 3

ACTES, II. Ver. 42.

Ils persévéroient dans la Doctrine des Apôtres, dans la Communion, dans la fraction du pain, et aux Prières.



AP R È S la descente miraculeuse du Saint Esprit sur les Apôtres, Jérusalem les a vus tout-à-coup, doués d'une éloquence nouvelle, parler dignement en plusieurs langues des grandes choses de Dieu : Et ce phénomène, sujet d'admiration pour tous, sujet de joie ou de crainte pour plusieurs, est devenu pour d'autres un sujet de moquerie. Ils ont fait mine d'expliquer le phénomène en disant des Apôtres : *Ces gens-là sont pleins de vin doux.* St. Pierre a décemment relevé cette indigne parole, pour y répondre : la foule a fait silence ; et l'Orateur a trouvé des cœurs encore capables d'une salutaire componction : l'Esprit divin qui l'anime a fait connoître son efficace : La conversion de trois mille ames a signalé, pour la gloire éternelle du don céleste, le jour de son effusion solennelle sur la terre : trois mille personnes (plus ou moins) ont grossi le nombre des partisans de Jésus-Christ ; et ce jour-là même, ou les jours suivans, ils se sont engagés

engagés solennellement par le baptême à ne vivre désormais que pour lui, que pour la cause de son Evangile. Je n'en veux pas davantage, Mes Frères, pour fixer votre attention sur le Texte dont vous venez d'entendre la lecture ; car qui de vous n'aimeroit à considérer quelle fut dès-lors la vie de ces nouveaux fidèles, quelle fut sur leur façon de vivre après leur conversion, l'influence de l'Esprit Saint, dont le souffle, par la bouche des Apôtres, les avoit convertis ? Et c'est cela même, c'est une ébauche au-moins de leur nouvelle vie, que notre Texte nous présente, en disant d'eux, qu'*ils persévéroient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion, dans la fraction de pain, et aux prières.*

Ils persévéroient dans la Doctrine des Apôtres ; c'est le premier point ; et dont le sens est, au dire de quelques Interprètes, que les nouveaux fidèles étoient assidus à suivre les instructions que donnoient les Apôtres, en certains lieux, sans doute, et dans de certains tems marqués. Mais cette explication, toute véritable qu'elle est, répond-elle à l'étendue du sens de l'Original ? Ou je suis fort trompé, ou mon Texte nous indique dans les Disciples des Apôtres, une attention perpétuelle aux importantes matières qui faisoient le fonds de la prédication des Apôtres : un goût vif pour la Doctrine apostolique : une étude habituelle de cette adorable doctrine : une enchaî-

nure

nure aisée et naturelle de méditations, de lectures, de conversations qui conspiroient à les affermir dans la foi de l'*Evangile du Règne*; à nourrir leur zèle pour la propagation de ce même *Evangile*; à soutenir les efforts de leur zèle pour cette propagation; à diriger dans ces efforts leur zèle même, vers l'objet propre du Christianisme; à les munir enfin de *sagesse et d'intelligence*, contre les illusions qui pouvoient leur faire prendre le change sur ce grand objet. Car le moins qu'on puisse dire, c'est que la Doctrine dans l'étude de laquelle ils persévéroient, étoit (selon les termes du Texte) *la Doctrine des Apôtres*: et qui dit la Doctrine des Apôtres, dit par cela même la Doctrine des douze fidèles Disciples du Maître qu'avoient crucifié pour la sienne les Docteurs Juifs. Or une telle Doctrine n'étoit certainement pas faite pour se confondre aisément avec les choses même les plus belles que pouvoient enseigner, d'après Moïse et les Prophètes, des Docteurs aux yeux de qui la Doctrine de Jésus-Christ avoit des caractères de fanatisme ou d'imposture, qui devoient, s'ils étoient réels, la rendre abominable. Et bien-moins étoit-elle faite pour se confondre aisément avec les plus belles spéculations et les leçons même les plus excellentes des Philosophes Payens bornés à leur propre sagesse; et de ceux sur-tout qui non-seulement n'avoient, mais ne vouloient avoir pour guide, que les foibles lumières qui leur demeuroient après avoir écarté, comme

Aët. xvii.
 §. 23.

fausse ou comme incertaine, toute Révélation divine proprement ainsi nommée. Les tems malheureux n'étoient pas encore venus, où l'on devoit voir s'élever, dans le sein même du Christianisme, des essaims de soi-disant Philosophes, plus entêtés de leur prétendue sagesse humaine, plus opiniâtres et plus insolens, que ceux d'Athènes qui se moquoient de St. Paul quand il parloit de leur faire connoître *le Dieu inconnu*. Les tems malheureux n'étoient pas encore, où Jésus-Christ, dans sa propre famille, verroit souvent le Christianisme aussi mal défendu d'une part qu'insolument attaqué de l'autre : aussi mal enseigné par des Docteurs sans doctrine ou sans véritable doctrine Chrétienne, que mal entendu par des Auditeurs Chrétiens, sçavans peut-être en mille choses utiles pour les besoins ou pour les agrémens de la vie animale et périssable, mais ignorans à l'égard du vrai Christianisme.

Les mêmes fidelles qui persévéroient dans la Doctrine des Apôtres, *persévéroient* aussi dans ce que mon Texte appelle *la Communion* ; c'est le second point. Le mot de *Communion* doit être pris ici dans un sens plus étendu que celui qu'il a d'ordinaire parmi nous, quand nous disons, comme ici, *la Communion* tout-court. Car nous ne l'employons guères de cette façon, que pour désigner la Sainte Cène, ou l'acte par lequel nous y participons :

participons : et cela ne répond pas à l'usage du mot dans les tems apostoliques. *Persevé rer dans la Communion* signifioit parmi les Chrétiens de ces tems-là, Entretenir soigneusement l'union requise dans la Communauté que formoit alors la spirituelle fraternité des Chrétiens. Cette Communauté les engageoit à quelque-chose ; elle avoit ses devoirs ; elle subsistoit par des visites fraternellement et chrétiennement amicales, par des assemblées qui se convoquoient au nom de Jésus-Christ, par des repas d'amitié qu'on pouvoit appeler des festins en son honneur, et par un commerce continuel de bons offices et de véritable gratitude. Les riches fournissoient des fonds pour l'entretien des pauvres : et les pauvres méritoient ces libéralités, non-seulement par une modeste reconnoissance, non-seulement par une conduite honnête et digne de plaire à de tels bienfaiteurs, mais par une émulation (si j'ose ainsi dire) par une émulation de dévouement à la cause commune des Frères. La commémoration symbolique de la mort de Jésus-Christ entroit sans doute pour quelque-chose dans les règles de cette Communauté ; et c'est peut-être de là qu'est venu l'usage où nous sommes de désigner par le nom simple de Communion, la célébration de la Sainte Cène. Mais une bonne preuve que ce n'est pas elle qu'il indique dans mon Texte, c'est qu'elle s'y trouve indiquée immédiatement après en d'autres termes.

Les fidèles qui persévéroient dans la Doctrine des Apôtres et dans la Communion, persévéroient aussi *dans la fraction du pain* ; ces dernières paroles font le troisième point de mon Texte : Et je crois qu'on est assez d'accord pour entendre ces mots de la Sainte-Cène, désignée par la *fraction du pain*, comme par une partie essentielle de cette pieuse cérémonie. Les premiers fidèles s'assembloient quelquefois exprès pour un repas frugal, à la fin duquel ils rompoient le pain et distribuoient la coupe entr'eux, en mémoire de la Mort du Seigneur, et de la notable Cène qu'il avoit faite avec ses Disciples la veille du jour terrible qu'alloient signaler ses dernières souffrances. On entrevoit même qu'ils pratiquoient cette forme de commémoration plus familièrement encore. Unis par les liens de la Charité et de l'Amour fraternel ; occupés sans cesse des intérêts de Jésus-Christ et de son Règne ; faisant de l'établissement de ce Règne l'objet de tous leurs desirs, le sujet de toutes leurs conversations ; tous leurs repas étoient (pour-ainsi-dire) des Cènes du Seigneur...

Voyez, au
v. 46, les
Chrétiens
allant
rompre le
pain de
maison en
maison.

.

Les mêmes fidèles enfin qui persévéroient dans la Doctrine des Apôtres, dans la Communion, et dans la fraction du pain, persévéroient pareillement *aux Prières* : c'est le dernier point de mon Texte. Quelques-uns traduisent *dans la Prière*,
par

par le singulier. Je m'en tiens à l'accord presque universel des exemplaires Grecs, soutenus du suffrage des anciennes Versions. Et la leçon du pluriel me paroît d'autant plus respectable, qu'elle a tout l'air de vouloir dire quelque-chose qui me semble trop intéressant pour être négligé. C'est qu'elle nous donne tout lieu de concevoir, non-seulement que les fidèles vaquoient à la Prière dans leur particulier, dans leurs familles, et dans leurs assemblées fraternelles; mais qu'ils continuoient à fréquenter, comme avant leur baptême, les Prières publiques qui se faisoient à de certaines heures, soit dans le Temple, soit dans les Synagogues; conservant par cette conduite avec leurs frères selon la chair, autant qu'il étoit possible, une espèce de communion, que ni la Charité Chrétienne, ni l'intérêt du Christianisme, ne leur permettoit de rompre, qu'ils n'y fussent absolument forcés. Dans les versets suivans, après avoir observé que les fidèles se tenoient unis ensemble, qu'ils avoient tout en commun, et que du prix de leurs Biens vendus chacun d'eux étoit assisté selon ses besoins, St. Luc ajoute, qu'ils se rendoient aussi tous les jours assidûment au Temple dans la même union : Et les premières lignes du troisième Chapitre nous représentent nommément deux Apôtres allant ensemble au Temple à l'heure de la Prière. Peut-on douter que ce ne fût pour accompagner les Prières qui s'y faisoient, aussi-bien que pour être à-portée d'y répandre la bonne semence de l'Evangile ?

Jean, iv.
 y. 22; E-
 sai. ii. y.
 3; Luc,
 xxiv. 47.

Heb. xii.
 y. 24.

l'Evangile ? Suivant le plan de leur Maître, ils devoient ce ménagement à leurs Compatriotes, héritiers naturels des promesses faites à leurs Patriarches. Le salut universel des Nations devoit, selon les Oracles, partir de la Judée, leur venir par les Juifs : il étoit dans l'ordre que l'Auteur de ces Oracles, par une sage et miséricordieuse *opiniâtreté*, si j'ose ainsi dire, s'obstinât à leur procurer les moyens de soutenir la noblesse de leurs titres, et de prévenir la ruine de leur Etat par un juste retour à leur devoir, en reconnoissant pour Seigneur et Christ ce Jésus dont le sang, tout en criant vengeance contr'eux, *crioit aussi pour eux de meilleures choses que le sang d'Abel*. Saisissons, Chrétiens, saisissons diligemment dans nos Saintes Ecritures, et toutes les traces qui s'y trouvent de cette patience par laquelle Dieu suspend les coups vengeurs de sa Justice qui paroissent les mieux mérités, et toutes celles qui nous découvrent dans les anciens fidèles, une patience imitatrice de la patience divine. Faisons-nous une habitude de sentir tout ce qu'exige de condescendance, l'horreur que doivent avoir pour le Schisme les Disciples d'un Christ qui ne respire que l'union ; qui n'est venu, Prince de paix, que pour anéantir, autant qu'il sera possible, jusqu'aux semences de la malheureuse facilité que trouvent les hommes à se diviser.

Telles sont en gros, Mes Frères, les observations que j'ai cru devoir faire sur les quatre points

points de mon Texte, considérés chacun d'eux à part : et vous sentez, je m'assure, qu'ils sont tous quatre assez intéressans pour mériter que vous les ruminiez après moi. J'oserai pourtant vous recommander sur-tout celui qui regarde l'étude constante de la Doctrine des Apôtres. C'est le premier des quatre points. Un Interprète qui l'a dit comme *une chose notable*, ne s'est point expliqué : je m'expliquerai pour lui. Je dis que c'est là le premier point, non-seulement parcequ'il occupe la première place, mais parcequ'il méritoit de l'occuper, comme celui sans lequel tous les autres ne sont rien, et qui renferme seul tous les autres.

Qu'après avoir écouté avec assiduité toute autre Doctrine, on soit capable d'une Conversation frivole, inutile, criminelle même, je n'en serai pas surpris : mais si après avoir écouté la Doctrine Apostolique avec intérêt, avec goût, avec assiduité, on se trouve parmi des gens avec lesquels on puisse avoir de la conversation, avec des amis et des frères au Seigneur ; il faut certainement que la conversation s'en ressente ; il n'est pas concevable qu'entre de tels amis elle roule au hazard sur les sujets frivoles des conversations mondaines. Ce n'est que parmi les gens assidus à la Doctrine Apostolique que se trouvent des Conversations véritablement intéressantes, véritablement raisonnables. Il y a des gens à qui j'entens quelquefois
dire,

dire, que nous sommes nés pour la société : Et c'est ordinairement en opposition à la Doctrine Apostolique que je le leur entens dire, pour faire regarder le véritable Christianisme comme un système fâcheux, qui condamne ses partisans à la solitude, à l'ennui, au chagrin. Ils rejettent l'Evangile du Règne de Dieu, tout en prétendant avoir beaucoup de respect pour la religion, et pour un Dieu qui *sans-doute a fait l'homme pour la société* : Mais qu'entendent-ils par-là ? Mais savent-ils ce qui mérite le nom de société ? Expédier comme on peut les affaires inévitables pendant certaines heures de la journée, afin de passer les autres à courir de maison en maison ; s'informer curieusement des affaires d'autrui ; recueillir ou répandre des bruits scandaleux ; faire échange d'ennuyeux complimens ; louer des gens que l'on méprise ; caresser des gens que l'on hait ; parler de la pluie et du beau tems ; attendre avec impatience au milieu de ces puérilités, le moment où seront prêtes, avec leur saint attirail, les tables consacrées au noble exercice du jeu ; rentrer chez soi pour y faire le desagrément de toute une famille, si l'on n'a pas eu la fortune favorable ; se coucher sans goût pour le repos, et sans autre idée agréable que celle de recommencer le lendemain le même train de vie : Voilà un échantillon de ce qu'on appelle être fait pour la société : En vertu de quels principes ? Ce n'est pas aumoins (je puis vous en répondre à coup sûr) ce n'est pas en vertu des principes

principes qui se puisent dans la Doctrine des Apôtres.

Et cet acte particulier de Communion que mon Texte appelle *la fraction du pain*, qui s'appelle autrement la Sainte-Cène, à quoi se réduit-il pour ceux qui n'y portent pas des esprits éclairés par la pure Doctrine Apostolique ?

J'ai lu (et si ma mémoire ne me trompe c'est un fait arrivé de notre tems) l'histoire d'un homme né sourd et muet, qui fréquentoit régulièrement les Eglises ; qui sçavoit se mettre à genoux et lever les yeux vers le Ciel comme les autres ; qui faisoit, en bon Catholique, des signes de croix et plusieurs autres choses, d'un grand air de dévotion. A l'âge de trente ans, plus-ou-moins, une humeur s'écoule tout-à-coup par ses oreilles, il recouvre l'ouïe, il parvient à comprendre la signification de certains sons : il essaye en cachette d'articuler quelques mots ; il acquiert enfin l'usage de la parole. Quoiqu'on n'ait pas tiré de ce Phénomène tout le parti qu'on en devoit tirer, l'on fit pourtant à l'homme quelques questions ; et ce qui fut prouvé par ses reponses, c'est qu'il n'avoit attaché d'idée à rien, que tout ce qu'il avoit fait n'avoit été qu'imitation machinale, j'eusse presque dit, *que pure singerie*. Et combien de gens ô mon Dieu, qui sans être nés sourds et muets, donnent lieu de craindre qu'un

examen un peu sévère ne mît leurs Communions dévotes, et toutes leurs dévotions, trop au niveau des dévotions de ce pauvre homme ! Ils ont eu pourtant des instructions qui lui manquoient. Mais à quoi servent des instructions qui s'impriment dans la mémoire, sans laisser dans l'esprit des lumières qui puissent en parlant raisonnablement au cœur, l'intéresser véritablement ?

.
 Ils parleront beaucoup de la mort de Jésus-Christ comme d'un sacrifice expiatoire. Demandez-leur ce que c'est qu'une expiation sans laquelle nos péchés ne nous feroient jamais pardonnés, et qui pourtant ne nous obtient le pardon que des péchés pardonnables : et voyez l'embaras où les laisseront, les absurdités où les jetteront, quelques paroles retenues de leurs instructions ordinaires.

.
 Qu'est-ce enfin que la Prière, sans la Doctrine Apostolique ? Les premiers fidèles vaquoient à la Prière, mais ils vaquoient aussi à la Doctrine Apostolique ; et il n'est question parmi eux que de prières conformes à cette Doctrine. Nous voyons par expérience ce que c'est que la prière parmi ceux qui négligent ou qui rejettent cette Doctrine. On lui préfère souvent des prières qui semblent faites exprès pour contraster avec celle de Jésus-Christ, dont il a dit, *Vous prierez ainsi.*

La Prière est l'essentiel, dit-on, et on ne le dit que pour marquer du mépris pour la Prédication, qui devrait toujours être telle qu'il la faut pour enseigner avec simplicité la Doctrine Apostolique, et qui lorsqu'elle est actuellement telle excite le plus le mépris de ces gens si zélés pour les prières. J'ai vu un Prédicateur chicané sur l'omission de quelque-chose dans ce qu'on nomme *la lecture des Prières*, et qu'on nommeroit mieux *la lecture de notre Liturgie* : Nos prières, disoit-on, sont si belles ! Il n'y a pas dans leur lecture un seul mot à perdre. Il répondit que tout ce qu'il avoit omis n'étoit qu'un Chapitre de l'Ecriture : et l'on se radoucît : l'orage fut apaisé. J'ai vu même autrefois je ne sçai plus quel pieux livret qui mettoit nettement la Prédication bien au-dessous de la prière. . . . Qu'auroit dit à ces belles choses un St. Paul ? Il n'y a qu'à voir comment il parle aux Corinthiens, quelques-uns desquels avoient reçu des dons miraculeux du Saint Esprit, dont ils se rendoient indignes par l'abus qu'ils en faisoient. Ils les en censure, leur parle de la différente distribution des dons, et les exhorte à désirer les dons les plus excellens : après quoi vient l'éloge de la Charité, sans laquelle avec les dons les plus brillans on n'est rien devant Dieu : Il les exhorte à rechercher la Charité ; et comme c'est le propre de la Charité de préférer ce qui tend le plus directement à l'édification de l'Eglise de Dieu, il leur dit encore une fois, *Désirez les dons*

1 Cor. xii.
& xiii.

xiv. §. 1.

Spirituels, et désirez avec le plus d'ardeur *les dons les plus excellens*, mais désirez plus que tous les autres le *don de la Prophétie* ; par lequel il faut certainement entendre le don de la Prédication, ou de la Publication de la Doctrine Apostolique. Et la raison de cette préférence est, que c'est celui de tous les dons qui contribue le plus à l'édification de l'Eglise.

Sans la Doctrine Apostolique on ne sçauroit avoir de véritables idées, ni de la Communication fraternelle, ni de ce que nous appelons aujourd'hui la Communion, ni de la Prière : mais avec cette Doctrine on a tout. Quand on a une fois goûté cette Doctrine, on sent qu'avec elle on a la source de toutes les vertus, qui en naissent comme le fruit naît de l'arbre. Instruit de cette Doctrine, je sens que lorsqu'il se trouve un Prédicateur qui l'annonce, l'assiduité à ses discours devient un devoir : Et si j'ai le malheur de ne pas trouver cette Doctrine dans les Assemblées où je puis me rendre, je n'y assisterai qu'autant qu'il le faut pour me ménager l'occasion de parler pour instruire les autres dans cette Doctrine. Je sçaurai ce que c'est que rompre le pain en mémoire de Jésus-Christ, sans superstition ; je sçaurai rendre raison de la mort dont je célèbre la mémoire : Et si je suis réduit à faire cette Commémoration dans une Assemblée superstitieuse, j'y serai seul avec des idées raisonnables de ce devoir, en attendant que je puisse faire goûter à d'autres cette Doctrine qui seule peut

peut les instruire. Je sçaurai offrir mes vœux à Dieu en me bornant à lui demander ce que Jésus-Christ nous enseigne à demander, et dans l'ordre où il nous permet de le demander : Et si je ne trouve point de Société établie, point d'Assemblée publique où je puisse ainsi vaquer constamment aux Prières, je m'en consolerais avec un petit nombre d'amis, qui connoissent et qui aiment la Doctrine Apostolique ; je jouïrai avec eux d'une conversation Chrétienne, des vrais plaisirs de Société, des douceurs qu'ignoreront à jamais ceux qui ne veulent pas prendre leurs idées de Société dans cette Doctrine ; et nous contribuerons ensemble avec zèle à ramener ces premiers tems du Christianisme que mon Texte nous présente sous un point de vue si aimable, et à répandre dans le Monde le goût de cette Doctrine Apostolique qui seule peut faire le bonheur du Genre-humain...

Je ne vous cache pas (comme vous voyez, Mes Frères) que dans le tableau de mon Texte, c'est un modèle que je vous propose : je crois ouvertement qu'il est légitime, qu'il est honnête, qu'il est beau de former des vœux pour le retour d'un tems où ce modèle seroit imité : Et je crois de même, que si tous les Chrétiens ne veulent pas concourir pour cela, comme ils le devroient, c'est aux plus sages à commencer. Je connois, j'ai pesé, j'estime ce qu'ils valent, les discours que tiennent là-dessus certains Raisonneurs. A les entendre,

tendre, “ c’est un admirable spectacle sans-doute
 “ que celui de l’Eglise naissante, à la faveur de
 “ cette merveilleuse effusion du Saint Esprit : et
 “ l’on ne doit pas douter que le même spectacle
 “ ne puisse revivre, plus glorieux encore qu’il ne
 “ fut aux premiers jours, dès-que Dieu daignera
 “ répandre de-nouveau son Esprit sur les hommes:
 “ Peut-être le fera-t-il dans un tems déterminé
 “ par ses decrets.” Et moyennant ces belles
 paroles on s’enveloppe tranquillement dans son in-
 crédule nonchalance, dans une paresse qui ne voit
 rien (qui ne veut rien voir) à faire de notre côté
 pour amener le retour du touchant spectacle.
 Vous diriez qu’on a droit d’envisager comme de
 purs miracles tous les effets d’une effusion mira-
 culeuse du Saint Esprit : ou que les effets dont
 parle mon Texte, n’ont rien qui les distingue de
 ceux qu’on appelle proprement les dons miracu-
 leux ou surnaturels. Mon Texte nous dit-il donc
 que les premiers fidèles parloient miraculeuse-
 ment diverses langues, ou qu’ils opéroient des
 guérisons miraculeuses, quand il se borne à dire,
 qu’ils *persévéroient dans la doctrine des Apôtres, dans
 la communion, dans la fraction du pain, et aux priè-
 res* ? Ne confondons pas avec les dons miracu-
 leux du Saint Esprit, tous les bons effets qu’il
 produit naturellement quand une fois on l’a reçu :
 Et n’oublions pas, à l’égard même des dons sur-
 naturels, que si l’acte de les communiquer dépen-
 doit absolument de Dieu, leur usage au moins n’en
 dépendoit

dépendoit pas tellement qu'il ne dépendît aussi quelquefois de la liberté des hommes. C'est ce qui paroît assez clairement par les reproches de St. Paul, à ceux d'entre les Corinthiens qui profanoient ces dons par l'usage indiscret qu'ils en faisoient. Dieu peut agir sur nous comme sur des machines. Il peut donner à ma langue la faculté de parler plusieurs langages ; ma main peut recevoir de lui la vertu de guérir les malades en les touchant, tout comme la recevoit le bois de cette Chaire, si telle étoit son bon plaisir : Il peut même, s'il le veut, me faire employer ces dons de telle façon que sans aucun dessein de ma part, ou même malgré moi, il me fasse servir à l'exécution de ses desseins : Mais s'ensuit-il de-là que sa volonté, toujours seule agissante, n'attende jamais rien du concours de la nôtre ? Il a falu qu'une fois le Saint Esprit descendît avec un éclat miraculeux sur les Apôtres ; pour établir de la manière la plus incontestable, la gloire, l'exaltation, le pouvoir céleste de leur divin Maître, qui avoit promis de leur envoyer du Ciel cet Esprit consolateur ; et pour donner le branle par cet envoi, comme par un signal céleste, à la Prédication de l'Evangile du Règne de Dieu sur la terre. Et depuis ce tems-là le Saint Esprit n'est-il donc plus dans le monde ? Que dis-je ? il y respire visiblement dans le résultat public des grandes révolutions qu'il y a produites ; il y respire dans les débris des Temples profanes qu'il a renversés, dans tous les établissemens

bliffemens Chrétiens, qui fans lui n'existeroient pas ; il y respire, il y souffle même, dans quelques passages au moins de tant d'Ecrits d'Auteurs Chrétiens ; dans les discours peut-être d'un plus grand nombre qu'on ne s'imagine ; et sûrement dans l'histoire de ces anciennes merveilles ; dans les leçons écrites du Christ qui l'a répandu ; dans la Doctrine des Apôtres qui l'ont reçu ; dans tout le corps de nos Saintes Ecritures bien-entendues ; où quiconque ne veut pas lui fermer son cœur est maître de l'y recevoir. Et cet Esprit une fois reçu, ne produit-il pas naturellement des effets pareils à ceux que mon Texte nous présente ? Les cœurs qui l'ont reçu n'aiment-ils pas naturellement d'en parler ? ne cherchent-ils pas naturellement leurs semblables ? ne tâchent-ils pas d'en augmenter le nombre, soit par des discours naturellement assortis à leurs vœux, soit par d'autres traits de conduite fortables à leurs discours ? Je ne nie pas que Dieu ne puisse par des opérations surnaturelles préparer secrettement nos cœurs, tant à recevoir librement et raisonnablement son esprit, qu'à produire les bons fruits qui sont les effets naturels de son Esprit une fois reçu. C'est ainsi qu'un Père qui veut voir ses enfans en état de marcher, leur facilite par divers moyens dépendans de lui-seul, cet exercice d'une faculté naturelle : C'est ainsi, par-exemple, que l'on fait marcher les enfans avec des lisières ; mais est-ce afin qu'ils ne marchent jamais qu'avec des lisières ?

N'est-

N'est-ce pas afin qu'ils apprennent à marcher tout-seuls ? Mettons que dans les commencemens, pour donner le branle à la publication de l'Evangile, la Divine Puissance ait agi sur quelques hommes comme sur des Etres purement passifs : faut-il à cause de cela que nous ne soyons jamais des agens libres ? que jamais rien ne se fasse par nous pour l'exécution du dessein de Dieu, qu'autant que Dieu opérera sur nous comme sur du bois ou sur de la pierre ? que Dieu ne trouve jamais en nous que des machines qui ne vont qu'autant qu'il les fait aller par quelque miracle, et qui cessent d'aller dès qu'il retire sa main ? Quand toutes les apparences nous avertiroient qu'il est impossible de rien faire pour ramener les tems heureux de l'Eglise primitive, je tiendrois bon : je me souviendrois que tous les jours, pour de moindres objets, l'on se fait honneur en disant, *Je tenterai l'impossible*. On ne l'aura certainement jamais dit dans une occasion plus glorieuse, .. ou pour laquelle on doive moins craindre la honte de l'avoir dit inutilement.

S

Le

S E R M O N XIV.

S U R

MATTH. I. v. 18—25.

P R E C H E'

Le DIMANCHE lendemain de NOEL,

1756.

F f f 2

nièr
seph
ceint
qu'il
la vo
soit à
rut e
craïn
engen
fante
il sau
est ar
voit p
Vierg
appell
VEC N
meil,
dé, et
jusqu'
appell

V
à-pein

St. MATTHIEU, Chap. I.

¹⁸ *La naissance de Jésus-Christ arriva en cette manière : Comme Marie sa Mère eut été fiancée à Joseph, avant qu'ils fussent ensemble, elle se trouva enceinte du Saint Esprit. ¹⁹ Et Joseph son mari, parce qu'il étoit juste, et qu'il ne la vouloit point diffamer, la voulut laisser secrètement. ²⁰ Mais comme il pensoit à ces choses ; voici, l'Ange du Seigneur lui apparut en songe, et lui dit ; Joseph fils de David, ne crains point de recevoir Marie ta femme : car ce qui est engendré en elle est du Saint Esprit. ²¹ Et elle enfantera un Fils ; et tu appelleras son nom Jésus : car il sauvera son peuple de leurs péchés. ²² Or tout ceci est arrivé afin que fût accompli ce dont le Seigneur avoit parlé par le Prophète, en disant ; ²³ Voici la Vierge sera enceinte, et elle enfantera un Fils ; et on appellera son nom Emmanuel, qui veut dire, DIEU AVEC NOUS. ²⁴ Joseph étant donc réveillé de son sommeil, fit comme l'Ange du Seigneur lui avoit commandé, et reçut sa femme. ²⁵ Mais il ne la connut point jusqu'à-ce qu'elle eût enfanté son Fils premier-né ; et il appella son nom JÉSUS.*



VOILA, Mes Frères, dans l'Evangile du jour, bien de la matière pour un seul Sermon : à-peine plusieurs suffiroient-ils pour l'épuiser :
Ce

Ce n'est pourtant pas là ce qui m'embarasse le plus. L'impossibilité même d'examiner distinctement un si grand nombre d'objets, autorise à faire un choix : et d'ailleurs, c'est un texte que je pourrai naturellement ramener, plus d'une fois même, s'il plaît au Seigneur, à mesure que le retour de la fête ramènera l'occasion de traiter par préférence des points relatifs à la naissance de Jésus-Christ. Mais une indisposition peu compatible avec l'étude, ne m'ayant pas permis de me préparer comme j'aurois voulu, j'ai lieu de craindre qu'il ne m'arrive, soit de ne pas saisir mes objets, soit de ne pas débrouiller mes réflexions aussi nettement que je voudrois. J'ai prié Dieu de m'affister : j'ose vous prier, vous, Mes Frères, de m'encourager par une attention mêlée de quelque indulgence.

Nous voyons ici d'abord une Vierge fiancée à un homme nommé Joseph, qui dans la suite se trouve de plus appelé *Fils de David* : ce qui nous l'annonce comme appartenant à cette famille d'où les Juifs en général s'attendoient à voir naître quelque jour, conformément à leurs Oracles, celui qui devoit être l'Oint du Seigneur, le Messie, ou le Christ, dans le sens le plus distingué, le plus noble, le plus sublime de ces termes : lesquels autre je suppose que vous sçavez être des termes synonymes, qui désignent un homme établi de Dieu pour exécuter ses ordres, ou pour exercer

son

son empire avec une autorité divine. Nous voyons après cela que cette Vierge fiancée à Joseph, se trouve enceinte *avant qu'ils fussent ensemble* : c'est-à-dire, sans-doute, pendant qu'elle étoit encore dans la maison paternelle, en attendant la célébration du mariage. L'Evangeliste nous avertit en-passant, que c'est du Saint Esprit qu'elle étoit enceinte. Mais la cause de l'état où se trouvoit Marie, n'étoit pas encore connue de Joseph : qui devoit cependant se considérer d'avance comme son Mari. On peut même observer que le texte l'appelle ainsi dans ce qu'il nous apprend des pensées de Joseph sur l'état de la Vierge. Et ce qu'il nous en apprend n'est pas moins remarquable. Joseph est juste : et comme tel il se croit obligé de la repudier, mais en vertu de cette même justice il croit devoir la repudier sans éclat. Pendant qu'il est occupé de ces pensées, un Ange lui apparôit en songe, et lui déclare que *ce qui est engendré en elle est du Saint Esprit* : Ce même Ange lui ordonne de la prendre sans se mettre en peine des conséquences : et l'Ange est obéi. Joseph reçoit Marie dans sa maison comme sa femme, mais il ne la touche point : il a les droits d'un Epoux, mais il se défend d'en jouir jusqu'à ce qu'elle ait mis au monde son premier-né. Il respecte en elle le fruit céleste que porte son chaste sein. L'Ange avoit prédit la naissance d'un fils : et c'est un fils qui est né. L'Ange avoit dit, *Tu appelleras son nom Jésus, car il sauvera son peuple de leurs*

Esaï. vii.
v. 14.

leurs péchés : C'est en vertu de cet ordre que Joseph donne à l'enfant le nom de JÉSUS : Et quel nom ! quel nom, dis-je, si vous considérez ce qu'il annonce, et en vertu de quelle raison, et en vertu de quelle autorité ! Quelle abondance donc aussi de sujets à méditer ! Encore ai-je omis un des traits les plus notables. Toutes ces choses arrivent afin que s'accomplisse une autre parole du Seigneur, prononcée plusieurs siècles auparavant par le Prophète : *Voici la Vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et l'on appellera son nom EMMANUEL*, comme qui diroit, *Dieu avec nous*. Ce seul article suffiroit, je ne dirai pas pour un Sermon, mais pour un livre d'un juste volume. Au milieu de tous ces objets, saisissons comme l'objet principal, ce grand point de fait : la merveille de la naissance du Sauveur, conçu du Saint Esprit dans le sein d'une Vierge. Et que notre attention pour ce fait capital ne m'empêche pourtant pas de vous proposer sur les autres, considérés dans leur ensemble, certaines reflexions préliminaires qu'il semble lui-même exiger.

Il n'est aucun fait qui ne perde à être dénué de ses circonstances. Quelques-unes sont comme des parties du fait : elles le développent, elles l'illustrent, elles le confirment : et celles même qui lui sont plus étrangères, concourent quelquefois heureusement à produire le même effet. C'est par leurs circonstances que les faits tiennent

au

au corps de l'histoire : et plus les faits sont intéressans, plus aussi doit-on souhaiter de les connoître par des circonstances détaillées. Ainsi nous pouvons bénir Dieu, Mes Frères, de ce qu'il nous a conservé les détails que nous avons dans notre Texte : et je l'en bénis. Je lui rends graces de nous avoir conservé ces deux premiers chapitres de St. Matthieu, et ces trois premiers chapitres de St. Luc, par lesquels seuls proprement nous connoissons aujourd'hui plusieurs circonstances de la naissance miraculeuse de Jésus-Christ : C'est que j'aime le Sauveur du monde, et qu'on aime à sçavoir tout ce qui a du rapport à ce qu'on aime : je voudrois en sçavoir encore plus que l'Ecriture n'en dit, si cela étoit possible. Quand il s'agit de la vie de Jésus-Christ, c'est alors ou jamais qu'une curiosité sans bornes peut paroître excusable. En parcourant les détails de mon texte, j'en paroïssois tout-à-l'heure comme accablé : c'est que je les considérois comme le sujet d'un discours. A présent que je considère en eux-mêmes, et les détails de mon texte, et ceux que St. Luc nous met en état d'y joindre, peu s'en faut qu'il ne m'échape quelque plainte sur ce qu'ils ne sont pas en plus grand nombre. Combien de choses intéressantes il faut que les Evangélistes aient eû le courage de négliger ! Mais n'en murmurons pourtant pas. Je sens qu'ils pouvoient sagement éviter de loin l'affectation des détails, ne fût-ce

que pour soutenir d'autant mieux la dignité de l'Histoire Sainte, à la continuation de laquelle il n'étoit proprement nécessaire de fournir que des mémoires suffisans sur l'avènement du Christ. . .

Les aûtres histoires, en général n'ayant pas, ne pouvant même avoir, un but bien-fixe, ou bien digne de l'être ; les Ecrivains de ces histoires, lorsqu'il s'agit d'entrer dans les détails, sont naturellement fort sujets à s'y perdre ; réduits comme ils sont à n'avoir d'autre règle pour le choix, ou que la nécessité tyrannique de leur situation, ou que la convenance fortuite de leur goût personnel avec les goûts d'autrui qui se trouvent avoir une certaine vogue dans le Public. L'un s' imagine que la Guerre est une belle chose, il s'étend, il s'appesantit sur tout ce qui regarde les Sièges, les Campemens, les Batailles, l'Art militaire, et la personne ou les aventures des Guerriers. Un aûtre trouve que c'est quelque-chose de beau que la Politique, les Intérêts embrouillés des Princes, et les Secrets du Cabinet : il s'y jette à corps-perdu ; ce sont des anecdotes, des particularités, des conjectures, des éclaircissemens, et des discussions qui ne finissent point. Un troisième, amoureux des spéculations que l'avarice fait aimer, vous amuse, ou vous étourdit, de détails relatifs à la Finance, à la Mercantile, aux moyens d'enrichir un Peuple, à l'art de faire des fortunes. . Et que dis-je ? un fat en place, une courtisane quelquefois, suffira pour donner la vogue à un débordement

bordement général de Mémoires curieux sur des aventures, sur des vies, qui sont des fourmilières de niaiseries d'amour. Des gens graves en gémissent, et tâcheront de donner la vogue à des Mémoires qui seront sifflés par qui le voudra, comme des niaiseries de l'espèce grave. Il n'est rien qui ne puisse être le grand objet de quelques-uns : et rien que personne puisse proposer raisonnablement comme devant être le grand objet de tous ; jusqu'à ce que nous venions à l'Histoire Sainte, ou plutôt à ce Jésus dont nous célébrons la naissance ; à ce Christ, à cet Oint de Dieu par excellence, qui est le grand objet de cette Histoire même ; laquelle en nous montrant aussi, mais à sa manière, les folies humaines, nous montre en même tems, dans les desseins de la Sagesse de Dieu, la règle unique sur laquelle elles peuvent être réformées. Toute l'Histoire profane (prenez-là depuis le commencement jusqu'à l'heure présente) ne sçauroit tendre à rien de bien-sérieux et de véritablement important, si ce n'est qu'on l'y fasse tendre indirectement après-coup, en la faisant servir à l'illustration de l'Histoire Sainte. Dans celle-ci, tous les faits principaux se rapportent constamment les uns aux autres, se soutiennent les uns les autres, concourent unanimement à un grand but, tendent de concert au seul but auquel toute histoire, tout discours, toute pensée, toute action, toute chose en-un-mot devoit tendre ; et rendent ainsi respectables les faits accessoires qui les accompagnent, soit par une liaison naturelle,

relle, soit pour les illustrer, soit pour les confirmer. Mais s'il étoit bon que quelques circonstances nous fussent conservées, il n'étoit pas à-propos pour cela que l'Histoire de la vie de Jésus-Christ admît toutes sortes de circonstances sans distinction ; il y falloit au-contraire beaucoup de réserve ; parceque notre esprit se feroit peut-être plus attaché aux faits accessoires qu'aux principaux ; ce que nous ne faisons déjà que trop. Et c'est pour cette raison peut-être que la Sageffe Divine, qui n'a certainement pas abandonné au hazard la composition des Mémoires originaux d'une telle Vie, a voulu que de quatre Evangélistes il y en eût deux, qui nous conduisant d'abord au plus essentiel, commenceroient par l'Histoire du Ministère de Jésus-Christ. Peut-être même ne devons-nous plusieurs des détails où les deux autres sont entrés touchant sa naissance et les premières années de sa vie, qu'au sage dessein qu'ils eurent de fixer ce qu'il y avoit de plus notable et de plus assuré, dans une partie de son histoire sur laquelle une impatiente curiosité, quoiqu'innocente ou même louable dans son principe, pouvoit aisément devenir indiscrete, donner dans des puérilités, exciter de vaines disputes, et dès-lors encourager des faiseurs de contes frivoles, dont nous avons probablement des restes ou des traces ridicules, dans le livret apocryphe qui porte pour titre, *L'Evangile de l'Enfance de Jésus-Christ*. Ou si quelque'autre motif encore déterminâ ces deux saints hommes, ce

ne

ne fut probablement qu'un sage dessein de prémunir les Fidèles contre une erreur très dangereuse à plus d'un égard, quelque bons Chrétiens que pussent être d'ailleurs les Errans : je veux dire, contre l'erreur de ceux qu'une fausse Philosophie conduisoit ou pouvoit conduire (comme il arriva certainement bientôt après) à voir tellement Dieu même en Jésus-Christ qu'ils ne voulussent plus reconnoître en lui que la simple apparence d'un homme, jusqu'à mépriser les Oracles suivant lesquels, pour les plus importantes raisons, il falloit qu'il fût homme : Et si St. Luc nous a laissé de plus amples mémoires que St. Matthieu, pour constater la divine humanité du Christ, ce ne fut très vraisemblablement que parceque écrivant plus tard, il avoit vu de plus près l'origine ou les progrès de l'erreur à laquelle il étoit bon d'obvier. On a même quelques raisons de présumer que les détails de St. Luc et de St. Matthieu, ne parurent que dans une seconde édition de leurs Evangiles. Aumoins me paroît-il assez clair que les anciens Ebionites, qui ne reconnoissoient en Jésus-Christ qu'un simple homme, fils également de Marie et de Joseph, quoique leur seul Evangile fût celui de St. Matthieu, le premier qu'on ait jamais eû, n'en avoient que des exemplaires où les détails en question ne se lisoient pas : Et quant aux Marcionites, qui ne voyoient en Jésus-Christ que Dieu même revêtu de la simple apparence d'un homme, bien-qu'ils eussent l'Evangile de St. Luc ; il n'est

n'est pas non-plus sans vraisemblance, qu'ayant commencé par n'en avoir point d'aître, ils avoient d'abord formé, sur des exemplaires où ces détails manquoient, le système de Christianisme qu'ils défendirent ensuite avec une opiniâtreté, qui véritablement n'étoit pas invincible puisqu'elle fut vaincue au point de tomber presque dans un oubli total du Public, mais qui sans-doute auroit dû troubler moins longtems le repos de l'Eglise, se rendre plutôt à l'évidence du vrai, généralement reçu dans l'Eglise avant que le second siècle vît naître un Marcion. Et ce qu'on peut donner pour certain, est en premier lieu, que les Apôtres, non-plus que leur Maître lui-même, ne paroissent pas s'être prévalu des détails de sa Nativité, dans ce qu'on connoît de leur Ministère par tout le reste des livres du Nouveau Testament : c'est en second lieu, que quelque utile que fût l'établissement d'une fête qui réveillât annuellement l'attention des Fidèles pour ces détails, l'Eglise n'en fit qu'assez tard l'établissement.

Après ces reflexions je reviens, et je me borne à ce que j'ai appelé le fait principal de mon Texte, qui est, que ce *Jésus*, ainsi nommé comme étant le Sauveur promis de son Peuple ; que ce Jésus, dont nous sommes réputés être le Peuple dans un sens plus noble et plus avantageux que cette partie de son ancien Peuple dont nous voyons les restes errans et vagabonds, en apparence abandonnés ;

que

que ce Jésus enfin duquel, en qualité de son Peuple, nous célébrons la naissance, est né miraculeusement d'une Vierge, par l'opération du Saint Esprit.

Et d'abord, je crois qu'un petit éclaircissement sur le nom du *Saint Esprit* ne sera pas inutile. Il est écrit que l'Ange parlant à Joseph lui dit, *Ne crains point de recevoir Marie ta femme, car ce qui est engendré en elle est du Saint Esprit*. Que faut-il entendre ici par le SAINT ESPRIT ? Ce terme, comme on l'entend ordinairement, et comme on l'enseigne aux enfans dans le Catéchisme, désigne la troisième personne de la Sainte Trinité : cette explication pourroit faire naître l'idée à quelques-uns des lecteurs qui pensent (car il y en a qui ne pensent pas du tout) que la troisième personne de la Trinité est le Père de Jésus-Christ, quant à son humanité, et que la première personne de cette même Trinité est son Père quant à sa divinité. Mais ces mots, *Du Saint Esprit*, sont-ils bien sûrement et sans la moindre équivoque dans l'Original ? Non, Mes Frères. Il est vrai seulement que l'Original pourroit se traduire par ces mots dans quelques occasions. Mais dans celles où le traduire ainsi ne tend pas plus à la gloire de Dieu et de la Religion, il seroit peut-être de la prudence et de la bonne foi qu'on traduisît plus littéralement. Les termes de l'Original sont proprement, *Ce qui est conçu en elle est d'un ESPRIT SAINT*. Cela change nos idées. Le même terme original que

nous

nous rendons par celui d'*Esprit*, peut se rendre (et c'est même sa signification propre) par celui de *Souffle* ou de *Vent*. Or qui dit un *Vent*, dit un Agent invisible dont l'action n'est connue que par ses effets : cela nous met tout-d'un-coup en état de saisir ce qu'il faut entendre littéralement par un *Esprit*. C'est une Cause invisible, laquelle agit comme le Vent qui fait mouvoir, par-exemple, les feuilles d'un arbre ; on ne voit pas le vent, mais on voit le mouvement des feuilles ; on voit l'effet, mais on ne voit pas la cause. Et c'est ainsi que le principe intelligent des mouvemens de notre corps se nomme *Esprit* : parcequ'il produit ces mouvemens, ainsi que le Vent, comme un Agent invisible ; comme une cause dont on voit l'effet, mais qu'on ne voit pas elle-même. Pourquoi en feroit-il autrement lorsqu'on parle de l'*Esprit* de Dieu ? Il y a certainement en Dieu une Vertu, une Force qui devient cause actuelle de tout ce qu'il veut produire : et cette cause est certainement invisible. C'est donc une Cause invisible qui a opéré en Marie. Et si l'on dit que c'est un *Esprit Saint* : cela signifie que c'est un Esprit distingué, car *Saint* veut dire, *distingué, mis à part, ou consacré* pour un certain usage : et quand il s'agit de quelque-chose d'extraordinaire, ou de surnaturel, qui puisse en même tems être regardé comme divin, le terme d'*Esprit Saint* signifiera naturellement une Cause invisible d'un ordre supérieur : soit parcequ'elle vient de Dieu, soit parcequ'elle

qu'elle est mise en activité pour quelque œuvre digne de distinction, même parmi les œuvres de Dieu. Exprimons la chose à l'égard de Marie, dans les termes de St. Luc. Ce qui dans notre Texte est appelé *un Esprit Saint*, ou *Le Saint Esprit* (si l'on veut), St. Luc l'appelle, *La Vertu du Souverain qui l'a comme couverte de son ombre*. Après ces éclaircissemens, Mes Frères, je vous invite à réfléchir avec moi quelques momens sur la vérité du fait.

S'il falloit examiner le fait seul, j'avoue que les Pyrrhoniens auroient beau jeu : Mais considérez toute l'Histoire de la vie de Jésus-Christ : prenez-le depuis sa naissance jusqu'à son baptême : suivez-le dans le cours de sa Prédication, dans ses Sermons et dans ses Miracles, jusqu'à sa mort, joignez-y sa Résurrection, son Ascension ; et sans séparer d'avec les promesses qui la précédèrent, les merveilles qui la suivirent, considérez toutes ces choses dans leur ensemble : Où fera l'inconvénient d'admettre pour le commencement d'une telle Vie, une Naissance miraculeuse ? Une telle naissance dans l'Histoire d'une telle vie, n'est qu'un Miracle de plus : et la singularité même du miracle doit-elle nous étonner dans une vie qui fut si glorieusement unique en son espèce ? Il me semble au-contraire, qu'un moindre miracle n'eût été que moins convenable pour le commencement d'une telle vie, quand je contemple l'auguste caractère

ractère qui fait comme la base de toutes les merveilles qui la distinguent : je veux dire, le rang suprême que tient notre Jésus dans le plan de la divine Providence.

Dans ce plan, connu par l'Histoire, le Dieu d'Abraham paroît comme l'Ordonnateur souverain de tout, sans qui le monde n'existeroit point, ou n'eût jamais été qu'un affreux chaos.

Dans ce plan, l'Univers des corps est comme qui diroit sa maison : l'Univers des esprits comme qui diroit sa famille : notre Globe avec ses habitans comme un de ses domaines, où le desordre et la misère se sont glissés et dominant par l'abus d'une liberté dont il n'a jamais voulu priver la Nature humaine, mais où comme Maître et comme Père, il veut que l'ordre se rétablisse.

Dans cette partie du même Plan, la race particulière d'Abraham par son fils Isaac, paroît comme un Peuple choisi par le Dieu d'Abraham pour être un exemple visible et permanent de ce qu'il veut entant que Père, de ce qu'il peut entant que Maître, à l'égard de tout le Genre-humain : Et dans la même partie du plan céleste, je distingue surtout une famille de la Tribu de Juda : la famille d'un David y paroît comme une branche choisie pour en faire sortir au tems convenable un Rejetton vigoureux, un personnage illustre, qui par les moyens les plus doux, à travers des plus rudes et plus opiniâtres obstacles, opérant la plus belle et la plus grande de toutes les révolutions, étendrait

droit si bien par son propre Règne le Règne du Dieu de ses pères, soutiendrait si bien le caractère du Christ promis à David, dont le Dieu vivant de David avoit dit, *Je lui serai pour Père, il me sera pour Fils*, qu'il seroit appelé par excellence, non-seulement le Christ et le Fils de David, mais le Christ et le Fils du Dieu vivant. Quelle grandeur, Mes Frères ! quelle dignité ! Et qui de vous ne la reconnoît dans la personne du Fils de Marie ?

2Sam.vii.
14.
Heb.i. 5.

N'est-ce pas en vertu et pour preuve de cette dignité, qu'en présence de l'homme qui représentoit en Judée la majesté des Césars, Maîtres alors du Monde, il a pu dire, *Je suis né pour être Roi ?* N'est-ce pas en vertu et pour preuve de cette dignité que dans une autre occasion, pensant à tous les Conquérans illustres, Monarques universels dans leurs projets, Pasteurs des Peuples en grand, il a pu dire, *Je suis moi le vrai Pasteur, ceux qui sont venus avant moi n'étoient que des voleurs ?* ou faudroit-il s'étonner, si même se comparant avec tous les Rois et tous les Pontifes nommés avant lui les Christs, les Messies, les Oints du Seigneur, il eût dit : Ces exemples, ces types n'étoient que des ombres du Christ qui devoit venir, que de foibles emblèmes qui ne présiguroient ? Et nous étonnerons-nous, qui plus est, qu'après avoir vaincu la mort il ait pu dire, il ait dit, *Toute puissance m'est donnée au Ciel et sur la Terre : Allez instruire toutes les Nations, et*

Jean,
xviii.
v. 37.

Jean, x.
v. 11 & 8.

Matth.
xxviii.
18-20.

leur apprenez à respecter toutes les choses que je vous ai prescrites.

Certainement si c'étoit un homme que Dieu avoit prédestiné pour de si grandes choses, ce n'étoit plus une incroyable merveille dans l'homme ainsi distingué, que de l'être encore par une naissance différente de celle du commun des hommes, — Le ministère glorieux d'un Samuel, et précédemment le ministère glorieux d'un Samson, avoient été préparés par des merveilles qui portoient plus ou moins visiblement l'empreinte d'une Vertu du Très-Haut ; et ces deux grands hommes étoient nés également de Mères jugées steriles : Mais qu'étoit-ce après-tout que la gloire de leurs ministères, comparée à la gloire du ministère de Jésus-Christ ? Relisez leur histoire et prononcez vous-mêmes. — Quand le Seigneur, longtems avant Samuel et Samson, quand le vrai Dieu, Créateur du Ciel et de la Terre, eut résolu de se faire reconnoître comme tel par une seconde Création, dont les hommes ne pussent pas dire, *Nul homme ne l'a vue* ; quand après avoir laissé vivre Abraham avec Sara toujours sterile, au delà d'un âge où ni l'un ni l'autre ne pouvoit, humainement parlant, espérer d'avoir des enfans, il leur eut promis un Fils à naître dans un tems arbitrairement désigné dans la promesse, et par ce fils une procréation successive, que relativement à l'auteur de la promesse j'ose appeler la création d'un Peuple nombreux comme les étoiles du Ciel et les sablons de

de la mer : il voulut certainement (la chose même le dit) que le premier-né de cette seconde création fût distingué du commun des hommes par une naissance plus merveilleuse encore que ne fut dans la suite celle d'un Samuel ou d'un Samson. Et si telle fut la gloire de la naissance d'Isaac, n'étoit-il pas bien convenable qu'un miracle plus notable encore signalât la naissance de notre Jésus ? de ce Jésus, le premier-né d'une autre nouvelle Création, plus spirituelle, plus noble, plus excellente enfin que la précédente ? de ce Jésus qui doit être à nos yeux le véritable Isaac de l'intention divine, le véritable Fils de la promesse ? de ce Jésus dont l'Isaac selon la chair, son admirable type à d'autres égards, ne le fut pourtant pas à l'égard du point de la promesse le plus intéressant, le plus magnifique ? de ce Jésus, le seul Enfant d'Abraham dont l'office ait été de mettre en valeur, par la Vocation des Gentils, cette précieuse partie de la promesse où l'Eternel avoit dit : *En ta semence seront bénites toutes les Nations de la Terre.* Ce ne fut certainement pas au fils charnel de la promesse que l'Eternel avoit fait l'honneur de l'appeler son Fils, ou de lui dire, *Aujourd'hui je t'ai engendré : je te donne pour héritage les extrémités de la Terre.* . .

Gen.
xviii.
v. 18.

Pf. ii.
v. 7 & 8.

Admirons donc, mais admirons sans étonnement, que notre Jésus soit représenté comme Fils de Dieu

Dieu par sa naissance même ; comme Fils de Dieu d'une manière unique ; comme Fils unique du Père, comme *le Fils de Dieu* par excellence.

D'ailleurs : si Jésus-Christ étoit un simple homme par sa naissance, comment concevoir toutes les vertus qui brillent dans sa conduite ? cette sainteté constante et sans mélange qui distingue sa Vie si glorieusement de toute autre vie humaine ? S'il n'étoit par sa nature qu'un homme tel que je suis, il y auroit de quoi me désespérer, quand je vois que tant de vertus peuvent être réunies dans un homme, et que moi, malgré toute la soumission de mon esprit à la volonté de mon Dieu ; malgré tout l'amour de mon cœur, malgré toute l'ardeur de mes souhaits pour l'avancement de son Règne ; je trouve encore en moi tant de faiblesses, tant de vices, tant de corruption. Mais non. Jésus n'est pas né du commerce d'un homme et d'une femme, comme le reste des hommes ; il a été distingué plus que tout autre, dès le ventre de sa mère : sa naissance même préparoit à le reconnoître pour celui qui devoit être appelé le Juste, le Saint ; à reconnoître en lui par ses vertus non moins que par sa puissance, l'image de Dieu la plus parfaite, l'empreinte la plus vive de sa personne. Les hommes qui d'ordinaire souhaitent d'avoir beaucoup de puissance afin de pouvoir faire beaucoup de mal, admirent la Puissance de Dieu en Jésus-Christ : j'admire en lui quelque-chose de plus quand je contemple en lui le modèle de Justice, de Sainteté

Sainteté le plus parfaitement irrépréhensible. Je ne parle pas ici de la Justice et de la Sainteté des Patriarches ou des Prophètes les plus illustres par ces vertus : je ne parle pas même de celles des Anges : Je parle de la Justice et de la Sainteté sévère ensemble et miséricordieuse de Dieu même : Ce sont les vertus d'un Dieu que je vois en son Fils : c'est dans la divinité de ses vertus que je vois la divinité de sa naissance. Peu s'en faut que je ne dise, Une telle naissance étoit nécessaire pour expliquer le phénomène d'une telle vie.

Je finis, par quelques nouvelles réflexions, relatives à l'utilité du fait, ou de la connoissance du fait. Et ici reconnoissons d'abord quel respect la merveille de la naissance de Jésus-Christ dût produire dans l'âme de sa Mère, dans l'âme de Joseph, dans sa famille, et dans d'autres familles encore, par les discours de ceux qui la connurent cette merveille, ou même de ceux qui n'en connurent qu'une partie ; tels par-exemple que les Bergers, instruits de la naissance au moins d'un Sauveur par des Anges, et les autres qui le furent sans-doute par les Bergers. Car enfin, est-il concevable que la nouvelle d'une pareille naissance ainsi annoncée, fût un secret pour tout le monde, ou qu'en se répandant elle ne fît pas connoître cette même naissance comme un miracle du Ciel ? Cette naissance célébrée à Jérusalem et dans le Temple par quelques âmes pieuses ; cette nouvelle

velle jointe à celle des autres merveilles arrivées
 dans la famille de Zacharie ; cette nouvelle jointe
 à l'arrivée, et aux perquisitions des Mages ; pou-
 voit-elle n'avoir fait aucun bruit dans Jérusalem ?
 ou plutôt n'est-il pas de fait que le Sanhédrin,
 que les Sages, que les Grands de la Nation en fu-
 rent instruits ; que toute la ville en fut émue ;
 qu'Hérode sur son trône en fut alarmé ? Et quels
 salutaires effets n'alloit-elle pas avoir, si elle eût
 trouvé leurs esprits bien disposés ? Mais qu'est-ce
 en général que les Grands, que les Riches, que les
 Sages du Siècle ? Mais qu'est-ce que les Sages,
 que les Riches, que les Grands de Jérusalem ?
 Lorsqu'il s'agit d'écouter la voix du Ciel et de re-
 connoître les merveilles de Dieu, l'orgueil qui les
 domine leur permet-il de faire leur devoir ? et
 quand l'orgueil ne les en empêcheroit pas, l'ivresse
 de l'opulence et des plaisirs le leur permettroit-
 elle ? Il me semble les voir et les entendre.
 Les uns traitent tout cela de fables ; et les autres
 disent froidement, Nous verrons ce qui en est, le
 tems le fera connoître. Ceux qui osent en parler
 sérieusement sont regardés comme des fous, ou
 comme des idiots : Les Pauvres les mieux-inten-
 tionnés sentent qu'il faut se taire, et se contentent
 de conserver la Vérité entr'eux. Bientôt la fu-
 reur d'Hérode éclate, et fait trembler dans le si-
 lence ceux qui voudroient parler : l'Enfant mê-
 me qu'ils adoreroient volontiers comme les Mages,
 n'échape que par un miracle secret : Bientôt le
 Peuple,

Peuple, toujours Peuple, laisse tomber dans l'oubli, des merveilles dont il ne voit point de suite éclatante : et moyennant tout cela, Jésus-Christ passera sa jeunesse dans l'obscurité, dans une obscurité dont il ne sortira que par des miracles qui forceront les yeux du Public à se fixer sur lui, qui forceront les langues même des Muets à parler de lui. Mais quoi ? En attendant ces dernières merveilles, les premières demeureront-elles sans effet ? Non, Mes Frères, non. Parmi les pauvres et les petits, parmi les riches même et les grands, soit par piété, soit par tout autre intérêt, il y aura des gens qui conserveront le souvenir de ces éclats passagers de la Puissance divine ; des gens en qui ce souvenir fera fermenter les pensées de leur cœur ; des gens qui par ce souvenir et par cette fermentation secrète, se trouveront disposés à donner promptement l'exemple d'écouter le Précurseur, quand il annoncera son Maître ; disposés à suivre avec allégresse le Maître même, dès qu'il paroîtra sous une autre forme que celle d'un Enfant.

Je ne sçaurois dire par quels degrés la connoissance de ces premières merveilles se dévelopa, se répandit, devint commune ; mais elle le devint au moins par la publication de ces merveilles, bientôt après les premiers progrès de l'Evangile sous les Apôtres : Et le moins que l'on puisse dire de cette publication (malgré les difficultés qu'elle rencontra) c'est que favorablement reçue par le

commun des fidèles, non-seulement elle fut pour eux une source de glorieuses consolations, mais servit par cela même à nourrir en eux ce zèle qui étoit si nécessaire pour l'établissement du Christianisme. La gloire de Jésus-Christ né d'une sainte Vierge, se joignit dans leur esprit à la gloire de Jésus-Christ ressuscité, monté au Ciel, assis à la droite du Père; pour les mettre au-dessus du scandale de la Croix. Seroit-il possible, ô mon Dieu! que la méditation d'un tel miracle de ta Puissance, n'eût pas contribué pour sa part à soutenir l'espérance, la foi, la sainte joie que ton Eglise naissante conserva dans ses premières tribulations! seroit-il possible que la contemplation d'un tel miracle de ton amour, n'eût pas contribué pour sa part à former le touchant et céleste spectacle de cette nouvelle Fraternité, rassemblée au nom de ton Fils unique, où tant de milliers n'étoient qu'un cœur et qu'une ame! se pourroit-il que le souvenir d'un tel miracle n'eût pas même influé, dans des tems moins heureux, sur l'admirable conservation de ton Eglise, malgré la déplorable décadence de ses mœurs publiques!

Et pour parler de nous; seroit-il possible que la commémoration solennelle d'un tel miracle n'eût sur nous aucune influence salutaire! Chrétiens, qui que vous soyez, quand vous voyez que Dieu distingue par un miracle si distingué, la naissance même de celui qu'il a nommé pour être (comme son Christ) votre *Seigneur* et votre *Roi*,

non-

non-moins que votre *Sauveur* ; pouvez-vous ne pas sentir que les merveilles de sa naissance exigent de vous pour lui, les plus profonds respects, les hommages les plus humbles, et (si l'occasion s'en offre) les plus grands sacrifices que les Rois puissent attendre de leurs sujets ? Pouvez-vous, quand vous ne le sentiriez pas, douter que plusieurs ne l'aient senti, je ne dis pas seulement dans la ferveur des premiers siècles, mais dans les siècles même les plus misérablement abâtardis ? Vous n'empêcherez pas au moins que nous ne le sentions, et que de l'abondance du cœur nous ne laissions éclater le sentiment. Mortels, qui que vous soyez, et soit que je vous considère chacun de vous en particulier, soit que je vous considère comme assemblés par troupes, comme formant des Républiques, des Etats, des Corps de Nations ; reconnoissez dans cet Enfant votre Maître, mettez en lui toute votre confiance, humiliez-vous devant lui, soumettez-vous à ses ordres et vivez en paix.

Je reviens encore à la Paix et pourrois-je n'y pas revenir en méditant, en célébrant la naissance de l'Enfant que les anciens Oracles ont annoncé comme le Prince de la Paix, comme le Roi des Rois, comme ce Fils de Dieu, à qui Dieu donne en héritage tous les Peuples de la terre ? Quel Maître ne veut avoir la Paix chez lui ? Quel Maître se croira dûment Maître, tant qu'il

verra sa maison pleine de domestiques turbulens, séditions, querelleurs, orgueilleux et violens, toujours aux prises les uns avec les autres, ou toujours armés pour en venir aux prises ? Et quel Maître, à plus forte raison, verroit avec indifférence, ne verroit avec indignation, ces mêmes desordres, ou seulement des desordres approchans de ceux-là, troubler la joie d'une fête préparée pour célébrer dans sa famille, avec ses parens, ses amis et ses domestiques, le jour de sa naissance ?

Les Payens célébroient la naissance de leurs Dieux, ou quelque chose qu'ils appeloient ainsi, c'est-à-dire, le jour de la dédicace de leurs Temples ; et la fête suspendoit leurs démêlés, leurs débats, leurs querelles ; elle sembloit anéantir leurs haines et leurs animosités ; elle faisoit d'eux des hommes nouveaux. Un ancien Poète Romain, parlant d'une moindre fête, parlant du jour de naissance d'un célèbre Avocat de Rome, disoit dans des vers agréables sur le sujet de la fête : *Nous célébrons une naissance, Que les Plaideurs fassent silence.* Si la fantastique passion de l'Empereur Claude pour les fonctions de Juge, lui rendoit tous les jours égaux pour écouter les plaideurs ; l'Histoire n'en parle que comme d'une singularité. Les grandes fêtes en général interrompoient les criailleries du Barreau. . . . Pardonnez-moi, Mes Frères, d'avoir effleuré cette observation, qu'il m'eût été facile de pousser plus avant. Le charme qu'a pour mon cœur tout ce qui présente

sente à mon esprit l'image d'un Peuple paisible; mérite peut-être bien l'indulgence que je vous ose demander, surtout pour être allé trop loin quand j'ai dit, que les fêtes de la naissance des Dieux du Paganisme rendoient les Romains des hommes nouveaux. Si telle eût été sur eux l'influence de leurs solemnités religieuses, ce n'eût pas été toujours à recommencer : leur histoire nous montreroit en eux un Peuple plus sage et plus heureux qu'ils ne l'ont jamais été, qu'il n'étoit même possible pour eux de l'être : Car qu'attendre d'un Peuple chez qui les Grands en général, autant ou plus éloigné que la populace même de la connoissance du vrai Dieu, ne faisoient de la Religion que l'outil d'une Politique toute mondaine ? . . Hélas, Mes Frères, ce Peuple né dans l'oubli du vrai Dieu, peut-être étoit-il malgré toutes ses folies, beaucoup plus à plaindre qu'à blâmer ; et nous fierroit-il même de le plaindre beaucoup ? Le Dieu vivant à qui seul appartient l'honneur de former les Peuples, et que les Romains ignoroient, nous faisons gloire de le connoître ; les saintes solemnités qui tendent de leur nature à corriger dans le cœur les mauvaises pensées ennemies d'un pur amour du bon ordre et de la paix, ces saintes solemnités que le Peuple Romain n'avoit pas, sont les nôtres : et cependant quel Peuple sommes-nous ? Nos fêtes, qui comme les siennes suspendent les criailleries du Barreau, font-elles plus que les suspendre ? Vont-elles à la source du mal ?

Extirpent-

Extirpent-elles les prétensions injustes ou trop rigoureusement justes de l'Orgueil, de l'Avarice, de la Haine, de la Vengeance? Extirpent-elles l'esprit de chicane, la mauvaise foi, les animosités, les illusions volontaires, les causes internes en-un-mot qui produisent, qui multiplient, qui prolongent, qui envéniment les procès? Ont-elles seulement assez d'efficace pour couper cours à ces démêlés moins éclatans que l'humaine infirmité fait naître si facilement dans le sein des familles, sans en faire pourtant des procès en forme? Ont-elles seulement encore, assez d'efficace pour les rendre moins fréquens, moins vifs, moins aigres et moins opiniâtres? Mais sur quoi m'arrêtai-je ici? Sera-t-il dit que je coule le moucheron pour avaler le chameau? Et les procès proprement ainsi nommés m'auront-ils conduit à parler des simples altercations domestiques, pour me taire sur les altercations sans cesse renaissantes entre Peuples et Peuples, sur les grands procès qui renouvellent sans cesse les fureurs martiales, entre les Peuples même dont leur commun baptême forme ici-bas devant Dieu le Corps de la République Chrétienne, le Corps de l'Eglise Chrétienne, le Corps visible du Peuple et du Royaume de Dieu? Non, Mes Frères : et mes dernières questions seront proposées, si vous voulez, d'un ton plus haut que les précédentes. . . . O Saintes Solemnités ! que ne puis-je ici par une personification bien-réelle, vous

interroger

interroger comme *une Nuée de Témoins*, pour tirer de vous, en sons articulés, les réponses que vous pourriez faire à mes demandes ! N'avez-vous jamais été profanées par des délibérations et par des résolutions barbares ? Ne l'avez-vous jamais été publiquement même, par des prières plus dignes d'être adressées au faux Dieu Mars, qu'aux vrai Dieu des Armées, qu'au vrai Maître de leur destination, de leurs motifs, et de leurs mouvemens ou de leur repos ? N'avez-vous jamais vu deux Armées ou deux Flotes Chrétiennes se foudroyer, se massacrer, s'abymer l'une l'autre avec un acharnement aussi féroce que l'eussent pu faire les Forces opposées de Carthage et de Rome, ou d'un César et d'un Pompée ? Et si l'on vous disoit que ces deux Flotes ou ces deux Armées Chrétiennes n'en étoient pas venues à cette extrémité, sans avoir été dévotement communies après la lecture d'une sainte liturgie artistement ajustée à tout par une Politique humaine ; vous croiriez-vous par-là bien réduites au silence ? Vous voyez là, Mes Frères, des questions de fait, suivies d'une question de droit. Quant aux questions de fait, je ne balance pas à vous les donner pour trop-bien garanties par l'histoire. . . .

Et quant à la question de droit, je vous dirois volontiers, *Qu'en pouvez-vous penser vous-mêmes ?* Nous avons un Christ paisible et pacifique, la débonnaireté même, et d'une douceur qui même sur la Croix n'a pas démenti celle qu'il avoit eue dans
la

la crèche son premier berceau : Que pourrions-nous voir de pis que nos guerres chrétiennes, si nous avions un Christ ambitieux, tracassier, orgueilleux, violent, brutal, Héros infecté de ce qu'on appelle, de ce qu'autrefois ma propre sottise eût appelé d'un air content et sans modification, *le noble amour des armes* ? Aujourd'hui je dirai, que si Dieu pour nous éprouver nous avoit donné un tel Christ, il faudroit jeûner, pleurer, prier sans-cesse pour en obtenir un aître. Je n'ignore pas comment ces sortes de discours sont traités dans le monde : Mais le Monde qui d'un ton moqueur les traite d'inutiles, fût-il réellement aussi incorrigible qu'il se vante de l'être ; mais fût-il décidé que, malgré le droit et le devoir naturel de contribuer par nos paroles à la réformation du Monde, je suis privé moi de ce droit, et plus que dispensé de ce devoir à l'égard du Monde ; qui me niera qu'aumoins je suis chargé de ne pas épargner trop mes paroles pour empêcher que vous, qui composez mon Auditoire (et qui plus est mon Troupeau) vous ne vous laissiez entraîner dans l'abîme par le torrent des folles pensées du Monde ? Qui me soutiendra que je ne suis pas obligé par mon ministère de vous inspirer (si je puis) des sentimens différens de ceux qui, en prévalant avec tant d'impudence dans le Monde Chrétien, le deshonnorent si scandaleusement ? Oh ! si seulement tous ceux qui se trouvent forcés à dire dans leur conscience que je dis vrai, osoient
de

de-même le dire tout-haut dans l'occasion ; et ne pas rougir de le dire en qualité de Chrétiens ; ne pas rougir de faire valoir au nom de Jésus-Christ des idées Chrétiennes ; n'avoir pas honte dans leurs maisons de confesser ce Jésus dont ils semblent se glorifier dans nos Temples, lorsqu'ils y viennent participer, par leur présence au moins, à des fêtes où la célébration de sa naissance est secondée, comme hier encore, par une célébration solennelle de sa mort : croyez-vous en conscience que nos voix réunies pour la Vérité ne produiroient pas, imperceptiblement du moins, quelque fruit sur la génération naissante, et par elle de proche en proche sur ce Monde même qui semble avoir conjuré pour dire éternellement que de pareils discours sont inutiles ? Ah ! sentez au moins qu'ils ne seront pas inutiles pour vous. Et si quelques-uns ne veulent pas m'en croire, qu'ils se souviennent au moins qu'ils ont été avertis. Je leur déclare que les marques les plus brillantes de dévotion par lesquelles ils peuvent avoir signalé nos grandes solennités ; je leur déclare, dis-je, que ces marques même de dévotion me font trembler pour eux, si leur façon de penser sur le but de la naissance et de la mort de Jésus-Christ, ne surpasse la façon de penser du commun des Chrétiens. Ames choisies, qui avez pris de Jésus-Christ votre façon de penser, qui êtes unies à lui par une Communion d'esprit et de cœur ; triomphez, âmes heureuses, sentez votre gloire ;

et par un sentiment d'amour, qui malgré ce qu'il a de triste n'est point incompatible avec votre sainte joie, attendrissez-vous avec moi sur ceux qui possédés de l'esprit du monde jusqu'aux pieds de Jésus-Christ, pensent pouvoir être ses Disciples sans revêtir son saint esprit : Triomphez pour vous, priez pour eux ; entraînez-les (s'il est possible) par vos prières, par vos discours, par votre exemple ; travaillez avec le Seigneur, travaillez avec son Esprit, à ramener leurs pensées captives à ses pensées pour lui obéir ; pour agir dans le même esprit que lui à l'avancement du Règne de son Père sur les pauvres mortels. O mon Dieu ! ton Esprit agit, tu ne nous manques jamais quand nous ne voulons pas te manquer ; ton Esprit travaille pour nous faire entrer dans les desseins de ton amour et de ta miséricorde ; quand verrons-nous l'opération continuelle de ton Esprit se manifester dans le Monde par des effets plus sensibles, plus victorieux ! Quand verrons-nous au moins les progrès de ton Esprit, et par lui les progrès de la connoissance et du zèle de ton Evangile parmi nous, dans ce troupeau, dans ce petit troupeau ! Quand pourrons-nous, dans nos saintes solemnités, nous réjouir en toi par un concert tel que ton Esprit le demande ; nous réjouir en toi sans être mécontents les uns des autres ; nous réjouir en toi, en nous réjouissant les uns pour les autres ; ne sentir de tristes attendrissemens que pour des Frères répandus dans le reste du monde ! Redouble,
 ô Dieu,

ô Dieu, redouble pour eux et pour nous, les secours de ton Esprit ! Exerce et fais éclater ta vertu dans notre infirmité ! Nous t'en supplions au nom de ce Fils que tu nous a donné, et que nous te bénissons de nous avoir donné.



S

S E R M O N XV.

S U R

MATTH. I. v. 18-25.

P R E C H E'

Le J O U R de N O E L,

1761,

ni
sep
cei
qu
la
foi
ru
cro
eng
fan
il
est
vo
Vi
ap
VE
me
dé,
jus
app

I
nu

St. MATTHIEU, Chap. I.

¹⁸ *La naissance de Jésus-Christ arriva en cette manière : Comme Marie sa Mère eut été fiancée à Joseph, avant qu'ils fussent ensemble, elle se trouva enceinte du Saint Esprit. ¹⁹ Et Joseph son mari, parce qu'il étoit juste, et qu'il ne la vouloit point diffamer, la voulut laisser secrètement. ²⁰ Mais comme il pensoit à ces choses ; voici, l'Ange du Seigneur lui apparut en songe, et lui dit ; Joseph fils de David, ne crains point de recevoir Marie ta femme : car ce qui est engendré en elle est du Saint Esprit. ²¹ Et elle enfantera un Fils ; et tu appelleras son nom Jésus : car il sauvera son peuple de leurs péchés. ²² Or tout ceci est arrivé afin que fût accompli ce dont le Seigneur avoit parlé par le Prophète, en disant ; ²³ Voici la Vierge sera enceinte, et elle enfantera un Fils ; et on appellera son nom Emmanuel, qui veut dire, DIEU AVEC NOUS. ²⁴ Joseph étant donc réveillé de son sommeil, fit comme l'Ange du Seigneur lui avoit commandé, et reçut sa femme. ²⁵ Mais il ne la connut point jusqu'à-ce qu'elle eût enfanté son Fils premier-né ; et il appella son nom JÉSUS.*



IL y a cinq ans, Mes Frères, qu'en vous donnant un discours sur ce Texte, nous vous insinuâmes que nous pourrions, si Dieu nous conservoit,

voit, y revenir dans quelqu'autre occasion semblable. Depuis ce tems-là, toutes les fois qu'il a été question de vous entretenir dans les jours consacrés à la célébration de la Naissance de Jésus-Christ, nous nous sommes trouvés dans quelque engagement actuel de pousser l'explication de quelqu'autre texte, laquelle devoit d'autant moins être interrompue, qu'elle nous fournissoit assez naturellement elle-même des reflexions convenables à la solennité. Aujourd'hui, libres de pareils engagements, nous retournons volontiers à notre ancienne promesse, en reprenant le Texte que vous venez d'entendre.

Dans notre premier discours sur ce texte, après en avoir considéré comme en courant les diverses parties, seulement pour vous donner des diverses matières qu'il renferme, une idée un-peu plus vive et plus nette que celle qui pouvoit rester d'une simple lecture, nous vous fîmes saisir entre tant d'objets, comme l'objet principal, ce grand point de fait : Que Jésus-Christ est né d'une Vierge, dans le sein de laquelle il avoit été conçu par l'opération d'un Esprit Saint. Tout ce qui n'est proprement pas cela dans mon Texte, nous vous le fîmes regarder comme des accessoires du fait principal, dans l'examen particulier desquels je ne pouvois alors, ni ne devois entrer. Et je ne crus pourtant pas qu'il me falût supprimer certaines reflexions générales sur ces mêmes accessoires, lesquelles s'étoient présentées dans le cours de n^{re} méditation,

méditation, sous un point de vue assez intéressant. Ces reflexions firent la première des deux principales parties du discours. Après quoi, dans la seconde (aussi-bien que le tems et une indisposition dont nous nous plaignimes alors, le permettoient) nous fimes quelques observations qui tomboient plus directement sur le fait principal, sur la naissance miraculeuse de Jésus-Christ. Ce que nous nous proposons de faire dans la suite, sous le bon plaisir du Seigneur, c'étoit de reprendre ces mêmes observations pour les développer plus nettement, plus méthodiquement, plus amplement. Et pour cet effet nous pensons pouvoir les réduire à ces quatre chefs : I°. La nature du miracle : II°. La grandeur : III°. La vérité : IV°. enfin l'utilité ou les usages du miracle. Mais le tems ne nous permettra certainement pas de traiter tous ces articles aujourd'hui, et probablement nous n'irons pas au-delà du premier. Les autres pourront être remis jusqu'au prochain retour de la fête, si la Providence nous conserve jusques-là.

Jésus-Christ conçu du Saint Esprit, et né d'une Vierge : c'est en deux mots la nature du miracle : c'est ce qu'il s'agit maintenant de considérer : Et comme toute la connoissance que nous pouvons en avoir, se réduit manifestement à l'intelligence des termes employés dans l'Evangile pour attester le fait, c'est manifestement aussi dans l'explication de ces mêmes termes que doit se renfermer mon dis-

cours. L'Enfant Jésus est le premier-né de Marie, et Marie est Vierge, elle n'a connu aucun homme : Cela est clair de toute clarté par les termes de l'histoire : ce n'est pas à l'égard des termes qui vont-là qu'elle peut avoir besoin d'explication. Mais si Marie est Vierge, mais si par cela même elle n'a point connu d'homme ; par le moyen de quoi, par le moyen de qui a-t-elle conçu un fils ? *Elle se trouva enceinte du Saint Esprit* : telles sont (selon nos traductions reçues) les expressions de St. Matthieu. *Ce qui est engendré en elle est du Saint Esprit* : telles sont (selon nos traductions reçues) les expressions de l'Ange dans mon Texte. Qu'est-ce que le *Saint Esprit* ? C'est là le moins que l'on puisse demander : et cela mérite assurément quelque explication.

Gen. i.
v. 2.

Une foule de pensées se présentent, et une remarque entr'autres par laquelle je ne ferai peut-être pas mal de commencer : j'ai voulu plus d'une fois la faire venir dans les Sermons que je vous ai donnés depuis quelques mois sur les textes relatifs à la Doctrine touchant le *Saint Esprit*, et je ne sçai comment elle m'a toujours échappé : mais je sens que j'aurois pu à dessein la réserver pour cette occasion, parcequ'elle me semble y convenir plus particulièrement. Elle roule sur cette endroit si connu de la Genèse, où il est dit que *L'Esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux*. Le passage a été rapporté (par je ne sçai plus quel Auteur) à mon sujet, et l'a été d'une manière remarquable ; trop remarquable

marquable peut-être, par une singularité qui est de telle espèce qu'en y réfléchissant je balance presque à vous la dire; et la supprimerois peut-être sans balancer, si je ne la croyois propre à vous faire sentir une chose dont il est bon d'être averti; c'est qu'il y a sur cette matière, pour la piété même, des écueils à éviter. *L'Esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux*; c'est le Texte dont il s'agit: Et Dieu donna le nom de *Mers* aux amas des eaux; c'est un autre Texte quelques versets plus bas. C'est donc à-peu-près comme s'il étoit dit, que *l'Esprit de Dieu se mouvoit sur les Mers*: Or les *Mers* en latin c'est *Maria*: et *Maria* c'est le nom de Marie: donc le passage de la Genèse est une espèce d'Oracle qui nous représente dès avant la fondation du Monde, *Le Saint Esprit se mouvant sur Marie*, pour donner au Monde par elle le Sauveur du Monde. Dans le fonds il y auroit peut-être quelque chose à dire en faveur de ces sortes de spéculations. Mais quoiqu'il en soit de leur mérite, je déclare que ce n'étoit pas pour l'amour d'elles que j'avois pensé au passage de la Genèse. D'autres (si ma mémoire ne me trompe) ont appliqué ce même passage à mon sujet d'une manière plus naturelle, et que je crois aussi pouvoir appeler plus grave. Le verbe employé par Moïse pour exprimer le mouvement de l'esprit de Dieu sur les eaux, semble vouloir indiquer quelque chose d'analogue à l'action d'un Oiseau qui couve: Vous sçavez qu'ailleurs le Saint Esprit est représenté comme une colombe: Et il

y. 10

y a quelque part dans le Talmud, une explication dont le sens est, que l'esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux comme une colombe qui couve délicatement ses petits. Le mot hébreu dont se sert Moïse, selon l'explication que vous aurez peut-être vue dans la Bible de Genève, " signifie " proprement ce que font les Oiseaux, qui se " remuant sur leurs œufs, et les couvant, les é- " chauffent pour les faire éclore : comme si le " Saint Esprit eût par sa vertu échauffé cette ma- " tière confuse et sans forme, pour en faire sortir " puis après tant d'excellentes créatures." Imaginez-vous à présent quelque-chose d'analogue à cela dans l'opération du Saint Esprit sur la sainte Vierge, et vous aurez l'idée de ce que c'est que cette seconde application du passage de Moïse, contre laquelle je ne vous ai certainement pas prévenus en vous l'annonçant comme plus naturelle et plus grave que la première. Mais après tout ce n'étoit proprement pas pour l'amour d'elle non-plus que je vous avois cité le passage de la Génèse : mon principal but au moins étoit, de faire venir à mon sujet avec ce passage, une remarque d'un genre assez différent.

L'Esprit de Dieu se mouvoit sur les eaux : je ne sçai ce que vous trouvez dans les Bibles dont vous vous servez, mais dans quelques anciennes Bibles françoises, qui ont été long-tems entre les mains de tout le monde, il y a deux traductions de ce passage. Dans le texte d'une de ces Bibles,

on lit *L'Esprit de Dieu* ; mais on est averti à la marge, que le terme rendu par celui d'*Esprit* signifie aussi, le *Vent*. Et dans une autre Bible (la première qui ait été faite pour l'usage des Eglises Réformées) le texte même porte *Le Vent de Dieu* ; la marge seulement indique le terme d'*Esprit*. Il y avoit de la sagesse et de l'honnêteté à produire ainsi les deux interprétations du même mot ; et je ne sçai pas trop comment qualifier la prudence de ceux qui en supprimant toute mention du terme de *Vent*, n'ont pas fait scrupule de décider sans façon, que *L'Esprit de Dieu* dans cette endroit signifioit la troisième Personne de la Trinité : comme si c'étoit le seul sens raisonnable de cette expression : bienque plusieurs l'eussent entendue (aussi probablement pour le moins) soit d'un certain *Vent*, proprement ainsi nommé, soit d'une Faculté, Puissance, ou Vertu divine, considérée simplement comme un attribut de Dieu, sans autre personnalité que celle de ce même Dieu dont elle procède. La troisième Personne de la Trinité s'appelle *l'Esprit de Dieu* ; donc toutes les fois que l'Ecriture nomme *l'Esprit de Dieu*, il faut entendre la troisième Personne de la Trinité : c'est raisonner comme qui diroit : Jésus-Christ est appelé *la Parole de Dieu*, donc toutes les fois que l'Ecriture nomme *la Parole de Dieu*, elle désigne personnellement Jésus-Christ. Quand la distinction scrupuleuse des personnes n'est pas nécessaire pour l'intelligence d'un texte, elle ne fait que l'embarasser : Et qu'est-ce
qui

qui pouvoit, dans cet endroit, la rendre nécessaire? Quoiqu'il en soit, il ne falloit pas supprimer toute mention du terme de *Vent*. Ce terme donnoit à penser : il excitoit le peuple à l'étude de l'Ecriture, l'engageoit à donner de l'exercice à ses Docteurs sur un sujet des plus importants, le dispofoit à compter dumoins sur leur bonne-foi, lui faifoit entrevoir avec cela des interprétations qui n'étoient pas à méprifer, le mettoit même fur la voie de mieux entendre celle qu'on vouloit qu'il adoptât.

Un peu d'attention. Ou les paroles de Moïfe appartiennent à la description du Chaos, ou elles commencent l'énumération des choses que Dieu fit pour la formation du Monde. Dans la première fuppoftion, non-feulement il faudra s'en tenir au fens phyfique du terme, mais éviter même de traduire *Le vent de Dieu* avec l'article *Le* (pour la néceffité duquel il n'y a rien dans l'Hébreu, et à l'omiffion duquel nous fommes invités par la Verfion des Septante). Il faudra traduire *UN Vent de Dieu* : et entendre par là, foit un vent ordonné de Dieu, pour entretenir ou pour augmenter par fon agitation, tant que Dieu le voudroit, l'horreur du Chaos ; foit *un Vent notable par fa violence* ; de même que par des *Montagnes de Dieu*, et des *Cèdres de Dieu*, l'Ecriture entend des Montagnes et des Cèdres notables par leur hauteur. Il faudra mettre pour la phrafe entière, qu'*Un Vent de Dieu fe mouvoit fur les eaux* : et nous en tenir à la fignification générale

générale du verbe *se mouvoir*, sans égard à sa signification particulière de *couver*, laquelle il n'a que par accident, pour avoir servi quelquefois à marquer le mouvement d'un Oiseau qui couve. Dans la seconde supposition (sçavoir que Moïse parle d'une chose faite pour préparer la formation du Monde) on pourra revenir, si l'on veut, pour le verbe *Se mouvoir* à l'idée accidentelle de *Couver*; mais cela n'exclurra certainement pas l'idée d'un *Vent* proprement dit. Un Vent préparé de Dieu (dans le Chaos même si l'on veut) pour produire sur les eaux confuses du Chaos, et par-là sur les autres matières mêlées avec elles, un certain effet, comparable à l'effet qu'une Colombe produit sur ses œufs en les couvant; n'est point du tout une de ces imaginations absurdes que le bon sens repousse avec dédain. Falût-il (ce qu'il ne faut pas) pour soutenir l'idée d'un vent qui couve, se le représenter sous l'emblème d'un Oiseau; ce ne seroit rien moins qu'une absurdité. La personification même des vents n'est pas une chose étrangère à l'Ecriture; pour ne rien dire à-présent, ni de ces anciennes personifications qui ont été poussées jusques à métamorphoser les Vents en personnes divines en les faisant des Dieux; ni de l'usage perpétuel des personifications de toute espèce dans le langage humain. Je vous indiquois tout-à-l'heure une autre explication, suivant laquelle on pourroit traduire: *La Vertu de Dieu couvoit en quelque sorte les eaux.* Et je ne vous insinuois pas sans raison qu'elle avoit son

son mérite. Elle n'exige pas au fond, plus nécessairement que la précédente, un article pour lequel il n'y a rien (je le répète) ni dans l'hébreu, ni dans la Version Grèque : Elle conservera tout son mérite en traduisant, au lieu de *La Vertu*, *Une Vertu de Dieu* : et elle a sur la précédente un avantage : elle va droit à la Vertu vivifiante de Dieu, à laquelle il faut toujours en venir : elle y va sans l'entremise d'un Vent qui serve de véhicule à cette Vertu. Mais une telle explication d'où peut-elle être venue ? Elle a certainement pu venir de quelqu'un qui pensoit à la précédente : Et je ne vois que le sens propre du terme de *Vent* qui puisse faire comprendre comment le terme hébreu qu'il représente est parvenu à désigner cette Vertu vivifiante dont je parle. Tout mot qui signifie deux choses, dont l'une est grossière et sensible, l'autre simplement intelligible ; doit avoir signifié premièrement celle-là, et ensuite seulement l'autre, à la faveur de quelque analogie. Le mot hébreu qui marque un vent, et qui marque aussi une vertu vivifiante, ne doit donc avoir eu cette seconde valeur qu'à raison de quelque ressemblance d'une telle vertu avec le vent : Et cette ressemblance n'est pas très difficile à découvrir. Car d'un côté, quelque subtile que soit la substance du vent, elle ne laisse pas d'être à quelques égards un objet de connoissance bien frappant pour les sens corporels, au-lieu que la vertu vivifiante n'est un objet de connoissance

connoissance que pour le sens interne de la partie intelligente : Et cette différence d'autre-part n'empêche pas qu'il n'y ait plusieurs traits de ressemblance ou d'analogie. Le vent est un air agité, qui comme la Vertu vivifiante semble avoir en lui-même le principe de son activité : Il est comme elle un Agent, un principe actif, agissant sur des êtres passifs qui ne peuvent que modifier son action par une espèce de résistance : Il est comme elle de-plus un Agent invisible, qui ne laisse pas de frapper l'œil par des effets bien visibles : Il est souvent comme elle encore un Agent secret, un principe caché de mouvement ; c'est le cas à l'égard de tous les mouvemens qu'il excite dans les corps où il est renfermé ; et c'est surtout le cas à l'égard des corps organisés qui respirent : Il est en eux à sa manière, comme elle à la sienne, non-seulement un principe de mouvement, mais un principe de vie. Et quant à la personification (s'il faloit y revenir) : qui ne voit qu'elle seroit plus aisée encore à l'égard d'une Vertu vivifiante qu'à l'égard d'un Vent ? La Sagesse de Dieu, sa Providence, sa Justice, sa Miséricorde, sa Charité se personifient si naturellement ! Pourquoi une Vertu vivifiante qui n'appartient pas moins à son Etre, se prêteroit-elle moins facilement (en cas de besoin) à ce qu'on appelle personification ? Tout cela sans-doute ne tend pas à bien établir la nécessité de reconnoître dans l'expression de Moïse, une Personne divine, et moins encore une Personne

VOL. III. M m m qui

qui soit précisément celle qu'on nomme la troisième de la Trinité, le *Saint-Esprit* par excellence. Mais si l'on peut établir d'ailleurs par de bonnes raisons, que l'opération vivifiante (soit du *Vent de Dieu*, soit de la *Vertu de Dieu*) dont parle Moïse, présuppose nécessairement l'action spéciale d'une telle Personne, ou lui appartienne en propre; bien loin que mes précédentes observations doivent déplaire à ceux qui l'auront établi, ils auront lieu de m'en sçavoir quelque gré.

Ce que j'ai dit des rapports du *Vent* avec une Vertu vivifiante, et d'un *Vent* dépositaire de cette Vertu, fournira réponse à la question, pourquoi une telle personne s'appelle d'un nom qui signifie un *Vent*. On pourra répondre que Dieu l'ayant constituée, à titre d'office, Dépositaire et Distributrice d'une Vertu comparable au *Vent*, elle a été nommée le *Vent*, ou l'*Esprit* (autrement la *Vertu* ou la *Puissance*) de Dieu; comme la seconde Personne, Dépositaire et Distributrice en chef de la Parole de Dieu, se trouve nommée la *Parole de Dieu*. Car quelque égalité naturelle qu'on puisse vouloir établir entre les trois Personnes divines, je ne crois pas que vous aumoins, vous contestiez jamais à la première une primauté quelconque, fondement naturel du droit d'agir à l'égard des deux autres comme Père, comme Maître, comme source de toute autorité, comme Constituant, qui sans être lui-même constitué tel (bien qu'il soit reconnu pour tel) par les deux autres, a pu de toute éternité,

pour

pour toute éternité, constituer la seconde *Sa Parole* par excellence, comme qui diroit sa bouche ou son orateur, ou son prophète, dans le sens le plus éminent : et constituer la troisième *Son Esprit*, ou sa vertu, sa puissance, dans le même sens distingué, comme qui diroit son premier Ministre, son premier Agent pour pousser l'exécution de ce qu'il y a de plus sacré dans ses desseins, ou dans les ordres portés par sa *Parole*. — Il est vrai que le titre d'*Esprit de Dieu* pourroit convenir en ce sens à des substances personnelles moins excellentes, à des *Esprits administrateurs* (comme ils sont appelés quelque part) lesquels Dieu auroit non-seulement autorisés ou ordonnés, mais munis d'une puissance surnaturelle, pour l'exécution de quelque partie de ses desseins : Il est vrai par-conséquent que dire simplement UN *Esprit de Dieu*, comme le fait Moïse, et non-pas L'*Esprit de Dieu* avec l'article, c'est laisser lieu de concevoir que cet Esprit de Dieu pourroit être quelqu'un de ces Anges que l'on croit assez communément qui existoient avant la création de notre Monde. Mais si l'on avoit bien prouvé d'ailleurs, que l'opération qu'il attribue à un *Esprit de Dieu* appartient en propre à la troisième Personne de la Trinité, l'absence de l'article ne m'embarasseroit pas. La chose même alors, au défaut d'un article grammatical, annonçeroit mieux que lui cet *Esprit* qui est L'*Esprit de Dieu par excellence*.

Heb. i.
ψ. 14.

On dira, peut-être, qu'il suffisoit de répondre que si la troisième Personne divine est nommée *Esprit*, c'est parceque *Esprit* est le nom commun des substances incorporelles douées de ce qu'on appelle personnalité : et que cette même Personne divine est tirée du pair des *Esprits* ou *Personnes* d'un ordre inférieur, lorsqu'elle est appelée, soit *l'Esprit* tout simplement et (comme on dit) par excellence ; soit plus formellement *le Saint Esprit* ; soit comme dans la narration de Moïse, *l'Esprit de Dieu*. Mais outre qu'une telle réponse feroit naître une question nouvelle, sçavoir, pourquoi les substances incorporelles douées de personnalité sont appelées des *Esprits*, d'un terme qui signifie proprement des Vents ? et que pour l'éclaircissement de cette nouvelle question il faudroit nécessairement recourir à quelque analogie du Vent avec de pareilles substances : il me paroît très évident qu'une telle réponse ne répond en aucune manière à la question, Comment les termes de *Saint Esprit*, d'*Esprit de Dieu*, ou d'*Esprit* par excellence, caractérisent une troisième Personne divine, distincte de celle du Père et de celle du Fils ? Car le terme d'*Esprit* dans cette réponse, revient manifestement à celui de *Personne*, entant qu'il y est regardé comme le nom commun de toutes les substances incorporelles douées de personnalité. Or *l'Esprit* par excellence à ce compte ne sera que comme qui diroit, *la Personne* par excellence : *le Saint Esprit* ne sera que comme qui diroit, *la Sainte Personne* :

Personne : et par cela même *l'Esprit de Dieu* ne sera que comme qui diroit, *la Personne de Dieu* : ce qui non-seulement ne caractériseroit pas la troisième Personne divine, plutôt que la première ou la seconde, mais caractériseroit bien-plutôt la première. Et puis cette même réponse, quand elle n'auroit pas les défauts qui viennent d'être indiqués, à quoi serviroit-elle pour nous faire trouver la troisième Personne divine dans le Texte de Moïse ? Ce Texte, encore-une-fois, ne dit pas déterminément *L'Esprit de Dieu*, avec l'article emphatique *Le* : et ne peut être censé, encore-une-fois, marquer la troisième Personne divine, tant que l'on n'aura pas démontré d'ailleurs que l'opération qu'il attribue à *un Esprit de Dieu*, appartient en propre à cette Personne : ce qui n'est pas encore démontré, que je sçache, et ne le fera probablement pas si-tôt. Je ne dis point que la démonstration ne viendra jamais : et si jamais elle vient, je déclare que je suis prêt à la recevoir avec joie. Mais en attendant qu'elle vienne, je ne crois pas que cette sainte Personne, comme si elle étoit vainement jalouse de sa gloire particulière, s'offense de voir des Interprètes, qui s'arrêtant à ce qu'il y a jusques ici de plus clair et de plus certain, reconnoissent aux termes de Moïse, soit un Vent préparé de Dieu pour agir au gré de Dieu sur les eaux ; soit une Vertu divine immédiatement agissante pour le même effet ; soit même quelque autre chose,

chose, en cas qu'il se présente quelque'autre explication plus probable.

Voilà, Mes Frères, ce que j'avois dessein de vous dire sur les Paroles de Moïse, parcequ'il me sembloit ne pouvoir mieux préparer ce que j'avois à vous dire sur celles de St. Matthieu. Voyons ce qui en est.

Le moins que l'on puisse conclure de toutes mes reflexions sur les paroles de la Genèse, c'est que je n'ai pas eu tort de demander sur celles de notre Evangile, ce qu'il falloit entendre par le *Saint Esprit*.

Et les moyens par lesquels mes reflexions nous ont assuré ce point, nous en assurent bien clairement un autre, qui est : que si d'une part l'Evangile n'indique pas nettement, par la force grammaticale des termes, la troisième Personne de la Trinité ; et si d'autre-part la nature même de la chose n'exige pas précisément la troisième Personne ; nous aurons pleine liberté, soit de suspendre avec humilité notre jugement, en cas qu'aucune explication ne nous paroisse préférable, soit de nous déterminer (provisoirement au moins) pour l'explication la plus claire et la plus certaine.

Or après y avoir pensé de mon mieux, et dans la crainte du Seigneur, je crois pouvoir avancer d'abord, que le texte de l'Evangile non-plus que celui de la Genèse, n'indique pas nettement, par la force grammaticale des termes, la troisième Personne

sonne divine. Le terme rendu par celui d'*Esprit*, est ici le même que celui de l'ancienne version Grèque dans le passage de Moïse : et il est ici, comme là, sans nulle trace de l'article. Il y a pour cette absence de l'article, un merveilleux accord de tous les exemplaires tant imprimés que manuscrits. Vous connoissez le passage de St. Luc, où l'Ange Gabriel dit à Marie, selon nos Versions, *Le Saint Esprit viendra sur toi, et la Vertu du Très-Haut t'énomblera, ou te couvrira de son ombre.* Luc, ii. 35. L'article manque là dans l'Original, au terme rendu par celui d'*Esprit*, tout comme il manque au même terme dans le Grec de St. Matthieu. Le terme de *Vertu* que St. Luc ajoute à celui d'*Esprit*, se trouve également dénué de l'article ; et l'accord des exemplaires à l'égard des articles est le même dans les deux Evangiles : chose d'autant plus remarquable, que le Symbole même communément appelé de *Nicée*, ne trouble point ce concert. Il est vrai que nos traductions lui font dire, *Par l'opération du Saint Esprit* : et que l'article *du* suppose naturellement dans le Grec un article qui lui corresponde : Mais il n'en est pas moins vrai que nous le rendrions avec une fidélité plus scrupuleuse (qui ne feroit peut-être pas mal à des Chrétiens) si nous lui faisions dire, *Par l'opération d'un Esprit Saint.* La chose est un peu différente pour le Symbole communément appelé des *Apôtres* : l'original est en latin, et la langue latine ignore l'usage de cet article *Le* qui détermine le sens

sens autrement vague des noms. Les exemplaires que nous avons de ce Symbole en Grec ne font que des traductions. Mais ces traductions enfin font quelque chose : et si elles devoient nous servir de règle, au lieu de dire, *Qui a été conçu du Saint Esprit*, nous dirions *Qui a été conçu d'un Esprit Saint* : comme aussi dans St. Luc, nous pourrions, nous devrions peut-être traduire, *Un Esprit saint descendra sur toi : Une Vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre* : Et dans notre Texte par-conséquent, *Elle se trouva enceinte par l'opération d'un saint Esprit* : Ce qui est engendré en elle est d'un Esprit saint : laissant indécis dans la traduction ce qui n'est pas décidé par la force grammaticale des termes dans l'Original. Voilà pour les termes.

Et quant à la question, sçavoir, si la nature même de la chose n'exige pas précisément la troisième Personne de la Trinité ; comme je me fais un plaisir de déclarer que je suis tout-prêt à me décider pour l'affirmative lorsqu'il s'en découvrira des raisons suffisantes, je me fais un devoir aussi d'avouer que la supposition précise de cette troisième Personne, jusqu'à présent, ne me paroît pas plus nécessaire pour la conception miraculeuse de l'Enfant Jésus dans le sein de la Vierge, que pour l'opération quelconque d'une Vertu divine sur les eaux confuses de la première Création. Et je fais cet aveu d'autant plus librement que je crois me souvenir d'avoir vu quelque aveu semblable, dans une des plus doctes et des plus orthodoxes expositions

expositions du Symbole des Apôtres. De sorte que, si vous exceptez le préjugé, la mode, et l'habitude; ou l'autorité précaire de ceux qui donnent à l'habitude, à la mode, au préjugé, force de Loi; nous nous trouverons parfaitement libres, comme je l'ai dit, ou de suspendre notre jugement, ou de nous arrêter provisionnellement au plus sûr. Je ne me soulève pas contre toute autorité: je ne renonce pas à toute déférence. Donnez-moi deux explications également raisonnables en elles-mêmes, et pour l'une des deux les suffrages bien uniformes de l'Antiquité: je respecterai ces suffrages: mais je ne vois ici, ni l'égalité requise à l'égard des explications, ni même l'uniformité requise à l'égard des suffrages.

Si par le terme d'*Esprit Saint* vous entendez la troisième Personne de la Trinité, vous ajoutez au Texte, vous vous mettez dans la nécessité de traduire, *Le Saint Esprit*. Si par le même terme vous entendez seulement, une Vertu divine, vous n'ajoutez point au texte, vous demeurez maître de traduire littéralement, *Un Esprit saint*. C'est un avantage que nous avons déjà insinué. Si vous attribuez la génération de l'Enfant Jésus par préférence à la troisième Personne de la Trinité, sans que le texte sacré vous y oblige; vous vous mettez sans nulle nécessité dans l'obligation de justifier cette préférence, que vous ne justifierez certainement pas d'une manière bien instructive, en alléguant qu'il y a des gens qui disent que toute

la Trinité concourt aux œuvres qui se font hors d'elle, et qu'on ne laisse pas d'attribuer communément à la troisième Personne plutôt qu'à la seconde ou à la première, les œuvres de vie et de bonté : ni en disant que toute action de Dieu appartient en propre à la troisième Personne, ainsi que toute parole de Dieu appartient en propre à la seconde : comme si les facultés d'agir et de parler, qui dans tout autre sujet ne sont que des qualités d'une seule et même personne, ne pouvoient être en Dieu le Père que des personnes distinctes de la sienne : ou comme si au-contraire la troisième et la seconde personne n'étoient au fonds que deux facultés, deux qualités, deux façons d'être de lui-même. Si au lieu de tout cela, vous vous contentez d'attribuer la génération de l'Enfant Jésus à une sainte Vertu du Père éternel, autrement appelée *un Esprit saint* : d'un côté vous ne faites aucun tort à la troisième Personne divine, vous ne lui ravissez pas la part quelconque qu'elle peut avoir eue au miracle, soit à raison du lien communes Personnes divines, soit même à raison de quelque dispensation particulière qui n'est pas révélée : et d'un autre côté vous n'avancez rien qui ne soit absolument requis par la nature même du miracle. Un fils né d'une Vierge en conséquence d'une promesse apportée du Ciel par une Ange, est une merveille dont il est impossible de rendre compte, à moins de dire qu'il fut l'ouvrage d'une sainte Vertu du Très-Haut. Cette explication

dit

dit ce qu'il faut dire, et ne dit pas plus ; c'est un avantage à joindre à l'autre. Et il en est un nouveau pour lequel je vous demande d'autant plus d'attention, qu'il ne résulte pas comme ceux-là, des observations précédentes.

En prenant ici le terme de *Saint Esprit*, pour le nom de la troisième Personne divine, l'on a mis en question si le Saint Esprit étoit le Père de Jésus-Christ, ou autrement, si Jésus-Christ pouvoit être appelé le Fils du Saint Esprit. Et cette question ne sauroit aller seule. Si vous répondez par la négative, l'on a droit de vous demander, Pourquoi donc il est dit, *Ce qui est engendré en elle est du Saint Esprit* : et non pas, *Ce qui est engendré en elle est du Père éternel* ? Si vous répondez par l'affirmative, l'on aura droit de demander, Si ce n'est donc pas le Père éternel qui est le Père de Jésus-Christ ; ou si Jésus-Christ a donc deux Pères, l'un desquels soit la première, l'autre la troisième Personne de la Trinité ? On vous alléguera les passages où Jésus-Christ a dit, parlant du Saint Esprit ; *Je prierai mon Père, et il vous enverra un autre Consolateur.. l'Esprit de la Vérité.. Je l'enverrai vers vous.. Celui-là me glorifiera, parcequ'il prendra du mien, et il vous l'annoncera.* Et sur ces passages on vous demandera, si de pareils discours peuvent bien signifier, *Je prierai mon Père, et il vous enverra mon autre Père : Je vous enverrai mon Père, et celui-là me glorifiera, parcequ'il prendra du mien* ? Il y a plus. Quelques Anciens, comme s'ils aimoient mieux

Jean, xiv.
16 & 17 ;
et xvi.
7 & 14.

Matth.
xii. v. 49.

donner deux Mères à Jésus-Christ que deux Pères, ont cru pouvoir avancer que le Saint Esprit étoit sa Mère. Origène avoit parlé d'un Evangile selon les Hébreux, dans lequel il y avoit un passage où Jésus-Christ lui-même disoit, *Ma Mère le Saint Esprit* : Et Origène s'étoit imaginé pouvoir expliquer cela raisonnablement, par une figure semblable à celle dont vous sçavez que Jésus-Christ fit usage en disant de ses Disciples, *Voilà ma Mère et mes Frères*. Origène eût peut-être mieux fait de soupçonner quelque corruption dans son Evangile selon les Hébreux. Quoiqu'il en soit, St. Jérôme, qui a cité du même Evangile les mêmes paroles, a cru pouvoir les justifier sans recourir à la figure d'Origène : Il a soutenu que le nom du Saint Esprit étant en Hébreu du genre féminin, le Saint Esprit pouvoit fort bien être regardé comme la Mère de Jésus-Christ : Il a poussé les choses jusques à faire du Saint Esprit la Mère du Verbe, ou du Fils de Dieu : il a prétendu même le prouver par les paroles de l'Ange à Marie : il n'a pas craint de dire, que comme l'âme (selon lui) dans le Cantique des Cantiques, est l'Epouse de ce Verbe dont le Saint Esprit est la Mère, ainsi le Saint Esprit est la Belle-Mère de l'âme. Et cette idée que le Saint Esprit est la Mère de Jésus-Christ, se trouve encore adoptée par un autre Auteur du quatrième Siècle : je veux dire Victorin d'Afrique, dans un livre par lequel il a signalé son zèle contre les Ariens. Victorin d'Afrique et St. Jérôme, avoient-

ils

ils tort, avoient-ils raison ? Ou en quoi l'avoient-ils, en quoi ne l'avoient-ils pas ? Telles sont en gros les questions qui se sont actuellement présentées, plus ou moins distinctement, soit à d'illustres Docteurs, soit à moi-même, dans la supposition qu'il s'agissoit ici de la troisième Personne divine considérée comme une Personne réelle. Et quelque inutiles, pour l'édification de l'Eglise ou pour l'avancement du Règne de Dieu, quelque creuses, quelque indiscretes, quelque indécentes même, et quelque embarrassantes avec cela, que de pareils questions puissent vous paroître au premier coup d'œil, vous ne sçauriez de bonne grace vous défendre de les approfondir bien sérieusement, si vous posez que les paroles de l'Ange à Joseph signifient, *Ce qui est engendré en elle est de la troisième Personne divine*. Admettez qu'elles veulent dire simplement, *Ce qui est engendré en elle est l'effet d'une Vertu divine* : Et vous voila tout-d'un-coup débarrassés de toutes ces questions, qui devroient seules, ce me semble, vous faire embrasser joyeusement le parti que nous vous proposons ; à moins que vous n'aimiez à l'excès ce qui n'est que *vanité et rongement d'esprit*. Que fera-ce donc si pour vous tenir assujettis à l'opinion commune, l'on ne peut pas même vous alléguer l'uniformité des suffrages ?

.

Pénétrer plus avant pour vous expliquer le comment de cette miraculeuse génération, ne seroit peut-

peut-être qu'une témérité. Mon dessein n'étoit pas d'aller jusques-là. Si mes reflexions peuvent avoir servi à vous laisser de ce miracle, une idée libre de certains embarras plus propres à l'étouffer qu'à le faire valoir, je ne croirai pas avoir perdu ma peine, ni mériter le reproche de n'avoir rien fait pour la solennité du jour : Et me bornant à cette partie de l'exécution de mon plan, je remettrai facilement les autres, selon ma promesse, au prochain retour de la fête, s'il plaît au Seigneur de me conserver jusques-là.

J'ai dit, *S'il plaît au Seigneur* : c'est une chose à dire toutes les fois qu'on entreprend ou qu'on promet quelque chose. Vous sçavez comment l'Apôtre St. Jacques apostrophoit ces gens qui parlent de voyager, de séjourner, de trafiquer, sans avoir soin de dire, *Si le Seigneur le veut* : Et vous applaudissez, je m'assure, à la leçon de l'Apôtre. La vie se passe à faire des projets, à prendre des arrangemens. . . . La précaution de dire, *S'il plaît au Seigneur*, est une précaution de tous les jours : Mais il y a des jours où elle semble être doublement un devoir. Nous ne sommes pas encore, il est vrai, à ce jour qui s'appelle dans les Calendriers, le premier de l'année, et dans lequel vous attendez de vos Prédicateurs quelques reflexions sur la légèreté du tems qui s'envole, sur la brièveté de la vie, sur l'incertitude du moment de la mort : Mais nous célébrons aujourd'hui la Naissance de Jésus-Christ ; et s'il est vrai que les Chrétiens
comptent

comptent leurs années du jour de cette naissance, c'est aujourd'hui le premier jour de l'année pour les Chrétiens. Sans entrer dans les discussions des Chronologistes pour déterminer le vrai jour de la Naissance du Sauveur (ce qui par plusieurs accidents est devenu difficile) la seule consécration du vingt-cinq de Décembre à célébrer solennellement la mémoire de cette Naissance, me suffit pour le regarder comme le premier jour d'une nouvelle année. Ce fut hier pour nous, à ce compte, le dernier de l'an Dix-sept cens soixante et un ; et c'est aujourd'hui pour nous, à ce compte, le premier de l'an Dix-sept cens soixante et deux. Celui qui l'est par les Calendriers, nous ne le verrons peut-être pas ; et il n'est éloigné pourtant que d'une semaine. Celui d'un autre Noël est éloigné de douze mois : comment pouvois-je vous parler de choses à faire dans un tel jour, sans dire avec un sentiment bien vif, *S'il plaît au Seigneur ?* Je suis ici aujourd'hui : Qui m'a dit que j'y ferai dans un an ? que je vivrai pour y être, pour dégager ma promesse, pour vous y entretenir ? Et vous, Mes Frères, y ferez vous, pourrez vous y être pour m'entendre ? Douze mois à venir sont bien longs pour de pauvres mortels qui, même au fort de la plus florissante jeunesse, ne peuvent pas compter sur douze instans ! Le jour de la mort est semblable à ce jour du Seigneur, dont le Seigneur a dit qu'il viendrait comme le larron survient au milieu de la nuit. Et le moment qui dit
à des

à des hommes pleins de vie, *Retournez en poudre*, n'est pas plus déterminé pour nous (quoiqu'il soit selon toutes les apparences infiniment plus proche de nous) que le moment qui dira aux Morts, *Sortez de vos tombeaux*. Pensons y bien, je vous supplie. Non-seulement alors nous serons plus attentifs à dire, *S'il plaît au Seigneur*, mais nous sentirons mieux le prix des momens que sa bonté nous accorde. Ah puissions-nous, Mes Frères, puissai-je de mon côté, puissiez-vous du vôtre, si Dieu nous accorde une nouvelle révolution de douze mois, en faire un meilleur usage que de la dernière !

Si le renouvellement de l'année est un tems de reflexions sur la mort, ce n'en est pas moins un tems de vœux, un tems de souhaits : Et quel meilleur souhait, quel vœu plus sage puis-je vous offrir, que celui-là même qui vient de m'échapper ? Je le repète, Mes chers Frères, puissiez-vous faire un meilleur usage de votre tems dans l'année où nous entrons, que dans celle qui vient de finir ! Car en bonne foi comment l'avez-vous sanctifiée ? Et sans vouloir pénétrer dans votre vie domestique ; me bornant même pour votre vie publique, à ce qui s'en est montré sous mes yeux dans cet auditoire ; que puis-je penser de vous sur ces points capitaux de la Doctrine de Jésus-Christ : *Cherchez avant toutes choses le Règne de Dieu, et demandez-lui son Saint Esprit* ? Quelques-uns d'entre vous, j'en conviens avec le plus doux saisissement

fement de cœur, n'ont pas à se reprocher d'avoir misérablement perdu cette dernière année à contrister en eux-mêmes, ou dans les autres, ce saint Esprit de Dieu qui donne vigueur à la prédication de l'Evangile du Règne de Dieu : Ils peuvent se rendre au-contraire le bon témoignage d'avoir plus ou moins contribué selon leurs forces à l'avancement de ce Règne ; d'avoir paru approuver, d'avoir secondé mes sincères efforts en faveur de ce grand objet : car je puis à cet égard (et plutôt à Dieu que je le puisse avec la même confiance à tous égards) prendre Dieu à témoin que j'ai fait quelque chose pour la décharge de ma conscience. Mes études et mes discours, quelque imperfection, quelques défauts que j'y reconnoisse avec un humble regret, ont toujours plus-ou-moins porté une empreinte sensible de mon zèle pour le Ministère Evangélique, et pour le Troupeau au milieu duquel je suis chargé d'exercer ce Ministère. Mais la louange que j'ai donnée à quelques-uns des Membres de ce Troupeau, pouvois-je en conscience la rendre plus générale ? Mon amour pastoral vous embrassoit tous, Mes Frères, mais en conscience y avez-vous tous également répondu ? Et cette dernière année sur-tout (dont il est si naturel de nous rendre compte aujourd'hui) vous a-t-elle vus bien-unis pour correspondre à mes soins, à mes vœux, à mes prières ?

Et vous que j'ai cru devoir distinguer de la foule, vous pour qui je rends graces à Dieu dans mes prières, m'oublierez-vous dans les vôtres ? Sentirez-vous moins que moi les charmes de la communion qu'établit entre nous, votre goût décidé pour l'Evangile du Règne de Dieu ; et le plaisir avec lequel vous semblez reconnoître, que le caractère essentiel du Saint Esprit c'est de donner cours et faveur à la prédication de cet Evangile, malgré toutes les Croix que le Monde et le Prince de ce Monde opposent aux amis de cette bonne Parole, et de ce bon Esprit du Père ? Qu'il vous donne, ce *Père des lumières* et de *toute bonne donation*, de croître en Connoissance, en Grace, en Vertu ! Qu'il vous donne de pouvoir, par votre bon exemple et par la sainte hardiesse de vos discours, attirer, ramener, fixer dans le droit chemin, ceux qui s'égarent ! Je fais ces vœux pour vous, faites en de semblables pour moi : Priez le Seigneur que tant qu'il lui plaira me conserver la vie, je puisse de plus-en-plus, de mieux-en-mieux, exercer mon ministère, avec intelligence, avec ferveur, avec fruit. Et puissions-nous, de progrès en progrès, venir au point de nous aider tous, de nous encourager, de nous consoler tous les uns les autres, dans l'œuvre du Règne de Dieu ; en attendant l'heure de quitter cette vie mortelle pour être avec le Seigneur, et partager finalement avec lui dans toute l'éternité, la gloire consommée de ce Règne, à l'établissement duquel nous aurons travaillé

vaillé avec lui, sous lui, d'après lui, dans le même esprit que lui, à la louange de son Père et du nôtre ! O Dieu ! exauce-nous ! que nos offenses, que nos foiblesses ne t'empêchent pas de nous exaucer ! Au nom de ce Fils de ton amour que nous portons dans nos cœurs : au nom de ton Christ, qui dans nos cœurs, comme dans le sein de Marie, a commencé de vivre par l'opération de ton saint Esprit, prodigue-nous, *Père saint*, les secours de ce même Esprit, jusqu'à ce que ton Christ soit formé dans nos cœurs comme il le fut dans le cœur même de sa sainte Mère ! Que par la vigueur de sa vie en nous, il nous transforme à son image ; Et que Satan même, en frémissant de reconnoître en nous les *Oints du Seigneur*, soit forcé de respecter la voix qui a dit, *Vous ne toucherez pas à mes Oints !*

Fin du Troisième Tome.

The first of these is the fact that the
the second is the fact that the
the third is the fact that the
the fourth is the fact that the
the fifth is the fact that the
the sixth is the fact that the
the seventh is the fact that the
the eighth is the fact that the
the ninth is the fact that the
the tenth is the fact that the

T A B L E
D E S
S E R M O N S

Contenus dans le I^r Tome.

S E R M O N I.

SUR Act. chap. xxviii. v. 30 & 31. - Page 1

S E R M O N II.

Sur 2 Tim. chap. ii. v. 11 & 12. - - - 31

S E R M O N III.

Pour la Pentecôte.

Sur Act. chap. ii. v. 12. - - - - 57

S E R M O N IV.

Sur MATTH. chap. xv. v. 21—28. - - - 81

S E R M O N V.

Sur Luc, chap. xviii. v. 9—14. - - - 99

S E R M O N

SERMON VI.

Sur le même Texte. - - - Page 131

SERMON VII.

Sur le même Texte. - - - 169

SERMON VIII.

Sur MATTH. chap. ix. v. 18—26. - - - 195

SERMON IX.

Sur JEAN, chap. x. v. 22—29. - - - 231

SERMON X.

Sur Rom. chap. xiv. v. 17. - - - 263

SERMON XI.

Sur Rom. chap. i. v. 7. - - - 287

SERMON XII.

Pour la Pentecôte.

Sur Luc, chap. xi. v. 14—30. - - - 317

SERMON XIII.

Pour Noël.

Sur JEAN, chap. i. v. 1—14. - - - 341

SERMON XIV.

Sur JEAN, chap. iii. v. 1—21. - - - 365

SERMON

SERMON XV.

Sur JEAN, chap. iii. v. 19-21. = Page 389

SERMON XVI.

Sur ROM. chap. xii. v. 9. = - = = 415

SERMON XVII.

Sur I COR. chap. xi. v. 28. = - - - 447

TABLE

T A B L E D E S S E R M O N S

Contenus dans le II^e Tome.

SERMON I.

SUR Luc, chap. xiii. v. 10—13. - - Page 1

SERMON II.

Sur Luc, chap. xiii. v. 14. - - - - 25

SERMON III.

Sur Luc, chap. xiii. le commencement du
v. 15. - - - - - 55

SERMON IV.

Sur le même Texte. - - - - - 83

SERMON V.

Sur Luc, chap. xiii. v. 15 & 16. - - - 113

SERMON

SERMON VI.

Sur Luc, chap. xiii. v. 17. - - - Page 145

SERMON VII.

Sur Luc, chap. xiii. v. 22. - - - - - 167

SERMON VIII.

Sur le même Texte. - - - - - 191

SERMON IX.

Sur le même Texte. - - - - - 215

SERMON X.

Sur Luc, chap. xiii. v. 31. - - - - - 245

SERMON XI.

Sur le même Texte. - - - - - 287

SERMON XII.

Sur Luc, chap. xiii. v. 32 & 33. - - - 317

SERMON XIII.

Sur le même Texte. - - - - - 341

SERMON XIV.

Sur le même Texte. - - - - - 369

S E R M O N . X V .

Sur Luc, chap. xiii. v. 34. - - - Page 403

S E R M O N . X V I .

Sur le même Texte. - - - - - 421

S E R M O N . X V I I .

Sur Luc, chap. xiii. v. 35. - - - - - 447

TABLE

T A B L E
D E S
S E R M O N S

Contenus dans le III^{me} Tome.

S E R M O N I.

SUR TITE, chap. iii. v. 2. - - - Page I

S E R M O N II.

Sur le même Texte. - - - - - 35

S E R M O N III.

Sur le même Texte. - - - - - 59

S E R M O N IV.

Sur le même Texte. - - - - - 81

S E R M O N V.

Sur le même Texte. - - - - - 111

S E R M O N VI.

Sur le même Texte. - - - - - 135

S E R M O N VII.

Sur le même Texte. - - - - - 177

S E R M O N

SERMON VIII.

Sur le même Texte. - - - - Page 215

SERMON IX.

Sur le même Texte. - - - - 243

SERMON X.

Pour le Vendredi Saint.

Sur Luc, chap. xviii. v. 31—34. - - - 279

SERMON XI.

Pour Pâque.

Sur I COR. chap. xi. la fin du v. 24. - - 323

SERMON XII.

Pour l'Ascension.

Sur COLOSS. chap. iii. v. 1. - - - 361

SERMON XIII.

Pour la Pentecôte.

Sur ACT. chap. ii. v. 42. - - - 381

SERMON XIV.

Pour Noel.

Sur MATTH. chap. i. v. 18—25. - - - 403

SERMON XV.

Sur le même Texte. - - - - 437



